TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 831 DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 25 - LUNDI 26 NOVEMBRE 1979

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La visite de M. Suarez

M. Adolfo Suarez, chef du gouvernement de Madrid, est attendu le lundi 26 novembre à Paris pour une visite officielle de quarante-huit heures qui devrait permettre, selon les milieux autorisés français, d'étudier « sérieusement » les problèmes délicats posés par l'adhésion de l'Espagne au Marché commun.

M. Suarez, qui a largement fait ses preuves de dirigeant habile et qui affronte avec souplesse une « question basque » particulièrement explosive, avait déjà défendu le dossier difficile de l'éventuelle entrée de son pays dans le Marché commun à l'occasion d'un premier séjour officiel à Paris, le 31 août 1977, alors qualifié dans les milieux français de « simple visite de travail ». Si l'on insiste aujourd'hui dans ces mêmes milieux sur l'importance politique de cette nouvelle rencontre franco-espagnole, c'est que la France, qui est favorable à l'adhésion de l'Espagne, souhaite s'assurer que sa voisine « se place désormais dans l'optique de la participation communautaire ».

M. Suarez, qui estime de son côté que l'important pour les Espagnols est de bien connaître le rôle de leur pays au sein de la C.E.E., sera entouré d'une forte délégation, composée des ministres des affaires étrangères, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des relations avec la C.E.E. et de l'information. On note l'absence du ministre de l'intérieur, directement concerné par les problèmes de la frontière et du terrorisme — souci numéro un pour les Espagnols aujourd'hui, — que M. Suarez voudrait cependant évoquer à Paris sans risquer de ternir ce nouveau « climat de confiance » que Madrid souhaite vivement instaurer.

Le gouvernement de M. Suarez, au pouvoir depuis juillet 1976, a souvent accusé la France d'aider les séparatistes basques en accordant, par exemple, le statut de réfugié politique à des Basques installés en France, et considérés par Madrid comme des membres actifs de l'ETA. Depuis le voyage de M. Giscard d'Estaing à Madrid en juillet 1978 et la promulgation d'une Constitution démocratique en Espagne la même année, la France considère les Basques vivant en France comme les citoyens d'un pays démocratique n'ayant pas en conséquence à bénéficier d'un statut de réfugié. Les quelques mesures d'éloignement prises malgré tout par les autorités françaises à l'encontre de Basques espagnols n'ont pas satisfait le gouvernement de Madrid. Elles ont en revanche suffi à aiguiser les rancœurs antifrançaises des milieux nationalistes basques et accru les risques de contagion en France même.

La volonté de surmonter le « malentendu » basque est manifeste des deux côtés, et le climat a été encore amélioré à l'occasion de la visite officielle à Paris cette semaine de M. Tierno Galvan, maire de Madrid. M. Chirac, considéré comme l'un des adversaires les plus résolus à une entrée de l'Espagne dans le Marché commun, a tempéré son hostilité en déclarant à M. Galvan qu'il « devait défendre les intérêts français », mais qu'il se réjouirait d'une « entrée rapide de l'Espagne dans la Communauté ». Et c'est dans la perspective prochaine de cette adhésion que M. Giscard d'Estaing vient de définir un plan du Grand Sud-Ouest, région où les craintes sont les plus vives.

Il reste que les répercussions économiques de l'admission de l'Espagne dans la C.E.E. sont bien connues et complexes. Agricoles d'abord, l'Espagne étant un très gros producteur de fruits, de légumes et de vin. Industrielles ensuite, la compétitivité de certains secteurs de l'industrie espagnole, comme l'automobile et la sidérurgie, n'étant pas à sous-estimer. Monétaires, enfin, en raison du très haut taux d'inflation de l'Espagne. C'est donc encore à un « oui, mais... » de la France que M. Suarez va devoir répondre.

L'Iran face aux États-Unis

Téhéran refuse d'honorer les dettes contractées à l'étranger par les banques privées

L'escalade verbale entre Téhéran et Washington se poursuit. M. Carter a adressé, vendredi 23 novembre, un avertissement à l'imam Khomeiny, affirmant que toute atteinte à la vie d'un seul otage entraînera « des conséquences extrêmement graves ». Les étudiants islamiques ont réagi en menaçant de juger « les otages plus tôt que prévu ».

D'autre part, le représentant républicain de l'Idaho, M. Hansen, poursuit sa mission de bonne volonté et a été à nouveau reçu samedi par le chef de la diplomatie iranienne. M. Sean MacBride, prix Nobel de la paix, a déclaré de son côté, à l'issue d'un entretien avec M. Bani Sadr, que « la solution de la crise serait ardue mais qu'elle n'était pas impossible ».

La guerre économique que se livrent l'Iran et les Etats-Unis a pris une nouvelle tournure avec la décision de Téhéran de ne plus honorer les dettes contractées à l'étranger par vingt-huit banques privées nationalisées en juillet. Le gouverneur de la Banque centrale iranienne a justifié cette mesure en dénonçant l'offensive économique destinée à « asphyxier la République islamique ».

Une guerre économique impitoyable

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le spectre d'une conflagration militaire, la polémique concernant le sort du chah et des otages, ont quelque peu éclipsé la guerre économique que se livrent l'Iran et les Etats-Unis. Une guerre impitoyable où tout paraît permis : les mensonges et les ruses tout autant que les mesures fracassantes et les coups bas. Pour les deux belligérants, la fin justifie les moyens. Washington entend préserver le « droit international », la prédominance du dollar, le système monétaire mondial : Téhéran affirme livrer un combat pour défendre son « indépendance nationale », ses ressources, contre ceux qui ont « pillé » l'Iran depuis plusieurs décennies.

Une certaine accalmie avait paru prévaloir ces derniers jours. L'arrêt des livraisons de brut aux Etats-Unis, le « gel » des avoirs iraniens dans les banques américaines, l'exclusion du dollar comme monnaie de paiement pour les achats de brut, avaient été suivis d'une pause qui semblait se prolonger.

C'est pourquoi le discours prononcé vendredi par M. Bani Sadr a surpris. C'est en sa qualité de ministre de l'économie et des finances que le chef de la diplomatie a annoncé que l'Etat n'honorera pas les dettes contractées à l'étranger par vingt-huit banques privées, nationalisées en juillet. La valeur de ces créances s'élèverait, selon lui, entre 4 et 15 milliards de dollars, des vérifications en cours n'ayant pas encore abouti à une estimation précise.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 2.)

Le prince Sihanouk à Paris

L'ancien chef de l'État s'interroge sur sa participation à la lutte armée au Cambodge

Le prince Sihanouk a quitté samedi 24 novembre Pékin pour Paris, où il était attendu dimanche matin. Avant son départ, l'ancien chef de l'Etat cambodgien, qui séjournera ensuite dans plusieurs pays occidentaux, a déclaré qu'il allait « consulter ses alliés en France et ailleurs pour étudier avec eux son éventuelle participation à la lutte armée à l'intérieur du Kampuchéa ».

Dans un communiqué diffusé vendredi à Paris, le Front national de libération du peuple khmer — l'une des tendances (modérée) de la résistance — présidé par M. Son Sann, a invité les combattants de toutes tendances à participer « le plus vite possible » à une conférence qui se réunirait en terrain « neutre, acceptable et accessible pour tous » et devrait avoir pour objectif de « rétablir la paix, refaire l'union de tous les Cambodgiens et reconstruire un Cambodge indépendant, souverain et neutre ».

Cependant, Hanoï rejette une fois encore toute recherche d'une « solution politique » au problème cambodgien. Dans un article du « Nhan Dan », quotidien du P.C., M. Truong Chinh, l'un des dirigeants du Vietnam, écrit samedi que la situation en Indochine est « irréversible ».

Le retour d'un « ami de la France »

Le prince Sihannouk a bien arrivé ce dimanche 25 novembre à Paris, venant de Pékin, a bien changé depuis ses dernières visites. C'est la première fois qu'il se rend dans la capitale française en tant que personne privée ; l'Elysée l'a qualifié d'« *ami de la France* ». Lors de son dernier passage, en septembre 1975, il était encore le président d'un Grunk triomphant, mais déjà inquiet des méthodes de ses alliés khmers rouges. De janvier à mars 1970, il était le chef de l'Etat du royaume du Cambodge. Quand il quitta Paris à la mi-mars, après avoir rencontré Georges Pompidou, il ne savait pas que, quelques jours plus tard, il serait renversé par le coup d'Etat du général Lon Nol.

Bien des responsables français étaient au courant de ce qui se tramait ; quelques-uns auraient même encouragé les comploteurs à en croire les accusations du prince (1). Mais personne à Paris ne jugea bon de l'avertir. Le prince gardera longtemps une certaine amertume : « *La France avait laissé son cœur balancer entre nous et Lon Nol,* dira-t-il avec délicatesse dans une interview au *Monde* le 11 octobre 1975, en sortant de l'Elysée, où il avait été reçu par M. Giscard d'Estaing. *La plaie n'est pas profonde,* ajoutait-il, *mais il faut quand même du temps pour la cicatriser.* »

En dépit de l'amitié profonde que le prince Sihanouk a toujours porté à la France et de l'admiration qu'il avait pour le général de Gaulle, les relations entre l'ancien chef de l'Etat et Paris ont toujours été délicates, et parfois marquées par une certaine incompréhension de la part de la France.

PATRICE DE BEER.

(Lire la suite page 3.)

(1) *My war with the CIA*, en édition anglaise, racontée par le prince au journaliste australien Wilfred Burchett (Pelican, 1973); *l'Indochine vue de Pékin*, entretiens avec Jean Lacouture (Le Seuil, 1972).

La conférence agricole

Un plan quinquennal pour produire davantage de viande de bœuf

Le gouvernement a décidé, au cours de la conférence annuelle avec les organisations agricoles qui s'est tenue vendredi 23 novembre, d'accroître la production de viande noble. L'élevage des bovins de race à viande, celui des veaux qui se nourrissent au pis de la vache, pour naturels qu'ils soient, ne sont pas des plus rentables.

Pour éviter que les éleveurs ne se tournent, comme ils le font actuellement, vers la production laitière et pour encourager le maintien d'une population rurale dans les régions défavorisées, un programme pluriannuel de développement de cet élevage sera mis en œuvre dans cinq mois. Un programme qui suppose des crédits, à obtenir tant au plan européen que national. Sur ce point, le premier ministre est resté imprécis.

« *Le gouvernement et la profession sauront montrer au cours des prochains mois que les décisions prises aujourd'hui ne resteront pas lettre morte.* » Que M. Barre ait pris soin de préciser ce qui allait de soi laisse songeur. Le gouvernement, qui ne voulait rien céder il y a vingt-quatre heures, a lâché, mais fort peu au demeurant.

L'indemnité spéciale de montagne, qui intéresse les éleveurs, sera revalorisée en deux étapes, en juillet 1980 et juillet 1981. Coût de l'opération : deux cent quarante millions, dont soixante à la charge du budget communautaire. L'annonce de la mise en chantier du plan de cinq ans pour le développement de l'élevage et celle du respect d'un délai maximum pour le paiement des primes d'abattage des vaches brucelliques ont, en outre, satisfait les organisations paysannes, qui réclamaient pourtant bien plus.

Les dirigeants paysans, M. Guillaume, président de la Fédération des exploitants, en tête, se sont déclarés rassurés par le discours du premier ministre, qui contenait quelques affirmations et beaucoup de réaffirmations.

Les affirmations : « *Le gouvernement est tout à fait disposé à maintenir sa position sur l'affaire du mouton* » ; « *le projet de loi d'orientation doit prendre en considération la nécessité de réformes novatrices, en particulier dans le domaine foncier.* »

Les réaffirmations sont plus nombreuses. Elles concernent la valorisation maximale du potentiel alimentaire et son corollaire « *l'objectif fondamental de stabilisation de la population rurale* », le refus de l'élitisme, l'application des découvertes de la biologie à l'agriculture, la nécessité d'un nouveau modèle de développement maîtrisant mieux les consommations intermédiaires, le renforcement de la compétitivité des productions méditerranéennes, la défense enfin de la politique agricole commune.

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 21.)

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Créé en 1863, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) déploie aujourd'hui ses activités d'aide à toutes les victimes dans une trentaine de pays secoués par des conflits internationaux ou internes. *Le Monde* publie aujourd'hui un supplément consacré à cette institution privée suisse et à ses efforts pour faire prévaloir ses principes d'assistance, de neutralité et d'universalité.

★ Lire pages 9 à 14 les articles de Jacques Freymond, Jean-Marc Théolleyre et Isabelle Vichniac.

L'EFFERVESCENCE DU MONDE ISLAMIQUE

L'intégrisme, revanche de l'histoire

par PAUL BALTA

Les Européens, dans leur grande majorité, observent avec stupeur, souvent avec peur, l'effervescence qui agite périodiquement des pays arabes et musulmans. A Téhéran, à Islamabad, à La Mecque aujourd'hui, à Kaboul hier, à Beyrouth récemment encore, au Caire ou à Alger naguère, les accès de fièvre ne cessent de secouer l'aire islamique depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Dans une première phase avec Mossadegh, Nasser, le F.L.N. algérien, les Baas syrien et irakien, ces secousses ont pris une coloration nationaliste ; depuis quelques années s'y ajoute une teinte nettement religieuse.

Comment expliquer ces phénomènes auxquels on accole parfois des adjectifs excessifs. Aujourd'hui Mossadegh, Nasser, Bourguiba, Boumediène font presque figure de modérés ; leur démarche paraît rationnelle et cohérente, et leur nationalisme est désormais compris sinon accepté en Occident. Mais que l'on se souvienne : pour avoir nationalisé le pétrole iranien, l'homme que ses compatriotes appelaient le « *vieux lion* » a été considéré par l'Occident comme l'« *ennemi à abattre* ». Pour avoir récupéré le canal de Suez, Nasser a été qualifié par les ultras de « *nouvel Hitler* », tout comme Bourguiba, qui osait réclamer l'indépendance de son pays.

L'explication des soubresauts qui opposent parfois les pays arabes et musulmans entre eux et, plus souvent encore, leurs peuples à l'Occident se situe à différents niveaux.

Il y a d'abord l'histoire qui a laissé des traces profondes : les « guerres de religion » au Moyen Age avec les croisades, les expéditions coloniales entreprises au dix-neuvième siècle au nom de la civilisation, les « *affrontements idéologiques* » contemporains. Tous ces événements ont toujours traduit des rapports de force dont l'enjeu est économique même si on l'habille de considérations morales.

Qu'ils aient été colonisés directement (c'est le cas de la plupart des Etats arabes et de plusieurs pays musulmans d'Afrique et d'Asie), ou indirectement par le jeu des traités inégaux imposant des alliances de fait (Iran, Turquie....) les pays de l'aire islamique ont subi pendant un siècle la mainmise de l'Europe. Celle-ci s'est progressivement effacée au profit de ce que les peuples musulmans appellent « *l'impérialisme américain* ».

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

C'EST LE PROGRÈS

Un rapport remis à Mme Giscard d'Estaing révèle que la violence familiale tue plus d'enfants que les épidémies, ce qui prouve que l'homme n'est pas seulement un loup pour l'homme, mais aussi pour ses petits, et qu'il a moins à craindre de la maladie que de lui-même.

Au Moyen Age, c'était le contraire : une épidémie de peste ou de choléra tuait beaucoup plus de gens que n'importe quelle guerre, mais c'était là une période trouble et obscure de notre histoire. Aujourd'hui, grâce aux progrès conjugués de la médecine et de la guerre qu'il se livre à lui-même, l'homme est plus dangereux que la peste.

BERNARD CHAPUIS.

LA TÉLÉVISION DE LA R.F.A. A BEAUBOURG

Un autre style d'information

On n'est pas près d'oublier outre-Rhin la tête de M. Giscard d'Estaing, sa colère, son aigre stupeur en entendant des jeunes gens lui demander sans se gêner à l'antenne, en allemand et en direct — c'était à Bonn, le mois dernier, — si les soldats français seraient désormais les Cubains de l'Occident. Vifs applaudissements. Ulcéré par tant d'insolence, il a refusé de répondre, on sortait là du cadre de ce débat, la question aurait dû lui être posée à l'occasion d'une conférence de presse. Traduisez — nos voisins s'y sont employés dès le lendemain avec une ironique alacrité, — les hommes d'Etat français exigent d'avoir le temps de préparer des réponses aux questions qu'ils ont eux-mêmes suggérées. Le meneur de jeu ne s'est pas dégonflé, il a absolument exigé de son hôte qu'il s'explique sur notre politique en Afrique. Désolé, c'était en plein dans le sujet.

C'est le leitmotiv de ces « journées » consacrées à la télévision allemande, du 22 au 25 novembre à Beaubourg. On ne peut pas comparer sur le plan de la liberté de l'information deux pays, dont l'un, de forte tradition monarchique, a encore tendance à confondre journal télévisé et bulletin de cour.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 18.)



L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

Une nouvelle mise en garde de M. Carter

S'en prendre aux otages entraînerait des « conséquences extrêmement graves » pour Téhéran

Washington (*A.F.P., Reuter*). — M. Carter a averti, vendredi 23 novembre, l'imam Khomeiny que, s'il survenait quoi que ce soit aux otages américains de Téhéran, « *des conséquences extrêmement graves* » en découleraient. « *Le dernier otage américain est aussi important pour les Etats-Unis que le premier* », a souligné le porte-parole de la Maison Blanche, M. Powell, à l'issue de la réunion à Camp David de l'état-major de crise du président Carter. M. Powell a indiqué que le président n'acceptera pas l'extradition de l'ancien chah vers l'Iran comme prix à payer pour la libération des otages.

« *Le chah a été autorisé à venir ici pour des raisons humanitaires et pour y suivre un traitement médical. Ce traitement ne sera pas interrompu*, a-t-il déclaré. *Il restera ici jusqu'à ce qu'il prenne fin. Les mêmes lois qui protègent les diplomates iraniens dans ce pays protègent le chah de toute action arbitraire ou illégale* », a-t-il ajouté.

Le porte-parole a indiqué que les Etats-Unis continueraient à utiliser tous les canaux diplomatiques possibles pour régler la crise. « *On peut peut-être trouver quelque encouragement dans le fait qu'ils* (ces canaux diplomatiques) *soient toujours actifs* », a-t-il dit.

Il a cependant affirmé que le gouvernement américain décourageait toute initiative personnelle en faveur de la libération des otages. « *De telles initiatives*, a-t-il dit, répondant à une question concernant le représentant républicain de l'Idaho, M. George Hansen, *peuvent prêter à de fausses interprétations. Le gouvernement n'a rien à voir avec le voyage de M. Hansen, qui ne nous a pas consultés avant de se rendre en Iran.* »

La réunion du comité spécial de coordination s'est prolongée pendant deux heures. Une réunion des chefs d'état-major des trois armes devait avoir lieu ce samedi à Camp David. A l'issue de la réunion de vendredi, le commandement des centres d'entraînement de l'armée de l'air américaine a annoncé que les pilotes iraniens entraînés dans les bases militaires américaines ont été maintenus au sol lundi, sans préciser combien de temps durerait cette décision.

Les dirigeants noirs rejettent l'appel de l'iman Kkomeiny

D'autre part, plusieurs dirigeants noirs américains ont rejeté avec fermeté vendredi l'appel de l'imam Khomeiny demandant que les Noirs américains apportent leur soutien à la révolution islamique.

Le Révérend Lowery, président de la Conférence des chrétiens du Sud, a déclaré que, si l'Iran était sérieux à propos de la lutte contre l'oppression et l'injustice, « *il doit comprendre que les Noirs se battent pour la fin de la violence* ». La première chose que doit faire l'imam, a-t-il ajouté, est de libérer les otages.

De son côté, le Révérend Jackson, dont les contacts récents avec l'O.L.P. ont provoqué une polémique aux Etats-Unis, a désapprouvé les « *tactiques terroristes* » des étudiants iraniens. Il a cependant ajouté que Washington devrait encourager le chah à quitter les Etats-Unis.

Une guerre économique impitoyable

(*Suite de la première page.*)

Tout se passe comme si la décision avait été prise en catastrophe et en guise de riposte à une mesure dont on ignore l'origine et la nature.

Une visite à la Banque centrale d'Iran

Le discours a néanmoins suscité dans le corps diplomatique perplexité ou indignation devant cette nouvelle « *violation des lois internationales* ». Cependant, une visite à la Banque centrale d'Iran (B.C.I.) permet de nuancer quelque peu ce jugement.

Le bureau du gouverneur de la Banque centrale, M. Ali Nobari, ancien polytechnicien, nommé à ce poste ces jours derniers, a pris l'aspect d'une salle d'opérations d'une armée en campagne. A l'une des extrémités de la pièce, une dizaine de technocrates en bras de chemise, en compagnie de deux femmes vêtues à l'européenne, discutent fébrilement autour d'une table ovale sur laquelle s'entassent dossiers et documents. A l'autre extrémité, M. Nobari parle avec animation à un groupe de directeurs de banque — habillés avec recherche, col de chemise empesé, cravate bien ajustée, — qui l'écoutent respectueusement.

De temps à autre, M. Nobari bondit pour se saisir de l'un ou de l'autre des multiples téléphones qui sonnent ou qui clignotent sur sa table de travail. C'est Paris, Zurich, Tokyo, Londres ou New-York, mais les nouvelles qu'il reçoit sont le plus souvent « *mauvaises* ». Ici, on lui apprend « *confidentiellement* » que le Japon a décidé de « *geler* » à son tour les avoirs iraniens ; là-bas, on l'assure que les banques belges auraient annulé des lettres de crédit de crainte de ne pas être « *couvertes* » ; ailleurs, que des exportateurs de sucre, de blé, de viande, exigeraient d'être payés d'avance et dans une monnaie autre que le dollar, pour des livraisons qu'ils ont, en attendant, bloqué dans les ports d'expédition. Des matières premières, des produits de première nécessité, pharmaceutiques, par exemple, en provenance des Etats-Unis, se raréfient déjà dangereusement sur le marché iranien. Les usines de la société américaine Boeing refusent de livrer des pièces de rechange à la compagnie d'aviation civile Iran Air, menacée de paralysie.

La Chase Manhattan mise en cause

« *Nous sommes l'objet d'une double offensive*, nous dit M. Ali Nobari. *L'une d'ordre psychologique, une guerre des nerfs destinée à nous intimider, à nous empêcher de mettre de l'ordre dans nos affaires intérieures ; l'autre de nature économique et financière dont le seul but est d'étrangler, d'asphyxier la République islamique.* »

Le directeur de la Banque centrale désigne la Chase Manhattan Bank comme le « *chef d'orchestre* » de cette « *conjuration* » au sein du monde financier. Le chah avait fait de l'organisme américain le refuge d'une bonne partie de sa prodigieuse fortune, qu'il aurait accumulée et transférée illégalement à l'étranger, largement grâce à la « *complicité* » de la banque des Rockefeller, laquelle agissait encore et surtout comme la « *plaque tournante* » d'à peu près toutes les opérations bancaires de la dynastie des Pahlavi. Les importateurs de brut devaient verser directement le prix d'achat à la banque américaine qui se chargeait du « *dispatching* », selon les besoins de l'Etat iranien.

« *Il y a six semaines environ*, rapporte encore M. Nobari, *nous avons découvert que la Chase Manhattan avait escroqué l'Iran des années durant des intérêts qu'elle aurait dû verser pour des délais abusifs de transfert. A la suite de nos démarches, la banque a fini par admettre avoir commis des « erreurs de calcul » et nous a versé une compensation bien au-dessous de ce que nous revendiquions.* »

Une complaisance suspecte

Un premier examen de la comptabilité nationale aurait également révélé que la banque des Rockefeller accordait, sous l'ancien régime, avec une complaisance suspecte, des prêts divers à des organismes gouvernementaux ou para-étatiques destinés à des projets plus ou moins fictifs et surévalués, ce qui permettait à des membres de la famille royale, à des dignitaires de la cour, à de hauts fonctionnaires, de détourner des fonds après avoir prélevé au passage de généreuses commissions. M. Ali Nobari accuse également la banque américaine de s'être faite l'instrument d'importantes fuites de capitaux à la veille et au lendemain de la révolution, permettant à diverses banques privées — nationalisées en juillet — de déposer des bilans lourdement déficitaires. Ce sont précisément ces créances que M. Bani Sadr ne veut plus honorer.

Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à vendredi pour annoncer sa décision ? « *Jeudi matin*, explique M. Ali Nobari, *nous apprenions avec stupeur, par la voie d'un article publié dans le* Financial Times, *que la Chase Manhattan, agissant au nom d'un consortium de banques, pour la plupart américaines, avait annulé un prêt de 500 millions de dollars contracté par l'Etat iranien en 1977, sous le prétexte que nous n'avions pas versé les intérêts bisannuels dus au 15 novembre dernier. Or, il s'agissait d'un mensonge éhonté et en voici la preuve...* » Le gouverneur de la Banque centrale soumet alors à notre examen la copie d'une dépêche télexée le 5 novembre donnant l'ordre de verser à la date prévue un montant de 4 millions de dollars représentant les intérêts de l'emprunt.

La Chase Manhattan aurait donc, selon M. Nobari, dissimulé à ses partenaires du consortium l'ordre de paiement reçu de Téhéran. Et, omettant d'adresser un rappel au gouvernement de Téhéran, ou pour le moins de se pourvoir en justice, la banque des Rockefeller a pris l'initiative d'annuler l'emprunt et d'inviter d'autres organismes bancaires à « geler » tous les crédits consentis à l'Etat iranien. « *Ainsi*, nous déclare avec indignation M. Nobari, *la Chase Manhattan a réussi d'une pierre deux coups : elle se sert de nos avoirs « gelés » pour rembourser des emprunts autrefois accordés à des banques privées iraniennes et elle nous prive des facilités monétaires dont notre économie a cruellement besoin. A-t-on jamais vu autant de duplicité et de mauvaise foi ?* »

« L'Europe à l'ombre du géant américain »

A écouter le gouverneur de la banque ou le ministre de l'économie, l'observateur retire l'impression que Téhéran a perdu la première manche dans la guerre économique. Le système bancaire international est conçu de telle manière que l'Iran ne paraît pas de taille, surtout dans la phase critique qu'il traverse, à résister aux coups de boutoir des milieux financiers internationaux. « *L'Europe*, nous disait amèrement M. Bani Sadr, *est bon gré mal gré solidaire des Etats-Unis. Elle se tient à l'ombre du géant américain. Mais, ne sachant pas comment tournera la fin, elle croit pouvoir nous ménager en nous adressant, comme le fait notamment la France, des clins d'œil de sympathie...* »

ÉRIC ROULEAU.

L'immunité des diplomates en Islam et l'exemple du Prophète

par MAXIME RODINSON (*)

Les Etats du monde musulman à l'époque classique, comme tout autre, devaient forcément négocier avec les pouvoirs extérieurs. Pas de négociations sans règles pour la sauvegarde des négociateurs, cela est reconnu depuis la préhistoire (1).

Le vaste corpus de normes idéales qu'on appelle le droit musulman ne s'occupe guère de ce problème. Il parle des droits et obligations des croyants ou de la communauté des croyants. Mais il y avait des règles dérivées des coutumes arabes préislamiques et confirmées par l'islam selon lesquelles un croyant pouvait donner un sauf-conduit, une protection (*amân*) à des non-musulmans, ennemis réels ou potentiels. Les envoyés diplomatiques jouissaient automatiquement de l'*amân* (2).

Comme toute règle musulmane, celle-ci était justifiée par l'exemple du Prophète. Voici la traduction d'un *hadîth*, « traduction prophétique », récit *normatif* qu'on retrouve, avec de légères variantes, dans plusieurs recueils de traditions.

Il y est dit que le « *faux prophète* » Mosaylima, concurrent de Mohammad dans la région d'Arabie centrale, qu'on appelait alors le Yemâma (ne pas confondre avec le Yémen), avait envoyé une lettre à Mohammad pour lui proposer de partager entre eux les territoires arabes. L'adresse était blasphématoire selon les conceptions de l'Islam : « *De Mosaylima, l'envoyé de Dieu, à Mohammad, l'envoyé de Dieu* ». Deux messagers portaient cette lettre.

« *Un cheikh des Ashja'* (écrit l'auteur de la plus ancienne vie traditionnelle du Prophète, Ibn Is'hâq, mort vers 150 de l'hégire, 767 de J.-C.) *m'a raconté d'après Salama Ibn Mas'oud Al-Ashja'i qui le tenait de son père No'aym* (un compagnon estimé du Prophète - M. R.) : « J'ai » entendu l'envoyé de Dieu qui disait » à ces deux envoyés : « Et vous, » qu'en dites-vous, vous-mêmes ? » *Ils répondirent* : « Nous disons » comme lui. » *Il* (Mohammad) *dit alors* : « Par Dieu, si ce n'était qu'on » ne tue pas les envoyés, je vous » aurais coupé le cou à tous deux... » *Ceci se passait à la fin de l'an 10* (de l'hégire, c'est-à-dire au début de 632) (3). »

« Je ne détiens pas les envoyés »

Ce récit se retrouve, entre autres, dans le recueil de traditions (*sunan*) compilé par Dârimi (mort en 255 de l'hégire, 869 de J.-C.) (4) et dans celui d'Abou Daoud As-Sijistâni (mort en 275 de l'hégire, 889 de J.-C.).

Ces deux traditionalistes font de cet exemple du Prophète une norme qu'appliqua exemplairement le très pieux et très vénéré compagnon du Prophète, 'Abdallâh Ibn Mas'oud, à l'époque où il administrait la ville de Koufa en Irak, une dizaine d'années après la mort du Prophète et la répression de la révolte (qui la suivit de peu) contre le nouveau pouvoir musulman de la tribu des Banou Hanîfa. Cette tribu suivait précisément le « *faux prophète* » Mosaylima, qui en était membre. On vint dénoncer à 'Abdallâh Ibn Mas'oud des gens des Banou Hanîfa qui, dans un lieu de culte (*masjid*, littéralement un lieu de prosternation, une « mosquée »), célèbrent Mosaylima comme envoyé de Dieu. Il se fait amener les coupables, les exhorte à se repentir, puis leur pardonne, sauf un certain 'Obâda Ibn Al-Hârith, dit Ibn Nowâha, qu'il fait décapiter. A ceux qui s'étonnent de ce traitement différent, Ibn Mas'oud explique que cet Ibn Nowâha était un des deux messagers ayant apporté à Mohammad la lettre de Mosaylima citée plus haut et qui avaient refusé de désavouer le « faux *prophète* ». Mohammad ne les avait pas fait exécuter du fait qu'ils étaient alors couverts par leur qualité d'ambassadeurs. *Maintenant, il* n'en était plus de même et Ibn *Nowâha* méritait la mort en tant que « *renégat* » (5).

Le savant et pieux auteur musulman contemporain qu'est M. Muhammad Hamidullah, dans sa *Vie du Prophète* (7), cite deux autres cas. Au cours de *la première campagne* du Prophète contre La Mecque, un négociateur musulman fut retenu par les Mecquois et le bruit courut qu'il avait été assassiné. Pendant ce temps, Mohammad, à son campement, parvenait à conclure une trêve avec des négociateurs mecquois. Il retint ceux-ci jusqu'à ce que son propre ambassadeur lui ait été rendu. Dans un autre cas, un ambassadeur des Mecquois auprès du Prophète est touché par la grâce musulmane. Il veut rester avec ses nouveaux coreligionnaires. Mais Mohammad refuse de le garder. « *Je ne viole pas les pactes*, dit-il, *et je ne détiens pas les envoyés. Si tu continues de penser comme tu penses en ce moment, tu pourras revenir* [chez nous]. » L'homme en question, un copte paraît-il, rentre à La Mecque. Puis, n'ayant plus la qualité d'ambassadeur, il retourne chez le Prophète, à Médine, et embrasse l'islam.

On voit que, pour la religion islamique aussi, l'immunité des missions diplomatiques est une règle sacralisée.

(*) Directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études.

(1) Voir Ragnar Numelin, *les Origines de la diplomatie*, Paris, Flammarion, 1945.

(2) Voir l'article « Amân » de J. Schacht dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, deuxième édition, tome I, Paris (G.-P. Maisonneuve) et Leyde (Brill), 1960, p. 441 et suivantes.

(3) Ibn Is' hâq, *Vie de l'envoyé de Dieu (Sîrat rasoul Allâh*, édit. Wüstenfeld, p. 965 ; éd. M.M. Abd Al-Hamid, Le Caire, 1365/1937, IV, p. 272).

(4) Livre XVIII, chap. 60 « sur l'interdiction de tuer les envoyés », édit. Damas, 1349/1930/1931, II, p. 235.

(5) *Sunan*, livre XV, chap. 154 « sur les envoyés (messagers, ambassadeurs) », éd. Le Caire, chez A. M. Al-Tâzi, sans date, I, p. 434.

(6) Cf. Balâdhori *Kitâb fotouh Al-boldân* éd. De Goeje, 1866, p. 87, éd. Le Caire, 1350/1932 p. 97, trad. Ph. K. Hitti, *The Origins of the Islamic State*, New-York, 1916, p. 133.

(7) *Le Prophète de l'Islam*, Paris, Vrin 1959, deux volumes, II, p. 649.



L'intégrisme, revanche de l'histoire

(*Suite de la première page.*)

« *L'impérialisme soviétique* » — plus récent — n'est pas vécu de la même manière parce qu'il est davantage idéologique ; en outre les dirigeants qui ont dû passer des alliances tactiques avec le Kremlin savent qu'ils peuvent s'appuyer sur le sentiment populaire pour endiguer sa pénétration. On constate en effet que la majorité des musulmans peuvent réserver un accueil bienveillant à la notion de socialisme, sans doute parce que le Coran tient un discours égalitaire, mais est allergique au communisme athée.

L'hostilité profonde à l'égard de l'impérialisme américain se nourrit de plusieurs facteurs dont le plus important est incontestablement la création d'Israël et le soutien que les Etats-Unis n'ont cessé d'apporter à l'Etat hébreu. Autre élément majeur : le pétrole et tous les problèmes qui en découlent, dont celui des capitaux placés dans les banques occidentales. Il en est résulté des contradictions au sein même du monde arabe qui creusent bien souvent un fossé entre les peuples et leurs dirigeants.

Il en va de même en ce qui concerne les problèmes de développement. De Rabat à Lahore, l'homme de la rue ne comprend pas que certains producteurs de pétrole, en particulier l'Arabie Saoudite, jouent le jeu stratégique des Etats-Unis et placent leurs capitaux dans les banques occidentales, de préférence américaines, au lieu de concourir plus amplement à l'essor des pays arabes ou musulmans dépourvus d'hydrocarbures.

La crainte qu'inspire l'imam Khomeiny aux émirats du Golfe et aux régimes modérés du monde arabe tient au fait que, contrairement à ce qu'on imagine en Occident, son discours politique est extrêmement populaire ; il l'est d'autant plus qu'en tant qu'Iranien il donne une leçon à des chefs d'Etat que leur « arabité » aurait dû rendre plus solidaires de la résistance palestinienne. Que le David iranien tienne tête au Goliath américain ne peut qu'enflammer, voire mobiliser les foules arabes.

Un double langage

Le discours moral de l'imam Khomeiny rencontre le même écho même si beaucoup de religieux chiites iraniens font preuve d'un comportement fort hypocrite. En effet, sous prétexte de respecter le sentiment national et religieux des peuples arabes et musulmans, la plupart des régimes en place prétendent faire appliquer avec rigueur les préceptes coraniques. Or l'attitude des dirigeants contraste souvent avec les règles qu'ils entendent voir respecter par la majorité.

Quelques exemples : en Arabie Saoudite, il n'y a pas de cinémas, mais les princes louent à prix d'or les films qui sortent à Paris, Londres ou New-York pour se les faire projeter dans leur jardin ou leur palais, tandis que le whisky et le champagne coulent à flots ; un simple particulier surpris à boire de l'alcool subira, lui, les châtiments prévus par le livre sacré. Des notables se rendent au Caire et dans les capitales européennes — depuis que Beyrouth a été touchée par la guerre civile — pour s'y procurer des femmes faciles ou s'adonner avec frénésie aux jeux de hasard interdits par la loi coranique.

Dans bien des cas d'ailleurs, les peuples soucieux de moralité savent faire preuve de tolérance : les Maghrébins ne s'offusquent guère, en dehors des groupes d'intégristes ou d'activistes, de ce que les travailleurs émigrés conservent en rentrant chez eux l'habitude de boire contractée dans les pays moins chauds ; de même Iraniens et Afghans, par exemple, vivant sur les hauts plateaux, ne se scandalisent pas de voir leurs compatriotes consommer de l'alcool.

Des souvenirs explosifs

Aux raisons politiques et morales s'ajoutent des causes psychologiques et sociologiques : l'industrialisation introduite à un rythme accéléré depuis un quart de siècle impose des contraintes auxquelles les populations d'origine rurale ne sont pas préparées. Elle modifie les rythmes de la vie familiale et provoque des déséquilibres au sein de la société alors que s'accentue dans le même temps le divorce entre les couches de la bourgeoisie occidentalisée et la grande masse paysanne.

La mémoire des peuples est sélective comme celle des hommes : les déshérités vivant dans l'aire islamique conservent des souvenirs que nous avons tendance à occulter et qui peuvent dans certaines circonstances devenir explosifs, comme les massacres de Madagascar, les victimes des guerres du Vietnam et d'Algérie, l'expédition tripartite de Suez, les coups d'Etat fomentés par les Etats-Unis et d'autres, les quelque soixante mille personnes exécutées sous le régime du chah...

Sur un plan plus général, on ne peut oublier que le monde arabe et musulman, qui se trouve aux portes de l'Europe industrielle, connaît depuis un quart de siècle une mutation qui est un véritable bouleversement. Face à cet Occident qui connaît lui-même une grave crise morale et économique, et alors que leur société est déchirée entre des élites occidentalisées souvent agnostiques et une masse de croyants, ces peuples peuvent être tentés, sous l'impulsion des activistes musulmans, de retrouver leurs racines dans la religion. Mais la ferveur religieuse pour l'idéal coranique peut sombrer dans la violence de l'intégrisme. C'est ce qui s'est passé en Iran.

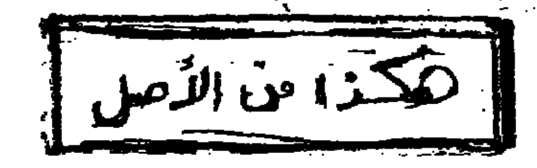
PAUL BALTA.

UN DÉMENTI DE M. BAKHTIAR

Mis en cause par un des otages libérés de l'ambassade des Etats-Unis de Téhéran (*le Monde* du 21 novembre), l'ancien premier ministre iranien, M. Bakhtiar, nous a adressé une déclaration dont voici l'essentiel :

« *Je m'élève contre des accusations visant à me discréditer, ainsi que, à travers ma personne, les aspirations nationales et démocratiques du peuple iranien. Mme Johnson dit avoir eu connaissance de documents établissant des tractations entre les services secrets américains et moi-même, par lesquels j'aurais demandé « des fonds et des renseignements ».*

» *Ces déclarations faites à Téhéran par une personne qui vient de subir une détention prolongée, dans des conditions angoissantes, peuvent avoir été une des conditions de sa libération. Toutefois, je mets cette dame au défi de donner des précisions sur les documents en question, ne serait-ce que d'en fournir quelques références. Je démens formellement ces accusations fabriquées de toutes pièces et précise que, depuis que j'ai quitté le gouvernement, en février dernier, je n'ai eu à aucun moment, que ce soit en France, en Iran ou ailleurs, le moindre contact avec des personnalités officielles américaines.* »



ISLAMIQUE

Un dernier groupe de « renégats » résisterait encore aux forces saoudiennes dans la grande mosquée de La Mecque

Les autorités saoudiennes n'ont toujours pas repris le contrôle total de la grande mosquée de La Mecque et, selon le ministre saoudien de l'information, M. Mohamed Abdou Yamani, les forces de l'ordre continuaient, vendredi soir, à éliminer les derniers « *renégats* » (nos dernières éditions du 24 novembre).

Le ministre a précisé qu'il ne restait plus qu'une « *poignée* » d'assaillants et que le ministre de l'intérieur publierait un communiqué sur les événements dès que les derniers rebelles auraient été arrêtés. Selon le témoignage d'un témoin occulaire, les forces de l'ordre, au nombre de 2 000 à 3 000 hommes, occupent, depuis jeudi, le périmètre de la mosquée et les bâtiments de deux étages qui forment l'enceinte.

Selon ce témoin, des véhicules blindés sont déployés dans l'immense cour centrale où se dresse la Kaaba. Des troupes encerclent la mosquée et occupent, en outre, le bâtiment Achraf qui fait face à l'aile ouest de la mosquée et où se trouvent les derniers rebelles. Ceux-ci seraient retranchés dans deux minarets et les quelques pièces qui communiquent avec ceux-ci.

Vendredi, la prière traditionnelle n'a pas été retransmise depuis la grande mosquée de La Mecque mais depuis Médine, ce qui confirme que les forces de l'ordre ne sont pas tout à fait maitresses de la situation.

Dans son appel, le cheikh Abdul Aziz a déclaré : « *Notre gouvernement a agi sagement avec le groupe hérétique qui s'était emparé de la grande mosquée de La Mecque, afin d'épargner le sang des otages innocents. Les extrémistes ont combattu Dieu et son prophète et ont répandu la corruption sur terre. Par conséquent, selon le Coran, ils devraient être exécutés ou crucifiés ou avoir les articulations brisées.* »

Selon le journal jordanien *Al Rai*, le commandant du groupe armé aurait été tué. Il s'appellerait Mohamed Abdallah et serait âgé de vingt-six ans. Le journal indique encore que le groupe armé aurait fait partie d'une secte appelée Salafieh, dissidente du nahabisme sunnite.

A Moscou, Tass a annoncé vendredi l'envoi de commandos américains sur la base aérienne de Dahran en Arabie Saoudite, information démentie par Ryad. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

***

L'attaque contre la grande mosquée de La Mecque continue d'autre part de susciter des réactions violentes dans certains pays musulmans. Ainsi, un millier de musulmans ont, vendredi, incendié des véhicules, pillé des magasins et tenté de mettre le feu aux consulats des Etats-Unis et d'Union soviétique à Calcutta. La manifestation était organisée par la Ligue musulmane et le parti du Congrès de Mme Gandhi.

Au Bangladesh, plus de dix mille personnes ont manifesté, dans les rues de Dacca, en portant des banderoles proclamant : « *A bas l'impérialisme anglo-américain* », « *A bas la domination sioniste* » et « *Allah Akbar* » (Dieu est grand).

RECEVANT LE VICE-PREMIER MINISTRE BELGE

M. Hua Guofeng évoque la « situation délicate » dans laquelle pourrait se trouver l'Arabie Saoudite

De notre correspondant

Pékin. — Le président Hua Guofeng a exprimé, vendredi 23 novembre, devant le vice-premier ministre belge, M. Claes, ses inquiétudes devant la prolongation de la crise iranienne. Il a particulièrement évoqué « *la situation délicate* » dans laquelle risquait de se trouver l'Arabie Saoudite au cas où une solution ne serait pas trouvée prochainement à la confrontation entre Téhéran et Washington.

Selon M. Claes, le chef du gouvernement chinois a aussi parlé du Pakistan. Il a exprimé la conviction que les incidents d'Islamabad « *n'impliquaient la responsabilité d'aucun gouvernement* ». Mais il a redit les craintes éprouvées par la Chine qu'une déstabilisation de la situation au Proche-Orient et dans la région du Golfe n'aboutisse à un accroissement de l'influence soviétique.

M. Hua Guofeng a énuméré trois autres régions que Pékin considère comme des « *points chauds* » : l'Afrique, l'Asie (du Sud-Est surtout) et les Caraïbes. Il n'a pas mentionné l'Europe, et les problèmes de la défense européenne n'ont pas été évoqués. Le premier ministre chinois a seulement déclaré que la Communauté européenne constituait « *un élément fondamental de stabilisation* » dans le monde. Il a souhaité la voir accroître ses efforts pour aider les pays arabes à renforcer leur unité.

Sur le plan bilatéral, le vice-premier ministre belge a signé, vendredi, un accord « *sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technologique* ».

M. Claes prévoit que cet accord trouvera ses premières applications dans les secteurs de l'énergie (extraction houillère et centrales thermiques), de l'exploitation des métaux non ferreux (zinc et plomb), des télécommunications et des installations portuaires.

Selon M. Claes, la Chine n'aurait pas abandonné, d'autre part, l'idée de se doter de centrales nucléaires, excluant seulement la possibilité que ses éventuels achats d'équipements étrangers dans ce domaine soient assortis de clauses restrictives sur la non-utilisation à des fins militaires. M. Fang Yi, vice-premier ministre, s'est longuement intéressé aux techniques de l'enrichissement, des surrégénérateurs et du traitement des déchets.

Ces indications contrastent avec celles données au printemps lorsque la Chine avait ajourné pour une période indéfinie son projet d'acheter deux centrales à la France. Il avait été dit à l'époque qu'il s'agissait là d'une conséquence des nouvelles orientations de la politique énergétique chinoise, celle-ci ne prévoyant, à l'étape actuelle, que le développement de sources d'énergie non nucléaires.

ALAIN JACOB.

« La reconnaissance de l'existence du peuple palestinien est un préalable »

déclare le représentant de l'O.L.P. à Paris

Répondant vendredi 23 novembre aux questions des membres de l'Association de la presse diplomatique, M. Souss, délégué de l'O.L.P. en France, a déclaré :

« *A ceux qui vous disent : changez votre charte* (pour reconnaître Israël), *je réponds que, du côté d'Israël, il n'y a pas de charte, pas de Constitution, pas de frontières délimitées ; il n'y a pas de reconnaissance de l'existence du peuple palestinien. Que le peuple israélien commence par écrire une Constitution, qu'il dise : Nous voulons que l'Etat d'Israël soit délimité dans des frontières, supposons celles de 1967 ; nous reconnaissons l'existence du peuple palestinien. (...) Nous reconnaissons qu'un tel peuple a existé et que nous l'avons chassé de cette terre par la force des armes. Le jour où le peuple d'Israël fera cet acte-là, le Conseil national palestinien prendra les décisions qui doivent être prises.* »

M. Souss rappelle que la position de l'O.L.P. a évolué depuis qu'en 1965 elle voulait « *jeter les juifs à la mer* » ; aujourd'hui, elle ne demande que la formation d'un Etat sur une partie du territoire palestinien. Il s'est également prononcé en faveur d'une modification de la résolution 242 du Conseil de sécurité (base de toutes les tractations au Proche-Orient) qui ignore, a-t-il dit, les droits du peuple palestinien.

A propos des prises d'otages de Téhéran, M. Souss a dit : « *Je n'approuve les prises d'otages par qui que ce soit. C'est une chose abjecte, une arme indéfendable.* »

Enfin, à propos des relations franco-palestiniennes, M. Souss a dit : « *Les relations de l'O.L.P. avec la France sont excellentes. Il faut dédramatiser l'affaire d'une visite de M. Arafat en France. Ce qui importe, c'est que la visite se fasse dans les meilleures conditions politiques acceptables pour les deux parties.* »

● *Réunis à Paris* le 22 novembre sous l'égide du CRIF en assemblée extraordinaire nationale, les représentants des communautés et organisations juives de France ont exprimé « *leur opposition unanime à toute entreprise conduisant à une invitation officielle de Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., dont la charte (art. 19 et 20), confirmée par les récentes déclarations de son porte-parole Kaddoumi, exige la destruction de l'Etat d'Israël, au mépris des engagements internationaux qui portent la signature de la France. Une telle initiative (...) constituerait une intolérable légitimation du terrorisme et du chantage. Elle nous blesserait à la fois comme juifs et comme citoyens attachés à la justice, et risquerait ainsi de créer les conditions d'un véritable divorce moral entre la communauté juive et le gouvernement.* »

ASIE

Cambodge

Le retour d'un ami de la France

(Suite de la première page.)

Quand il fut choisi en 1941 pour monter sur le trône par l'amiral Decoux, de préférence à son oncle Monireth, le représentant de Vichy pensait que ce jeune homme de dix-huit ans, bon vivant, serait aisément manœuvrable. Il n'en fut rien, et le prince n'eut de cesse qu'il obtienne l'indépendance de son pays, allant même, en 1953, jusqu'à lancer sa fameuse « *croisade royale pour l'indépendance* » après un bref et spectaculaire exil en Thaïlande.

L'apothéose des relations franco-cambodgiennes sera la visite, en 1966, du général de Gaulle, reçu avec faste à Phnom-Penh, où il prononça son discours demeuré célèbre. Il apportait une caution et une autorité morale inestimables aux efforts du prince pour maintenir une politique neutraliste au milieu d'une Asie du Sud-Est en ébullition. Le prince témoigna au général une dévotion quasi filiale ; les relations « familiales » de nos chefs d'Etat ne sont plus aussi prestigieuses, et l'appui qu'espérait le prince Sihanouk dans les heures difficiles d'après 1970 lui fut bien plus chichement mesuré qu'à d'autres.

C'est d'ailleurs du départ de de Gaulle que le prince Sihanouk a daté la dégradation de ses relations avec la France. Il dira que le général n'aurait jamais reconnu le régime de Lon Nol et comparera la résistance khmère à la France libre. Il fustigera l'attitude « *inadmissible* » de la France après la rencontre de la Martinique de décembre 1974 entre les présidents Ford et Giscard d'Estaing. Celui-ci, après avoir soutenu la dernière tentative du prince pour subtiliser le pouvoir aux Khmers rouges en s'installant à Phnom-Penh, avait signé le communiqué final dans lequel il s'alignait sur la position américaine. Un démenti embarrassé du chef de l'Etat ne put redresser une situation compromise ; la méfiance des Khmers rouges à l'encontre de Sihanouk s'accentua et l'ultime chance d'empêcher le Cambodge de sombrer dans le chaos fut perdue (2).

En août dernier encore, le prince avait annulé sa visite en France en raison de ce qu'il appelait l'attitude « *réticente* » adoptée par Paris à son égard, pour ne pas « *déplaire* » à Moscou et à Hanoï. Il faut dire que le Quai d'Orsay, tout en affirmant que « *le gouvernement français n'avait pas mis de conditions particulières à la venue en France du prince Sihanouk* », avait ajouté qu'il serait soumis, « *comme tous les étrangers en France* », à l'« *obligation de réserve* ». Le moins que l'on puisse dire est que la politique khmère de la France non seulement ne lui aura pas permis de préserver ses intérêts traditionnels au Cambodge, mais encore n'aura guère contribué à aider les efforts du prince en faveur de la paix et de la neutralité de son pays.

« Maintenir la race khmère »

Mais, comme dans tous les moments difficile, c'est vers la France que se tourne aujourd'hui le prince Sihanouk. Désespéré, sans soutien et sans troupes, désarmé devant l'invasion vietnamienne et les Khmers rouges qu'il abhorre, déçu, semble-t-il, par la Chine, c'est à Paris qu'il commence sa tournée de plusieurs pays occidentaux. Il souhaite obtenir compréhension et soutien et rallier une émigration khmère désunie.

Le prince Sihanouk a cependant bien changé au cours des dernières années. Isolé dans sa résidence de Phnom-Penh pendant près de trois ans, puis pendant plusieurs mois dans son palais de Pyongyang, entouré seulement de quelques fidèles ou d'anciens courtisans, il semble avoir découragé certains de ses partisans par des volte-face et des déclarations souvent contradictoires. C'est ainsi qu'il aurait tenté d'engager le contact avec Hanoï et demandé, en juillet dernier, aux maquisards khmers nationalistes de déposer les armes : les silences, puis les réponses désobligeantes de Hanoï et du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh l'ont convaincu que la résistance était inévitable. Il reconnaît cependant qu'il ne pourra remporter la victoire les armes à la main.

Ne déclarait-il pas récemment au *Monde* qu'il était « *sans illusions* » mais que « *l'essentiel en ce moment est de maintenir la race khmère* » (nos éditions du 4-5 novembre) ? Une préoccupation qui, chez lui, l'a toujours emporté sur toute autre.

Il n'aura pas trop de son habileté, et d'un charisme qui demeure considérable, pour unifier et galvaniser ses compatriotes, et leur faire accepter sa Confédération des Khmers nationalistes créée en septembre à Pyongyang. Le plus difficile à convaincre sera sans doute un de ses anciens premiers ministres, M. Son Sann, qui a pris, avec M. Chhean Vam, lui aussi ex-chef de gouvernement, la tête d'un Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.). « *Il n'est pas question que je me rallie à Son Sann ; je suis tout de même l'ancien chef de l'Etat* », déclarait récemment Norodom Sihanouk. M. Son Sann, qui avait dès janvier réaffirmé son soutien au prince « *pour qu'il sauve la nation* », ne se serait lancé seul dans la résistance qu'à cause des tergiversations du prince.

Les divisions des Cambodgiens semblent être une constante de leur histoire et les ambitions des Etats voisins, Vietnam ou Thaïlande, ont souvent tiré profit des rivalités entre princes ou entre clans pour asseoir leur influence ou étendre leurs conquêtes. Aujourd'hui encore, à la frontière khméro-thaïlandaise, de nombreux groupes rivaux tentent de mener une guérilla sans espoir. Pour rassembler anciens Khmers rouges et Khmers serei, ex-nationalistes et sihanoukistes, il faudra mettre bien des susceptibilités au vestiaire, et le prince Sihanouk devra faire preuve de la souplesse politique à laquelle il excellait jadis. Sans cette unité, la résistance khmère ne pourra devenir crédible ni engager le dialogue avec Hanoï le jour où les Vietnamiens réaliseront qu'il n'est pas si facile de venir à bout de l'hostilité d'un peuple.

La tâche de Norodom Sihanouk est plus difficile que jamais. Il aura besoin, pour appuyer ses efforts et ceux de ses compatriotes, du soutien de nombreux gouvernements. Il est souhaitable, pour la survie des Cambodgiens, qu'il l'obtienne à Paris et ailleurs ; malgré ses défauts et ses erreurs passées, le prince reste sans doute l'un des derniers atouts dont disposent encore les Cambodgiens.

PATRICE DE BEER.

(2) *Une tragédie sans importance* (Balland France Adel, 1979) et *le Monde* daté 22-23 décembre 1974.

Le C.I.C.R. et l'UNICEF ne disposent pas des fonds promis pour l'« opération survie » du peuple khmer

De notre correspondante

Genève. — La récente conférence des Nations unies sur le Cambodge est plus que jamais considérée à Genève comme une simple opération de prestige, car la plupart des engagements pris publiquement par divers Etats à New-York, le 5 novembre, sont restés lettre morte. Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et l'UNICEF, responsables de la gigantesque « opération survie » du peuple cambodgien, ont lancé le vendredi 23 novembre un véritable cri d'alarme. Faute de moyens, ces deux organismes risquent de ne plus pouvoir continuer leur aide humanitaire.

En effet, sur les 110 millions de dollars dont elles devraient en principe disposer, selon les engagements pris par les Etats, seulement 12 millions de dollars ont été jusqu'à maintenant versés. En outre, étant donné l'afflux en Thaïlande de populations khmères, les prévisions faites cet automne ne correspondent plus aux besoins. C'est 140 à 150 millions de dollars que nécessite l'« opération survie » pour être convenablement menée dans les six mois à venir.

Dans l'appel lancé à la communauté internationale, le CIRC et l'UNICEF précisent que pour mener à bien leur action en faveur des populations civiles cambodgiennes il leur manquera 45 millions de dollars avant la fin de l'année. Les Etats scandinaves et les Pays-Bas notamment se sont montrés particulièrement généreux et ont tenu leurs promesses. D'autres pays comme la France ont fait des dons en nature, qui ne sont pas négligeables, mais c'est l'argent liquide qui manque le plus.

Tout ce que les deux organisations achètent ne peut être payé qu'au comptant, la solidarité n'étant pas la caractéristique la plus évidente des industries qui vendent des véhicules, des équipements divers et des denrées de toutes sortes indispensables pour pouvoir poursuivre les secours. En outre, ne serait-ce que pour le droit de passage de chaque cargo porteur de secours d'urgence, les autorités de Phnom-Penh continuent de réclamer 9 000 dollars...

L'UNICEF, pour ne pas laisser se détériorer des vivres dont on ne saurait retarder la distribution, s'est vu obligée de louer chez Hertz, à Bangkok, des autos et des minibus... Un exemple, parmi de nombreux autres, qui illustre une situation tragique qui risque de durer si les divers Etats ne réagissent pas immédiatement.

ISABELLE VICHNIAC.

Japon

Le rôle de Tokyo sur la scène internationale a été étudié lors du symposium organisé par l'« Asahi »

De notre correspondant

Tokyo. — Le Japon doit prendre une responsabilité plus grande sur la scène internationale et participer à des pôles de développement : telle est l'idée dominante qui s'est dégagée du symposium organisé du 19 au 21 novembre par le quotidien *Asahi* pour son centenaire. Le rôle du Japon dans la communauté internationale est une question débattue depuis près d'une décennie : le Japon étant devenu la troisième puissance économique du monde tout en se gardant, semble-t-il, sur le plan politique de prendre les responsabilités qui lui incombent du fait de sa puissance. Par la qualité des interventions et la franchise du débat, dirigé par le professeur Tsuru, ancien président de l'université Hitotsubashi, le symposium, auquel participaient notamment, du côté occidental, M. Healey, ancien chancelier de l'Echiquier, M. James Reston du *New York Times* et M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a été l'occasion de préciser un certain nombre de perspectives.

A l'idée couramment répandue, et qui d'ailleurs a encore une fois été soutenue par certains participants nippons, selon laquelle le Japon ne peut que chercher à s'adapter à l'évolution du monde industrialisé, il a été opposé que l'avenir ne dépend pas d'une adaptation au monde développé mais, au contraire, d'une participation au développement du tiers-monde.

Le Japon a été fortement critiqué, notamment par M. James Reston, pour sa passivité dans le drame indochinois et la discrétion de son aide aux Cambodgiens.

Le symposium a été l'occasion pour M. Servan-Schreiber de soumettre aux Japonais un projet auquel il tient : la réalisation d'un « *triangle créatif* ». Estimant que la suprématie américaine dans le domaine économique, politique et scientifique appartient à une époque révolue, il a insisté sur la nécessité de former un pôle de développement qui réunirait les Japonais, les Arabes et les Européens. Celui-ci aurait le mérite, estime-t-il, sans en rien constituer un bloc hostile aux Américains, d'avoir une marge de manœuvre plus grande en évitant d'être marqué par les engagements politiques que les Etats-Unis ont à travers le globe. Alors que les événements du monde musulman inquiètent les Japonais, l'initiative de M. Servan-Schreiber a été accueillie à Tokyo avec des sentiments partagés : certains dirigeants paraissant prêts à jouer une carte qui les démarquerait des Etats-Unis, d'autres hésitent à s'engager sur cette voie.

PHILIPPE PONS.

AFRIQUE

Ouganda

Le Conseil national consultatif entérine la « disgrâce » du ministre de la défense

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — L'épreuve de force qui mettait aux prises — à huis clos — le président ougandais, M. Binaisa, et une bonne partie du Conseil national consultatif, organe qui fait office de Parlement jusqu'aux élections de juin 1981 — s'est soldée par une demi-victoire du chef de l'État. Celui-ci a reconnu que l'annonce, en début de semaine, d'un remaniement gouvernemental comportant notamment la rétrogradation du ministère de la défense, M. Museweni, avait été une *« erreur »*. Il a précisé qu'il n'avait jamais envisagé de nommer des ministres sans consulter le Conseil. Cette consultation, a-t-il ajouté, est en cours. Le Conseil annoncera son accord avec les changements proposés dans *« environ une semaine »*. Selon le chef de l'État, le Conseil lui a reconnu le droit d'effectuer un remaniement ministériel. Toutefois, les modifications gouvernementales seront désormais soumises pour approbation préalable à une *« commission permanente »* du Conseil créée à cet effet.

Au-delà de ces subtilités de procédure et de ces apparentes concessions de forme acceptées par le président, l'important est que le conseil national consultatif n'a pas remis en cause la rétrogradation de M. Museweni. Interrogé sur les raisons de cette disgrâce, le président a refusé de commenter les rumeurs selon lesquelles le ministre de la défense aurait été mis à l'écart parce qu'on lui reprochait d'organiser le recrutement d'une armée privée dans sa région natale, l'Ouest ougandais.

Comment va réagir M. Museweni ? Il est peu vraisemblable qu'il consente à rentrer dans le rang en acceptant le ministère — secondaire — de la coopération régionale. Choisira-t-il l'exil ? Se mettra-t-il en réserve de la république dans la perspective des élections. Dans une interview accordée au correspondant à Londres du quotidien kényan *The Standard*, l'ancien président Lule voit dans la rétrogradation de Museweni la conséquence d'un *« nouveau tour de vis tanzanien »*. Si tel était le cas, on voit mal cependant pour l'instant les raisons qui auraient incité le président Nyerere à *« neutraliser »* un homme qui passait, il y a peu de temps encore, pour son protégé.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LE CONFLIT RHODÉSIEN

Londres rappelle pour consultation son représentant en Zambie

Le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné vendredi 23 novembre l'*« agression »* menée ces jours derniers par les troupes rhodésiennes contre la Zambie.

Le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution demandant que la réparation des dommages soit payée par les *« autorités responsables »*. La Grande-Bretagne est invitée à prendre rapidement des mesures pour éviter au *« régime raciste minoritaire et illégal »* de Salisbury de répéter ses *« actes d'agression et de provocation contre la Zambie »*.

D'autre part, à la veille du sommet des États de la « ligne de front » (Zambie, Tanzanie, Mozambique, Angola, Botswana), qui se tient ce week-end à Dar-Es-Salam, le ton monte entre la Zambie et la Grande-Bretagne. Celle-ci a décidé vendredi le rappel à Londres, pour consultation, de son haut-commissaire à Lusaka, Sir Leonard Allinson. Cette mesure intervient après deux jours de manifestations anti-britanniques et des déclarations gouvernementales zambiennes critiquant la Grande-Bretagne.

Vendredi, pour la seconde journée consécutive, des étudiants se sont rassemblés devant le haut-commissariat de Grande-Bretagne à Lusaka. Criant des slogans hostiles aux Britanniques, qu'ils tiennent pour responsables des récents raids rhodésiens.

A Londres Mme Thatcher a lancé vendredi un appel aux participants à la conférence sur le Zimbabwe-Rhodésie pour qu'ils acceptent sans délai les propositions britanniques de cessez-le-feu.

« La conférence de Lancaster House a atteint un point critique », a-t-elle notamment déclaré. *« Nous sommes à deux doigts d'un succès. Si les propositions de la Grande-Bretagne sont acceptées, nous envisageons la cessation des hostilités au cours des prochains jours. »*

Pour l'instant, seul le gouvernement de l'évêque Muzorewa a accepté les propositions britanniques pour l'instauration d'un cessez-le-feu, et lord Carrington a demandé au Front patriotique de se prononcer lundi au plus tard. — *(Reuter, A.F.P.)*.

« La Tunisie des paradoxes »

UNE LETTRE DE M. MASMOUDI

A la suite du troisième article de Paul Balta sur « La Tunisie des paradoxes » *(le Monde* du 3 novembre), M. Mohamed Masmoudi, ancien ministre tunisien des affaires étrangères, nous écrit notamment, à propos de l'accord de Djerba du 12 janvier 1974 sur la fusion tuniso-libyenne, qu'il fut « *le résultat d'une seule heure de tête à tête Bourguiba-Kadhafi* ».

Il ajoute que ce n'était pas lui mais « *les dirigeants tunisiens actuels qui avaient proposé d'avancer au 18 janvier le référendum prévu par les deux présidents, et dans l'accord pour le 25* ». Et de conclure : « *Mon tort à moi, je l'avoue, est que, contrairement à eux tous, je n'ai pas voulu me résigner à renier les engagements pris.* »

Cette affaire ayant contribué à le faire mettre « *hors-jeu* » comme nous l'écrivions, M. Masmoudi précise « *j'ai été mis, plutôt, en état de séquestration forcée dans mon propre domicile et ce, arbitrairement et sans avoir fait l'objet de poursuites judiciaires ou d'une mesure administrative. Cette situation dure depuis bientôt deux ans et demi. Sous le prétexte officiel d'assurer ma sécurité, la police occupe, malgré moi, ma maison et m'empêche de circuler, de travailler et de vivre comme je l'entends* ».

Mali

INAUGURÉE PAR M. ROBERT GALLEY

La centrale solaire de Diré devrait permettre la remise en valeur de 3 000 ha de terre cultivable

Les travaux de la vingtième session de la Commission mixte franco-malienne ont débuté vendredi 23 novembre, à Bamako, en présence de M. Galley, ministre de la coopération.

Auparavant, M. Galley avait eu un entretien avec le président Moussa Traoré, chef de l'État malien. Le ministre de la coopération doit inaugurer ce samedi la centrale solaide de Diné.

La centrale solaire thermodynamique que la Sofretes-Mengin a construit à Diré est installée sur les bords du Niger, dont elle pompe les eaux. Cette centrale solaire (1) fournit quelque 9 000 mètres cubes d'eau pour irriguer une centaine d'hectares de terrains agricoles, assure l'approvisionnement potable des sept mile habitants de la ville de Diré, fait conctionner un important groupe frigorifique pour assurer la conservation des denrées périssables et pourvoit, entre 17 heures et 22 heures, à l'alimentation électrique d'un complexe agro-touristique.

Cette installation, qui a nécessité le transport dans des conditions parfois malaisées — Diré n'est accessible par bateau que pendant quatre mois — de 400 tonnes de matériel, a coûté 8,5 millions de francs, non compris le programme d'irrigation envisagé pour la remise en valeur de 3 000 hectares de terres cultivables. Son financement a été assuré par la subvention du Fonds d'aide à la coopération (FAC) et du ministère de l'industrie dans le cadre de l'opération Énergies nouvelles au Sahel, étalé sur une période de trois ans. Les Maliens ont participé à la réalisation des 3 000 à 4 000 mètres carrés de capteurs solaires qui dispensent l'énergie à l'installation.

Grâce à cette centrale, les Maliens espèrent redonner à la région de Diré cette vocation de grenier à blé qui fut la sienne au début du siècle. A cette époque, quelque 30 000 hectares de terres étaient cultivées dans la plaine environnante. Aujourd'hui, alors que la désertification a fait son œuvre, on vise plus modestement dans une première étape à rendre cultivables, grâce au solaire, qui, malgré tout, reste une énergie chère, 100 à 200 hectares de terres. Cette situation devrait progressivement s'améliorer grâce au très faible coût d'entretien et à la baisse des prix des matériels solaires.

En attendant, les pays de la zone sahélienne — Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad et Îles du Cap-Vert — ont besoin de s'équiper pour lutter contre la sécheresse. L'aide internationale à ces pays — 5,1 milliards de dollars entre 1974 et 1978 — n'a d'ailleurs pas fléchi, même pour cette année où les pluies ont été bonnes, et la France figure encore en bonne place dans cet engagement. Si sa part, la première comme l'a fait remarquer M. Galley, a baissé en pourcentage, elle a augmenté en volume puisqu'elle a atteint 1,8 milliard de francs en 1978. Il s'y ajoute pour 1979 un programme exceptionnel de 100 millions de francs et une aide de 10 millions de francs pour le transport d'aides alimentaires en faveur des États du Sahel. — J.-F. A.

(1) Diré est la centrale solaire de puissance moyenne, la plus puissante au monde. Elle n'est dépassée que par des installations de laboratoire.

AMÉRIQUES

Bolivie

Le commandant en chef de l'armée se soulève contre le gouvernement de Mme Gueiler

La Paz *(A.F.P.)*. — Le général Luis Garcia Meza, qui s'est rebellé vendredi soir 23 novembre contre Mme Lidia Gueiler, chef de l'État, et les chefs d'état-major des forces boliviennes, avait été nommé commandant en chef de l'armée par le colonel Busch lors du coup d'État du 1er novembre. Il avait été remplacé dans la journée de vendredi par le général Rene Villareal Rejas, dans le cadre d'une série de nominations affectant l'état-major des forces armées.

Le général s'est enfermé dans la caserne Miraflores de La Paz, où est cantonné le 1er corps d'armée, avec des véhicules blindés, des chars et des commandos, et a reçu l'appui du 2e corps d'armée, basé à Santa-Cruz-de-la-Sierra, et qui couvre la défense des frontières avec l'Argentine, le Brésil et le Paraguay.

Le général Meza exige de Mme Gueiler qu'elle revienne sur les nominations auxquelles elle a procédé vendredi, et expressément sur celle du nouveau commandant de l'armée de terre, le général Villareal.

Le général Meza a également obtenu l'appui du commandant du 1er corps d'armée, le général Jorge Aguila Teran, et s'est emparé de bâtiments du haut état-major des forces armées. Il semble qu'il bénéficie aussi du soutien d'autres généraux.

Le général, qui reproche à Mme Gueiler de n'avoir pas respecté l'accord conclu avec les principales forces militaires, a assuré qu'il *« persistera dans son action jusqu'à ce que Mme Gueiler respecte la parole donnée »*.

Le climat politique s'est d'autre part dégradé en raison des dénonciations de l'ancien député Willy Sandoval, qui accuse l'ancien président Paz Estenssoro d'être compromis dans le coup d'État du colonel Busch (certains militaires affirmant qu'il s'agissait moins de laisser prendre le pouvoir par un militaire que de renverser le président élu Guevara, ennemi politique personnel d'Estenssoro). Il réclame aussi la démission d'une soixantaine de parlementaires qui auraient été impliqués dans le coup d'État.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. GROMYKO A BONN

Les dirigeants ouest-allemands minimisent l'avertissement du Kremlin à l'OTAN

De notre correspondant

Bonn. — La visite de M. Gromyko se termine sur un éclat. L'optimisme dont on faisait preuve dans les milieux gouvernementaux ouest-allemands, après l'entretien que le ministre soviétique des affaires étrangères a eu vendredi 23 novembre avec M. Schmidt, a été dissipé lorsque M. Gromyko a dit, au cours de la conférence de presse, à propos des armes eurostratégiques, qu' *« il n'y aura pas de négociations »* si les membres de l'OTAN se prononcent au conseil atlantique de décembre en faveur de la mise en place, en Europe, d'un armement nucléaire plus moderne.

Jusqu'à présent, M. Brejnev avait considéré que les décisions attendues du conseil atlantique rendraient seulement plus difficile une telle négociation. Les questions des journalistes pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un malentendu n'ont cependant pas fait dévier M. Gromyko de son attitude.

Son argumentation est simple : les fusées SS-20, dont l'U.R.S.S. poursuit la mise en place, ne justifient pas la moindre inquiétude. Selon M. Gromyko, ce dispositif n'est pas nouveau. Les fusées soviétiques de portée intermédiaire, a-t-il dit, ne modifient en rien *« l'égalité approximative »* entre l'Est et l'Ouest. En revanche, les décisions préparées à l'OTAN violeraient le *« principe de la parité »* que MM. Carter et Brejnev avaient proclamé en signant SALT 2.

M. Gromyko a mis en cause les armes nucléaires dont disposent *« d'autres partenaires »* des Américains, c'est-à-dire les armes françaises et britanniques. A ses yeux, le principe de l'égalité est compromis si les États-Unis peuvent compter sur un arsenal stratégique qui ne serait pas inclus dans un futur accord SALT 3.

Le ministre a donc proposé de négocier *« sur la base de la situation actuelle »*, les Soviétiques étant prêts à envisager une réduction du nombre de leurs fusées SS-20. Le chef de la diplomatie ouest-allemande, M. Genscher, a réagi aux commentaires pessimistes radiotélévisées. Selon lui, les entretiens n'auraient pas abouti à un « échec ». Visiblement énervé, il s'est écrié : *« On ne négocie pas à des conférences de presse ou à la télévision. »* Ces propos paraissent confirmer l'impression que dans les conversations M. Gromyko se serait montré plus conciliant que devant les journalistes. Toujours est-il que ses déclarations ont stupéfié les officiels. M. Genscher a précisé que le gouvernement de Bonn s'en tient au projet de résolution qui doit être adopté par le conseil atlantique et que *« les Soviétiques prendront position quand nous leur présenterons nos propositions »*.

La gauche sociale-démocrate est visée

Le chef de la diplomatie soviétique a certes accumulé les menaces, mais l'impression n'en prévaut pas moins à Bonn que l'U.R.S.S. mène un combat de dernière minute. En même temps, bien entendu, M. Gromyko s'est adressé à la gauche sociale-démocrate, résolue à s'élever contre le « réarmement » occidental au congrès du S.P.D. du 3 décembre à Berlin.

Il paraît peu probable que l'U.R.S.S. soit prête à une rupture dont les conséquences seraient aussi graves pour elle que pour les Occidentaux. M. Gromyko ne s'est d'ailleurs pas contenté de combattre le projet de l'OTAN. Il a relevé le *« long chemin »* accompli dans les relations germano-soviétiques ces dernières années et a rendu hommage à M. Schmidt, dont les déclarations sur le désarmement seraient toujours « appréciées » du côté soviétique. Le fait que M. Genscher n'ait pas été inclus dans cet hommage est conforme à la tactique soviétique, qui concentre ses attaques sur le ministre des affaires étrangères. De leur côté, M. Schmidt et Genscher ont accepté une invitation de se rendre l'an prochain à Moscou, ce qui n'annonce pas l'ouverture d'une crise sérieuse dans les rapports entre les deux pays.

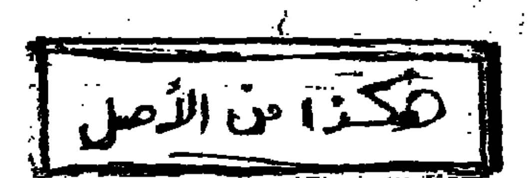
JEAN WETZ.

● *Le premier ministre de la province canadienne du Nouveau-Brunswick*, M. Richard Hatfield, est arrivé vendredi 23 novembre à Paris pour une visite d'une semaine en France à l'invitation de M. Monory, ministre de l'économie. Il se rendra notamment en Poitou-Charentes, province d'origine des Acadiens, qui, pour la plupart, vivent au Nouveau-Brunswick.

● *M. Jenkins*, président de la Commision des Communautés européennes, a examiné vendredi 23 novembre avec M. Giscard d'Estaing l'ordre du jour du conseil européen de Dublin (29 et 30 novembre). En quittant l'Élysée, M. Jenkins a dit qu'il espérait un *« résultat positif »* en ce qui concerne la participation britannique au budget communautaire, mais qu' *« il restait beaucoup de difficultés à surmonter »*.

● RECTIFICATIF. — Dans sa conférence de presse, à la fin du sommet franco-britannique, Mme Thatcher a dit : *« Il nous est tout simplement impossible de payer 1 milliard de livres (9 milliards de francs) de contribution nette par an »*, et non 1 *million* de livres. *(Le Monde* du 22 novembre.)

● *Réactions danoise et norvégienne.* — Le groupe parlementaire du parti social démocrate danois (seul parti du gouvernement) a décidé vendredi 23 décembre que le Danemark demanderait au Conseil atlantique du 12 décembre l'ajournement à six mois de toute décision pour l'implantation de nouveaux missiles américains en Europe. En Norvège, dans une réponse au message de M. Brejnev, le premier ministre, M. Nordli, juge « *positive* » la proposition soviétique pour une limitation des armements en Europe. Ni le Danemark ni la Norvège ne figurent parmi les pays où seront implantées les nouvelles armes américaines.



Union soviétique

L'absence prolongée de M. Kossyguine alimente les rumeurs avant les sessions du comité central et du Soviet suprême

Moscou. — La réunion du Soviet suprême, les 28 et 29 novembre, devrait être précédée, comme c'est la tradition, à partir de lundi 26, d'une session plénière du comité central du parti communiste soviétique.

La session d'automne est en principe réservée à l'examen des résultats économiques de l'année en cours et du budget de l'exercice suivant. Il semble qu'il ne s'agira pas, cette année, d'une simple réunion de routine ; d'ailleurs, des bruits courent sur des changements possibles au sein de la direction depuis plus d'un mois, en fait depuis le retour de M. Brejnev de Berlin-Est. Ces rumeurs ont été relancées par l'absence prolongée de M. Kossyguine.

De notre correspondant

Même abstraction faite des problèmes « personnels », le plénum devrait être important pour trois raisons : la première tient à la situation internationale. La campagne menée depuis le début de l'été contre la modernisation des forces nucléaires de théâtre de l'OTAN n'a pas atteint son objectif, puisque, selon toute vraisemblance, l'alliance atlantique décidera, en décembre, de produire et d'installer en Europe occidentale des fusées Pershing-2 et des missiles de croisière. Sans abandonner leurs pressions sur les Occidentaux, les dirigeants du Kremlin pourraient être amenés à réviser leur position après avoir lancé un nouvel appel solennel.

Autre sujet de politique internationale : les négociations avec la Chine, qui sont entrées dans leur cinquième semaine à raison d'une séance plénière hebdomadaire. Les discussions ne paraissent pas avoir beaucoup progressé.

Les Soviétiques ont proposé un document sur les principes de la coexistence pacifique et les relations de bon voisinage entre les deux Etats. Les Chinois ont formulé trois demandes : une réduction des effectifs des troupes soviétiques sur la frontière commune au niveau de 1964 ; le retrait des forces soviétiques de Mongolie ; la fin du soutien de Moscou à la politique « expansionniste » du Vietnam en Indochine. (Pékin souhaiterait particulièrement un adoucissement de la polémique antichinoise dans la presse soviétique.) Sans document, pas de solutions à ces trois questions, affirment les Soviétiques ; sans réponses satisfaisantes à ces questions, pas de document, rétorquent les Chinois. Le dialogue n'est pas rompu, mais il pourrait être long et se poursuivre à Pékin. L'U.R.S.S. comme la Chine ont intérêt à maintenir ouverte la possibilité d'un accord dans leurs négociations avec les autres puissances mondiales.

Deux raisons intérieures expliquent aussi l'importance de ce plénum : la mauvaise récolte (moins de 200 millions de tonnes de céréales) va peser sur une situation économique déjà difficile. Certes, les intempéries sont en partie responsables, mais les mesures décidées en juillet 1978 n'ont pas permis de résoudre les problèmes dont souffre l'agriculture, quelles que soient les conditions climatiques. Les mêmes termes reviennent sans cesse : faible productivité, gaspillage, défaut de stockage, distribution inefficace, etc.

Enfin, alors qu'il ne reste qu'un an avant la fin du dixième plan quinquennal, il est à peu près certain que les objectifs fixés pour 1980 ne seront pas atteints. La croissance industrielle est restée bien en deçà des prévisions : il faudrait une augmentation de 15 % de la production industrielle en 1980 (contre 3,7 % cette année) pour rattraper les retards accumulés depuis 1976 (en prenant l'hypothèse basse du projet de plan) ; c'est impossible. Les retards touchent des secteurs-clés comme le pétrole et l'industrie pétrolière, la métallurgie, la chimie, les machines-outils, les engrais... Dans certaines de ces branches, la production a même diminué au cours des neuf premiers mois de cette année par rapport à la période correspondante de 1978. La hausse de la productivité du travail est, elle aussi, bien inférieure aux espoirs des planificateurs.

La situation économique a empiré

Au plénum de novembre 1978, M. Brejnev avait été très sévère pour les responsables de l'économie et il avait semblé annoncer des sanctions. Force est bien de constater qu'en un an la situation économique a plutôt empiré. Les dirigeants en tireront-ils des conséquences « personnelles » ?

On est ramené ainsi aux rumeurs sur les changements possibles au sommet. La tendance naturelle est de toujours chercher les coupables au sein du gouvernement. Cette pratique présente l'avantage de « blanchir » le parti, qui apparaît comme le véritable défenseur des intérêts du peuple. Les rumeurs les plus insistantes touchent M. Kossyguine. A la suite de son absence aux fêtes de la Révolution — événement sans précédent à Moscou, — certains croient savoir qu'il est gravement malade ; d'autres, qu'il est fatigué de l'exercice du pouvoir. Voilà quelques années déjà, le chef du gouvernement avait fait la confidence à des dirigeants occidentaux qu'il souhaitait prendre sa retraite, mais que ses pairs lui avaient demandé de rester à son poste.

En souhaitant une nouvelle fois abandonner ses fonctions, M. Kossyguine pourrait — dit-on — vouloir provoquer une crise de conscience sur la nécessité de rajeunir les cadres dirigeants de l'U.R.S.S. Les éléments indiquant une retraite prochaine sont suffisamment nombreux et consistants pour qu'un journal de la presse communiste occidentale, d'habitude si prudente sur les mouvements de personnels dans les pays socialistes (il s'agit de l'*Unita*), ait cru pouvoir écrire que *« le premier ministre, dont les conditions de santé sont précaires, pourrait abandonner sa charge »*. Le correspondant dans la capitale soviétique du quotidien du P.C. italien annonçait en même temps que *« le rôle de M. Ilyitchev* — vice-ministre des affaires étrangères et chef de la délégation soviétique aux négociations avec la Chine — *ferait l'objet d'un examen attentif au prochain plénum du comité central »*. Selon ce correspondant, la position de M. Ilyitchev pourrait être renforcée.

M. Kossyguine n'est pas le seul dirigeant qui aurait droit à prendre sa retraite, pour des raisons d'âge ou de santé. La succession des principaux membres du bureau politique est à l'ordre du jour, et il est théoriquement possible de jongler avec les noms ou de préparer toutes les constellations « logiques ». Mais les certitudes sont aussi précaires que les informations sont rares. Trois faits méritent cependant d'être relevés :

— La revue du comité central *Kommounist* a récemment rappelé — selon toute vraisemblance sous l'influence de M. Souslov — les principes de la collégialité dans la direction du parti.

— M. Kirilenko, membre du bureau politique et secrétaire du comité central chargé des cadres et de l'organisation, est le successeur « naturel » du secrétaire général. C'est lui qui préside déjà les réunions du secrétariat en l'absence de M. Brejnev, et il a étendu ces derniers mois ses compétences à la surveillance de l'activité gouvernementale.

— Il est évident que depuis le vingt-cinquième congrès M. Brejnev pousse en avant M. Constantin Tchernienko, qui apparaît comme son dauphin. Fera-t-il un pas de plus en proposant la création d'un poste de secrétaire général adjoint qu'il réserverait à son protégé ? Il est possible que pour favoriser une transition en douceur, le congrès du parti ait lieu plus tôt que prévu, c'est-à-dire dès l'année prochaine. Des promotions au bureau politique ou au secrétariat du comité central pour préparer une relève ne sont donc pas à exclure dès ce plénum. Tout milite en faveur de décisions rapides, bien que la politique de ces dernières années ait plutôt consisté à ajourner les choix délicats.

DANIEL VERNET.

Roumanie

APRÈS LE XIIe CONGRÈS

La direction du parti communiste a été légèrement remaniée

Bucarest. — Brusquement animé, vendredi 23 novembre dans la matinée, par un esclandre, le douzième congrès du P.C. roumain s'est achevé dans la soirée comme il avait commencé : sans surprise, puisqu'il n'a été procédé à aucun remaniement marquant de la direction.

De notre envoyé spécial

Qu'avait eu le temps de dire au congrès l'homme du jour, M. Constantin Pirvulescu, avant que sa voix ne soit couverte par les huées ? Lorsque ce membre fondateur du parti, âgé de quatre-vingt-quatre ans, longtemps emprisonné avant la guerre en raison de ses activités militantes, prend la parole, peu après 10 heures, comme délégué d'un secteur de la capitale (1), personne n'imagine que le rituel des odes à M. Ceausescu puisse être rompu. A 11 heures doivent commencer, à huis clos, les élections des membres du comité central et celle du secrétaire général, puis le nouveau comité central doit se réunir pour désigner son comité politique exécutif. C'est alors que le scandale éclate. Non seulement M. Pirvulescu ne se prononce pas en faveur de la réélection du *« fils le plus aimé de la patrie »*, mais il s'élève contre le fait que le secrétaire général soit élu par l'ensemble des congressistes et non par le comité central, puis critique l'organisation du congrès en parlant des « agitateurs » qui en faussent le déroulement.

A la tribune, M. et Mme Ceausescu échangent quelques mots. De la salle, d'abord muette de stupeur, commencent à monter des protestations, relayées par les apostrophes que des dignitaires lancent à l'orateur. M. Pirvulescu trouve assez de voix pour répondre à un contradicteur le menaçant d'une exclusion du parti qu'il s'en moque. Mais quand il veut poursuivre, les hurlements deviennent tels que l'on ne distingue plus un mot, et la traduction simultanée sur les canaux des six langues proposées devient chaotique puis inaudible. M. Pirvulescu a-t-il, avant de devoir abandonner le micro, déploré que la politique extérieure de la Roumanie l'éloigne de l'U.R.S.S. et des pays du pacte de Varsovie ? Certains l'affirment, même s'ils n'ont pas pu saisir les mots exacts prononcés par M. Pirvulescu. D'autres soutiennent que l'iconoclaste n'a parlé ni de près ni de loin des affaires étrangères.

C'est en adversaire de la politique de l'indépendance roumaine, si ce n'est en « agent de Moscou », que M. Ceausescu a choisi de peindre son adversaire dans sa réponse : *« Il est sûr que Constantin Pirvulescu n'aime pas la démocratie qui règne aujourd'hui au sein du P.C.R. et rêve probablement de l'époque où le sort du parti et du peuple n'était pas décidé ici mais ailleurs. »* Se demandant *« au nom de qui »* s'était exprimé ce *« provocateur étranger au pays et à ses intérêts »*, M. Ceausescu a accusé M. Pirvulescu d'être *« resté tranquillement chez lui »* pendant la guerre, de n'avoir *« pas eu le courage de protester quand on fusillait des gens qui avaient été ses amis » (« une époque à jamais révolue »)*, d'avoir *« du sang sur les mains »* et d'avoir été écarté de la direction en 1960 à cause *« de son incapacité et de ses intrigues, sur lesquelles le parti possède des documents »*.

Un fils de M. Ceausescu élu au comité central

Membre du bureau politique jusqu'en 1960, étroitement associé aux épurations qui ont marqué les années 50 (notamment avec le groupe dit « de Moscou » de l'ancien ministre des affaires étrangères, Mme Ana Pauker), réintégré dans l'appareil à des postes plus modestes après la mort de Gheorghiu Dej, le délégué Pirvulescu s'est vu retirer son mandat par le congrès. Il n'aura pu empêcher la réélection à l'unanimité du secrétaire général.

Après l'incident, la fête a repris son cours — plus bruyante, comme pour effacer le désarroi d'un moment — avec la proclamation du résultat des votes. Le nouveau comité central, en raison de l'augmentation des effectifs du parti, qui s'élèvent à plus de deux millions neuf cent mille adhérents, comprend quatre cent huit membres, dont cent soixante-trois suppléants, alors que le précédent en comptait trois cent soixante et un. L'un des fils de M. Ceausescu, Nicou, déjà responsable des jeunesses, y rejoint ses parents, tandis que M. Eugène Barbu, l'une des personnalités dominantes de la littérature officielle, le quitte, victime d'une affaire de plagiat.

Au comité politique exécutif, on relève le départ de M. Manea Manescu, déjà écarté en mars du poste de premier ministre qu'il occupait depuis 1974. Quatre autres personnes s'en vont également : M. Gheorghe Cioara, qui avait troqué en février le ministère des constructions industrielles contre celui de l'énergie électrique ; M. Emil Draganescu, ministre du tourisme ; M. Ion Ionita, vice-premier ministre, qui devient suppléant ; et M. Iossif Uglar, responsable des administrations locales, qui perd aussi sa place au secrétariat du parti, où entre — seul changement dans cet organisme — M. Ludovik Fazekas, ministre de l'économie forestière.

Outre M. Fazekas, deux anciens suppléants deviennent membres du comité politique exécutif : M. Nicolas Constantin, ancien conseiller de M. Ceausescu, nommé président du plan en mars, et M. Ion Coman, ministre de la défense. Mme Aneta Spornic, ministre de l'éducation nationale, entre également au comité politique exécutif.

Parmi les suppléants, on remarque surtout le départ de M. Vasile Patilinet, ministre des mines et du pétrole, qui paye sans doute les retards enregistrés dans l'extraction du charbon : l'arrivée de Mme Suzana Gadea, présidente du conseil de la culture, et celle de cinq premiers secrétaires de département, fonction dont l'importance a été récemment accrue. La composition du bureau permanent, émanation du comité politique exécutif, n'avait pas encore été rendue publique samedi matin. Après avoir, dans son discours de clôture, exalté *« humanisme »* et le *« caractère démocratique »* du socialisme roumain, lancé un appel au désarmement et rappelé les grands principes de sa politique étrangère (souveraineté nationale, détente, renonciation à la force), M. Ceausescu a pris un bain de foule. Quelques bouquets de fleurs, quelques embrassades : la dispersion s'est faite en un clin d'œil. Sans incident.

BERNARD GUETTA.

(1) M. Pirvulescu a pris la parole à la tribune et non de sa place, contrairement à ce qu'avaient laissé croire de premières informations (nos dernières éditions du 24 novembre).

Portugal

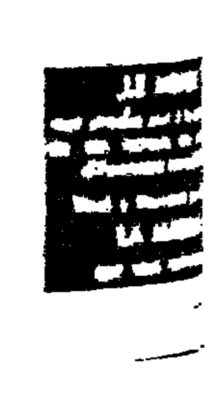
La loi d'amnistie a été promulguée

De notre correspondant

Lisbonne. — Une loi d'amnistie couvrant tous les délits politiques commis par des civils ou des militaires depuis la révolution du 25 avril est entrée en vigueur le vendredi 23 novembre. Cette loi, qui ne s'applique pas aux auteurs d'attentats à la bombe ni aux responsables de sévices sur des prisonniers, avait été votée par les socialistes et les communistes le 24 avril 1979. Sous la pression des milieux les plus conservateurs de l'armée, le président de la République a usé pourtant de son droit de veto, ce qui a entraîné le réexamen de la loi à l'Assemblée. Les députés socialistes et communistes ont confirmé leur vote.

La promulgation de la loi est devenue ainsi obligatoire. Cependant, et malgré les protestations d'intellectuels et de dirigeants politiques, le général Eanes avait retardé sa décision, cherchant à gagner du temps pour négocier un compromis avec la hiérarchie militaire.

Selon l'article 1 de la loi, *« les faits amnistiés ne peuvent pas servir de fondement à l'application de mesures à caractère criminel, disciplinaire ou statutaire »*. Certains officiers, comme le commandant Otelo Saraiva de Carvalho, contraint de passer à la réserve, pourront-ils revenir dans le service actif ? On peut en douter. D'après le lieutenant-colonel Vitor Alves, porte-parole du Conseil de la révolution, les conseils supérieurs de discipline, qui fonctionnent auprès des chefs d'état-major des trois branches des forces armées, garderont, en effet, le droit de se prononcer sur le « profil » et sur la « morale » des militaires, en particulier de ceux impliqués dans les événements qui ont marqué la période révolutionnaire. — J. R.



A travers le monde

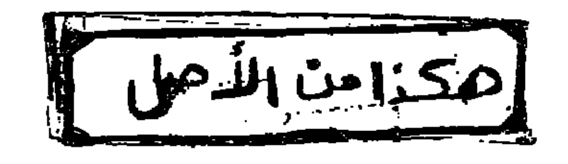
Allemagne fédérale

● UNE SECRETAIRE DU PARTI SOCIAL-DEMOCRATE (S.P.D.) et le vice-président de la filiale ouest-allemande d'une compagnie de transport américaine, soupçonnés d'espionnage au profit de la R.D.A., ont été récemment apréhendés à la suite de l'arrestation, il y a plusieurs semaines, d'un couple d'espions à Bielefeld. L'homme d'affaires était chargé d'obtenir des révélations de diplomates ouest-allemands en poste aux Etats-Unis.

Le parquet fédéral s'est refusé à tout commentaire « dans l'intérêt de l'enquête ». Un porte-parole du parti social-démocrate a indiqué que le S.P.D. n'avait pas été informé de l'arrestation d'une de ses secrétaires. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● L'ASSASSINAT DE LORD MOUNTBATTEN. — Détention à vie, telle est la sentence infligée, le 24 novembre, par un tribunal de Dublin à M. McMahon, reconnu coupable du meurtre le Lord Mountbatten, le 27 août. Son coaccusé, M. Francis McGirl, a été acquitté. Les trois juges ont estimé que l'enquête n'avait pas permis d'établir qu'il se trouvait à proximité de l'endroit où lord Mountbatten et trois autres personnes avaient été tués par une bombe placée sur le bateau à bord duquel ils naviguaient. — *(A.F.P.)*



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La distinction entre l'inscription à l'A.N.P.E. et le maintien des droits aux prestations sociales

Vendredi 23 novembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés. Ce texte a pour objet de supprimer le lien entre l'ouverture des droits des assurés et leur inscription à l'Agence nationale pour l'emploi.

M. FUCHS (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, déclare que ce texte tend à décharger l'A.N.P.E. de certaines tâches administratives et à mettre fin *« à des abus incontestables »* ; certaines personnes s'inscrivent à l'Agence pour bénéficier de la sécurité sociale.

Dans la discussion, M. TONDON (P.S., Meurthe-et-Moselle) assure que le projet tend à priver de toute protection *« des dizaines de milliers de chômeurs »*, ceux, précise-t-il, qui ne sont plus indemnisés depuis plus d'un an et les jeunes qui ne le sont pas encore. *« Le gouvernement, impuissant à faire reculer le chômage, cherche à tricher sur les statistiques »*, déclare-t-il.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) assure que le projet portera atteinte *« aux demandeurs d'emploi sérieux »*, notamment aux *« primo-demandeurs »* et à ceux qui sont âgés de cinquante à cinquante-cinq ans. Il reconnaît cependant que ce texte mettra fin à des *« abus »*.

Outre l'exemple d'une *« politique antisociale »*, M. LEGRAND (P.C., Pas-de-Calais) discerne *« les premiers effets du démantèlement du service public de l'emploi »* ; le but poursuivi par le gouvernement *« est de dégonfler les statistiques de chômage »*, ce qui est *« une basse manœuvre pré-électorale »*.

M. MASSON (R.P.R., Moselle) choisit de son côté de parler du *« problème spécifique du régime minier »*.

Répondant aux orateurs, M. BARROT, ministre de la santé et de la sécurité sociale, présente les différentes dispositions du projet. Il déclare : *« D'après les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE, on peut estimer que le quart des demandeurs inscrits à l'A.N.P.E. ne sont pas des chômeurs au sens du Bureau international du travail. Leur présence dans les fichiers de l'A.N.P.E. ne peut que nuire à l'efficacité de l'Agence en alourdissant inutilement ses tâches et dégrade aussi l'image de marque de l'Agence vis-à-vis des employeurs, qui hésitent à recourir à ses services pour trouver le personnel qu'ils voudraient embaucher. »* Il ajoute : *« Les ASSEDIC sont désormais chargées de la constitution de dossiers d'indemnisation au lieu et place de l'A.N.P.E. De même, c'est elles aussi qui transmettront aux caisses de sécurité sociale les attestations permettant l'ouverture des droits à l'assurance-maladie, à la validation des périodes d'indemnisation au regard de l'assurance-vieillesse. »*

Dans la discussion des articles, l'Assemblée examine les dispositions de l'article premier qui prolonge de neuf mois la période pendant laquelle les assurés ou leurs ayants droit, dont l'assujetissement cesse, continuent d'être couverts ou de bénéficier des prestations de l'assurance-maladie : ce délai de trois mois serait donc porté à un an. Les députés décident, sur proposition du gouvernement, d'étendre cette mesure à l'ensemble des régimes de sécurité sociale de salariés et de non-salariés.

Il est précisé que si, pendant cette période, l'intéressé vient à remplir, en qualité d'assuré ou d'ayant droit, les conditions pour bénéficier d'un autre régime obligatoire d'assurance-maladie et maternité, le droit aux prestations du régime auquel il était rattaché antérieurement est supprimé. Il s'agit, par cet amendement, d'exclure les cas de double prise en charge de certains assurés pendant cette période. D'autre part, les chômeurs indemnisés qui, à l'expiration du délai, adhéreront à l'assurance personnelle pourront voir leurs cotisations prises en charge par l'aide sociale, sans que soient mises en jeu les règles relatives à l'obligation alimentaire.

L'Assemblée adopte, en le précisant, l'article 2 du projet, qui pose le principe du lien entre indemnisation du chômage et assurance-maladie et maternité. Dorénavant, l'arrêt de l'indemnisation entraînerait l'arrêt de la protection sociale douze mois plus tard, à charge pour l'intéressé de recourir à l'assurance personnelle.

Les députés adoptent un article additionnel du gouvernement stipulant que les jeunes de moins de vingt-deux ans affiliés à l'assurance personnelle seront redevables d'une cotisation forfaitaire qui pourrait être de 450 francs par an, soit 37 francs par mois.

L'article 3 modifiant les modalités de prise en compte des périodes de chômage involontaire, au titre de la détermination du droit à pension de l'assurance-vieillesse, est adopté. Il substitue la notion de *« chômage involontaire indemnisé »* à celle de *« chômage involontaire constaté »*. Jusqu'à présent, les salariés qui ont cessé leur activité, parfois depuis longtemps, peuvent acquérir des droits à pension de retraite par leur simple inscription auprès de l'A.N.P.E., alors qu'ils ne remplissent pas, par ailleurs, les conditions nécessaires pour être indemnisés et qu'ils ne souhaitent pas accepter une nouvelle activité. Pour corriger les effets de ces dispositions qui auraient pu avoir des conséquences injustes pour les travailleurs qui sont en état de chômage involontaire réel, et dont l'indemnisation cesse, les périodes où il n'y a pas eu indemnisation seront également prises en considération, mais ne le seront que pendant une durée d'un an.

L'article 4, qui procède à la déconnexion entre l'inscription à l'A.N.P.E. et le droit aux prestations familiales, est adopté, ainsi que les articles suivants ; enfin, l'ensemble du projet. — L. Z.

M. Christian Bonnet donne diverses indications aux maires des grandes villes

Une délégation de l'association des maires de grandes villes de France, conduite par M. Roger Quilliot (P.S.), président, sénateur, maire de Clermont-Ferrand, a été reçue, le jeudi 22 novembre, par M. Bonnet.

Le ministre de l'intérieur a donné à ses interlocuteurs les indications suivantes :

— Les caisses des écoles pourront bénéficier dans un proche avenir de l'exonération de la taxe sur les salaires ;

— La mise en application des arrêtés municipaux relatifs à l'interdiction de circulation des poids lourds dans le cœur des villes doit résulter d'une négociation tripartite entre les élus, les représentants de l'Etat et ceux des transporteurs routiers ;

— Le recrutement des policiers communaux, source de charges supplémentaires pour les budgets municipaux, doit être freiné par une augmentation significative des effectifs de la police d'Etat et une meilleure utilisation de ceux-ci ;

— Le montant du prélèvement effectué sur la T.V.A. au bénéfice des communes (dotation globale de fonctionnement - D.G.F.) sera indiqué aux maires à la fin du mois de janvier ;

— Le pourcentage d'augmentation de ce prélèvement doit s'élever en 1980, par rapport à 1979, à 11 % minimum par commune (8 % plus 3 % au titre de la régularisation de l'année 1979) ;

— La loi relative au prélèvement effectué sur la T.V.A. (D.G.F.) sera améliorée à partir de 1980 afin de tenir compte des enseignements de l'expérience.

D'autre part, la délégation a insisté sur le caractère *« diabolique »* de la taxe professionnelle dont les modifications des bases d'imposition rendent difficiles toutes les prévisions sur la progression de la pression fiscale ; sur les disparités considérables qui existent d'une ville à l'autre dans le montant de la D.G.F., sur les conséquences *« néfastes »*, pour le cadre de vie des citoyens, de la diminution de l'effort d'investissement des grandes villes, lequel a dû être réduit de moitié depuis 1974, ainsi que sur l'insuffisance du montant des ressources de l'Etat transférées aux collectivités locales.

EN CONCLUSION DE LEUR CONGRÈS NATIONAL

Les maires précisent leurs vœux pour éviter l'« enlisement » de la réforme des collectivités locales

Le *soixante-deuxième* congrès national de l'Association des maires de France a terminé ses travaux, vendredi après-midi 23 novembre, à l'Hôtel de Ville de Paris, en adoptant la motion de synthèse proposée par la majorité du bureau sortant (U.D.F., R.P.R., P.S. et divers majorité). Ce texte a recueilli 3 106 suffrages, tandis que la résolution présentée par l'association nationale des élus communistes n'en a obtenu que 850, le nombre des votants ayant été, au demeurant, particulièrement fiable (4 071 sur 13 380 mandats).

Dans cette motion, le congrès a résumé ses principales préoccupations à l'égard de la réforme des collectivités locales en cours d'examen au Parlement.

Les maires *« s'inquiètent de la distorsion qui apparaît entre les intentions exprimées par le chef de l'Etat et les dispositions qui ont été soumises en première lecture au Sénat »*.

Trois nécessités leur paraissent impératives pour éviter que la réforme ne soit dénaturée :

« ● L'élaboration d'un véritable statut de l'élu local permettant à chacun, quelle que soit sa situation professionnelle ou sociale, d'accéder au mandat local et de l'exercer pleinement.

» ● L'institution, sous l'autorité des maires, d'une véritable fonction publique locale à la fois spécifique et en situation de parité avec la fonction publique d'Etat, assurant aux fonctionnaires communaux, par des règles uniformes, la sécurité de l'emploi, une réelle mobilité, une amélioration de carrière et la reconnaissance d'un véritable pouvoir de proposition des maires et des personnels dans l'élaboration des textes réglementaires.

» ● Le développement, dans tous les domaines où elle s'avère désirée et bénéfique, de la coopération intercommunale, notamment par l'organisation d'agences administratives et techniques intercommunales et dans le respect de la spécificité (cohérence des modes de décision, régime fiscal), des différentes catégories d'organismes de coopération. »

Concluant les travaux, M. Poher a souhaité que les députés, quand ils examineront à leur tour le *« plan » de développement des responsabilités locales »*, reprennent à leur compte les vœux des maires. Pour l'instant *« la balle est dans le camp du gouvernement »*, a déclaré le président de l'association.

Mais les maires seront-ils demain mieux entendus qu'aujourd'hui alors que leur congrès de 1978 avait déjà jugé *« inadmissible que les pouvoirs publics ne tiennent compte des demandes pressantes de l'organisation la plus représentative des élus locaux » ? « Ce serait trop beau »*, estimait, pour sa part, M. Jacques Chirac, vendredi soir, en disant au revoir à ses hôtes.

ALAIN ROLLAT.

QUESTIONS ORALES

● SITUATION SOCIALE DES DOM-TOM.

MM. MAXIME KALINSKY (P.C., Val-de-Marne), et FRANÇOIS MITTERRAND (P.S., Nièvre) ont successivement interrogé le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. PAUL DIJOUD, lors de la séance de questions orales san sdébat, vendredi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, sur la situation sociale dans les départements et territoires d'outre-mer. M. Kalinsky a rappelé que *« lors des débats sur la loi d'aide aux travailleurs privés d'emploi, le gouvernement s'était engagé à appliquer cette loi aux DOM avant le 16 novembre 1979 »* et qu'il *« n'a pas respecté ses engagements »*. *« Sans entretien préalable sérieux avec les syndicats, vous venez de présenter un projet de décret scandaleux »*, a ajouté M. Kalinsky.

Selon M. Dijoud, ce projet de décret, *« loin d'être scandaleux, permet aux travailleurs des DOM de bénéficier, pour la première fois de leur histoire, d'un début de protection contre le chômage »*. Le secrétaire d'Etat a ajouté : *« Je peux vous assurer que nous tiendrons le plus grand compte de l'avis des conseils généraux. Mais il n'est pas sûr que l'intérêt des travailleurs commande de mettre en œuvre, sans l'adapter et sans expérimentation préalable, un dispositif qui n'a pas été conçu pour répondre au caractère structurel du chômage outre-mer. »*

M. Mitterrand a rappelé que *« plus de 40 % de la population des DOM est privée d'emploi, partiellement ou totalement »* et que *« dans les DOM, le revenu moyen par habitant est trois fois moins élevé qu'en métropole et le coût de la vie supérieur d'un tiers »*. Le premier secrétaire du P.S. a également évoqué la situation des TOM, en particulier la Nouvelle-Calédonie, où l'attitude du gouvernement, face au Front indépendantiste, qui regroupe 80 % de la population canaque, fait qu'on *« en arrive à une de ces situations de désespoir qui précèdent l'affrontement »*.

M. Dijoud a déclaré : *« Le projet d'indemnisation du chômage, actuellement soumis aux conseils généraux, ne répond pas, c'est vrai, à toutes les préoccupations qui s'expriment outre-mer. Mais du problème du chômage passe avant tout par le développement, par l'industrialisation, par la modernisation de l'agriculture. Je m'interdis la démagogie et je dis qu'il faudra au moins quinze ans pour que le taux d'emplois en outre-mer soit équivalent à celui de la métropole. D'ici là, seule la migration organisée rationnellement et généreusement par le gouvernement pourra permettre aux jeunes de trouver du travail. Ceux qui, par démagogie, assimilent le départ à un exil infâmant condamnent ces jeunes à attendre sur place un emploi impossible. »*

Au sujet de la Nouvelle-Calédonie, le secrétaire d'Etat a souligné que *« 66 % des Calédoniens ont voté pour les formations politiques qui détiennent maintenant le pouvoir au sein d'un conseil de gouvernement homogène »* et que, si *« une majorité de Mélanésiens s'orientent, non sans hésitation, vers des formations favorables à l'indépendance (...)*.

● LES « REFRACTAIRES » D'ALSACE-LORRAINE.

Interrogé par M. JEAN-LOUIS MASSON (R.P.R., Moselle) sur les Alsaciens et les Lorrains qui, enrôlés de force dans l'armée allemande pendant l'occupation, refusèrent l'incorporation et s'enfuirent d'Alsace-Lorraine, M. MAURICE PLANTIER a répondu : *« Les « réfractaires » et les « patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) sont des victimes de guerre : les dommages qu'ils ont subis à ce titre ont donné lieu à une indemnisation conforme aux dispositions de notre code des pensions militaires d'invalidité. Mais, allant plus loin, le gouvernement et le Parlement ont ouvert des droits particuliers à ces deux catégories »*. Le secrétaire d'Etat a souligné cependant qu'il ne peut y avoir d'équivalence entre les compensations perçues par ceux qui ont accepté l'incorporation (les « malgré nous ») et ceux qui s'y sont soustraits.

● POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE EUROPEENNE.

M. CLAUDE LABBÉ (R.P.R., Hauts-de-Seine), suppléant M. PIERRE MESSMER (R.P.R., Moselle), a interrogé le ministre des affaires étrangères sur la conformité au traité de Rome de l' *« invitation »*, faite par l'Assemblée européenne au Conseil européen de *« changer son président par l'un de ses membres, de participer à une session du Parlement se déroulant après la prochaine réunion du Conseil européen, pour l'informer des orientations choisies et en débattre »*.

M. FRANÇOIS-PONCET a déclaré que *« si le Conseil européen acceptait cette invitation, cela constituerait une innovation par rapport à la pratique actuelle »*. Le ministre a rappelé que les traités *« excluent toute responsabilité du Conseil devant l'Assemblée »* mais que l'article 140 du traité de Rome *« prévoit que le Conseil peut charger son président, ou l'un de ses membres,*

DEVANT L'ASSOCIATION DU CORPS PRÉFECTORAL

Le libre épanouissement des collectivités locales ne doit pas conduire à remettre en cause l'unité nationale, déclare M. Valéry Giscard d'Estaing

Le président de la République, qui était accompagné de MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et Marc Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a assisté, dans l'après-midi du 23 novembre, au Palais des Congrès de Paris, à la séance de clôture de l'assemblée générale de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur.

M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France et préfet de Paris, qui présidait l'assemblée, a rappelé, en accueillant M. Valéry Giscard d'Estaing, que c'était la première fois qu'un chef de l'Etat assistait à cette réunion depuis l'assemblée générale de 1961, à laquelle avait participé le général de Gaulle.

Au cours de son allocution, le chef de l'Etat a notamment insisté sur la nécessité de maintenir l'unité nationale, tout en aménageant un nouvel équilibre dans les rapports entre l'Etat et les collectivités locales. *« Une chose est la diversité des cultures, des patrimoines, des psychologies »*, a-t-il déclaré, *« autre chose est la mise en cause directe ou indirecte de l'unité nationale »*.

M. Giscard d'Estaing estime toutefois que le maintien de l'unité de l'Etat doit aller de pair avec le *« libre épanouissement »* des collectivités locales. Faisant allusion aux réticences (émanant notamment de la haute administration) suscitées par le projet de réforme des collectivités locales en cours d'examen au Sénat, le président de la République a affirmé que *« nous allons vers un nouvel équilibre des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. De la part de l'Etat, cela implique une réflexion sur son rôle, imprégné d'une longue tradition centralisatrice. De la part de l'élu local, cela suppose une approche franche et ouverte de sa responsabilité face aux citoyens »*.

« Le renforcement de la démocratie locale, a ajouté le président de la République, *postule en corollaire le respect des procédures légales, le contrôle de l'emploi des deniers publics, actuellement insuffisant et l'application des décisions de justice. »*

« Représenter l'unité nationale » est, selon le chef de l'Etat, la première mission du corps préfectoral ; la seconde est de répondre à *« un besoin croissant de sécurité et de justice »*.

Sécurité et justice

« La délinquance prend des formes sauvages ou subtiles, a-t-il déclaré, *la violence sous tous ses aspects, provoquants ou feutrés, est un défi permanent pour les sociétés évoluées. Face à cette violence, vous êtes des combattants de première ligne, en étroite osmose avec les services de police ou de gendarmerie. Soyez persuadés que votre rôle est compris par l'immense majorité des Françaises et des Français. Maintenir l'ordre public républicain reste un privilège et un honneur. Comme toujours, il y faut du sang-froid : plus que jamais il y faut de l'intelligence. Rien n'interdit d'y adjoindre la sensibilité, car votre action se situe dans cette zone étroite où la sauvegarde de la cohésion sociale côtoie l'exercice des libertés. »*

Estimant qu'*« il n'y a pas de liberté et de sécurité sans justice »*, le chef de l'Etat a, en conclusion, invité les hauts fonctionnaires à *« se porter au-devant des plus démunis, les chômeurs, les jeunes, les immigrés, les salariés des banlieues ou les agriculteurs des montagnes en voie de dépeuplement »*.

Troisième mission : M. Giscard d'Estaing estime que les préfets seront de plus en plus considérés *« comme des préposés à l'explication permanente, une explication qui doit être ouverte et novatrice dans le langage »*.

« Il est vrai, a-t-il indiqué en conclusion, *que vous représentez l'Etat, mais l'Etat que vous représentez n'est pas une sorte de monstre froid issu des textes, c'est l'expression organisée de la France. Vous devez donc toujours avoir l'idée que vous représentez la France dans son passé et ses traditions, mais aussi dans son présent et dans sa recherche de l'avenir. L'Etat que vous représentez a un certain caractère. C'est un Etat indépendant des grands intérêts et de tous les groupes de pression ; c'est un Etat de droit, ce qui veut dire qu'aucun de nous n'exerce son autorité en dehors de la règle, c'est un Etat qui cherche à organiser le progrès de son peuple. »*

M. Olivier Guichard, ancien ministre, président du conseil régional des Pays de la Loire et maire de La Baule, consacre sa dernière chronique de *Presse-Océan* à l' *« asphyxie des régions »*.

Tout en se félicitant du plan de développement des trois régions du Sud-Ouest annoncé par le président de la République, M. Guichard souligne que, pour être cohérent, l'effort de l'Etat doit donner à la région *« des moyens budgétaires qui suivent à peu de choses près la hausse des prix »*.

Après avoir rappelé le refus du gouvernement d'augmenter de 10 % au moins le plafond budgétaire des conseils régionaux, le ministre s'interroge : *« Est-il souhaitable de décourager des assemblées régionales à qui on ne cesse de demander de nouveaux efforts financiers à la place de ceux que l'Etat ne peut pas faire ? (...) Nous nous demandons si on ne veut pas se débarrasser par l'asphyxie de ces instances. »*

Après son départ du comité central du P.C.F.

M. FISZBIN SOUHAITE QUE « L'HUMANITÉ » PUBLIE SA LETTRE DE DÉMISSION

Après sa démission de membre du comité central, M. Henri Fiszbin, ancien premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., a précisé :

« J'ai exposé, dans la lettre que j'ai adressée le 15 novembre à la direction du parti, mon analyse des faits et les raisons de ma démission. C'est, à mes yeux, le processus qu'il convenait de suivre pour qu'une information complète puisse être donnée. Je ne ferai pas d'autres déclaration. » Il a ajouté : *« Il est tout à fait naturel que l'Humanité, organe central du parti, publie l'opinion du comité central sur ma démission. Mais, je comprends très bien que l'on attende de moi, et tout particulièrement les camarades du parti, que je m'explique sur les motifs qui m'ont amené à renoncer au mandat que m'a confié le vingt-troisième congrès. »*

M. Fiszbin explique que sa décision ne procède pas de considérations personnelles mais qu'elle est liée aux problèmes politiques qui se sont posés à la fédération de Paris.

M. Fiszbin a, dans la déclaration qu'il a faite à ce sujet à l'A.F.P., souhaité que *l'Humanité* publie sa lettre.

Après la rencontre de MM. Chirac et Mitterrand

LE P.S. DÉMENT TOUT RAPPROCHEMENT AVEC LE R.P.R.

A la suite des commentaires faits sur la rencontre de MM. Chirac et Mitterrand, la direction du parti socialiste a publié un communiqué dans lequel elle rappelle les conditions de cet entretien et ajoute : *« Ce geste de politesse a été le prétexte d'une nouvelle opération de mise en condition de l'opinion et tendant à accréditer l'idée d'un soi-disant rapprochement entre P.S. et R.P.R. Ces spéculations sont un exemple de plus d'une volonté persévérante de travestir la politique du parti socialiste et de lui nuire par n'importe quel moyen. Imaginer qu'il puisse y avoir pareil rapprochement entre un parti, le P.S., qui censure la politique du gouvernement et refuse de voter le budget et un parti, le R.P.R., dont le vote à l'Assemblée réaffirme constamment le soutien qu'il apporte au président de la République, relève de l'affabulation.*

» Le parti socialiste et son premier secrétaire ont été et resteront à la pointe du combat sur tous les terrains de lutte contre le droit et le pouvoir réactionnaire incarné par le président de la République et soutenu par les groupes de la majorité. »

● *M. Edmond Maire a déclaré*, vendredi 23 novembre, au micro de Radio-Monte-Carlo : *« Nous refusons toute perspective de « cartel des non », tout « front du refus » qui tenterait de mettre en selle telle ou telle majorité qui étalerait ensuite son impuissance et ses divisions. Ce que nous souhaitons, c'est un projet allant dans le sens du socialisme cohérent et on n'aurait pas cela sur une base nationaliste avec le R.P.R. »*

Le Monde

société

L'AVORTEMENT DANS LE MONDE

II. — Contradictions et revirements en Europe de l'Est

En U.R.S.S. : des millions d'interruptions de grossesse chaque année

De notre correspondant

Moscou. — L'avortement a une longue histoire en U.R.S.S., mais une histoire peu connue car, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les statistiques relèvent encore du secret d'État et la réalité ne correspond pas à la version proposée officiellement.

L'avortement sous contrôle médical a été autorisé en 1955, deux ans après la mort de Staline qui, en 1936, était revenu sur une première loi de 1920 légalisant l'interruption de grossesse. Il est très difficile de connaître l'incidence de ces différentes législations sur la démographie, la population soviétique ayant subi des « ponctions » du fait de la répression stalinienne et des pertes dues à la guerre.

Officiellement, l'interruption de grossesse est possible au cours des douze premières semaines, après consultation d'un médecin, mais la décision finale revient à la femme. L'opération, qui a lieu dans un centre de consultation gynécologique, est gratuite pour les femmes qui travaillent et coûte 5 roubles (1) pour les autres. La méthode la plus employée est l'aspiration. Sauf complications, l'hospitalisation ne dépasse pas vingt-quatre heures. Au-delà des douze semaines, l'avortement n'est possible légalement que sur indication médicale.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les avortements, les mineures de moins de dix-huit ans devant avoir l'autorisation de leurs parents, comme pour toute intervention chirurgicale. Les femmes étrangères peuvent subir en U.R.S.S. une interruption de grossesse contre paiement et à la suite de la demande expresse de leur ambassade.

Au moment des consultations, les médecins — tout en respectant la liberté des femmes — leur expliquent le caractère nocif de l'avortement, les incitent à garder leur enfant.

La contraception vaut mieux que l'avortement, telle est la thèse officielle. Au cours des consultations prénuptiales, organisées auprès des bureaux de mariage, on explique que l'État est intéressé par l'augmentation de la natalité et offre de nombreux avantages aux jeunes familles.

Selon Mme Kotchemasova, les femmes soviétiques préféreraient la contraception par moyen mécanique : il s'agit d'un stérilet en polyéthylène qu'elles pourraient se procurer sur ordonnance dans toutes les pharmacies pour la modique somme de 30 kopecks (moins de 2 F). La contraception par voie orale serait déconseillée.

Tel est l'aspect officiel de la question. Ce que l'on peut en apprendre par des conversations avec les intéressées fait apparaître une réalité différente. Il semble bien, tout d'abord, que l'avortement reste en U.R.S.S. le principal moyen de régulation des naissances. Les chiffres que l'on entend sont impressionnants : deux avortements pour une naissance dans les grandes villes, ce qui ferait plusieurs millions d'avortements par an dans l'ensemble de l'U.R.S.S. Il n'est pas rare de rencontrer des femmes ayant subi deux ou trois avortements, voire six à dix.

Cette situation est la conséquence à la fois d'un manque d'éducation et de la pénurie de produits contraceptifs. Si le stérilet est, en effet, présenté comme la méthode « idéale » il est difficile d'en trouver, plus encore à la campagne qu'en ville. Les contraceptifs oraux sont produits en quantité insuffisante et de plus ils ne sont pas sûrs. L'approvisionnement en pilules hongroises — assez recherchées — n'est pas régulier. Les préservatifs masculins sont de mauvaise qualité.

D'autre part, les interruptions de grossesse ne sont pas toujours pratiquées dans les conditions décrites officiellement. La méthode par aspiration n'est employée que dans les meilleures cliniques. Dans les autres, l'hygiène et les soins médicaux laissent souvent à désirer. De plus, une interruption de grossesse dans un établissement spécialisé exige une longue attente et de nombreuses formalités avant l'admission. Aussi les femmes soviétiques ont-elles recours aux avortements « privés ». Il leur en coûtera jusqu'à 50 roubles plus quelques bouteilles de vodka ou de cognac. Si la patiente n'encourt elle-même aucune poursuite, la personne ayant pratiqué l'interruption de grossesse risque jusqu'à douze ans de détention selon les suites de l'intervention sur la santé de la femme.

Officiellement on affirme que les avortements clandestins sont devenus exceptionnels depuis la libéralisation de 1955. En réalité, la situation paraît beaucoup plus tragique. — D. Vt.

(1) 1 rouble vaut, au cours officiel, 6,54 F.

Trois démocraties populaires en quête d'enfants

De notre correspondante

Vienne. — La politique des pays de l'Est en matière de légalisation de l'avortement a connu en quelque trente ans d'étonnantes variations. Aucun État d'Europe orientale n'a pu éviter de spectaculaires revirements. Mais, contrairement à ce que l'on aurait tendance à croire, s'agissant de pays dominés par une idéologie commune, chacun d'eux a suivi cette évolution à sa manière. Les dispositions mises en vigueur, au fil des années, pour régler l'interruption légale de la grossesse dans trois de ces pays, l'Allemagne de l'Est, la Hongrie et la Roumanie, témoignent de ces particularismes.

Durant une décennie, de 1957 à 1966, la Roumanie a fait figure de « paradis » de l'avortement. Les conditions de l'avortement y étaient si expéditives que sa pratique se trouvait même à la portée des touristes étrangers. Le nombre des avortements légaux augmenta, d'année en année, pour atteindre, selon les estimations officielles, le chiffre vertigineux de 1 115 000 en 1965. Parallèlement, le taux de natalité qui était de 24,8 pour mille en 1955 tomba à 16,2 pour mille en 1963 et à 15,2 pour mille en 1965. Alarmées par cette situation, les autorités roumaines dont les ambitions démographiques ont été et sont encore très grandes (1), prirent des mesures radicales. On passa d'un extrême à l'autre : l'interruption de la grossesse fut interdite sauf cas très exceptionnels.

Cette politique, ajoutée au fait que les méthodes modernes de contraception n'étaient pas diffusées en Roumanie, eut, à l'époque, un résultat immédiat sur la natalité : son taux grimpa à 27,4 pour mille en 1968. Mais depuis, il n'a cessé de suivre, à nouveau, une courbe descendante (19,4 pour mille en 1977). Les textes législatifs en vigueur depuis 1966 prévoient notamment que l'avortement n'est autorisé que lorsqu'une femme est âgée de plus de quarante-cinq ans ou qu'elle est déjà mère de quatre enfants ou que la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. A ces cas précis s'ajoutent des causes médico-sociales que les responsables de commissions médicales créées à cet effet ne retiennent que très rarement.

La loi prévoit, en outre, que l'intervention ne peut être effectuée que dans les trois premiers mois de la grossesse (sauf exception), qu'elle doit avoir lieu dans un service hospitalier et être inscrite dans un registre spécial. Il est prévu qu'à sa sortie de l'hôpital, la femme reçoit un guide d'éducation sanitaire concernant la régulation des naissances. Formule qui sonne étrangement si l'on sait que les méthodes contraceptives modernes ne sont toujours pas diffusées aujourd'hui dans le pays.

Un « marché noir » de la pilule

Pour toutes ces raisons, il est de notoriété publique que le marché noir de la pilule bat son plein en Roumanie. Et l'avortement clandestin a repris ses droits avec tous les dangers qu'impliquent ces pratiques pour la santé des femmes.

La politique menée par le gouvernement roumain en faveur de la protection maternelle et infantile et de la famille s'est considérablement développée durant ces trente dernières années. Mais ces efforts restent bien en-deçà de ceux que fournissent les autres pays de l'Est. Ce sont essentiellement les familles nombreuses qui sont privilégiées (prime à la naissance à partir du troisième enfant seulement, par exemple). Quant au congé payé de maternité, il est le plus bref d'Europe orientale (seize semaines au total).

La situation est radicalement différente en Allemagne de l'Est où la loi votée par la Chambre du peuple, le 9 mars 1972, après de nombreuses controverses et même un certain nombre de votes négatifs, prévoit qu'« *au nom de l'égalité absolue des droits de la femme (...), celle-ci, outre les moyens anticonceptionnels existants, a le droit de décider sous sa seule responsabilité d'interrompre une grossesse* ».

Cette loi fixe les règles suivantes : l'interruption d'une grossesse n'est admise que sur requête de la femme enceinte. Elle ne peut avoir lieu, sauf exception, que dans les douze premières semaines de la grossesse. Elle est refusée si moins de six mois se sont écoulés depuis la dernière interruption. L'intervention doit être effectuée dans un service hospitalier de gynécologie. Elle est gratuite ainsi que tous les soins qui y sont liés. De plus, la femme perçoit pendant toute la durée nécessaire à son complet rétablissement une allocation-maladie dont le montant correspond à environ 90 % de son salaire moyen.

La quasi-totalité des médecins respectent et appliquent cette loi. Les avortements clandestins auraient d'ailleurs pratiquement disparu ces dernières années. On assiste même, depuis trois ans, à une remontée de la courbe des naissances, qui avait fléchi jusqu'à 11,8 pour mille en 1972. Elle est remontée à 13,3 pour mille en 1977. L'ensemble des mesures destinées à « équilibrer » la vie de la femme sur le plan personnel, familial et professionnel qui ont accompagné la loi de 1972 — et qui ont encore été accentuées en 1976 — expliquent, en fin de compte, que le bilan de cette expérience soit, aujourd'hui, considéré comme largement positif.

Les moyens contraceptifs sont délivrés gratuitement en R.D.A. et sous contrôle médical (36 à 40 % des femmes est-allemandes âgées de dix-sept à quarante-neuf ans ont recours à la pilule), tandis que les centres de planification et de conseil familiaux ont été multipliés un peu partout dans le pays. Le congé payé de maternité est de vingt-six semaines pour une grossesse normale. Un congé d'un an supplémentaire payé au taux de l'allocation-maladie est accordé à toute mère qui, après la naissance d'un deuxième enfant, souhaite rester chez elle pour s'en occuper. Une « prime de naissance » assez importante est versée à toutes les mères. Enfin, la semaine de quarante heures (au lieu d'un peu plus de quarante-trois heures) est accordée sans réduction de salaire à toutes celles qui ont deux enfants de moins de seize ans.

Aide à la famille et contraception

La Hongrie, après avoir pratiqué jusqu'en 1956 une politique restrictive à l'égard de l'avortement légal, édicta à cette date deux ordonnances étendant les indications de l'interruption de grossesse aux raisons d'ordre « *purement social* ». Jusque-là, les motifs acceptés étaient d'ordre médico-social et eugénique. Après 1956, les femmes désirant avorter devaient passer devant une commission d'experts, mais c'étaient elles qui décidaient en dernier ressort. Le taux de natalité qui, en 1954, avait atteint son niveau le plus élevé (23 pour mille) tomba cinq ans plus tard à 15 pour mille, niveau auquel il stagna jusqu'en 1973, le creux de la vague se situant en 1962 avec 12,9 pour mille. Dès l'année qui suivit la promulgation de la loi de 1956, le nombre des avortements légaux dépassa les cent mille et franchit, en 1969, le cap des deux cent mille, atteignant un taux de 20 pour mille alors que celui des naissances n'avait été, cette année-là, que de 15 pour mille. mille.

Impuissantes à redresser la barre malgré leurs efforts d'aide à la famille (en 1967, faisant œuvre de pionnier, la Hongrie instaure le système du « *salaire de la mère au foyer* » pour élever un enfant jusqu'à trois ans), les autorités promulguèrent le 1er janvier 1974 une nouvelle loi plus restrictive donnant désormais à une commission d'« experts » et non plus à la femme le pouvoir de décision. Depuis lors, l'avortement est autorisé dans les douze premières semaines de la grossesse pour raisons médicales ; si la femme enceinte est âgée de moins de dix-huit ans ; si elle est célibataire, divorcée ou séparée du père de l'enfant ; si la grossesse est le fruit d'un viol ; si la mère a eu trois enfants ; si elle est âgée de plus de quarante ans et si les conditions sociales des parents ne leur permettent pas d'élever l'enfant. L'intervention doit avoir lieu dans un service hospitalier, être inscrite dans un registre et n'est pas gratuite (elle coûte environ le tiers du salaire moyen national), sauf dérogations accordées par la commission.

Parallèlement à l'introduction de cette nouvelle loi qui donna lieu à un mouvement de protestation à l'université de Budapest, le gouvernement hongrois renforça sa politique d'aide aux mères et décida de développer l'usage des contraceptifs oraux. Ceux-ci sont délivrés sur ordonnance médicale, y compris aux mineures de seize ans, pour un prix assez modique. A l'heure actuelle, on estime que 12 % des femmes hongroises en âge de procréer — 30 % à Budapest — utilisent la pilule. L'ensemble de ces mesures, si elles n'ont pas permis de supprimer l'avortement clandestin, ont eu, néanmoins, un effet positif sur le taux de natalité, qui est remonté en 1978 à un peu plus de 17 pour mille.

ANITA RIND.

(1) Les dirigeants roumains se sont fixé comme objectif d'atteindre 25 millions d'habitants en 1990 et 30 millions en l'an 2000. La Roumanie compte actuellement un peu plus de 21,5 millions d'habitants.

LE DÉBAT EN FRANCE

UNE INTERVIEW DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A «LA CROIX»

• La loi sur l'I.V.G. n'a qu'un objectif social
• Il faut développer une politique plus active de l'adoption

Le journal « la Croix », daté 25-26 novembre, publie un entretien que lui a accordé le président de la République à propos de la politique familiale de la législations sur l'interruption volontaire de grossesse et du racisme.

A la question : « *La législation de l'I.V.G. considérée comme un droit ne créée-t-elle pas un climat défavorable à la famille et aux valeurs qu'elle représente ?* », M. Valéry Giscard d'Estaing répond par trois remarques. Après avoir fait observer que certains s'imaginent à tort « *qu'il s'agit d'encourager la pratique de l'avortement* », alors que la loi « *fixe les responsabilités de chacun et (...) impose une protection médicale* », et après avoir souligné que l'objectif de la loi est « *social et rien de plus* », le président de la République ajoute : « *Le terme de détresse qui a été employé à l'origine me paraît plus apte à décrire la situation à laquelle il faut faire face. Je rappelle que les conséquences de l'avortement sur la santé et sur l'équilibre psychique de chaque femme sont suffisamment graves pour que chacune d'entre elles soit amenée à peser avec beaucoup de gravité la responsabilité de son acte dans les limites et les conditions fixées par la loi.*

» *Je souhaite enfin que puisse être développée une politique beaucoup plus active d'encouragement à l'adoption. Il existe un paradoxe dans une situation qui veut que certaines femmes renoncent à voir naître leur enfant alors que de nombreux foyers souhaitent accueillir et élever un enfant. Je ne méconnais pas les difficultés de caractère juridique ou affectif qui entravent les possibilités de l'adoption, mais une vue plus généreuse de ce que peut être le sort d'un enfant amènerait sans doute à modifier le choix d'un certain nombre de femmes au moment où elles envisagent d'interrompre leur grossesse.*

» *Il ne s'agit pas d'avoir à choisir entre la vie et la mort, mais d'être capable de faire face à d'authentiques situations de détresse et d'offrir aux mères un recours sous forme par exemple d'une chance d'adoption si elles ne se sentent pas à même d'assumer le sort de l'enfant qu'elles attendent.* »

La famille idéale : celle d'au moins trois enfants

« *La priorité reconnue depuis quatre ans aux familles au sein des transferts sociaux sera maintenue à l'avenir, et je peux assurer que les résultats positifs qui seront obtenus dans le rééquilibre du budget social, et particulièrement dans le contrôle nécessaire de la croissance des dépenses de santé, bénéficieront d'abord aux familles. (...) Les années à venir confirmeront, j'en suis sûr, l'effet bénéfique que nos efforts auront sur la famille* », a déclaré le président de la République après avoir rappelé que, depuis 1975, la politique menée en faveur des familles présentait trois caractéristiques :

« *En premier lieu, elle donne enfin un contenu concret au contrat de progrès avec les familles, si souvent promis et toujours différé. Depuis 1977, le gouvernement garantit chaque année aux familles un accroissement annuel de 1,5 % du pouvoir d'achat. (...) C'est une révolution, puisque, pendant plus de trente ans, les prestations familiales se sont contentées d'évoluer comme les prix.* »

» *En second lieu, la politique familiale affirme une priorité pour les familles d'au moins trois enfants. En troisième lieu, la politique familiale veut être une politique « globale », c'est-à-dire tenant compte des besoins et des aspirations des familles dans tous les domaines : prestations, éducation, logement, emploi, santé, consommation.* »

M. Giscard d'Estaing souligne ensuite l'effort spécial consenti en faveur du troisième enfant, et précise :

« *Mon objectif est que les familles de trois enfants soient convaincues non seulement qu'elles ont leur place dans la société, mais que leur rôle y est essentiel pour notre avenir.*

» *Je suis persuadé que la famille d'au moins trois enfants, nécessaire à l'équilibre et au dynamisme de notre population, pourrait être pour un plus grand nombre de foyers la famille idéale, c'est-à-dire celle du bonheur durable et partagé.* »

Interrogé sur les inégalités, le président confirme sa politique, qui porte sur trois objectifs : « *l'élimination de la misère, la disparition des privilèges et la lutte contre les discriminations* », et il donne en exemple l'augmentation plus rapide des salaires des ouvriers (+ 43 % de 1975 à 1978) au lieu de + 39 % pour les employés et de + 35 % pour les cadres. A l'égard des « exclus », il annonce qu'il a demandé au gouvernement de « *proposer une nouvelle organisation des interventions administratives* ».

« Le racisme est la pire forme de l'intolérance »

Enfin aux questions « Comment éviter, selon vous, que ne se réveillent, que ne se développent en France des comportements racistes ? Croyez-vous en particulier à la renaissance de l'antisémitisme ? », M. Giscard d'Estaing a répondu :

« *Le racisme n'a jamais été virulent en France, si douloureuses que soient les exceptions qui viennent à l'esprit. Cela tient au tempérament des Français, mais aussi aux relations historiques que la France a nouées avec l'Afrique, l'Asie et l'ensemble du tiers-monde et enfin à l'absence sur le territoire national de situation d'affrontement entre communautés.*

» *Il faut défendre en permanence l'esprit de tolérance. J'estime qu'il doit être enseigné dès l'école, et je souhaite qu'il soit prôné par tous ceux qui ont une influence sur l'opinion.*

« *J'ajoute que, en cette fin de siècle où le monde est condamné à être solidaire, une connaissance plus approfondie des civilisations étrangères, y compris hors d'Europe, est une nécessité pour les Français, dont un nombre de plus en plus grand sera appelé, un jour ou l'autre, à travailler hors des frontières ou en relation avec des étrangers.*

» *Quant à la renaissance de l'antisémitisme, je suis sûr que la leçon de la dernière guerre, comme je suis allé le dire à Auschwitz, sera entendue pour toujours : plus jamais cela ! Les sources de l'antisémitisme qui a pu exister avant-guerre sont taries.*

» *Le racisme est la pire forme de l'intolérance, celle qui dépasse la xénophobie pour s'attaquer à des Français dont le seul défaut serait d'avoir une religion ou une culture différente d'autres Français.*

» *Tout en restant vigilant, je fais confiance à nos compatriotes. Pour ce qui est des nostalgiques, la loi de 1972 est là pour nous garantir de leur indignité. Je veillera à ce qu'elle soit strictement appliquée.* »

Le cardinal Etchegaray : tout se tient dans le combat pour l'homme

Le cardinal Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale de France, consacre l'éditorial de sa revue diocésaine, « Eglise aujourd'hui à Marseille », qui sera publiée le 25 novembre, au prochain débat parlementaire sur l'avortement. En voici quelques extraits :

« *Concéder que l'avortement est simplement un échec, c'est évacuer toute notion de responsabilité. Il ne faut pas mâcher les mots : tout avortement est un acte de mort, la suppression d'un être humain sujet de droits dès sa conception. On ne le répétera jamais assez, surtout quand tout conspire à camoufler, à escamoter ce geste sous le vocable aseptisé d'I.V.G. C'est seulement dans une telle clarté que l'on peut aborder et résoudre vraiment certaines situations dramatiques où se débattent des couples, des femmes seules. (...)*

» *Ceux qui ont une responsabilité législative ne peuvent, sous prétexte de respect du pluralisme, se replier derrière la distinction légitime entre le légal et le moral, comme s'il n'y avait aucun lien entre les deux, surtout lorsqu'il s'agit de protéger un droit de l'homme aussi fondamental que le droit à la vie. Une société qui ne ferait pas respecter ce droit perdrait vite sa cohésion : le législateur, au nom et dans le cadre de sa mission propre, se doit d'y veiller scrupuleusement. Or, depuis quelques années, nous constatons une sorte d'empressement à se plier à la suprématie du vécu et à la tyrannie de l'opinion, à s'ajuster sur le plus petit dénominateur commun, voire sur la décadence des mœurs. De ce fait, en légalisant des conduites humaines que favorisent des périodes de dépression ou de dérive, la loi leur donne aux yeux du citoyen une sorte de caution : tout ce qui est légal devient normal et même moral. (...)*

» *Il y a peu de temps, aucun État du monde ne songeait à décriminaliser l'avortement. Soudain, comme par contagion, un peu partout l'édifice juridique s'écroule dans un climat de passion, de « gâchis légal » et parfois de remords. Car déjà des pays commencent à faire l'amère expérience que l'avortement libéralisé soulève plus de problèmes qu'il n'en résout, et que l'avortement légalisé n'est pas le remède au fléau des avortements clandestins. Saurat-on le reconnaître aussi dans notre pays ? (...)*

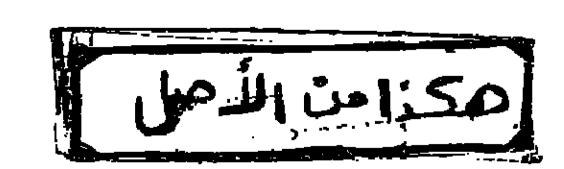
» *Une société qui admet l'avortement ne saurait avoir autorité pour réclamer ensuite la dignité de tout homme, du vieillard, du handicapé, de l'émigré, pour condamner toute violence et même celle de la peine de mort. Tout se tient dans le respect et le combat pour l'homme. Une fissure peut ébranler tout l'édifice.* »

● *Les associations familiales catholiques sont « fortement mécontentes »* des déclarations de Mme Pelletier, car elles ne traduisent que des « *mesures parcellaires* » alors que les familles attendaient une « *loi d'orientation* » abordant globalement le problème des charges familiales. « *En l'absence de mesures d'ensemble pour une politique de la vie et de la famille, il ne peut être valablement discuté de la reconduction de la loi sur l'avortement.* »

● *La C.F.T.C. regrette* que ces mesures interviennent « *manifestement comme un moyen de faciliter la reconduction de la loi sur l'avortement* ».

● *La C.G.T. : une « politique d'assistance »*. La C.G.T. estime que ces projets sont « *insuffisants* » et qu'ils ne traduisent qu'« *une politique d'assistance* ».

● *La C.F.D.T. : des besoins d'équipement.* « *La C.F.D.T. tient à souligner*, a déclaré M. Edmond Maire, *un vide important dans la politique de la famille définie par le gouvernement et qui consiste dans les équipements de la petite enfance. Le besoin d'équipements pour la petite enfance est urgent. Urgent pour que les parents, notamment les six cent mille travailleuses mères de famille, puissent élever leurs enfants tout en poursuivant leurs activités professionnelles.* »



JUSTICE

AUX ASSISES DU HAUT-RHIN

Un cambrioleur meurtrier est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Colmar. — La cour d'assises du Haut-Rhin, présidée par M. Chrétien Henni, a condamné, vendredi 23 novembre, à la réclusion criminelle à perpétuité, Olivier Recolet, vingt-neuf ans, pour avoir tué de deux coups de poignard, dans la nuit du 7 au 8 juillet 1978, un habitant de Bantzenheim (Haut-Rhin), M. Gilles Lagadec. Avec un complice — André Meyer, vingt-trois ans, condamné à douze ans de réclusion criminelle, — Recolet avait tenté de cambrioler le domicile de M. Lagadec. Celui-ci avait rattrapé Olivier Recolet, qui l'avait frappé pour se dégager.

L'avocat général, M. Jacques Pottecher, avait requis contre les accusés une peine de réclusion criminelle à perpétuité et une peine de quinze ans d'emprisonnement.

Les deux jeunes gens avaient été arrêtés quelques semaines plus tard, en République fédérale d'Allemagne, pour d'autres vols. En autorisant leur extradition, les autorités allemandes avaient demandé que les accusés ne soient pas condamnés à la peine capitale.

L'association Légitime défense avait choisi de mener, à l'occasion du procès, campagne en faveur de la veuve de la victime, Mme Maryse Lagadec, et de son fils Yannick, né après la mort de son père. Elle avait proposé à M. Valéry Giscard d'Estaing, qui avait décliné l'offre, d'être le parrain de l'enfant (« le Monde » du 16 octobre). Le petit Yannick Lagadec, âgé d'un an, est président d'honneur de l'association.

De notre envoyé spécial

C'était la maison du bonheur. M. et Mme Lagadec s'étaient mariés en 1970. Deux ans plus tard, ils avaient acheté ce bout de terrain, à l'entrée du village de Bantzenheim, sur lequel avait été bâti un petit pavillon. Un enfant allait naître. *« Il est bon que les accusés sachent que les Lagadec s'entendaient bien. »* Défenseur de la partie civile, Mᵉ Henri Garraud, avocat de l'association Légitime défense, n'a eu aucun mal à faire apparaître le drame de *« la veuve et l'orphelin »*, *« de cette famille qui avait dit oui à la sécurité »*.

Les jurés de la cour d'assises du Haut-Rhin ne pouvaient qu'être émus à l'évocation de la mémoire de M. Gilles Lagadec, âgé de trente-deux ans, mécanicien-essayeur aux usines Peugeot, qui, pour payer sa maison, peinait à la tâche, au point de ne plus dormir, parfois, que deux ou trois heures par nuit. Son seul tort, comme l'a expliqué M. Jacques Pottecher, était de *« ne pas avoir pensé à ce climat d'insécurité et de violence »*.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1978, vers 1 h. 30, les époux Lagadec avaient été réveillés par la présence dans leur maison de deux cambrioleurs. Parce qu'ils étaient décidés, comme de nombreux Français, à ne plus se laisser faire, ils s'étaient engagés à la poursuite des ombres qui s'enfuyaient dans la rue. *« Attrape-le ! »*, avait crié Mme Lagadec. Courageux, son mari s'était précipité, pieds nus et vêtu simplement de ses sous-vêtements, sur l'un des deux hommes, Olivier Recolet. Un corps à corps bref, puis Mme Maryse Lagadec avait vu son époux s'effondrer sur le sol, blessé de deux coups de poignard dans l'abdomen. Il devait mourir durant son transport à l'hôpital. Les deux cambrioleurs, Olivier Recolet et André Meyer, avaient pris la fuite.

Deux ans plus tôt, ce procès aurait, sans doute, été plus mouvementé. L'association Légitime défense se serait taillée, par la voix forte de Mᵉ Garraud, une tribune publique pour exposer ses thèses sur la criminalité et la justice. Le sort des victimes de la délinquance, la légitimité de la *« révolte des braves gens »*, comme l'a dit *lui-même* l'avocat, auraient été longuement évoqués — on aurait expliqué que M. Gilles Lagadec aurait dû se munir d'une arme et refuser le corps à corps avec son cambrioleur. Tirer à distance en faisant justice lui-même.

L'autodéfense

Pourtant, le procès de Colmar a été étrangement serein, presque anodin. Certes, des membres de l'association Légitime défense étaient présents à l'audience, distribuaient des bulletins d'adhésion et la photo de leur très jeune président d'honneur. Il y a bien eu, aussi, quelques allusions : un médecin, ami des Lagadec, est venu à la barre expliquer qu'avec lui *« l'entrevue avec le criminel aurait été plus brutale »*. Mᵉ Garraud a eu, dans sa plaidoirie, une phrase pour regretter que la victime se sont présentée *« les mains nues »* devant son cambrioleur. Mais on était loin des revendications et des pressions populaires des précédents procès.

Comme si l'autodéfense était déjà passée du stade des aspirations à celui de la réalité. Dans la salle, des adhérents de l'association, des habitants de la région venus apporter leur soutien à Mme Lagadec, jeune femme de trente ans au visage fermé par l'émotion, expliquaient que le recours à la justice pour une telle affaire devenait peu à peu secondaire. Le débat, manifestement, était ailleurs. On plaignait M. Lagadec, mais on le critiquait aussi, à titre posthume, pour ne pas avoir trouvé les moyens de se débarrasser de ses agresseurs tout en restant en vie. Les témoins de la partie civile, Mᵉ Garraud, le président lui-même, semblaient avoir à cœur de mettre en évidence *« le risque »* que tout délinquant prenait désormais à pénétrer *« sur la parcelle de territoire des honnêtes gens »*. *« Ne croyez-vous pas*, a demandé M. Henni à Olivier Recolet, *que les propriétaires ont le droit d'appréhender leurs agresseurs »*

Dans ces conditions, ce procès a fait peu de place aux deux accusés. Bien sûr, on les a longuement écoutés dans la salle et parmi les jurés, mais avec une certaine indifférence.

Deux interprétations de la justice étaient en présence qui ne se rejoignaient plus. Olivier Recolet et André Meyer sont restés jusqu'au terme des débats, selon l'expression de l'avocat général, *« deux truands »* qui s'étaient munis de poignards et qui s'exposaient ainsi au risque de devenir des criminels. Le récit de leur vie n'a ni ému ni forcé l'attention. Les deux jeunes gens ont pourtant une histoire très significative : les familles nombreuses et désunies, les apprentissages difficiles, des pères brutaux, des placements en foyer, des fugues, et, très vite, une avalanche de condamnations pour vols de voiture et cambriolages. Deux destins de jeunes délinquants solidaires. Ensemble, Recolet, le Parisien, et Meyer, l'Alsacien, qui s'étaient connus sur la Côte d'Azur, avaient repris la route du Nord, de vols de voitures en cambriolages. Expérimentés, ils ne visitaient que les maisons habitées, *« parce qu'on est sûr d'y trouver de l'argent »*. Seul le hasard d'une route départementale les avait conduits à Bantzenheim.

PHILIPPE BOGGIO.

Les membres du Syndicat de la magistrature étudient le rôle du juge « face à la dégradation de la démocratie »

Le Syndicat de la magistrature réunit son douzième congrès depuis le vendredi 23 novembre, au Palais de justice de Paris. En l'absence de préoccupations électorales internes — le conseil syndical a été élu l'an dernier pour deux ans, — ce congrès est une assemblée de réflexion sur : « Le juge et la démocratie ». Après les atteintes aux libertés constatées par les membres du S.M. dans la justice quotidienne et dans les poursuites contre des magistrats, le projet de réforme de leur statut ou les affaires judiciaires liées aux incidents de Saint-Lazare du 23 mars et aux extraditions, le S.M. voudrait définir « le rôle du juge face à la dégradation progressive de la démocratie ».

C'est l'actualité judiciaire qui a conduit les magistrats du S.M. à choisir pour thème de leur congrès « Le juge et la démocratie ». *« Nous avons donc dû différer une fois encore la discussion sur la répression, que beaucoup d'entre nous souhaitent voir étudier »*, a indiqué M. Dominique Coujard, le président du Syndicat. *« Mais depuis l'affaire du 23 mars*, a-t-il ajouté, *nous avons assisté à une nette politisation du judiciaire, et une justice aussi délibérément au service de l'Etat ne peut qu'entraîner le déclin de ses principes traditionnels. »*

Ce déclin semble se *« légaliser »* avec l'émergence de principes nouveaux, telles les notions de flagrant délit permanent, de légitime défense permanente — cette dernière évoquée par le procureur de la République de Paris le jour de la mort de Mesrine — et de crime odieux qui a entraîné les extraditions de MM. Piperno et Pace.

Cette évolution s'explique par le fait que l'idée de sécurité, qui envahit tout, bloque la réflexion sur les libertés en France, « *et devient une sorte de concept juridique* » contre lequel les magistrats du Syndicat veulent définir une stratégie. *« Où en est le juge dans cette démocratie que veut être la France »*, mais aussi *« où en est la démocratie dans ce pays »* ? Pour étudier ces questions trois commissions sont réunies : *La mainmise de l'exécutif sur le judiciaire* ». « L'état des libertés », « La dégradation des droits dans la justice quotidienne. »

La première commission doit, notamment, faire le point sur les poursuites disciplinaires engagées contre MM. Jean-Pierre Michel, magistrat à la chancellerie, et Philippe Llorca, juge des enfants à Verdun.

A propos des atteintes aux libertés, M. Coujard a déclaré : *« Il semble que le contrôle de la chambre d'accusation et des flagrants délits ne suffise plus au pouvoir. Arpès cette dégradation de l'état de droit à travers les textes et leur utilisation, va-t-on publiquement mettre en cause une magistrature aux ordres ? »*

Les membres du Syndicat, a conclu M. Coujard, refusent de devenir *« des magistrats à la mesure, des magistrats qui craindront par le bâton — les poursuites disciplinaires —*, (qui) *avanceront par la carotte — les promotions —*, les *magistrats qui seront choisis »*. Ils souhaitent *« être les révélateurs de la réalité quotidienne »* et montrer les voies de la lutte contre la dépossession des libertés.

Jo. S.

LES SUITES DE LA « BAVURE » POLICIÈRE D'ORLÉANS

Blessé le 9 novembre à Orléans (Loiret) par un gardien de la paix (*le Monde* des 13 et 14 novembre), M. Claude François, vingt ans, a quitté l'hôpital Laennec, à Paris, où il a subi deux interventions. Toutefois, les médecins n'étant pas parvenus à extraire la balle de 9 mm logée dans la base de son cou, M. François devra être opéré à nouveau.

Victime d'une grave méprise — l'ordinateur des voitures volées du ministère de l'intérieur n'étant pas à jour, son véhicule y figurait encore, ce qui devait entraîner son arrestation, — M. François dément formellement la version des faits donnée par le policier, M. Jean-Claude Caillaux, qui a été inculpé depuis pour *« blessure involontaire »*. *« J'ai vu un homme en civil courir le long de ma voiture*, a-t-il raconté. *Parvenu à deux mètres du capot, il m'a mis en joue, jambes fléchies, buste en avant, bras tendus, et tenant son arme à deux mains, comme on le voit faire dans les films. (...) Il a tiré pour tuer, volontairement. »*

Rappelons que M. Caillaux, pour sa part, a déclaré que le coup de feu était parti accidentellement alors qu'il armait son revolver. — *(Corresp.)*

LE GARDE DES SCEAUX ET L'AFFAIRE DES TERRAINS DE RAMATUELLE

M. Raymond Forni, député (P.S.) du Territoire de Belfort, s'étonne, dans une question écrite au garde des sceaux, rendue publique vendredi 23 novembre, que M. Alain Peyrefitte n'ait pas été entendu par le procureur de la République, M. Christian Le Gunehec, à l'occasion de l'enquête préliminaire sur la divulgation du secret de l'instruction dans l'affaire du terrain de Ramatuelle, alors que le ministre a été *« directement mis en cause par Robert Boulin »*. M. Forni demande *« si cette lacune n'est pas susceptible de porter atteinte à la conclusion de l'enquête dite « préliminaire », annoncée par M. Le Gunehec, et si le caractère incomplet de la procédure suivie n'est pas de nature à discréditer une telle procédure »*.

Rappelons que M. Le Gunehec a conclu qu'aucune des personnes tenues au secret de l'instruction ne l'avait violé.

Après la fermeture de la clinique La Pergola

SIX MÉDECINS ONT ÉTÉ ÉCROUÉS

Poursuivant son information sur les avortements illégaux pratiqués à la clinique La Pergola, à Paris (*le Monde* des 2, 3 et 24 novembre), M. Guy Joly, juge d'instruction, a fait écrouer, le 23 novembre, le docteur Aziza Benkirane, âgée de trente-cinq ans, anesthésiste, à laquelle on reproche d'*« avoir laissé se poursuivre des pratiques dont elle avait connaissance »*, et le docteur Guy Freudenberg, âgé de quarante-trois ans, généraliste, qui aurait, pour sa part, adressé de nombreuses clientes à la clinique. Les inculpés ont choisi respectivement pour défenseurs Mᵉˢ Pierre Fayon et Pierre Naudet.

Ces deux nouvelles inculpations portent à six le nombre total des personnes écrouées après la fermeture de la clinique. En effet, les docteurs André Guilloux, gynécologue, Marie-Odile Wargnier, anesthésiste, Aimé Marchand, P.-D.G. de la société exploitant l'établissement, et Jacques Mazeyrat, avaient précédemment fait l'objet d'une mesure identique.

● *Pour fraude fiscale et tenue irrégulière de la comptabilité*, Mme Louise Baumel, née Bachelot, assistée de Mᵉ Michel Normand, a été condamnée le 23 novembre à six mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende par la onzième chambre correctionnelle de Paris. Pour les exercices 1972, 1973 et 1974, la Société européenne d'édition et de composition, dont elle était gérante, n'avait pas de déclarations concernant les impôts sur les sociétés et avait fait des déclarations hors délais pour la T.V.A. Une grande négligence avait régné, au surplus, dans la tenue des comptes.

MÉDECINE

DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

L'« Appel Guérir » de la Fondation pour la recherche médicale

A partir du 26 novembre et jusqu'au 2 décembre, la Fondation pour la recherche médicale lancera un appel exceptionnel destiné à recueillir des fonds pour la recherche biomédicale. Exceptionnelle, cette action le sera par son ampleur : au total 31,5 millions de cartes de cet « Appel Guérir » que les pouvoirs publics ont reconnu comme une *« grande cause nationale »* seront diffusées dans toute la France par les réseaux les plus divers.

Les P.T.T. en adresseront 18 millions directement dans les foyers, 2 millions de ces cartes seront proposées dans les treize mille bureaux de poste ; les dix-huit mille pharmaciens d'officine en distribueront de leur côté 5 millions ; les points de vente du Loto et de la Loterie nationale, 6,5 millions. Se joindront à cet effort les quatre mille sept cents fleuristes Interflora, les trente mille diffuseurs de presse et d'édition, et la Fondation pour la recherche médicale organisera de son côté cinquante-six mille points de vente.

Les personnes ainsi touchées et qui voudront participer à cet effort seront invitées à renvoyer l'une de ces cartes, assortie de 20 F au moins, à la fondation (1) qui répartira ensuite les fonds.

Ces cartes représentent le bulletin de commande d'une brochure rédigée par les plus grands noms de la médecine française et qui sera adressée à tous ceux qui auront versé la somme de 20 F. Ces fonds seront entièrement destinés à la recherche, et les donateurs seront informés de leur utilisation.

Dans le premier numéro de cette brochure, qui deviendra trimestrielle, le professeur Jean Bernard rappelle que des efforts particuliers sont déployés dans quatre domaines où la maladie frappe particulièrement les populations des zones industrielles. *« Nous ne guérissons*, écrit-il, *qu'un tiers des cancers, les maladies cardio-vasculaires restent les premières causes de mortalité, les anomalies congénitales et héréditaires restent souvent mystérieuses et inaccessibles à nos efforts, de même que de nombreuses maladies mentales. »*

La revue traite aussi, sous la plume d'éminents spécialistes, de chaque discipline des principaux chapitres de la pathologie. Le professeur Paul Milliez écrit notamment que *« la Fondation pour la recherche médicale représente un grand avantage : elle constitue le ballon d'oxygène que l'Etat ne peut pas insuffler dans les moments difficiles ou devant des dépenses inattendues »*.

C'est M. Yves Montand qui présentera, sur les chaînes de télévision et aux radios, l'« Appel Guérir » auquel il a prêté son concours. *« J'ai été frappé*, déclare le comédien dans le même numéro de la revue, *par l'importance qu'il y avait à sensibiliser chacun d'entre nous à ces efforts immenses entrepris par beaucoup de femmes et d'hommes souvent inconnus dans leurs laboratoires. »*

(1) Fondation pour la recherche médicale, Cedex 854, 75310 Paris Brune.

Aux États-Unis

Un substitut de sang transporteur d'oxygène a été expérimenté pour la première fois sur un patient

Un nouveau substitut artificiel du sang a été utilisé pour la première fois aux Etats-Unis à l'hôpital de l'université de Minnesota, à Minneapolis, chez un pation âgé de soixante-sept ans. patient, un témoin de Jehovah, atteint d'une anémie sévère, a reçu plus de deux litres de cette préparation ; il avait refusé, en raison de ses croyances, toute transfusion sanguine. La Food and Drug Administration américaine a donné aux médecins l'autorisation d'utilliseer cette substance expérimentale.

Ce produit, appelé Fluosol-Da, a été mis au point à Osaka, au Japon, par la firme Green Cross Corp., et a déjà été utilisé avec succès chez quarante-sept Japonais.

Le Fluosol-DA est un perfluorocarbone (molécules d'hydrocarbure où l'on a remplacé les atomes d'hydrogène par des atomes de fluor). Il est capable de transporter l'oxygène du poumon vers l'organisme, mais il ne remplace pas les autres fonctions du sang (coagulation, défense immunitaire, etc.), et pose encore des problèmes de toxicité rénale et hépatique. Son utilisation pourrait cependant être utile, en particulier lors de catastrophes naturelles ou de conflits militaires lorsque les besoins en sang se font brutalement très importants. Elle est néanmoins limitée, car l'action de transporteur d'oxygène exercée est très temporaire.

En France, les recherches en ce domaine ne sont pas développées actuellement par le Centre national de transfusion sanguine. En effet, nous a indiqué le professeur Jean Reviron (hôpital Saint-Louis), la collecte des globules rouges est suffisante dans notre pays : environ 4 millions d'unités de 300 centimètres cubes en moyenne par an. En revanche, les besoins en plasma et ses dérivés, en globules blancs et en plaquettes dont la conservation est courte, sont actuellement parfois supérieurs à l'offre.

ÉDUCATION

Les suites de l'affaire Ciosi

LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE NICE REFUSE A NOUVEAU LES STATUTS DE L'U.E.R. D'ODONTOLOGIE

Nice. — Le conseil de l'université de Nice a refusé une nouvelle fois — la quatrième, — jeudi 22 novembre, d'adopter les statuts définitifs de l'U.E.R. d'odontologie dont le doyen, M. Pierre Ciosi, a été récemment inculpé de fraude dans les examens et concours publics (*le Monde* du 14 novembre). La majorité des deux tiers était requise. Sur 53 votants, il y a eu 29 voix pour, 20 contre et 4 bulletins blancs ou nuls. Les résultats de ce scrutin ne peuvent être interprétés que comme un signe de défiance des responsables de l'université niçoise à l'égard de M. Ciosi.

Réuni en conseil restreint le vendredi 23 novembre, le conseil de l'université a décidé à l'unanimité de donner mandat à son président, M. Marcel Azzaro, pour qu'il prie le recteur de saisir la commission de discipline nationale du cas du doyen de l'U.E.R. d'odontologie.

Le refus d'adopter les statuts de l'U.E.R. d'odontologie n'a cependant aucune conséquence budgétaire pour celle-ci.

Dans une lettre qu'ils ont adressée récemment au ministre des universités et au président de la République, les trente-six chirurgiens-dentistes des Alpes-Maritimes qui ont porté plainte contre M. Ciosi demandent la suspension immédiate *« de toutes ses fonctions et prérogatives »* de doyen de l'U.E.R. d'odontologie.

G. P.

Les cours devraient reprendre le lundi 26 novembre au collège de Vélizy partiellement détruit par le feu

Un incendie a partiellement détruit, le vendredi matin 23 novembre, le collège Saint-Exupéry à Vélizy-Villacoublay (Yvelines). Le feu, qui avait pris entre 8 h. 15 et 8 h. 30 dans un local renfermant des poubelles, a été éteint par les pompiers vers 9 heures. Les élèves avaient été évacués en moins de trois minutes. Il n'y a eu aucun blessé.

L'incendie ne semble pas dû à un acte criminel, mais bien à l'imprudence d'un élève qui aurait jeté un mégot de cigarette mal éteint dans le local réservé aux poubelles. Deux ans jour pour jour après le violent sinistre qui ravagea le collège de La Celle-Saint-Cloud, lui aussi de type Bender, l'incendie du collège de Vélizy pouvait apparaître comme suspect. Les premiers résultats de l'enquête de police, gênée, il est vrai, par les tonnes d'eau déversées par les pompiers, semblent néanmoins exclure tout acte de malveillance.

Le sinistre, assez violent à l'origine, s'est propagé lentement dans les deux étages de l'établissement. Selon les pompiers, le feu a été freiné par les couches de laine de roche installées dans les faux plafonds, lorsque furent effectués dans l'établissement les travaux de sécurité ordonnés après la tragédie du C.E.S. Pailleron. Les protections en fibre minérale ont non seulement limité l'ardeur des flammes, mais elles ont aussi protégé l'ossature métallique du bâtiment modulaire.

Le collège Saint-Exupéry a finalement subi des dégâts assez peu importants.

Le collège de Vélizy est un établissement de douze cents places, mais il n'accueillait pas plus de sept cent cinquante élèves depuis la dernière rentrée scolaire. *« La presque totalité des élèves étaient en classe lorsque le feu s'est déclaré. L'évacuation s'est effectuée sans aucune panique en deux minutes à peine*, explique M. Robert Wagner, député R.P.R. des Yvelines et maire de Vélizy. *Un exercice de sécurité avait été fait la semaine dernière par les élèves.*

Renvoyés dans leurs familles aussitôt après le sinistre, les élèves pourront, selon la mairie, reprendre les cours dès le lundi 26 novembre à 14 heures dans l'établissement remis en état. Les cours seront assurés dans la partie non touchée par le feu. La commission départementale de sécurité se rendra sur place lundi matin.

Construit en 1965 sur le plateau de Vélizy pour faire face à l'urbanisation, le collège Saint-Exupéry devait être réformé et démoli à la fin de l'actuelle année scolaire. *« Ces établissements étaient prévus à l'origine pour servir dix à douze ans*, a expliqué vendredi M. Wagner devant ses collègues du conseil général des Yvelines. *C'est la raison pour laquelle j'avais demandé il y a environ cinq ans la construction d'un nouveau collège. L'année dernière encore, les services du ministère de l'éducation avaient refusé de m'entendre. »* Souhaitant impérativement abriter les élèves dans un établissement plus sûr, la municipalité avait alors décidé de construire un collège « en dur » et de financer plus de 80 % les 20 millions de francs de la construction. La subvention exceptionnelle de l'Etat ne couvrira même pas la T.V.A. que la ville devra payer.

Le nouveau collège sort actuellement de terre à proximité de l'actuel établissement.

DAMIEN RÉGIS.

Sur l'initiative des syndicats

DES ASSISES NATIONALES DES LANGUES VIVANTES A PARIS

Des assises nationales des langues vivantes auront lieu à Paris les samedi 1ᵉʳ et dimanche 2 décembre à l'appel des organisations suivantes : l'Association des professeurs de langues vivantes, l'Association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France, la Société des langues néo-latines, la Société des professeurs de russe, quatre syndicats de la Fédération de l'éducation nationale (des enseignements de second degré, de l'enseignement supérieur, des professeurs d'école normale, et de l'enseignement technique), le Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.), le Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel (C.G.T.), le Syndicat national des collèges (indépendant).

Les travaux auront lieu à l'annexe de la Bourse du travail de Paris (salle Eugène-Hénaff), 29, boulevard du Temple.

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Aider toutes les victimes

DANS le mouvement Croix-Rouge, le Comité international n'est qu'une composante d'un ensemble constitué aussi par les cent vingt-six sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge pour les pays musulmans, du Lion et Soleil rouges pour l'Iran et par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, fédération mondiale de ces *sociétés nationales dont elle est l'organe de* liaison. Il peut y avoir et il y a souvent, entre ces trois composantes, des liens d'action, mais chacun garde sa personnalité juridique et tient à la garder ; le Comité international plus encore peut-être que les autres. Il lui appartient en effet, étant le premier-né, d'être le gardien de la flamme originale allumée par Dunant, la Vestale des sept principes qui ont valeur de commandements.

Le promoteur des quatre conventions de Genève élaborées entre 1864 et 1949, c'est lui, comme il a été, entre 1970 et 1977, celui de deux protocoles additionnels étendant considérablement les possibilités de l'action Croix-Rouge, mais devant lesquels les grandes puissances ont nettement rechigné, *leurs signatures et ratifications risquant* longtemps de se faire attendre. C'est à lui du même coup que revient la tâche de diffuser ce droit qu'il a inspiré, un peu à la façon d'un commis-voyageur international dont les clients seraient des chefs d'Etat et de gouvernement, mais aussi bien un chef de la police ou un gardien de prison ou de camp.

Né en Suisse, le Comité international de la Croix-Rouge n'est international que par référence au champ de son action et à son financement. Juridiquement, il s'agit d'une institution privée suisse, régie par le code civil suisse, formée exclusivement de citoyens suisses.

Elle a ses instances et sa hiérarchie. Le comité proprement dit est composé de personnalités suisses, attachées

Une institution suisse mais privée

aux principes de la Croix-Rouge. Ces membres — vingt-cinq au maximum dont leur président, élu pour quatre années, mais dont le mandat peut être renouvelé — se réunissent en assemblée, environ huit fois par an. Ils ont à fixer la doctrine, à définir la politique générale et à exercer sur l'ensemble des activités une haute surveillance.

Plus fréquemment se réunit le conseil exécutif, formé de sept des membres du Comité et chargé de la conduite des affaires comme de la surveillance de l'administration.

Au-dessous du conseil exécutif se tient la direction. Elle a la responsabilité de la gestion des cinq départements de base du C.I.C.R. : doctrine et droit, opérations, agence centrale de recherches, personnel et formation, finances et administration.

L'entreprise au total occupe cinq cent quarante personnes réparties entre le siège (ancien hôtel dominant le quartier international de Genève et presque symboliquement aussi bien le Palais des nations que les bâtiments de l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé) et le « terrain », c'est-à-dire les multiples théâtres de mission, domaine des délégués, des médecins, d'un personnel para-médical, des opérateurs radios et des administrateurs en campagne.

Ainsi se distinguent les hommes du siège (trois cent vingt-sept) et ceux du terrain dont le chiffre reste plus mouvant selon les exigences (aujourd'hui un peu plus de deux cents, après les récentes obligations commandées par la situation cambodgienne).

Distinction essentiellement géographique. Entre la « colline » de la rue de la Paix à Genève et les délégations, l'esprit est commun. Il l'est d'autant plus aisément que le Comité international a, depuis quelques années, réussi entre les uns et les autres une osmose née d'un rajeunissement de l'état-major. Cette relève naturelle a amené aux postes de directeur des départements essentiels des personnalités suffisamment fortes et expérimentées pour donner, sans heurts, les orientations imposées par les exigences et les situations contemporaines.

« *Nos aînés*, disent volontiers ceux-là, *avaient été et demeuraient marqués essentiellement par les relations entre Etats européens. Fidèles aux systèmes juridiques mis en place par leur génération, ils se sentaient tenus par une sorte de classicisme que n'avait pas encore mis à mal la naissance du tiers-monde.* »

A cette naissance, à ce premier âge, avaient assisté, en revanche, en qualité de jeunes délégués et s'y étaient au reste affirmés, quelques-uns de ceux qui, aujourd'hui, la quarantaine à peine atteinte, se retrouvent à la tête des départements majeurs du C.I.C.R.

Du coup, et par eux, le rôle de la réflexion qui suit l'action a pris à Genève sa nouvelle dimension pour tenter d'élaborer, sans reniements intérieurs en même temps que sans incompréhension extérieure, l'avenir du C.I.C.R. — J.-M. Th.

L'« idée de génie » de Henry Dunant

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

CROIX-ROUGE : on ne sait pas très bien ce que c'est, mais c'est formidable. Voilà bien, manière Flaubert, ce que pourrait en retenir un nouveau « dictionnaire des idées reçues ». Si l'auteur de *Bouvard et Pécuchet*, mort en 1880, n'en faisait pas mention dans son sottisier, c'est que le mouvement n'avait pas alors atteint l'ampleur qui est la sienne aujourd'hui. Le droit humanitaire, lié à celui des droits de l'homme, qu'il va contribuer à fixer, est longtemps resté limité à des sentiments de générosité, de pitié, de charité, découlant de valeurs chrétiennes, mais libre de s'exercer ou non.

Cependant, l'idée est en marche, puisque vingt ans déjà se sont écoulés depuis ce 24 juin 1859 où le citoyen de Genève Henry Dunant, épouvanté de ce qu'il vient de voir au soir de la bataille de Solferino, lance, sur le terrain même du combat, ses premiers appels aux populations environnantes en faveur des victimes de la guerre. Ces victimes sont, pour l'heure, ces soldats des deux camps, Autrichiens, Français et Sardes, blessés d'horrible façon et laissés plus ou moins à l'abandon faute de moyens suffisants et aussi parce que les choses sont ainsi depuis la nuit des temps, pour la première fois ce soir de Solferino, Dunant crée localement un mouvement de solidarité et fait partager par les habitants de Castiglione, venus à la rescousse des médecins de l'armée en campagne, son cri dont il restera à faire une doctrine : « *Tutti fratelli ! Tous frères !* »

Dans le récit de ces heures qu'il va aussitôt décrire sous le titre *Un souvenir de Solferino*, Dunant ne s'en tient pas à la description d'une bataille et de ses conséquences. Il ébauche aussi des vues pour l'avenir. Il suggère déjà la création de sociétés de secours, constituées de volontaires, pour seconder, dans l'assistance des blessés, les services de santé militaires. Il propose surtout de fonder l'action de ces sociétés sur une convention internationale qui fixerait les clauses d'une protection des blessés, du personnel qui les soigne et des hôpitaux où ils seront reçus. La Croix-Rouge n'est pas encore créée, mais elle est, dès ce moment, imaginée.

Un souvenir de Solferino est lu par tout ce qui compte dans l'Europe d'alors, en dépit de la modeste diffusion qu'autorise une publication à compte d'auteur. « *On sort de ce livre avec le maudissement de la guerre* », notent les frères Goncourt dans leur *Journal*. Hugo, de son exil, écrit à Dunant : « *Vous armez l'humanité et servez la liberté* ». Et Renan : « *Votre entreprise est la plus grande du siècle, l'Europe n'aura peut-être que trop l'occasion d'en apprécier les bienfaits* ».

D'autres, tout en approuvant, exprimeront bien des réserves au nom du réalisme. C'est égal, l'« idée de génie » d'Henry Dunant ne sera pas une idée morte.

1863 : « le Comité de Genève »

Dès 1863, avec quatre autres citoyens suisses, Gustave Moynier, Guillaume-Henri Dufour et les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir, Dunant fonde le Comité international et permanent de secours aux militaires blessés, dit Comité de Genève et devenu aujourd'hui le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.). Sa première tâche est de convoquer à Genève une conférence internationale. Les experts de seize pays d'Europe y participent, pour y jeter les bases du droit nouveau sur lequel pourront se fonder les actions. Dans plusieurs pays, des sociétés de secours se constituent. En 1864, apparaît la première « convention de Genève » signée par les représentants de douze nations, toujours européennes. C'est le « Protocole pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne ».

Désormais, ces blessés ou malades seront secourus sans discrimination. Le personnel, le matériel et les établissements sanitaires seront respectés par les combattants qui les reconnaissent au signe distinctif qu'ils arboreront, une croix rouge sur fond blanc.

Cent seize ans plus tard, fort de ce passé et de la rigueur qui peut encore s'y puiser, le Comité international de la Croix-Rouge peut se présenter avec fierté et regrets mêlés. Fierté d'avoir à la lumière des faits — c'est-à-dire des guerres et de l'étendue ininterrompue de leurs malheurs — considérablement élargi la portée des conventions initiales en même temps que le nombre des Etats qui finalement y sont aujourd'hui parties. Regrets de savoir trop bien que ce succès et cette emprise resteraient historiquement liés aux conflits qui ont d'abord, avec deux guerres mondiales, saigné des nations et qui, aujourd'hui, sous d'autres formes, enfantent douloureusement le tiers-monde.

Ces choses étant, il ne s'agit donc plus seulement pour la Croix-Rouge de l'amélioration du sort des blessés des armées en campagne (première convention), de celle du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer (deuxième convention), du traitement des prisonniers de guerre (troisième convention). Il s'agit aussi, depuis l'apparition de la quatrième convention, de la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ce qui, d'un coup, allait élargir considérablement le champ des actions et du même coup un accroissement constant des moyens humains et financiers. Révisées en 1949, les quatre conventions engagent, en 1979, 145 Etats sur les 163 qui existent actuellement et dont 151 sont membres des Nations unies.

Cela veut dire pour ces 145 Etats « parties » aux conventions que leurs gouvernements se sont engagés à soigner amis et ennemis de façon égal, à respecter l'être humain, son honneur, les droits de la famille, les coutumes, les convictions religieuses. Cela signifie encore qu'ils autorisent les délégués du Comité international de la Croix-Rouge à visiter les prisonniers de guerre comme les internés civils qu'ils peuvent détenir et à s'entretenir *sans témoin* avec eux. Enfin, ils s'interdisent les traitements inhumains, la torture, les exécutions sommaires, les déportations, le pillage, les prises d'otages, les exterminations, les actes de violence et la destruction injustifiée des biens privés.

On vérifie bien là que ces exigences ont été commandées par les plus récents conflits européens de la première moitié du siècle et, plus particulièrement, les caractéristiques de la seconde guerre mondiale devant lesquelles le Comité international de la Croix-Rouge, en dépit d'efforts réels, se trouvera le plus souvent dans une situation d'impuissance. Absence de textes assurément, mais, plus encore, comportement délibéré du nazisme, pour lequel l'extermination et ce qui peut la précéder, furent partie intégrante et proclamée d'une politique d'hégémonie fondée sur le racisme.

Toujours plus loin

Désormais des textes sont là. On mesure trop bien la marge qui peut séparer des engagements pris, non sans arrière-pensée parfois de leur respect rigoureux, scrupuleux dans l'ordinaire des affrontements. Le Comité international de la Croix-Rouge en est bien conscient. Il l'est d'autant plus qu'à la limite, un respect total inconditionnel des conventions le rendrait quasiment inutile. S'il déploie l'activité qui est la sienne, c'est précisément que les conventions et leur esprit sont constamment à rappeler, que la négligence, dans laquelle elles sont si souvent tenues, commande toujours la présence comme elle commande l'aide, l'assistance et la protection.

Tout d'ailleurs s'explique et s'enchaîne. Les guerres d'aujourd'hui ne sont pas seulement internationales. Elles se doublent, se compliquent d'affrontements internes qui peuvent être pires dans les effets quotidiens qu'une bataille réputée encore classique. Les passions et les haines s'y exacerbent au point de rendre sinon vaine, du moins dérisoire, toute référence à un droit humanitaire qui n'a pas trouvé en ces pays ses fondements et n'y est reçu, au mieux, qu'avec méfiance.

C'est une raison de plus de ne pas baisser les bras. Loin de se rétrécir, le champ d'action du Comité international de la Croix-Rouge n'a fait que s'étendre au cours de ces vingt dernières années. De l'Amérique latine à l'extrême-Asie, l'actualité dit assez — bien souvent sans pouvoir tout retenir — la famine et la torture, le dénuement et la bataille, la détention politique et la misère sanitaire, l'intolérance et le coup pour coup, le terrorisme et le contre-terrorisme.

(Lire la suite page 10.)

Être au Liban

Jours de routine entre Tyr et Jounieh

Beyrouth. — R.A.S. Rien à signaler. C'est vrai qu'en ces deux jours et deux nuits il n'y eut rien à signaler, du nord au sud du Liban. Les contrôles sur la route de Beyrouth à Tyr, c'est l'ordinaire des jours. Les fusées éclairantes dans la nuit tiède de novembre, ce n'est même pas l'ordinaire. Il aurait fallu un peu plus : la stridence d'un chasseur israélien, une vedette ou deux en maraude sur la mer. Rien. Pourtant, tout peut arriver ici ou là. Et tout arrive, comme cela, sans faire de bruit. Parce qu'il y a les camps palestiniens, parce qu'on arrête en douce et qu'on embarque sans autre forme de procès un suspect, un adversaire. Il y a tant de camps, de groupes, de fronts, d'armées, de forces entre les Gemayel et les Jumblat. Et il y a tant de passion à vivre, à survivre dans ce peuple que la première accalmie a toujours fait revenir à ses villes, à ses villages.

Ici du moins, la délégation du C.I.C.R. a bonne presse. Pierre Guberan, qui vient d'en prendre la tête, se trouve bien loti : « *On est là depuis 1967. Et il y avait une société nationale de la Croix-Rouge qui marchait bien. Cela aide. En général, on est tout de suite compris, tout de suite reçu, même par un ministre.* »

Il dispose d'une sous-délégation à Tyr, dans le Sud, à 25 km de la frontière israélienne, en fait à portée de canon, d'une autre à Jounieh, au nord, dans le camp chrétien.

(Lire la suite page 12.)

Les visions réalistes d'un banquier genevois

LA doctrine de la Croix-Rouge, peut-être la plus bénéfique de toutes celles qui sont nées au siècle dernier, — et certes la moins nocive, — est due à un hasard mais aussi à un homme au destin exceptionnel.

Né le 8 mai 1828, Henry Dunant, banquier genevois, mais bien plus universaliste en pleine ère des nationalismes, crée, à l'âge de vingt-sept ans, l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (Y.M.C.A.), puis, s'intéressant au développement de pays placés sous la tutelle de métropoles européennes, il s'en va prospecter le Maghreb. Il y découvre l'injustice. Refusant d'en être complice, il respecte l'« indigène », ne cherche pas à christianiser les populations pour lesquelles il s'est pris d'affection et s'efforce de comprendre la civilisation islamique. Il fonde en Algérie la Société anonyme des moulins de Mons-Djemila, équipe ses moulins de la manière la plus moderne pour l'époque, mais, ô scandale ! traite amicalement et rétribue largement ses ouvriers agricoles.

L'affaire a tout pour réussir, mais la générosité avec laquelle elle est gérée ne peut que déplaire à l'administration coloniale, qui refuse à Dunant les terres dont le blé alimenterait ses moulins. Il va se plaindre à Paris, où personne ne l'écoute. Loin de se décourager, il décide de plaider sa cause auprès de Napoléon III en personne. Ce dernier est en train de combattre les Autrichiens en Lombardie. Qu'importe ! Dunant cherchera à le joindre sur place, et c'est ainsi qu'il arrive le soir du 24 juin 1859 près de Solferino, où s'est déroulée le jour même la bataille la plus meurtrière qui ait ensanglanté l'Europe depuis Waterloo. Aux environs de Solferino, neuf mille blessés, débris des deux armées, agonisent.

Bouleversé par ce spectacle et bien que dépourvu de toute connaissance médicale, Dunant prend l'initiative d'improviser un hôpital de campagne, donne à boire aux blessés, les soigne avec des moyens de fortune, recueille les dernières volontés des mourants. Il parvient à persuader quelques femmes et un noyau de volontaires à l'aider à secourir les soldats « étrangers ». Son siège est fait ; il écrira plus tard : *« L'ennemi, notre véritable ennemi, ce n'est pas la nation voisine, c'est la faim, le froid, la misère, l'ignorance, la routine, la superstition, les préjugés. »*

Dunant va décrire l'enfer dont il a été témoin dans un ouvrage qu'il intitule : *Un souvenir de Solferino.*

Ce livre est à l'origine de l'aide humanitaire internationale. En février 1863, un comité de cinq Genevois est constitué : ce sera l'embryon du C.I.C.R.

Dunant ne s'arrête pas là. C'est à lui qu'on doit l'idée de l'emblème de la Croix-Rouge, qui devra protéger tous ceux qui le portent. Mais, lorsqu'il avance le principe d'un statut juridique d'un genre nouveau, la « neutralité », il provoque une méfiance qui ne l'empêche pourtant pas de lancer une nouvelle initiative : l'invitation adressée à tous les souverains européens de se faire représenter à une conférence internationale. Celle-ci se tiendra à Genève le 26 octobre 1863.

La réunion, minutieusement préparée, est un succès étonnant pour l'époque, puisqu'elle adopte le 29 octobre des résolutions qui tracent l'ébauche de ce que sera la Croix-Rouge internationale. Moins de deux ans plus tard, une conférence diplomatique, organisée encore par Dunant dans la même ville, permet à la première convention de Genève de voir le jour le 22 août 1864.

QUATRE PRIX NOBEL DE LA PAIX

Bien qu'il lui arrive de s'entendre reprocher de ne pas s'attaquer aux causes mêmes de la guerre et de s'en tenir à l'allègement des maux qu'elle engendre, le Comité international de la Croix-Rouge n'a jamais cessé d'être par son action facteur de paix.

C'est bien ainsi que l'ont compris les membres du jury du prix Nobel de la paix en lui décernant à quatre reprises leur récompense.

Ce fut d'abord en 1901 l'attribution du prix à Henry Dunant, cofondateur du comité dont il avait lancé l'idée dans son livre « Un souvenir de Solferino » et qui en fut du même coup le premier lauréat.

Par la suite, le prix fut donné à trois reprises au Comité international de la Croix-Rouge :

- **En 1917, alors que n'était pas encore achevée la première guerre mondiale.**
- **En 1944, peu avant la fin du deuxième conflit mondial.**
- **En 1963 enfin, année du centenaire de la fondation du comité, qui reçut la récompense conjointement avec la Ligue des sociétés nationales de la Croix-Rouge.**

En outre, le C.I.C.R. a été, en 1978, l'un des lauréats du prix des Nations unies des droits de l'homme.

Des idées qui dérangent

Lorsqu'en juin 1866 éclate la guerre entre l'Empire austro-hongrois et la Prusse, cette dernière fait appliquer à la lettre la convention, sans exiger de réciprocité de la part de l'ennemi. Quelques semaines plus tard, il ne reste plus à l'Autriche qu'à adhérer à son tour à la convention.

Si les idées de Dunant triomphent, la gloire de l'homme connaîtra une tragique éclipse. Il est fêté par les têtes couronnées, mais à Genève sa forte personnalité commence à déranger. Quant à ses affaires, elles n'ont pu que péricliter. Les principes anticolonialistes qu'il avait appliqués dans sa gestion des Moulins algériens lui ont créé de solides inimitiés dans les métropoles européennes : la société qu'il a créée est contrainte de fermer ses portes.

En 1867, une banque dont il est l'un des administrateurs fait faillite : tenu pour seul responsable, il est condamné à payer des dédommagements s'élevant à près de 1 million de francs suisses. Le comité qu'il a créé et qui s'est agrandi depuis sa fondation accepte sans hésitation que Dunant démissionne. Il ne reviendra plus jamais à Genève, où on lui reproche entre autres de ne pas être en mesure de rembourser sa dette. C'est la ruine. Il réussira néanmoins pendant quelques années encore à faire entendre sa voix dans diverses capitales, à y faire progresser ses idées, dont la principale sans doute est que la protection désormais assurée aux blessés s'étende aux prisonniers de guerre.

En 1871, pendant la répression de la Commune de Paris, il affronte Adolphe Thiers et obtient que de nombreuses victimes désignées échappent aux excès des Versaillais. En août 1874, lors d'un congrès tenu à Bruxelles et patronné par le tsar Alexandre II, il réussit à provoquer un échange de vues sur les droits de l'homme, ce qui n'est pas du goût de tous les participants. Sa vie publique prend fin le 1er février 1875 au congrès de Londres pour *« l'abolition complète et définitive de la traite des nègres et du commerce d'esclaves ».*

Commencent alors les années d'errance et de misère totale. Il connaît la faim, dort dans les gares ou sur des bancs publics. Il est malade, sa main droite est paralysée par un eczéma. Il n'a ni linge ni vêtements de rechange. Ses chaussures sont déchirées, mais une sorte de pudeur le pousse à passer ses pieds à l'encre noire pour tenter de dissimuler les trous.

A l'âge de cinquante-neuf ans, un sursaut de volonté met fin à sa déchéance physique et morale. Sentant venir la course aux armements, convaincu que l'humanité court à sa perte, il veut de toutes ses forces écrire, témoigner encore. Il trouve un refuge pour mettre à exécution son projet et faire entendre son cri d'alarme. Ce sera la chambre numéro 12 de l'hôpital-hospice de Heiden, une petite bourgade qui domine le lac de Constance, où il restera jusqu'à sa mort, le 30 octobre 1910.

En 1895, cependant, un journaliste, Georg Baumberger, l'aura découvert alors qu'on le croyait mort. Les révélations contenues dans l'article de Baumberger vont bouleverser l'Europe. Des témoignages de gratitude affluent. On lance des souscriptions en sa faveur. Des œuvres de bienfaisance le réclament comme président d'honneur. Un congrès de mille médecins russes lui décerne le Prix de Moscou *« pour services rendus à l'humanité souffrante ».*

Le pape lui envoie une lettre manuscrite de félicitations et d'encouragement. Enfin, en 1901, il reçoit le premier prix Nobel de la paix. Ce prix lui est attribué essentiellement en raison des efforts qu'il a accomplis *« pour que le monde enfante la paix ».*

Mais il récuse les honneurs, comme il refuse presque toutes les visites. Il entend demeurer reclus, lègue les dons qu'il reçoit à des organismes philanthropiques et continue d'écrire. Ces textes rédigés dans sa chambre d'hôpital permettent de mesurer la puissance de la pensée de ce visionnaire.

En 1866, trente et un ans avant le premier congrès sioniste, il préconise *« le repeuplement de la Palestine par le peuple juif ».* Il reproche aux livres d'histoire d'exalter la gloire de Titus qui fit périr *« près de deux millions de juifs... dans les flammes, par l'épée ou dans les supplices ; le reste, dispersé, fut vendu à l'encan sur les marchés d'esclaves ».*

Le visionnaire que fut Dunant a encore formulé l'idée d'une société des nations idéale où tous les conflits pourraient être résolus devant une haute cour d'arbitrage sur les bases du droit international. Pour y préparer les esprits, il élabore un projet d'organisation internationale de la culture, préfiguration de l'UNESCO. Il ne cache pas toutefois sa crainte des méfaits que le progrès scientifique risque d'entraîner : *« De toutes les inventions il n'en est pas que le genre humain se soit plus appliqué à perfectionner que celles dont le but est le meurtre en grand de nos semblables. »* Si Dunant n'a pu, pas plus qu'un autre, empêcher le déclenchement des guerres, du moins la Croix-Rouge qui est son œuvre réussit-elle à en atténuer les souffrances.

ISABELLE VICHNIAC.

« L'idée de génie » de Henry Dunant

(Suite de la page 9.)

Comment naviguer dans tant de situations avec les principes qui sont ceux du mouvement Croix-Rouge et qui ne sauraient souffrir entorse, moins encore abandon, fût-ce d'un instant, sans compromettre du même coup l'âme même de l'entreprise ?

Humanité, impartialité, neutralité, indépendance, bénévolat, unité, universalité, demeurent les sept règles d'or, les sept commandements. Il faut bien mesurer que ces vertus, longtemps reçues en Europe ne peuvent l'être de la même façon au Cambodge, au Vietnam, au Bangladesh, au Biafra, en Zambie. Parce qu'il est un organisme suisse par ses origines, composé par des citoyens suisses, le Comité international de la Croix-Rouge voit sa neutralité souvent confondue avec celle de la nation qui est son berceau. Elle devra s'y confondre de moins en moins. Si elle reste une condition nécessaire, elle n'est pas une condition suffisante.

Toutes aussi essentielles sont les nécessités de l'indépendance, de l'humanité, de l'universalité. C'est en s'appuyant sur les autres principes que le Comité atteindra à cette neutralité encore plus pure que la classique neutralité suisse, qui souvent l'encombre encore lorsqu'il s'agit de montrer son originalité loin de l'Europe. Qu'auraient à faire, en effet, d'une neutralité suisse les pays les plus pauvres et les plus convulsés ? Sauraient-ils y croire vraiment alors que la Suisse est riche et qu'ils sont pauvres ? Qu'elle est de race blanche et que ce n'est pas là-bas une carte de visite toujours convenable ?

Comment, dès lors, fonder une neutralité au-dessus de tout soupçon ? En la prouvant, en l'expliquant, en étant messager dans le comportement quotidien. Ainsi se gagne par une longue patience, par le pragmatisme aussi, une confiance qui ne manquera pas d'ailleurs, une fois acquise, d'être mise à l'épreuve.

Ainsi, le message parvient à passer. Ainsi s'ouvrent les portes d'une prison et même, comme ce fut dans la Grèce des colonels, peu de temps, hélas ! celle des commissariats. Ainsi des visites sont consenties à des prisonniers ou à des otages. Ainsi, encore, des accords se font pour des échanges de prisonniers.

Aider d'abord

On avance de la sorte un peu comme en terrain miné. Les pièges sont souvent là, tel, par exemple, celui si souvent tendu de la notion de guerre juste et injuste, au-delà de laquelle le « juste », fort de sa qualité, n'aurait à avoir ni compassion ni merci pour l' « injuste ». Notion inacceptable quand on a choisi de proclamer qu'après aimer aider est le plus beau des verbes.

Cette philosophie du C.I.C.R. rencontre d'autres obstacles dans un monde de plus en plus manichéen. Le refus, par exemple, d'épouser des causes, fussent-elles populaires, n'est jamais bien vu par les temps qui courent. Pas plus que cette règle d'or du mouvement : la discrétion, c'est-à-dire le refus de mettre sur la place publique les informations recueillies, ici ou là, à l'occasion d'une mission. Ces informations nourriront des rapports confidentiels, mais qui serviront malgré tout pour agir aurès du gouvernement concerné. Cette manière diplomatique, l'expérience l'a montré, permet bien souvent des résultats. Au C.I.C.R. aussi, on tient au mot de François de Sales : *« Le bruit fait peu de bien et le bien fait peu de bruit ».*

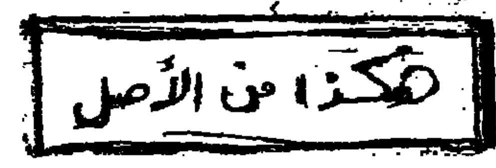
Ce serait cependant une erreur d'opposer sur ce chapitre le Comité international de la Croix-Rouge à d'autres organisations plus récentes et tout aussi humanitaires, telle, par exemple, Amnesty International.

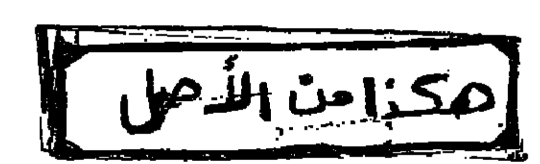
Lorsqu'on dit au C.I.C.R. qu'il ne faut pas céder aux tentations publicitaires, quitte à se sentir frustré, cela ne signifie pas condamnation de ceux qui alertent l'opinion sur des arrestations illégales, des conditions de détention inhumaines, dans tel ou tel Etat, réputé policier ou non. Au contraire. Car les relations existent entre Amnesty et le C.I.C.R. Les actions de chacun peuvent de la sorte se compléter, les finalités n'étant pas les mêmes. Fort du bruit causé par une enquête d'Amnesty, la Croix-Rouge agira, elle, avec sa réputation, auprès des autorités en cause. L'un aura lancé une campagne pour des libérations ; l'autre, en attendant, s'emploiera à atteindre, pour les aider, les victimes de l'affaire.

Cela illustre assez bien ce qui est force réelle du C.I.C.R. et ce que l'on pourrait appeler sa faiblesse. Instrument de paix par sa doctrine, entendant contribuer à la paix par une action constante en faveur du droit humanitaire, il ne s'attaque pas aux causes, donnant à certains le sentiment de s'accommoder d'un ordre de guerre dans la mesure où il parvient justement à l'ordonner, à le canaliser, après l'avoir fait codifier.

Il y a à cette attitude une raison majeure. Lorsque, pendant plus de cent années, on a suivi l'évolution du monde, on a convoqué conférence sur conférence, aidé un peu partout des hommes tombés en état de victimes, lorsqu'on a rappelé tant de fois leur égalité dans la détresse et qu'il faut continuer de le faire, on peut estimer que l'on est de son temps et dans son temps. Un temps où il est, hélas ! plus urgent d'aider que de condamner.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.




هكذا من الأصل

DE L'AMÉRIQUE LATINE AU CAMBODGE

Une présence dans les conflits

« JAMAIS, au cours de son histoire plus que centenaire, exception faite de la période de la seconde guerre mondiale, l'institution n'a été engagée sur autant de fronts et dans autant de pays qu'en cette année. » Cette constatation faite par l'actuel président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Alexandre Hay, dans son avant-propos au rapport d'activité de 1978 pourra être renouvelée à la fin de 1979. Comme demeure actuelle l'inquiétude, ou pour le moins le souci, qu'il exprimait en 1977 : *« Les difficultés n'ont pas été seulement d'ordre financier. Dans plusieurs cas, le C.I.R.C. s'est, en effet, heurté à des obstacles de caractère politique qui ont freiné, voire empêché, le développement de son action. Il est inquiétant de constater que ce phénomène de politisation des questions humanitaires tend à s'étendre et à s'amplifier et que, en conséquence, des milliers de victimes voient leur sort dépendre de considérations absolument contraires à l'esprit de la Croix-Rouge.* »

Un simple regard sur un planisphère illustre, parce qu'il permet tout de suite de les comprendre, ces considérations. Dans la trentaine de nations où le Comité international est présent, toutes, hors Genève et le siège des Nations unies à New-York, sont des nations situées dans la partie australe du globe, en dessous d'une ligne qui pourrait se tracer approximativement de l'Amérique centrale au sud de la Chine en passant par le Moyen-Orient.

L'ancestral Moyen-Orient

Historiquement, le Moyen-Orient a le privilège de l'ancienneté. La Croix-Rouge internationale y a été présente dès la création de l'Etat d'Israël, en 1948, où elle eut à prendre en charge, avec ses moyens, les premiers réfugiés palestiniens. Au gré de mouvances diverses, de retraits temporaires, de nécessaires retours commandés par des situations d'urgence, c'est là assurément qu'elle a réussi, avec le temps, sa meilleure implantation. Guerre des six jours, guerre du Kippour, territoires occupés, tout fut depuis trente ans matière à intervention, à assistance, à négociations difficiles pour les applications de ce droit humanitaire qui voulait aussi bien s'étendre aux prisonniers de guerre qu'aux populations des territoires occupés. Ce ne fut pas simple.

Dès lors qu'Israël considérait ces territoires comme « *administrés* » et non « *occupés* », il pouvait faire valoir qu'il n'était pas lié par les dispositions de la IVe Convention de Genève. C'est en dehors d'elle qu'il consentit cependant à une intervention du C.I.C.R. Les délégués purent visiter les prisonniers palestiniens, syriens, libanais, jordaniens, irakiens, et le faire sans témoin, ce qui est la condition première. A la longue, car à la méfiance, qui est la règle d'instinct des belligérants, peut succéder la confiance, des progrès ont été réalisés. Les visites ont pu s'étendre aux détenus de toutes catégories et même, en principe, durant la période où ils étaient réputés « *sous interrogatoire* ».

En fait, il s'agissait d'une bataille quotidienne. Car, comme ailleurs, il ne suffit pas de demander à visiter. Il faut préalablement être en mesure de démontrer qu'il y a bien lieu à visite. Il convient d'être à l'écoute et en recherche constante d'informations. Il faut se trouver en mesure de faire comprendre à la puissance détentrice que l'on sait que tel jour, à telle heure, à tel endroit, telle personne a été arrêtée ou enlevée, et que l'on sait aussi où elle se trouve. C'est de la même façon, par de semblables et patientes enquêtes, que l'on parvient à obtenir le passage de correspondance entre le prisonnier et sa famille longtemps dans l'ignorance du sort réservé au disparu. Et de la sorte, pas à pas, se négocient des échanges, des libérations. Des familles se retrouvent et l'émotion alors, mais alors seulement, peut s'en mêler.

Au Liban, les choses seront différentes parce que différente est la nature du conflit, parce qu'il s'agit de jouer son rôle entre des factions multiples et, à l'occasion, elles-mêmes divisées, et non plus entre des parties à une guerre au sens ordinaire. Il s'agit aussi de se méfier des accalmies et d'être, autant à Beyrouth coupée maintenant entre son est et son ouest par une ligne de front, qu'au Sud progressiste et au Nord chrétien, prêt à agir, donc être équipé, en cas de crise aiguë.

Les aides et leur contrôle

Et l'Iran ? Un chef de délégation est resté en place à Téhéran. Situation difficile. Au sens des conventions genevoises, il ne s'agit pas d'un conflit, mais d'une tension interne. Au temps du chah, mais tardivement et après une longue et difficile négociation, le Comité international de la Croix-Rouge avait obtenu, en 1977, l'autorisation de visiter les détenus politiques aux mains de la SAVAK. Ce fut provisoire. La police de l'Etat reprit ses droits. Le changement de régime — au C.I.C.R. c'est toujours le terme, la neutralité interdisant évidemment les mots de « *libération* » ou d'« *avènement d'une dictature* » — ne faisait pas disparaître les raisons d'une présence. La négociation a donc repris avec les nouveaux détenteurs du pouvoir. Elle ne paraît pas près d'aboutir. Une visite de prison a été possible à Téhéran. Elle n'a pas été suivie d'autres. M. Khomeiny a d'autres chats à fouetter. Même si le C.I.C.R. entend poursuivre ses efforts, maintenir sa présence, offrir ses services au cas où le conflit kurde viendrait à dégénérer, l'Iran, qui était déjà zone d'ombre, le reste.

L'Asie — pour ce qui nous occupe, — c'est aujourd'hui, aux yeux du plus grand nombre en Occident, le Cambodge, la Thaïlande. Et, bien sûr, avec tous les autres, le C.I.C.R. s'y trouve. C'est là que sa délégation est aujourd'hui, et de loin, la plus nombreuse. C'est là que seront envoyés les délégués en formation à Genève. On y était du reste présent depuis 1970. En 1975, le C.I.C.R. fut expulsé par les Khmers rouges. Il put revenir après le changement de régime, mais avec un seul délégué. Depuis, les négociations avec Phnom-Penh se poursuivent pour obtenir l'autorisation d'acheminer les secours, d'apporter une aide médicale à l'ensemble du pays. La tournure des choses fait qu'ici l'action du C.I.C.R. n'est pas spécifique. Elle est conjointe à celle de l'UNICEF, de l'O.M.S., de tous les grands mouvements.

La difficulté, c'est de parvenir à la possibilité d'une aide conforme aux besoins, autrement dit à un contrôle des distributions permettant de rendre compte aux donateurs de ce qui a été fait, de pouvoir les assurer que leur générosité n'a été trahie ni dévoyée. Voilà pourquoi on négocie, tout conscients des reproches qui se font entendre. Car il y en a pour dire au C.I.C.R. : « *Que faites-vous ? Les gens meurent, crèvent de faim, et vous discutez au lieu d'employer, de remettre à la population, tous ces médicaments, tous ces aliments, pour l'achat et l'acheminement desquels vous avez pu constituer pour six mois un budget de 110 millions de dollars !* »

A Genève comme sur le terrain, on le sait bien. Là encore, les principes ont leur mot à dire. La réponse est simple, même si elle est discutée. « *Si les secours dont nous disposons sont simplement remis aux autorités cambodgiennes et deviennent propriété de ces autorités, qui peut garantir l'usage exact qu'elles en feront ? Cela peut aller à des victimes choisies et non à toutes. Cela peut aller au moins pour partie à des non-victimes et — pourquoi pas — à l'armée vietnamienne. Si véritablement les gouvernements qui ont financé l'action sont prêts à abandonner cette exigence d'un usage réel et total de leurs dons aux victimes, le C.I.C.R. n'est plus nécessaire. Ils peuvent agir bilatéralement* ».

C'est ici affaire d'honneur, de tradition, de renom.

Urgence encore à la frontière thaïlandaise. Les réfugiés qui affluent ont besoin de tout. Avec l'UNICEF, le C.I.C.R. a engagé ses hommes et ses moyens. Les miracles sont quotidiens dans ce bourbier d'une jungle sous la mousson. En trois jours on est capable d'installer sous des tentes trois mille lits. Ça n'est jamais assez.

Loin des feux de la rampe

Où encore n'est-il pas le C.I.C.R. ? Mais le plus souvent loin des feux de la rampe et des élans d'une conscience universelle qui le plus souvent focalise. Au fond, il préfère être là où l'on parle le moins de lui. Là où sont éparpillés entre Indonésie et Philippines des réfugiés non moins démunis ; là où il faut, avec le concours de son agence centrale de recherches, repérer à des milliers de kilomètres les uns des autres les membres d'une même famille. A Timor, où il assiste dans l'est de l'île une population dont la situation médicale et alimentaire vaut celle des Cambodgiens ; en Indonésie, où depuis près de deux ans il visite les détenus politiques puisqu'il y en a sous tous les cieux et où il a, sans tapage, obtenu trente mille libérations.

Et puis l'Afrique. Du Tchad à la Zambie. Autres horizons, autres drames. Au Tchad, c'est le Frolinat qui sollicita le concours dans le conflit qui s'engageait contre N'Djamena. L'autre partie consentit à cette présence des « petits Suisses ». Assez facilement, ils purent assister et visiter les trois mille prisonniers de l'armée tchadienne aux mains du Front. Avec l'appui du gouvernement français, les opérations menées par la délégation du C.I.C.R. se sont développées pour l'assistance, les recherches de disparus. Cependant, pourra-

Être au Liban

(Suite de la page 9.)

Il y a toujours à protéger, il y a toujours une assistance médicale qui s'impose, même si elle n'est plus une conséquence directe des combats. Les dispensaires manquent de médicaments. A Tyr même, au cœur du camp palestinien Al Bass, l'hôpital gouvernemental apparaît dérisoire avec ses pauvres moyens, la tristesse de sa cinquantaine de lits, la pauvreté d'un bloc opératoire comme n'en connaît plus l'Europe. C'est par abus de langage qu'on le nomme hôpital gouvernemental. C'est le Mouvement national progressiste, dominant ici, qui l'a pris en main, comme le montre suffisamment les portraits de M. Jumblat qui en sont le seul ornement. Les 100 000 livres libanaises octroyées chaque mois sont une maigre ressource. Plus d'antibiotiques, ou si peu, une seule ambulance (au dispensaire de Nabatyve, ils n'en ont plus du tout).

Alors comment ne pas venir s'épancher un peu à la délégation du C.I.C.R. Le chirurgien est parti pour un mois et demi, ils sont chaque jour cent vingt au moins à venir à la consultation, en proie à tous les maux de l'hiver ou de l'été, aux typhoïdes et aux bronchites.

A Nabatyve, au dispensaire ouvert par le Secours populaire libanais, centre d'urgence en cas de bombardement, se respirent aussi ces odeurs de tiers-monde, d'extrême abandon. Que faire ? Que consentir ? Les effets de la guerre sont aggravés par la désorganisation de l'économie. Marc Dreyer, le délégué de Tyr, écoute, note. Au nord, à 150 kilomètres de là, Henry Fournier, délégué à Jounieh, accomplit les mêmes tournées pour les mêmes évaluations des mêmes besoins de l'autre côté du front.

Il faut aussi qu'ils s'y retrouvent tous et toujours de chaque côté dans la multitude des clans, des factions, des partis, dans leurs pulsions. Les enlèvements, les prises d'otages, dans ce Liban déchiré, ne font pas parler d'eux. Mais c'est pour chacun des groupes une façon de rappeler sa présence, une sorte de « sport favori ». Depuis août, il y a bien eu cinquante de ces coups discrets. Aux gens du C.I.C.R. de jouer : l'information, c'est la famille. Mais que sait-elle ? Car, pour agir, il faut du « biscuit », sinon le camp qui détient se fera saint Jean Bouche d'or. Enquête, recherches, recoupements. A force, on connaîtra les circonstances de la capture, l'endroit où elle s'est opérée, complétée par l'identité de la victime, par un maximum de témoignages concordants.

Restent à créer les possibilités d'un dialogue, d'une négociation. Travail de fourmi d'où le pragmatisme ne doit pas être exclu, ni l'opportunisme. On peut obtenir d'un leader un accord pour l'intervention, pour la reconnaissance d'un droit à visiter. Cela ne signifie pas que ses troupes lâcheront prise. Devant elles, il faut agir à la limite des conventions plutôt que les brandir comme les Tables de la loi devant des interlocuteurs qui peuvent être parfois des gamins de seize ans.

Et puis, un beau jour, ça marchera. Devant la famille en retrouvailles, comme déjà au reçu du premier message qui interrompait l'angoisse, « les petits suisses », comme ils s'appellent, connaîtront le miel de l'émotion, quitte plus tard à intégrer cela aussi dans la modeste appellation de « travail de routine ».

Qui donc nous parlait de l'avènement d'une Croix-Rouge aux pieds nus pour laquelle rien n'est fait tant que tel ou tel des siens n'a pu atteindre le prisonnier dans sa cellule, l'interné dans son camp, l'affamé dans sa famine ? C'est la tâche de chaque lendemain. Elle ne se crie pas sur les toits. On vous le dit : « R.A.S. au Liban ». Rien à signaler, sauf pourtant ce quotidien entrevu le temps d'un passage et brûlant de vraie fraternité.

J.-M. Th.





dans les conflits

du tiers-monde

t-on conclure ? Pourra-t-on parvenir à des délibérations ? En ces terres-là, on s'ensable ou l'on s'embourbe autant dans les pourparlers que dans la poussière des vents de sable.

Comment encore agir avec efficacité dans la corne de l'Afrique ? Entre l'Ethiopie et la Somalie, quelle est la nature du conflit ? Interne, comme le soutiennent les Ethiopiens, en affirmant qu'ils n'ont fait en Somalie occidentale que *« libérer »* une province ? Dès lors, au sens des conventions genevoises, voilà le C.I.C.R. paralysé. Une fois de plus, il mesure trop bien que son action se trouve entravée par des considérations politiques qui ne le concernent pas, dans lesquelles il lui faut se garder d'entrer. Ainsi demeure en suspens la situation des prisonniers. Du moins s'emploie-t-il à fournir son assistance aux provinces dans lesquelles il lui reste une possibilité à conduire, par exemple, un travail médical de rééducation de paraplégiques.

« L'après-conflit », est pour lui aussi important que le conflit. En Ouganda, après le changement de régime consécutif à la chute d'Idi Amin Dada, il a trouvé matière à tout le lot de ses actions les plus classiques : des milliers de prisonniers du camp vaincu, des personnes déplacées. Depuis, la relève a été prise en partie par certains gouvernements et par la communauté européenne, précieux auxiliaire pour l'aide alimentaire.

Au Zaïre, on commence à visiter les détenus politiques. En Angola, les conséquences des troubles intérieurs commandent et on fait consentir une œuvre d'assistance aux personnes déplacées illustrée par l'ouverture d'un atelier de fabrication de prothèses pour les amputés.

Délégations encore en Rhodésie, en Zambie, au Mozambique, au Botswana, où les victimes ne manquent pas. Car l'intensification de la guerre en Rhodésie-Zimbabwe a eu ses répercussions dans les pays limitrophes où ont afflué d'innombrables réfugiés. Ici les obstacles se sont dressés pour freiner l'action du C.I.C.R., qui s'est trouvé confronté à un refus d'application du droit humanitaire, à une méconnaissance de son rôle comme des principes sur lesquels il le fonde depuis ses origines. Au point que, le 18 mai 1978, deux de ses délégués et un de leurs collaborateurs africains furent tués dans une embuscade alors qu'ils se rendaient dans un district pour y évaluer les besoins de la population civile.

Comment surmonter de tels refus ? Travail de fourmi inlassable qui mobilise l'effectif, du président aux délégués. Démarches, représentations. La fermeté alterne avec la diplomatie. Sur un gouvernement allergique ou récalcitrant, d'autres États voisins ou lointains peuvent exercer une influence, faire comprendre l'intérêt international qu'il peut y avoir à laisser la Croix-Rouge jouer son rôle. Elle-même, sans se décourager, explique ce rôle, en fait valoir et connaître les exactes limites. Cependant, de la méfiance à la confiance, le chemin est long. Le progrès alterne avec la régression, au gré d'un durcissement, d'une détente, d'une humeur, bonne un jour, mauvaise l'autre. Il faut jouer aussi avec les sociétés nationales de Croix-Rouge des Etats, avec la ligue qui les coordonne. Ils peuvent avoir moins de difficultés que le C.I.C.R. pour accroître leurs actions dans tous les domaines.

Ce n'est pas pour autant que l'essentiel sera obtenu. Ces combats de l'esprit restent le plus souvent ignorés et avec eux les conquêtes auxquelles ils parviennent. Ce sont des droits de visite longtemps refusés, l'établissement de liaisons pour faciliter l'accès des familles aux camps d'internement où elles sont admises.

Mais il est parfois plus malaisé d'arracher un statut de prisonniers de guerre pour les nationalistes rhodésiens, de mettre un terme aux pendaisons qui suivent leur capture, de faire entrer en vigueur un *« code des combattants »*.

Les dialogues théoriques

Une fièvre tombe, une autre se déclare. En Amérique centrale, voici qu'une délégation vient d'être installée au San-Salvador après qu'a été consenti par le gouvernement un droit de visiter les détenus politiques. Dans l'anarchie qui a suivi au Nicaragua la chute de Somoza, le C.I.C.R. a assuré d'urgence l'alimentation compromise des populations civiles avant de faire accepter sa protection des prisonniers somozistes auxquels un statut de prisonniers de guerre sera donné dès lors que le nouveau régime les tiendra pour exemptés des crimes de guerre.

En Colombie, le C.I.C.R. visite les détenus politiques mais n'a pas obtenu ce droit au Chili, où du même coup il était inutile de vouloir établir une délégation. Celle d'Argentine a quelques possibilités d'intervention et se heurte toujours à un refus de coopération pour la recherche des disparus.

Reste le monde socialiste. L'antenne — qui n'est pas une délégation — établie avec la Chine permet aujourd'hui un dialogue nouveau. Les Chinois connaissent le C.I.C.R., qui a pu agir auprès d'eux aussi bien lors des incidents à la frontière thibétaine que plus récemment dans le conflit avec le Vietnam terminé par un rapatriement de prisonniers. Avec l'U.R.S.S. aussi le dialogue existe, mais théorique, excluant l'idée de la moindre possibilité d'action. L'U.R.S.S. a son Alliance des Croix et Croissant-Rouge soviétiques reconnue par le C.I.C.R. comme société nationale. Comment faire pour aller au-delà des mots ?

D'un bord à l'autre de la planète, le C.I.C.R. mesure quotidiennement ce qu'il faut de persévérance pour faire comprendre ce qu'écrivait Pasteur : *« Deux lois sont aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort, qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille. Et une loi de paix, de travail, de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-là sacrifierait des centaines de milliers d'existences à l'ambition d'un seul : celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires. »*

J.-M.-Th.

être au Liban



UNE ACTION « HORS CONVENTIONS »

La difficile protection des détenus politiques

BIEN que le nombre des détenus politiques dans le monde entier ne cesse d'augmenter, il n'existe aucune convention internationale, aucun instrument juridique sur lesquels puisse se fonder une action en leur faveur. Les gouvernements dont les prisons sont vides de tout détenu politique sont l'exception. Quant aux autres, ils ne sont nullement disposés à se sentir liés par une obligation qui permettrait à des tiers, même s'il s'agit de représentants d'un organisme neutre et humanitaire, d'organiser rencontres et entretiens avec ceux qui présentent à leurs yeux un danger pour la sécurité du pays ou du régime.

Ce ne sont pas les prétextes qui manquent, principalement aux régimes autoritaires, pour exercer une répression dont les victimes sont désignées d'un côté de la barricade comme de dangereux terroristes, de l'autre comme des héros de la résistance. En outre, ces victimes sont souvent assimilées à des détenus de droit commun et ne bénéficient donc pas, lorsqu'il en existe, du statut des détenus politiques.

Aussi est-ce en quelque sorte « hors conventions » et fréquemment en l'absence de tout conflit déclaré que le C.I.C.R. réussit néanmoins chaque année à visiter et par conséquent à protéger, dans une certaine mesure, des dizaines de milliers de détenus politiques. Une exception de taille est à signaler : les pays communistes, dans lesquels ne peuvent toujours pas entrer les délégués du Comité international de la Croix-Rouge.

Les activités du C.I.C.R., celles d'Amnesty International et celles de la Commission internationale de juristes (C.I.J.) sont, en ce domaine, complémentaires. La CIJ veille à la primauté du droit, lutte pour que les détenus puissent être assurés d'une défense juridique et dénonce les cas où les droits de la défense sont violés. Le but recherché par Amnesty International est de faire libérer les « prisonniers de conscience », tandis que celui du C.I.C.R., se référant à ses principes, est d'améliorer les conditions de détention de tous les prisonniers politiques. Peu lui importe si le détenu a été incarcéré pour avoir proféré des propos qui auraient déplu aux autorités ou s'il a commis un attentat sanglant.

En fait, le C.I.C.R. parvient à intervenir en faveur des détenus politiques non seulement dans le cas de troubles intérieurs, mais même en cas de « tension interne », c'est-à-dire lorsqu'un Etat recourt à la répression en tant que mesure préventive destinée à maintenir l'ordre. Il use alors d'un « droit d'initiative » que justifie une protection due aux circonstances. Ses délégués agissent d'abord au niveau des gouvernements afin d'obtenir l'autorisation de s'entretenir sans témoin avec les personnes écrouées.

Améliorations

Ils soumettent ensuite aux divers responsables un rapport confidentiel assorti de suggestions destinées à améliorer les conditions de vie des détenus. C'est sur le plan matériel qu'ils obtiennent généralement les meilleurs résultats. M. Jacques Moreillon, aujourd'hui directeur du département droit et doctrine, raconte :

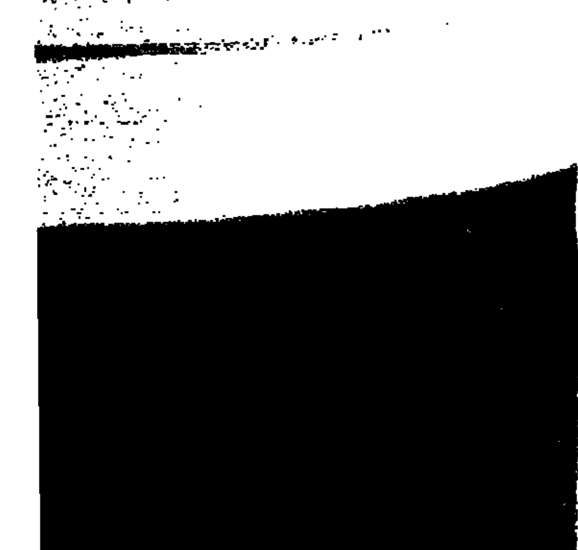
« Dans une prison d'un pays du tiers-monde, depuis quatorze ans, huit personnes se trouvaient dans la même cellule, et six dans une autre. Les détenus ne sortaient jamais, dormaient par terre et n'avaient d'autre mode de communication avec l'extérieur que des visites familiales de cinq minutes par semaine derrière un grillage. Après l'intervention du C.I.C.R., ils ont reçu des lits, ont eu droit à deux heures de promenade le matin et deux heures l'après-midi. Ils ont pu pratiquer un sport, obtenir des journaux et des romans, écrire un nombre limité de lettres et voir leurs visiteurs une heure par semaine dans un parloir. »

Mais pour qu'une telle amélioration ne soit pas éphémère, il faut encore que les visites des délégués se renouvellent à un rythme satisfaisant. Si le C.I.C.R. ne divulgue aucun renseignement sur le traitement des détenus politiques, il n'en publie pas moins le lieu et les dates de ses visites, ce qui peut constituer un indice, sinon une garantie.

Reste l'usage devenu systématique dans trop de pays de la torture sous toutes ses formes, qu'elle soit ordonnée par le pouvoir ou simplement tolérée par lui. La torture est surtout pratiquée durant les interrogatoires auxquels le C.I.C.R. ne peut assister. En outre certains sévices et pas toujours les moins graves, ne laissent pas de traces physiques ce qui permet aux bourreaux de tout nier. A l'inverse des détenus peuvent prétendent avoir été torturés, leurs allégations — dont la véracité n'est pas aisée à établir — constituent une arme de propagande contre les autorités qui les ont incarcérés. Ainsi le champ d'action du C.I.C.R. est-il limité, mais la présence de ses délégués permet souvent d'empêcher le pire. La tâche se complique encore car si dans la majorité des cas l'Etat est responsable de ce mal absolu qu'est la torture, il se trouve aussi que des mouvements « rebelles » y ont recours contre ceux qu'ils parviennent à capturer. Ces derniers en pareil cas ne demeurent pas longtemps captifs s'ils ne sont pas relâchés, voire enrôlés, ils sont abattus ou, considérés comme otages, ils risquent d'être tués à tout moment. Il est à noter que le C.I.C.R. condamne sans restriction non seulement les prises d'otages mais aussi la soumission au chantage ainsi créée (1). Mais il est clair qu'il lui est particulièrement difficile de venir en aide aux otages, bien que leur sort puisse être assimilé à celui des détenus politiques.

L. V.

(1) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, octobre 1971.



DIT LYONNAIS

D'où vient l'argent ?

IL faut bien parler finances. Nerf de la guerre pour les militaires, l'argent est tout autant celui d'une organisation qui s'est donné pour but de soulager les misères engendrées par l'argent des premiers. Au département des finances et de l'administration du Comité international de la Croix-Rouge, on en sait quelque chose. Chaque année, à la lumière des nécessités, il s'agit de s'assurer des budgets à la mesure de l'entreprise.

Des budgets, car il en existe deux qu'il convient de bien distinguer. Le premier, appelé budget ordinaire, assure les activités de fonctionnement du siège de Genève ainsi que des délégations qui ne se trouvent pas engagées dans ce qu'on appelle les opérations spécifiques d'ampleur exceptionnelle, telle aujourd'hui, par exemple, celle du Cambodge. Le second, dit extraordinaire, est alimenté par les ressources que peuvent fournir les donateurs de toute nature, gouvernements en tête, pour soutenir telle ou telle action bien déterminée.

D'un montant actuel de 30 millions de francs suisses, le budget annuel ordinaire est assuré d'une ressource que l'on peut maintenant tenir pour intangible. Elle provient de la Confédération helvétique qui, traditionnellement, le finance à 50 %. En principe, les autres gouvernements signataires des conventions de Genève devraient prodiguer la différence, soit une autre quinzaine de millions de francs suisses. En fait, on est loin du compte. La part totale de ces gouvernements n'a été en 1978 que de 4 800 000 francs suisses, et même si elle est passée pour 1979 à l'équivalent de 5 millions 800 000, on est toujours loin du compte. Car une constatation s'impose. Sur les cent quarante-cinq Etats parties aux conventions, il n'y en a qu'une quinzaine à participer à cet effort d'une manière autre que symbolique.

Mais cela entre finalement dans la logique des choses : les payeurs sont les nations riches occidentales et non point celles de ce tiers-monde à la recherche de lui-même et dont la preuve du dénuement est suffisamment faite par la nécessité qu'il y a à l'aider dans ses épreuves.

Comme toujours, les Etats-Unis tiennent la tête de ce palmarès occidental : 1 280 000 francs suisses en 1979, 1 800 000 attendus pour 1980. La vieille Europe suit, France en tête (474 484 FS), suivie par la République fédérale d'Allemagne (400 000), la Grande-Bretagne (365 000), la Suède (270 000), les Pays-Bas (175 000), le Danemark et la Norvège (150 000 chacun). D'autres se montrent plus riches. Si la Belgique consent 100 000 FS, l'Italie se contente de 50 000 et l'Espagne de 8 000.

A l'Est, les terres du socialisme font la fine bouche. Hors la contribution polonaise de 40 000 FS, la cagnotte du C.I.C.R. doit se contenter des 5 000 FS des Hongrois et de l'équivalent consenti par la République démocratique allemande. Irrégulièrement, Belgrade adresse 10 000 FS. Mais l'U.R.S.S. ne donne rien et avec elle la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Chine, Cuba. Après tout, chacun peut avoir « ses œuvres ». En dépit de sa prospérité, le Japon limite sa contribution à 100 000 FS. C'était celle de l'Iran du chah et que la République islamique de l'ayatollah ne semble pas encore remettre en cause. Les ressources nouvelles n'ont pas rendu plus généreux les pays producteurs de pétrole du monde arabe : 100 000 FS des Emirats du Golfe, 50 000 du Koweït, mais rien du Qatar, ni de Bahreïn, ni de l'Algérie. Pas davantage de la Libye, de la Syrie. Mais 25 000 FS d'Israël, 40 000 irrégulièrement de l'Egypte. Des quarante Etats d'Afrique, douze seulement ont pensé au C.I.C.R.

Rendre compte

Ainsi faut-il d'autres ressources. Elles proviennent des sociétés nationales de la Croix-Rouge, des dons et legs qui sont faits par des organismes privés sans demande d'affectation particulière. 1 700 000 F.S. d'un côté, un million encore de l'autre. Et puis, bon gestionnaire, le C.I.C.R. avait pu constituer à la faveur de temps plus calmes une réserve de six millions de francs suisses qui sont d'un bon rapport. Las ! les temps ne sont plus calmes et la réserve a dû pour partie être employée. On va s'appliquer à la reconstituer car il faut toujours être prêt à faire face à un « conflit majeur ».

Cette quête obligée à travers le monde demande du temps et de l'habileté. Il faut savoir faire comprendre à un chef d'Etat, à un chef de gouvernement, l'étendue des besoins, la réalité des activités. Car il n'y a pas obligations. De surcroît, ces contributions sont affaire de budget pour chacun des gouvernements. En temps de crise, de difficultés, il y a toujours de bonnes raisons pour invoquer les nécessités de l'heure. Insister ? Ce n'est jamais de bonne politique.

Des trente millions de francs suisses de ce budget ordinaire annuel, 20 % seulement servent à « faire tourner la boutique »*, c'est-à-dire à couvrir les frais de personnel, de fonctionnement, d'équipement. Tout le reste concourt aux actions des délégations, aux opérations ordinaires, à la diffusion du droit humanitaire, aux activités de l'agence centrale de recherches.*

Reste le budget extraordinaire. Parce qu'il est tel il est variable et peut dépasser de très loin le montant du budget ordinaire. Le drame cambodgien cette année suffira à lui seul à le gonfler de façon considérable.

Il a sa procédure. Voici soudain une situation exceptionnelle, un drame qui se joue. Du coup le C.I.C.R. va offrir ses services. On peut aussi bien le pressentir. Le voilà admis. Aussitôt, il dépêche sur le terrain une petite équipe qui va mesurer les réalités, fixer les contours d'un plan d'engagement, après avoir évalué l'étendue des besoins. A Genève, ce plan, soumis au conseil exécutif du comité, est accepté. C'est le moment de lancer les appels, de trouver les partenaires financiers. Inutile de dire que, si rien ne vient, le C.I.C.R. agira quand même, comme il l'a fait au Tchad, ou à Timor où l'aide extérieure s'est fait attendre.

Le montant de ces budgets dépend des intensités de l'action, de son étendue, de l'écho aussi qu'elle peut avoir dans l'opinion de la publicité dont elle bénéficiera. Le mouvement prend alors des dimensions particulières, entraîne abondance, surabondance parfois de concours.

Cependant au siège genevois les services financiers recensent, comptabilisent, gèrent en un mot ce budget dont ils entendent toujours être en mesure de rendre compte. Ils se sont assuré le concours pour cela d'une société fiduciaire de Londres qui, au vu des dossiers, dresse rapport comptable, rapport de gestion. Autant de pièces que Genève tient ensuite à la disposition des donateurs. Il est d'ailleurs une règle d'or : au moment où tout sera fini ou jugé tel, il doit rester de l'argent. Et il en reste. Ceux qui l'ont donné en sont informés et se voient proposer d'affecter le reliquat à d'autres programmes. Ainsi en va-t-il.

Pour l'année 1979, ces actions extraordinaires vont représenter une mise de fonds de 50 à 60 millions de francs suisses. On prévoit déjà qu'au terme de 1980, étant donné ce qui reste à faire au Cambodge, la mise sera doublée. Et de la sorte le budget extraordinaire se trouvera être quatre à cinq fois supérieur au budget ordinaire. Il y a de quoi être sourcilleux, même si l'on agace. Dans l'affaire, le C.I.C.R. sera formaliste. Il entendra pouvoir vérifier lui-même la destination des secours. Il sait que ce sera difficile. Mais l'expérience qui a montré tant de fois que savoir ne pas céder est bénéfique.

J.-M. Th.

Une place à part dans sa nation

QUE signifie le Comité international de la Croix-Rouge pour les Suisses ?

Si l'on avait pu procéder à des sondages d'opinion depuis que le Comité existe, on aurait probablement dégagé deux constantes : l'une mettant en évidence l'attachement permanent et profond à une institution qui exprime le désir d'un peuple, fidèle à son statut de neutralité, de compenser cette abstention politique par un engagement humanitaire, par des services rendus aux victimes des guerres. L'autre révélant une assez large ignorance de ce qu'est le Comité, de sa structure, de ses objectifs, de ses méthodes. On aurait également décelé une variable, ou plutôt des variations, dans le jugement porté sur l'œuvre, sur les hommes responsables de la conduite de l'institution. Et cela en fonction de l'inévitable alternance des succès et des revers, de l'image projetée à travers une information inégalement assurée.

Un débat récent sur *Holocauste* n'a-t-il pas révélé la persistance du malentendu sur la portée et les limites de l'action humanitaire dans l'univers concentrationnaire ? Et cela précisément parce que l'information manquait sur les données réelles du problème — ce qui ne permettait pas de mesurer la dimension de l'obstacle à l'intervention en faveur des détenus politiques — et sur les initiatives qui avaient été prises à l'époque.

Cependant, la conscience existe d'un lien entre les aspirations d'un peuple et l'action du Comité international de la Croix-Rouge.

Ce sentiment est particulièrement fort aujourd'hui. Parce que, dans une période de dégradation des rapports politiques et de généralisation de la violence, chacun accroche ses espoirs de paix à l'action humanitaire. Mais aussi parce que le C.I.C.R. a accompli dans ces dernières années un effort considérable pour se faire connaître en Suisse, pour s'implanter plus profondément dans l'ensemble du pays et pour recueillir l'appui des diverses couches de la société. La réponse a été d'autant plus positive que le Comité prenait simultanément des initiatives et assumait des risques à l'extérieur. Son engagement au Cambodge, pour ne mentionner que la plus récente de ses entreprises, démontre qu'il est décidé à se charger de responsabilités considérables. Et l'opinion le suit.

L'appui de l'opinion

Cet appui de l'opinion et des pouvoirs publics ne conduit pas, et n'a jamais conduit, à l'établissement d'un contrôle. Le C.I.C.R. agit en toute indépendance. Une indépendance que le conseil fédéral a toujours pris garde de respecter. On s'est étonné parfois de cette réserve qu'on a cru de façade. Le sentiment de propriété qu'éprouve le peuple suisse et la fierté qui s'y ajoute et qui explique la critique dont le C.I.C.R. a été parfois l'objet, auraient pu inciter l'exécutif ou le Parlement à prendre certaines affaires en main. Cela n'a pas été le cas.

En fait, la seule menace qui ait pesé sur le C.I.C.R., en Suisse, a été celle de la désaffection. Les Suisses pourraient se tourner vers d'autres institutions humanitaires qu'ils jugeraient plus utiles, plus efficaces. Amnesty International compte de nombreux adhérents. Terre des hommes a suscité un grand élan. Les actions de secours de la Société nationale de la Croix-Rouge et d'autres organisations religieuses ou laïques ne sont certes pas négligeables.

Une concurrence existe qui est certainement bénéfique. Tout d'abord parce qu'elle contraint le C.I.C.R. a réagir contre le danger d'isolement que crée la pratique de la diplomatie discrète : l'appui de l'opinion publique lui est indispensable. La concurrence oblige également le C.I.C.R. à se situer par rapport aux autres, à redéfinir en permanence sa mission et ses objectifs. Elle l'a sans aucun doute encouragé à prendre des initiatives.

Mais elle lui rend également le grand service d'assurer sa liberté de mouvement. Car, si le C.I.C.R. avait disposé d'un monopole de l'action humanitaire et qu'il eût été le seul canal par lequel le peuple suisse aurait pu exprimer son désir et son besoin de venir en aide aux victimes de guerres et de catastrophes, la pression des bonnes volontés serait devenue irrésistible, transformant une institution indépendante en un instrument des aspirations de la nation.

Il est évident que le C.I.C.R., bien qu'il ne soit qu'une institution humanitaire parmi d'autres, occupe en Suisse une place à part. Il est le porteur d'un message de paix et d'humanité qui part d'un pays neutre. Son action est rendue possible par la neutralité de la Suisse, mais elle n'est pas et ne veut pas être une légitimation de cette neutralité.

Les membres du Comité et leurs collaborateurs sont des citoyens suisses au service d'une mission qu'ils se sont librement assignée et que la communauté internationale leur a progressivement reconnue. Ils ne sont pas les instruments d'un gouvernement ou d'une politique nationale, mais des intermédiaires neutres entre des parties en conflit. La neutralité à laquelle ils se réfèrent est celle de la Croix-Rouge, distincte de la neutralité suisse. Une neutralité définie par l'objectif qu'ils poursuivent : la protection des victimes de guerres. Lorsque les gouvernements traitent avec eux c'est à l'homme de Croix-Rouge qu'ils s'adressent. Et s'ils le font c'est parce qu'ils ont la conviction que le délégué du C.I.C.R. ou le membre du Comité place sa mission humanitaire au-dessus de toute considération nationale. Ce qui est décisif, c'est la capacité d'indépendance de l'institution, et des hommes qui la servent, c'est son loyalisme à l'égard des conventions de Genève qu'elle a pour mission de faire respecter.

L'indépendance, l'autorité, le rayonnement du Comité international de la Croix-Rouge ne reposent pas seulement sur son statut juridique, sur le fait qu'il est sujet de droit international, mais ils tiennent plus encore à la qualité de ses membres, ce qui a contribué à orienter son recrutement vers ce qu'on pourrait appeler des personnalités établies. On a donc compté parmi ses membres d'anciens présidents de la Confédération, des parlementaires, des officiers généraux, des diplomates, de hauts fonctionnaires. Le risque était réel d'un infléchissement de l'action de la Croix-Rouge par une vision trop « helvétique » du monde. J'ai jugé de mon devoir de le signaler il y a quelques années. Le fléchissement, heureusement, ne fut que momentané.

En fait, quiconque a vécu à l'intérieur du C.I.C.R., en contact direct avec la guerre, sait que les drames humains auxquels il doit faire face le détachent des préoccupations de politique nationale en le contraignant à se placer dans la perspective fondamentalement différente de la politique humanitaire. C'est pourquoi on peut affirmer que les personnalités qui sont entrées au C.I.C.R. l'ont, pour la plupart, servi et le servent, quelles qu'aient été leurs fonctions antérieures, dans l'esprit de la Croix-Rouge, contribuant par leurs qualités mêmes, leur expérience et leur autorité, à en assurer l'indépendance vis-à-vis de la Suisse et à faire valoir son rôle d'intermédiaire neutre .

Qu'on ne s'y trompe pas. La bourgeoisie qui, au dix-neuvième siècle, a créé le C.I.C.R. et l'a fait accepter par les princes et les gouvernements ne défendait pas des intérêts. Son action était une manifestation du civisme qui est le ciment d'une société reposant sur la volonté de vivre en commun et qu'elle élargissait au-delà des frontières de la Suisse à la dimension de la communauté internationale. C'est ce civisme qui a transformé — et transforme — des réactions affectives, des émotions collectives en une politique humanitaire raisonnée.

JACQUES FREYMOND,
ancien vice-président du C.I.C.R.

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

THÉATRE

« LA MOUETTE » au Conservatoire

Une mise en scène exemplaire

Au Conservatoire national d'art dramatique, les élèves de troisième année ont joué, du 12 au 15 novembre, *la Mouette* de Tchékhov, dans la belle traduction d'Elsa Triolet. Cette mise en scène, de Christian Benedetti et Claire Magnin, était neuve, claire, singulière, fidèle, très émouvante.

Peu de pièces sont aussi connues que *La Mouette*. Le mérite de cette mise en scène connues que *la Mouette*. Le est de n'avoir pas choisi un opportunisme (freudien, structuraliste, politique), ou une extravagance (dérussification, onirisme décoratif), comme cela se fait si souvent aujourd'hui.

Benedetti et Magnin, avec une finesse et une fermeté pas banales, sont allés tout droit à deux choses essentielles : la *vie* des paroles qui sont dites là, devant nous, dans cette maison de campagne, et l'*univers* personnel, extérieurement exprimé mais impénétrable aussi, de chacun des protagonistes.

Alors, dès les premières secondes, un petit miracle se produit : le spectateur oublie ce qu'il sait de *la Mouette*, il oublie l'ensemble d'un scénario, d'une « machine », et il reçoit, comme si c'était la première fois, des impressions vives, fraîches, fortuites. L'œuvre est comme libérée d'une brume culturelle, elle acquiert un naturel de paysage après la pluie.

De grands panneaux peints verticaux, dans la lignée Bonnard-Vuillard, simples et beaux, des accessoires francs, des costumes vrais et comme « portés », tout cela signé Marc Denize et Luc Benzaïd, habitent fragmentairement l'espace et suggèrent, avec netteté, mais surtout avec liberté et beaucoup d'air, l'âme du lieu, en respectant les rêveries, les réflexions.

Dans ces circonstances détendues, Benedetti et Magnin font se lever, comme on dit que des brises se lèvent, une quantité de suggestions, d'idées de détail, qui ne doublent jamais le texte, qui l'éclairent, lui donnent des contrastes. Et comme les acteurs ont choisi des orientations précises, fouillées, riches, pour chaque personnage, nous savons tout de suite où nous sommes, qui est là, et la pièce devient une suite de heurts, d'émergences, vifs et transparents, mystérieux, avec beaucoup de choses qui ne sont pas dites mais qui planent.

C'est une mise en scène exemplaire d'une œuvre rebattue, qui retrouve sa jeunesse, et, à maintes reprises, sa discrète gaieté.

Christian Benedetti joue Trigorine, c'est une interprétation remarquable de richesse, d'intelligence, plusieurs plans du personnage étant profilés ensemble. Aurélien Recoing (le docteur), Sergueï Rabouquine (Sorine), donnent de Tchékhov une vue non convenue, attachante. Jean-Pierre Klein *fait* voir le jeune écrivain Constantin Treplev un peu comme on imagine Franz Kafka d'après sa correspondance, et ce n'est pas déplacé, au contraire. Le petit point noir est le jeu de Sylvie Orcier (Nina) : cette comédienne est trop débutante encore pour agir en grande tragédienne inspirée, et, dans la célèbre scène du dernier acte, elle est mélo, mauvaise, alors que, en jouant serré, modeste, elle serait meilleure.

Cette mise en scène de *la Mouette*, plus forte et plus vivante que celles que nous avons vues ces temps-ci dans les « vieux » théâtres, confirme l'excellent travail désormais accompli au Conservatoire : responsabilité, travail, talent, découverte, éclatent à présent dans cette école. Citons en bloc le directeur, les professeurs, les élèves, à l'ordre du mérite dramatique, et remercions-les.

MICHEL COURNOT.

CINÉMA

Mort de l'actrice Merle Oberon

L'héroïne des « Hauts de Hurlevent »

L'actrice américaine Merle Oberon est morte à Los Angeles, vendredi 23 novembre, d'une crise cardiaque, à l'âge de soixante-huit ans.

Le grand rôle qui vient tout de suite à la mémoire lorsqu'on évoque Merle Oberon est celui de Cathy dans les Hauts de Hurlevent, *film tourné par William Wyler en 1938. Elle était alors une actrice célèbre. Mais son interprétation de l'héroïne d'Emilie Brontë lui donna une gloire internationale, qu'elle porta ensuite un peu comme une légende.*

Fille d'un officier de l'armée britannique, Estelle Merle O'Brien Thompson naquit à Hobart en Tasmanie le 19 février 1911. Sa famille s'établit aux Indes en 1918 et elle fit ses premières études d'art dramatique à Calcutta. A seize ans, elle vint à Londres s'inscrire dans une école de danse et y débuta à l'élégant Café de Paris du West-End. Figurante dans un film, elle attira, en 1931, l'attention du producteur et réalisateur Alexandre Korda, Hongrois émigré qui était en train de se bâtir un empire cinématographique. Il lui confia de petits rôles, lui signa un contrat de cinq ans et la lança sous le nom de Merle Oberon dans la Vie privée de Henri VIII *(1933), où elle joua Anne Boleyn, une des épouses du roi incarné par Charles Laughton.*

Brune, les yeux un peu étirés, jolie, gracile, Merle Oberon, façonnée par Korda — il s'était épris d'elle et l'épousa en 1939, — fut envoyée par lui à Hollywood, où quelques films (dont ils étaient trois, de William Wyler, 1936) lui assurèrent sa popularité. En 1937, Korda la rappela à Londres pour être Messaline auprès de Charles Laughton dans I Claudius, *réalisé par Joseph von Sternberg. Ce film très ambitieux, au budget élevé, fut interrompu, Merle Oberon ayant été victime d'un grave accident d'automobile. Korda refusa de la remplacer et arrêta le tournage. L'année suivante, elle trouva la consécration à Hollywood dans* les Hauts de Hurlevent, *film produit par Samuel Goldwyn et où elle eut pour partenaire Laurence Olivier. Fut-elle la Cathy idéale dans ce film d'ailleurs surfait ? Elle y eut de bons moments romantiques, mais il semble qu'elle ait forcé sa nature, sa réserve distinguée, pour exprimer la passion sauvage de ce personnage hors du commun.*

La suite de sa carrière, pendant plus de vingt ans, fut assez banale. On en retiendra Lydia *de Julien Duvivier (1942),* Jack l'Eventreur *de John Brahm (1944),* la Chanson du souvenir *de Charles Vidor (1945, une vie de Chopin où elle fut une bien curieuse George Sand),* Berlin-Express *de Jacques Tourneur (1948),* Vingt-Quatre Heures de la vie d'une femme *de Victor Saville (1951),* Au fond de mon cœur *de Stanley Donen (1954).*

Divorcée, en 1945, d'Alexandre Korda, Merle Oberon avait épousé par la suite Lucien Ballard, directeur de la photographie de films américains, l'industriel italien Bruno Paglia et l'acteur Robert Wolder, qu'elle avait connu lors d'un retour à l'écran en 1974. — J. S.

FORMES

LA LOGIQUE DU VISIBLE...

Le vrai peintre surréaliste, c'est Odilon Redon. Chaque fois que l'occasion nous est fournie d'un nouveau contact avec ses rêves (1), cette convic- aux contours nets que les visions fan- *la lettre*, non avant l'esprit, surgi de profondeurs combien plus authentiques que l'insolite cultivé pour l'insolite. Peut-être est-ce son souci de sublimer une nature scrupuleusement observée et rendue, de mettre, disait-il, « la logique du visible au service de l'invisible », qui donne son plein sens à l'adjectif surréel. Il est vrai qu'il n'y a rien de viscéral là-dedans, rien qu'une aura spirituelle enveloppant autant les figures lithos, ces eaux-fortes, suggèrent la tastiques. Et il y en a ! Voyez, ou revoyez les dessins inspirés, *la Musique*, le double profil d'*Evocation*, et ces arbres campés dans leur solitude, et *la Rêverie*, et les lithographies surtout : *Pégase captif*, les personnages wagnériens, les six estampes de *Songes*, dont les légendes s'accordent avec l'idéal mallarméen, comme le révèle Sophie Monneret. Ces crayons, ces fusains, ces aux contours nets qu eles visions fan- couleur — une couleur qui éclate au demeurant dans les pastels et leurs lumineux bouquets.

Sans vouloir écraser Luc Gerbier (2) sous le poids d'un tel rapprochement, je trouve que dans ses gravures le fantastique naît aussi, et très simplement, des éléments naturels transfigurés, du duel sans merci du noir et du blanc. Paysages de mer ou collines d'Espagne, ou maint autre aspect du monde visible, tout traduit, du moins je le ressens ainsi, les remous d'une agitation intérieure. Les toiles (Gerbier est également peintre), d'une palette plaisante et moins contrastée, reflètent d'autres états d'âme.

J.-P. Hamer (3) va de l'avant sans se préoccuper d'où le vent souffle ni craindre d'être traité de rétrograde, parce qu'avec un art affermi il persiste à peindre des pommes, des oranges en leur coupe, des intérieurs et des extérieurs dont il éternise les formes lisibles dans l'ambiance d'un calme trompeur. Une sourde inquiétude, une tension quasi douloureuse les habitent. Ce sont elles sans doute qui provoquent des déchirures plus ou moins accusées dans des toiles colorées, de préférence en demi-teintes : une intimité qui n'est pas autre chose que le langage du cœur. Langage au second degré. Je ne suis en effet pas loin d'interpréter ces objets plutôt comme des signes. Et puis, dans ces œuvres intemporelles font irruption des détails qui soudain les actualisent : lampes ou fils électriques, appareils téléphoniques, tuyaux d'arrosage... Le tout baignant dans une atmosphère japonaise avouée. Hamer ne s'en cache pas. Deux ans d'un travail opiniâtre se sont poursuivis parallèlement avec un approfondissement de la culture nippone, littéraire et picturale. Non pastichée, mais assimilée.

La peinture de Claude Georges (4) est de très grande classe. Je dois l'avoir déjà dit l'autre année, et je voudrais le répéter avec plus de force, car ses tableaux récents, de même que ses encres et ses gouaches, me semblent encore supérieurs aux précédents. On est fasciné par les vastes paysages — car ce sont, ce furent des paysages, n'est-ce pas: du moins on a le droit de les imaginer ainsi — ces étendues arides durement architecturées, aux arêtes coupantes, aux éléments décomposés, parfois dominées par de rocheuses pyramides tronquées, ouvertes sur des flaques bleues, et qu'animent des accords jaune indien. Roideur apparente : un œil un peu attentif sera surpris par le raffinement extrême des gris qui envahissent, comme des nuages qui passent, les interstices de cet univers minéral éclairé de sa propre lumière. De s'être peu à peu et totalement maîtrisé, l'art de Claude Georges n'a rien perdu de son ardent dynamisme. Au contraire.

Les cinq toiles de mêmes dimensions (167,5 × 167,5 cm.) que présente le jeune peintre québécois Richard Mill (5) sont élaborées sur un canevas identique : carré coupé en deux par une diagonale, et cette aire, celle de gauche, divisée à son tour par l'autre diagonale, divisée à son tour par l'autre diagonale stoppée en son milieu en deux nouveaux triangles. La rigueur même d'une telle armature laisse le champ libre à la création, à cinq compositions différentes d'une coloration subtile, à l'alternance ou au mariage heureux des formes nettement triangulées et des manifestations mouvantes de l'émotion. Le cérébral et le sensible réconciliés.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Le Bateau-Lavoir, 18, rue de Seine.
(2) Chez Claude Hémery, 3, place du Marché Sainte-Catherine.
(3) Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot.
(4) Galerie Regards, 40, rue de l'Université.
(5) Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine.

MUSIQUE

OUVERTURE DE L'OPÉRA DU NORD

Création du « Nez » de Chostakovitch à Tourcoing

On s'étonnera peut-être que la création française du Nez, *opéra-bouffe de Chostakovitch, d'après Gogol, ait eu lieu au Théâtre de Tourcoing, mais cette ville, dotée d'une municipalité dynamique, a organisé cette année un « automne culturel » de quarante-quatre manifestations originales parallèlement au Festival de Lille, avec en particulier un cycle très remarquable de films lyriques.*

Cette création marque surtout les débuts d'une entreprise ambitieuse, l'Opéra du Nord, subventionnée par les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing, le conseil général du Nord et le conseil régional, pour doter cette puissante agglomération d'un instrument lyrique de qualité. Cet Opéra, dirigé par Elie Delfosse, présente l'originalité de jouer dans quatre salles ayant chacune sa vocation propre. Le Théâtre Sébastopol sera consacré (au moins dans un premier temps) à l'opérette, le Grand Théâtre de Lille aux opéras, tandis que Roubaix sera le centre de l'activité chorégraphique et Tourcoing le siège de l'Atelier lyrique et de création.

Ce premier spectacle était placé sous le signe de l'espoir, car il était présenté par l'Atelier lyrique du Rhin, un précurseur en l'espèce, dont l'activité et la renommée ont largement dépassé, sous la direction de Pierre Barrat, les limites de Colmar où il est implanté, et qui a réussi à allier des spectacles de recherche hardis (Aperghis, Pousseur) à des fêtes musicales pour un vaste public.

Pierre Barrat a monté pour Tourcoing un spectacle plein de vitalité et d'humour, de grand relief scénique et musical.

Chostakovitch n'a que vingt-quatre ans quand il écrit le Nez *(1928). Il adore Prokofiev, Hindemith, Milhaud et bien d'autres. Il pense qu'être révolutionnaire en politique c'est l'être aussi en art, et se lance avec frénésie dans cette satire des fonctionnaires, des bureaucrates, de la police et des puissants, écrite par Gogol près de cent ans plus tôt. Mais sans doute lui-même a-t-il manqué de nez, car ces honorables corporations existent toujours dans la Russie d'Octobre. Son opéra est accueilli froidement, accusé de formalisme, d'excentricité scénique, d'illogisme affecté et comparé aux « abus hideux des cubistes ». C'est le premier des rappels à l'ordre qui jalonneront sa carrière de musicien officiel, soumis mais finalement désespéré.*

Ici, on le retrouve en liberté, joyeux, pugnace et dévorant la musique à belles dents ; l'écriture perçante, rapide, d'une précision cinématographique, fait mouche à tout coup avec ces courses bouffonnes, ces contrepoints ironiques d'instruments inattendus, ces solos de percussion trépidants, ces dialogues parodiques de personnages bouffis d'orgueil, ces images-éclairs de foules en prière ou de promeneurs désœuvrés, des portraits aigus comme du Moussorgsky, sarcastiques comme du Prokofiev. Le nez, emblème de la respectabilité perdue par un major qui le poursuit à travers mille aventures drolatiques, agit comme une sorte de révélateur de la société et la met en péril.

Dans un décor de miroir narquois, planté par Yannis Kokkos, Pierre Barrat fait surgir de l'ombre des scènes rapides, expressionnistes à la manière de Wozzeck, avec quantité de personnages (pas moins de vingt-huit) typés en un instant et comme décalqués sur la musique. Le spectacle a encore besoin d'être rodé tant au point de vue vocal que gestuel ; certaines scènes sont peu intelligibles et devront être explicitées, mais le ton est donné, celui d'un burlesque à la manière des Marx Brothers, avec parfois une âpreté très particulière et foncièrement russe.

Tous les chanteurs de l'Atelier lyrique du Rhin doivent être associés dans le même éloge. Yves Prin a merveilleusement dirigé cette œuvre dans des conditions difficiles, avec l'orchestre de l'Opéra du Nord en pleine reconstruction, où l'on a particulièrement admiré le brillant percussionniste.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation le 25 novembre, à 15 h. 30. *Le Nez* sera repris en Alsace, ainsi qu'au Festival de Nanterre en février. Prochain spectacle de l'Opéra du Nord : *le Trouvère*, mis en scène par Jean-Claude Auvray à Lille, le 7 décembre.

NOTES

Cinéma

« Dracula » de John Badham

Après Travolta, Dracula. John Badham, qui fit naguère vibrer les foules avec la Fièvre du samedi soir, cherche ici à les faire frissonner en racontant, après tant d'autres, la très épouvantable histoire du vampire des Karpates.

Cette fois, c'est en Angleterre, dans un château gothique, couronné de nuages et battu par le vent, que le sinistre comte accomplit ses forfaits. Malgré l'intervention d'un médecin qui ne cesse de brandir des crucifix à l'approche du monstre, deux demoiselles du meilleur monde sont victimes de ses morsures. A la fin du film, Dracula file un mauvais coton : criblé de balles de révolver, happé dans le dos par un crochet de fer, il n'échappe au pieu fatal qu'en s'envolant dans les airs. Bonne séquence, la seule où un peu de fantaisie et d'humour éclairent le récit.

Spécialiste du rôle au théâtre, Frank Langella compose un Dracula désinvolte et enjôleur dont on s'étonne qu'il ait de si mauvais penchants. Les jeunes filles mordues sont mignonnes. Surprise majeure du film : l'interprétation de Laurence Olivier. Sous les traits du médecin, ce grand acteur nous révèle qu'il peut être exécrable.

JEAN DE BARONCELLI.

* Voir les films nouveaux.

■ L'ATAC (Association technique pour l'action culturelle), que M. Jean-Philippe Lecat envisageait de décharger d'une partie de ses fonctions (le Monde daté 30 septembre-1er octobre) annonce, après une entrevue entre ses représentants et le ministre de la culture et de la communication, qu'elle va procéder, avec le ministère, à « un bilan » et à « l'étude de missions nouvelles » avant de préparer pour 1981 une « refonte générale ». Elle indique que M. Lecat la reconnaît comme « une association indépendante de concertation, de réflexion, de services techniques de la décentralisation et de l'action culturelle ».

■ Les trente comités d'entreprise qui avaient projeté d'organiser leurs arbres de Noël sous le chapiteau de l'American Circus protestent contre « la désinvolture avec laquelle le ministre de la culture et de la communication a refusé le 20 novembre l'autorisation demandée en juin pour l'installation de l'American Circus sur la pelouse de Reuilly » (le Monde du 23 novembre). Ce cirque devait donner une série de représentations pour environ cent mille enfants.

Danse

Dana Reitz et Deborah Hay

Soirée contrastée à la Chapelle de la Sorbonne en raison même de la diversité des deux danseuses invitées. Dana Reitz d'abord. On se souvient de ses avancés et reculés impe. urbables dans « Einstein on the Beach ». A la Sorbonne, avec sa tunique rose et ses pantalons bouffants mauves, elle semble descendre tout droit d'un tableau qui lui sert de fond de scène, une vaste fresque gesticulatoire : « la Théologie ».

Dire que Dana Reitz danse ! Elle bouge plutôt, mais elle bouge bien. C'est une suite de phrases plus ou moins longues, entrecoupées de pauses. L'attaque est brutale ; la geste bondit et cingle l'espace comme un coup de fouet. Pendant la pause, la danseuse se concentre, ramasse son esprit, puis repart de nouveau à la manière d'un calligraphe japonais mettant toute son énergie dans un seul coup de pinceau.

Deborah Hay se situe aux antipodes. Vêtue d'un pyjama jaune vif, une fleur rouge dans ses cheveux bouclés, elle ferait plutôt penser à quelque vahiné. Une sensualité émane d'elle, qui n'est pas habituelle dans ces performances. Son solo est une vraie danse, avec une recherche de rythmes, de pas, de couleurs, et un manière un peu naïve de retourner aux gestes primitifs, d'osciller comme un oiseau ivre, de se laisser posséder par le mouvement qui n'est pas sans charme. Bill Jeffers l'accompagne au balafon.

MARCELLE MICHEL.

* Chapelle de la Sorbonne, 24 novembre, 20 h. 30.

Variétés

Nicoletta

A Bobino, Nicoletta présente le meilleur spectacle qu'elle ait jamais offert. Sûre d'elle-même, souple comme un félin, maîtrisant, en vraie professionnelle, ses moyens, son tempérament et la tessiture exceptionnelle d'une voix considérée comme un instrument et utilisée avec intelligence, épousant une large gamme d'émotions, jouant l'éclat, s'appuyant sur un solide sens du rythme, Nicoletta montre une vitalité épanouie dans des ballades, dans des rengaines bien ficelées et d'une qualité au-dessus de la moyenne, dans un bon rock traditionnel qu'elle enlève haut la main.

Son tour de chant bien ordonné, vif, mis en scène avec juste ce qu'il faut de fioritures, est un bonheur. Nicoletta prend elle-même un énorme plaisir, et elle fait vite oublier aux spectateurs la médiocrité de la première partie.

CLAUDE FLEOUTER.

★ Bobino, 20 h. 30.

ROCK

Rockpile et les Modettes

Comme on a pu le constater le lundi 19 novembre pour l'enregistrement de l'émission Chorus — qui, en raison des échauffourées qui ont précédé la prestation des Stranglers la semaine dernière, a lieu désormais devant une audience restreinte, — un concert de Rockpile atteint la perfection et apparaît comme ce que l'on peut entendre de plus affirmé dans la tradition du rock'n roll blanc. Rockpile, c'est l'association opportune et essentiellement scénique de deux musiciens, Nick Lowe (basse et chant) et Dave Edmunds (guitare et chant) — augmentée d'un guitariste et d'un batteur — qui enregistrent des disques sous leurs noms respectifs pour deux compagnies discographiques distinctes ; par ailleurs, Nick Lowe s'est imposé ces dernières années comme l'un des producteurs les plus astucieux avec des gens tels qu'Elvis Costello. Deux musiciens anglais qui participent à la légende du rock'n roll depuis plus d'une décennie et commencent à connaître un succès substantiel aux Etats-Unis.

Ils ont assimilé en profondeur, au fil des ans, les principales tendances, blues, rhythm'n blues, country, qui ont marqué cette musique. Rockpile a su retrouver la magie du début des années 60, celle des Beatles, des Kings, sans pour autant tomber dans le pastiche. On reconnaît le goût de Nick Lowe pour un esprit pop dans les thèmes, la richesse des harmonies, les subtilités d'exécution. De son côté, Dave Edmunds révèle l'influence des pionniers du rock'n roll avec un jeu de guitare plus nerveux.

Rockpile exécute la version de « Jailhouse Rock » la plus satisfaisante, pour ne pas dire la seule acceptable, depuis celle de Presley. Tout est là : le balancement sensuel sur un tempo dépouillé, les riffs tranchants comme la lame d'un coupe-choux et les trémolos dans la voix.

Les Modettes ont donné deux concerts les 20 et 21 novembre aux Bains-Douches. Quatre filles qui ont profité du retour de la vague « Mods » en Angleterre pour prendre des instruments et former un groupe. C'était intéressant en 1977, c'est désespérant aujourd'hui, d'autant que l'énergie ne sert même plus de support. Les compositions sont sans substance, les musiciennes sont plutôt laides et n'ont même pas l'excuse de savoir jouer, ou peut-être est-ce l'inverse ? Heureusement, elles n'ont pas encore enregistré.

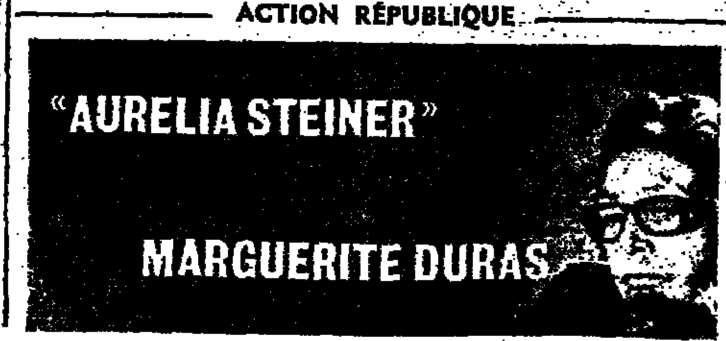
ALAIN WAIS.

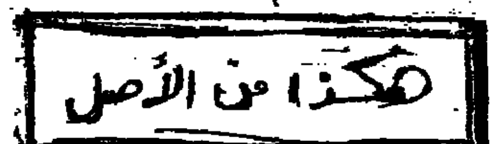
★ *Discographie* : Nick Lowe chez Radar (distribution WEA) ; Dave Edmunds chez Swansong (distribution WEA).

CALENDRIER

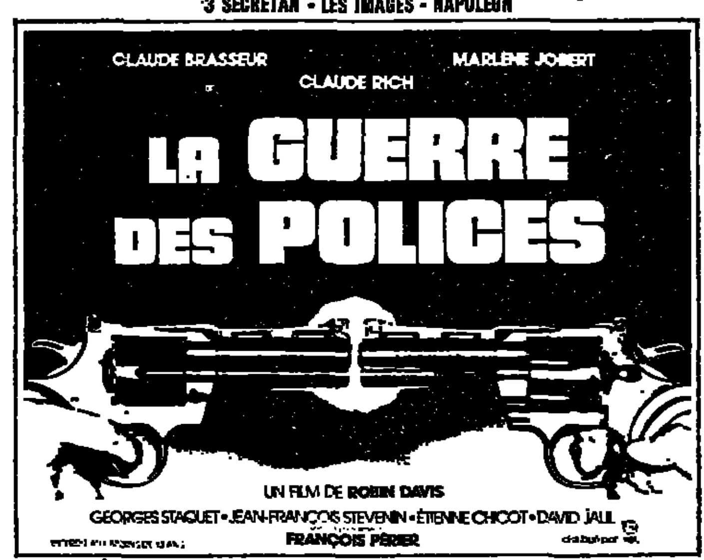
Edwin Star, le mardi 27 novembre, au Palace ; Bill Haley, le mercredi 28 novembre, à 22 h., au Palace ; Pierre Moerlen's-gong, le 29 novembre, au Bataclan ; « Mama » Bea Tekielski, le 29 novembre, à Strasbourg (Hall Tiboli), le 30, à Mulhouse (Maison de la culture), le 1er décembre, à Freyming-Merlebach (Centre culturel), le 2, à Audincourt (Foyer municipal) ; A.C.D.C., le 6 décembre, à Metz (Parc des expositions), le 7, à Reims (Palais des sports), le 8, à Lille (Palais des sports), le 9, au Pavillon de Paris ; John Martyn, le 6 décembre, à 19 h. 30, au Bataclan ; Talking Heads, les lundi 10 et mardi 11 décembre, au Palace.











SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (073-57-50) : Sylvia (sam., 19 h. 30) ; Concert (dim., 18 h. 30) ; Récital Pavarotti (dim., 20 h. 30).
Salle Favart (742-59-69) : Soirée Stockhausen (sam., 20 h.).
Comédie-Française (296-10-20) : l'Œuf (sam. et dim., 20 h. 30) ; le Misanthrope (dim., 14 h. 30).
Chaillot, Grand Théâtre (727-81-15) : Gilgamesh (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Gémier (505-14-50) : le Pic du Bossu (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Odéon (325-70-32) : Dave au bord de mer (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
T. E. P. (797-96-06) : On ne badine pas avec l'amour (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit T. E. P. (797-96-06) : Karl Valentin (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou (277-12-33) : Films documentaires sur P. Soulages, C. Bryen et H. Hartung (sam. et dim., 15 h.). — Théâtre : la Dame au petit chien, de L. Kolinski (sam. et dim., 16 h. et 20 h. 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam., 16 h. 30 ; dim., 14 h. et 16 h. 30) ; la Fourmi dans le corps (sam., 21 h. ; dim., 17 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Anna Prucnal (sam., 18 h. 30) ; Gin Game (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Centre culturel du Marais (278-66-65) : Magnum (Japanese Modern Dance Theater) (sam., 20 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (372-70-78) : Croix de sang (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.) ; Salle d'attente (sam., 22 h. ; dim., 18 h. 30).
Antoine (208-77-71) : le Pont japonais (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Athénée (742-67-27) : la Fraîcheur de l'aube (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : le Charlatan (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : Pépé (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre du Soleil (374-24-08) : Méphisto (sam., 14 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h. 30). — Epée-de-Bois (808-39-74) : Fuente Ovejuna (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Centre d'art celtique (254-97-62) : Barzaz Breiz (sam., 20 h. 30).
Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre : le Mariage (sam., 20 h. 30). — Resserre : Finnegans Wake (sam., 20 h. 30).
Cité universitaire, auditorium Deutsch-de-la-Meurthe (589-53-93) : les Caprices de Marianne (sam. et dim., 20 h. 30).
Daunou (261-69-14) : S.O.S. Tendresse (sam., 16 h. et 21 h. ; dim., 16 h.).
Edouard-VII (742-57-49) : le Piège (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Essaïon (278-46-42) : Audience ; Vernissage (sam., 21 h.).
Fontaine (874-74-40) : Avec Colette (sam., 18 h. 30) ; les Jeanne (sam., 21 h.).
Forum des Halles (297-53-47) : Tit Bonhomme l'est pas très mort (sam., 20 h. 30).
Gymnase (246-79-79) : No man's land (sam., 20 h. 45 ; dim., 18 h.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino (322-28-92) : la Malade par amour (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
La Bruyère (874-76-99) : Un roi qu'a des malheurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : les Epiphanies (sam., 18 h. 30) ; Stratégie pour deux jambons (sam., 20 h. 30) ; la Poube (sam., 22 h. 30). — Théâtre rouge : Marie de l'Incarnation (sam., 19 h.) ; Série blême (sam., 20 h. 30) ; A la nuit, la nuit (sam., 22 h. 15).
Madeleine (265-07-09) : Tovaritch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Maison des Amandiers (236-54-39) : les Mystères de Marseille (sam., 21 h.).
Mathurins (265-35-02) : les Frères ennemis (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Michel (265-35-02) : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Michodière (742-95-22) : Coup de chapeau (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Montparnasse (320-89-90) : les Larmes amères de Petra von Kant (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Nouveautés (770-52-76) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
Oblique (355-02-94) : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous Folleville (sam. et dim., 18 h. 30).
l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Orsay (548-38-53) : Zadig (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) ; Apparences (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Palais des congrès (758-27-78) : Danton et Robespierre (sam., 15 h. 30 et 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).
Palais des glaces (607-49-93) : Lionel Rocheman (sam., 20 h. 45).
Palais-Royal (297-59-81) : le Tout pour le tout (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Plaisance (320-00-06) : Un auteur nommé Tennessee (sam., 15 h. et 20 h. 30, dernière).
Poche (548-92-97) : Neige (sam., 20 h. 30 et 22 h. 15 ; dim., 15 h. 30).
Potinière (261-44-16) : le Volcan de la rue Arbat (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Ranelagh (288-64-44) : le Monstre du lac (dim., 20 h. 15) ; Square Courteline (dim., 15 h.).
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86) : Miguel Manara (dim., 14 h. 30).
Studio-Théâtre 14 (700-19-31) : les Contes du chat perché (sam., 20 h. 30).
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51) : la Métamorphose (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : B. Garcin (sam., 20 h. 45).
Théâtre 18 (229-09-27) : les Chaises (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre du Marais (278-03-53) : les Amours de Don Perlimpin (sam., 20 h. 30).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : Sylvie Joly (sam., 21 h.).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Est-ce que tu m'aimes ? (sam., 20 h. 30) ; la Sainte Trinité (sam., 22 h. 30).
Théâtre 13 (250-13-54) : la Belle Sarrasine (sam., 21 h.).
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94) : Ubu (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Comédie pour un meurtre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Valhubert (707-30-03) : la Tempête (sam., 20 h. 30).
Variétés (233-09-92) : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : les Ikons et les Miliques (sam., 20 h. 30) ; Cendres (sam., 23 h.).

Samedi 24 - Dimanche 25 novembre

Festival d'automne

298-12-27

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne : Tendances de l'art en France, 1968-1978-79 (sam. et dim., de 10 h. à 17 h. 45)
Chapelle de la Sorbonne : Ecritures musicales (sam., de 12 h. 30 à 18 h ; dim., de 11 h. à 17 h.)

MUSIQUE

Chapelle de la Sorbonne : Dana Reitz, Deborah Hay (sam., 20 h. 30) ; C. Helffer (Debussy, Stockhausen, Manoury, Beethoven) (dim., 18 h)

THEATRE

Chaillot : Gilgamesh (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.)
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Andalucia Amarga (Cuadra de Séville) (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.)
Centre Pompidou : la Dame au petit chien (sam. et dim., 16 h. et 20 h. 30).
Porte-Saint-Martin : Dom Juan (sam., 14 h. 30) ; le Tartuffe (sam., 20 h. 30) ; le Misanthrope (dim., 14 h. 30)
Centre américain : Stuart Sherman (sam., 21 h.)
Gennevilliers, Théâtre : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.)
Nanterre, Maison de la culture : C. de Heidelbronn (sam., 21 h. ; dim., 16 h.)

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées : Ballet national de Cuba (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).

La danse

Galerie A. Oudin (271-83-65) : M.-C Gheorghui (sam., 19 h. 30)
Palais des sports (828-40-10) : Manfred (sam., 15 h. et 20 h. 30 ; dim., 17 h.)
Théâtre Oblique (355-02-94) : Ballets de la Cité (sam. et dim., 20 h. 45)
Théâtre d'En-Face (238-16-78) : Double sens unique (sam., 20 h. 30)

Les concerts

Lucernaire : S. Milbert, M. Motta, R. Cl. Barros dos Santos (Villa-Lobos) (sam., 18 h. 30) ; Ensemble Tétrapoly (Haydn, Mozart, Beethoven, Martinu, Debussy) (sam., 21 h. 20).
Grand Palais : A. Ruiz-Pipo (Albeniz, Ohana) (sam., 16 h.).
Salle Gaveau : Quatuor Smetana, J. Tailch (Mozart, Dvorak, Feld) (sam., 17 h.) ; Orchestre des Concert Colonne, dir. H. Yazaki, sol. R. Ricci (Bizet, Sarratase, Paganini, Schumann) (dim., 18 h.).
Théâtre d'Orsay : Vermeer Quartet (Schubert, Bartok) (dim., 10 h. 55).
Notre-Dame : M.-E. Cadiot (Bach, Franck, Dupré, Grünewald) (dim., 17 h. 45).
Salle Pleyel : Orchestre et Chorale P. Kuentz, Chorale A. Roussel (Vivaldi) (dim., 17 h. 45).
Conciergerie : Musique de l'Inde du Nord (sam., 17 h. 45).
Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Mozart) (sam., 17 h.) ; Orchestre B. Thomas (Bach) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : M. Leclerc, orgue (dim., 17 h. 45).
Eglise des Billettes : Lieder Quartet, C. Ivaldi, N. Lee (Brahms) (dim., 17 h.).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : W. Parrot, C. Zibi (Bach, Telemann, Bartok) (sam., 20 h. 45).
IRCAM, Espace de projection : Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvos, V. Globokar (Machover, Wessel, Globokar, Gerzso, Causse) (sam. et dim., 20 h. 30).
Eglise Saint-Merri : Kibbutz Chamber Orchestre (Haendel, Mozart) (sam., 21 h.) ; (Mozart, Bach, Schubert) (dim., 18 h.).
Centre culturel de la Rose-Croix : J.-C. Pennetier (Bach, Beethoven, Scriabine, Liszt) (sam., 20 h. 30).
Heure musicale de Montmartre : G. Joly (Rameau, Dutilleux, Bartok) (sam., 17 h. 45).
Théâtre-en-Rond : Quatuor Parennin (Bartok) (sam. et dim., 18 h.).
Salle de l'Ancien Conservatoire : S. Ross (Forqueray, Duphly) (sam., 21 h.) ; H. Dreyfus (Couperin, Scarlatti) (dim., 18 h.).
Centre culturel belge : G. Lukowski et H. Noirét, guitare et flûte (sam., 20 h. 45).
Musée d'art moderne : Quatuor Margand (dim., 18 h.).
Hôtel Hérouet : E. Matiffa, B. Berstel (Couperin, Bach) (dim., 18 h.).
Théâtre Moderne : F. Doreau, A. Loewenguth (Beethoven) (dim., 10 h. 45 et 17 h.).
Eglise luthérienne de la Rédemption : Chorale de Pentemont, dir. E. Oelschlager ; Ensemble 12 (Bach) (dim., 17 h.).

Jazz, pop', rock, folk

Campagne-Première (322-75-93) : Blackstage (sam., 20 h. 30) ; M. Edelin (sam., 22 h. 30).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : B. Vasseur et F. Guin Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Caveau de la Montagne (354-82-39) : M.-A. Martin, Ph. Lacarrier (sam., 22 h.).
Chapelle des Lombards (326-65-11) : C. Alvim, J.-P. Mas, P. Lajao (sam., 20 h. 30) ; Azuquita y su Melao (sam., 22 h. 45).
Dreher (233-92-80) : C. Escoude (sam. et dim., 21 h. 45).
Galerie (261-38-94) : Hamsa Music, avec Sonny Grey (sam., 21 h. 30).
Gibus (700-78-88) : Budi (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Hibiscus (sam., 22 h.).
Palace (246-10-87) : Billy Lee Riley et Warren Smith (sam., 14 h.).
Patio-Méridien (758-12-30) : Dorothy Donegan (sam. et dim., 22 h.).
Pavillon de Paris (205-44-12) : Johnny Hallyday (sam., 16 h. et 21 h. ; dim., 17 h.).
Péniche (205-40-39) : Castelhemis (sam. et dim., 20 h. 30) ; le Grand Nébuleux (sam. et dim., 22 h. 30).
Petit-Journal (326-28-59) : Swing Combo (sam., 22 h.).
Petit-Opportun (236-01-36) : R. Urtreger, M. De Villers (sam. et dim., 23 h.).
Ranelagh (288-64-44) : R. Dyens (dim., 18 h.).
Riverbop (325-93-71) : Quintette Amazonie (sam., 22 h.).
Slow-Club (233-84-30) : Claude Luther (sam., 21 h. 30).
Théâtre Noir (797-85-14) : Musique brésilienne (sam. et dim., 20 h. 30) ; Michael Silver (sam. et dim., 22 h. 30).
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : J. Moitié (sam., 18 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

Chaillot (704-24-24), sam., 16 h. : le Violent, de N. Ray ; 18 h., Hommage à Abel Gance : Barberousse ; 20 h., Le cinéma algérien : le Moufed, d'A. Laskri. — Dim., 15 h., Rétrospective du cinéma polonais : Plus fort que la tempête, de J. Hoffman ; 18 h. : le Brigand bien-aimé, de N. Ray ; 20 h. : l'Amour mensonge, d'U. Peres (en sa présence) ; 22 h., Le cinéma algérien : l'Opium et le Bâton, d'A. Rachedi.
Beaubourg (278-35-57), sam., 15 h. et 19 h., Rétrospective du cinéma soviétique (15 h. : le Cuirassé Potemkine, de S. M. Eisenstein ; 19 h. : le Député de la Baltique, de J. Kheifitz) ; 17 h. : les Bushmen du Kalahari ; 21 h. : India Song, de M. Duras. — Dim., 15 h. et 19 h., Rétrospective du cinéma soviétique (15 h. : le Cuirassé Potemkine, de S.M. Eisenstein ; 17 h. : les Bushmen du Kalahari ; 19 h. : Débuts, de G. Panfilov) ; 21 h. : le Diable probablement, de R. Bresson.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74).
CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72), Colisée, 8e (359-29-46), Biarritz, 8e (723-69-23), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70).
LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Caméo, 9e (246-66-44), Max-Linder, 9e (770-40-04), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DON GIOVANNI (Fr.), v.o. ital. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Impérial, 2e (742-72-52), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), la Pagode, 7e (705-12-15), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (548-28-36).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Ermitage, 8e (359-15-71), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52), Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Ternes, 17e (380-10-41).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-



SPECTACLES

Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES FILMS NOUVEAUX

ALYAM ALYAM, film marocain d'Ahmed El Maanouni. V.O. : Styx, 5e (633-08-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42)

LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD, film français de Jean-Louis Daniel (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES BRONZES FONT DU SKI, film français de Patrice Leconte : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-99) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

DES NERFS D'ACIER, film américain de Steve Carver. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

AURELIA STEINER, film français de Marguerite Duras. Action République, 11e (805-51-33).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE, film franco-italien de Luigi Comencini (*). V.O. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

DES MORTS, film franco-belge de Jean-Pol Ferbus (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

DRACULA, film américain de John Badham (*). V.O. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-57-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

NEW OLD, film français de Pierre Clementi : Le Seine, 5e (325-95-99).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

POURQUOI (Fr.) (**), Madeleine, 8e (742-03-13) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).

PROVA D'ORCHESTRA (It.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), A.-Bazin, 13e (337-74-39)

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Quintette, 5e (354-35-40), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-City, 8e (225-45-76), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gambetta, 20e (797-02-74).

QUELQUE PART EN EUROPE (Fr.-Hong.) (v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang.) (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77)

LE RABBIN AU FAR-WEST (A.) (v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97).

RACE D'EP (Fr.) (**) Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED DE GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Studio Raspail, 14e (320-38-98), Cambronne, 15e (734-42-96), Gambetta, 20e (797-02-74).

SANS ANESTHESIE (Pol.) v.o. : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

SCHUBERT (Aut.) v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LES SEPT JOURS DE JANVIER (Fr.-Esp., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

STILLEBEN (Suisse, v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; George V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (**) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Calypso, 17e (380-30-11).

TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les grandes reprises

AGATHA (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), J., S., L.

A CHILD IS WAITING (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78).

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.), Parnassiens, 14e (329-83-11).

ANNIE HALL (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

BEN HUR (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).

LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A.), Contrescarpe, 5e (325-78-37).

COVER GIRL (v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.), Champollion, 5e (354-51-60).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

FANTASIA (A., v.f.), Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

FRANZ (Fr.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), Balzac, 8e (561-10-60).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.), Palais des Arts, 3e (278-04-68).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).

MARATHON MAN (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (An., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MORT SUR LE NIL (A.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE NOUVEAU CARTOON A HOLLYWOOD (A.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).

SA MAJESTE DES MOUCHES (An., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).

THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

UN ETE 42 (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde, 9e (770-01-90).

Les festivals

CALIBRE 38 (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Au bout portant (sam.) ; les Carrefours de la ville (dim.).

GRANDS CLASSIQUES DU FILM NOIR (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Femme au portrait (sam.) ; Je suis un évadé (dim.).

EXPRESSIONNISME ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Cabinet du docteur Caligari (sam.) ; Métropolis (dim.). — Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : Métropolis (sam.) ; Nosferatu le vampire (dim.).

LAUREL ET HARDY (v.f.), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) : les As d'Oxford (sam.) ; Sous les verrous (dim.).

WIM WENDERS (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Faux mouvement (sam.) ; la Lettre écarlate (dim.).

HUMPHREY BOGART (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Port de l'angoisse (sam.) ; l'Odyssée de l'African Queen (dim.).

LES STARS D'HOLLYWOOD (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : le Prince et la Danseuse (sam.) ; le Milliardaire (dim.).

FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION (v.o.), Rex, 2e (236-83-93) : Zombie 2 ; Study in Terror ; Old Dark House (sam.) ; la Belle et la Bête (dim.).

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses (sam.) ; Une nuit à l'Opéra (dim.).

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin-Blanc ; le Ballon rouge ; Voyage en ballon.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Délivrance (sam.) ; Folle, folle, (dim.).

Les séances spéciales

AMARCORD (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-42), 12 h. et 24 h.

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Club, 9e (770-81-47).

CINQ LEÇONS D'A. VITEZ (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

DETRUIRE, DIT-ELLE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h

LA FEMME DU GANGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

FOLIES, FOLIES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-54-42).

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.

L'INSPECTEUR HARRY (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-41), 18 h.

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

PADRE PADRONE (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ROCKY HORROR SHOW (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), sam., 24 h.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.

UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.

PRESSE

LE CONFLIT DE « NICE-MATIN »

Quand M. Médecin prend le « relais »...

De notre correspondant régional

Nice. — Au treizième jour du conflit de *Nice-Matin*, les lecteurs du journal niçois ont trouvé dans leurs kiosques, ce samedi 24 novembre, un titre de « remplacement », *l'Action-Nice-Côte d'Azur*, le mensuel d'information régionale du député (P.R.) et maire de Nice, M. Jacques Médecin, paraissant exceptionnellement sous la forme d'un quotidien. Comme prévu, en effet (*le Monde* du 24 novembre), *l'Action-Nice-Côte d'Azur* a été tiré dans la nuit de vendredi à samedi à 80 000 exemplaires pour être distribué sur la ville de Nice. En signe de solidarité avec les ouvriers du Livre, les employés C.G.T. des messageries Hachette ont cependant refusé d'assurer cette distribution, qui a été prise en charge par des « amis » du mensuel de M. Médecin.

De format tabloïd et barré par un titre en rouge, le premier numéro de *l'Action-Nice-Côte d'Azur* quotidienne comprend huit pages, qui sont consacrées essentiellement à des informations de services : programmes T.V., spectacles, météo, appels urgents, week-end sportif, etc. Le journal publie également à la « une » une interview du P.-D.G. de *Nice-Matin*, M. Michel Bavastro, dans laquelle celui-ci estime notamment que le motif invoqué par les ouvriers du Livre (le refus de se soumettre à un contrôle informatique de la production) *« n'est qu'un faux prétexte qui ne peut cacher la volonté de porter atteinte à* Nice-Matin *à des fins strictement politiques ».*

De son côté, dans un éditorial, le maire de Nice écrit notamment : « Nice-Matin *a le mérite d'être notre journal, de juger sans concessions, mais aussi sans excès, la réalité niçoise et azuréenne. D'être une sorte de contrepoids raisonnable aux fabricants de sensation et de scandales. Provisoirement,* Nice-Matin *s'est tu. Ce silence nous fait prendre conscience de la futilité des escarmouches et nous permet de mesurer la place qu'un grand quotidien peut tenir dans notre vie. »*

« *Nous prenons le relais*, ajoute M. Médecin, *avec de très faibles moyens (...). Nous retournerons sagement à notre formule périodique aussitôt que* Nice-Matin *aura repris sa parution, que nous souhaitons régulière.* »

Une bonne opération

Interrogé sur l'initiative prise par le maire de Nice, M. Bavastro nous a déclaré : « *Je ne pouvais émettre d'objections dans la mesure où cette initiative était destinée à pallier notre carence. Fort courtoisement, M. Médecin, avec qui, vous le savez, je n'ai pas de relations très suivies, a indiqué que la parution de son journal était strictement limitée à la durée du conflit. Il m'a offert enfin de donner mon point de vue, et je ne vous cache pas que je suis très satisfait de pouvoir répondre à des questions qui intéressent tous les Niçois et tous nos lecteurs.* »

La situation créée par la substitution de *l'Action* à *Nice-Matin* et l'aide objective ainsi apportée à M. Bavastro par le maire de Nice ne manquent pas d'un certain piquant. Après les élections municipales partielles de Nice, en octobre 1978, *l'Action-Nice-Côte d'Azur* — et donc M. Médecin — avait adopté une attitude très hostile à l'égard de *Nice-Matin*, et plus particulièrement de son P.-D.G. qualifié notamment de « *patron revanchard* ». Récemment encore, à propos des problèmes du Palais des congrès de Nice, le quotidien de M. Bavastro avait refusé de publier une déclaration de M. Médecin, qui avait dû recourir à des affiches pour s'adresser à la population locale.

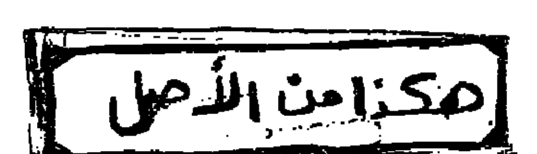
En suppléant ainsi *Nice-Matin*, M. Médecin réalise une excellente opération politique dans la mesure où il peut espérer que son électorat niçois lui saura gré, le moment venu, d'avoir rétabli dans la ville une fonction économique et sociale essentielle. Le maire de Nice fait également, d'une certaine manière, de M. Bavastro son obligé pour de futures et difficiles batailles électorales. Il est probable enfin, si le conflit devait se prolonger, que le maire de Nice ne sera pas financièrement perdant, puisque l'agence Havas a déjà conclu un accord avec *l'Action-Nice-Côte d'Azur* concernant la régie publicitaire du journal.

GUY PORTE.

● *Aucun des quotidiens du groupe « le Progrès-le Dauphiné libéré »* n'a paru samedi 24 novembre, pour le troisième jour consécutif. Au terme des discussions qui se sont poursuivies tard dans la nuit, l'intersyndicale a décidé de reconduire son mouvement de grève, déclenché mercredi, pour l'ouverture d'une négociation tripartite.

● *La rédaction de « l'Aurore »* quittera les locaux de la rue Richelieu pour ceux de la Sirlo (*le Figaro*), rue du Louvre, le samedi 8 décembre. On apprend, d'autre part, que le lancement de *l'Aurore-dimanche*, prévu le 16 septembre, puis retardé pour des raisons techniques, est de nouveau repoussé, « *en janvier vraisemblablement* ».

● *Les éditions Atlas* viennent de lancer une nouvelle encyclopédie par fascicules, paraissant chaque mercredi. Le premier a paru le 7 novembre. Pendant quatre-vingts semaines, cette épopée de la Résistance, signée par le colonel Rémy, sera mise en vente en kiosque au prix de 7 francs. Elle raconte « *la résistance des obscurs, des sans-grade, des humbles passeurs, des « filiéristes », radios et saboteurs, des maquisards et des agents de renseignements* »...



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 24 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous détendre.
L'actualité de la consommation.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un : Jacques Villeret.
Emission de variétés de Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec le groupe Téléphone, les Ballets d'A. Plassohaert, Fechner (magicien), Fr. Gall, l'Orch. du Splendid et S. Gainsbourg et E. Mitchell en duo avec J. Villeret.
21 h 35 Série : Colombo.

22 h 58 Télé-foot 1.
23 h 58 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Journal (2e épisode).
21 h 35 Variétés : Collaroshow.
Avec Village People, Annie Cordy, Nicole Rieu, Louis Chédid...



22 h 25 Pourquoi pas vous : Un raid à ski.
Document de M. Demai et D. Thiéry.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la fronde ; La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Grâce à la musique : Jean-Sébastien Bach.
Par François Reichenbach.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Cavalcade.

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Inde, musique populaire du Rajasthan : Aladin.
20 h., Train de nuit, de L. Kobrynski. Avec A. Cuny, F. Darbon, M. Octobre, J. Topart..., réal. G. Peyrou.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Concert-lecture : Bartok (musique pour cordes, percussion et célesta), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert en l'église de Long (Ve Festival des cathédrales en Picardie 1979) : récital d'orgue, avec K. Lueders et G. Lartigau - Fantaisie en la majeur (Franck) ; « Fantaisie, Prière et Fugue » (création en Europe) (Loffler) ; « Fantaisie à quatre mains et quatre pieds » (Hesse) ; Toccata « Tu es petra » (Mulet).
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., Hommage à Nadia Boulanger.

Dimanche 25 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 La source de vie.
Emission du rabbin Eisenberg.
Etre Juif en France.
10 h Présence protestante.
Culte en l'Eglise Réformée du Raincy.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du Christ-Roi en la chapelle du Carmel de Flavignerot à Marsannay-la-Côte, près de Dijon (Côte-d'Or).
Prédicateur : Père B. Bro.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 35 Série : l'île fantastique.
16 h 30 Sports première.
17 h 50 Cinéma : la Beauté du diable.
Film français de R. Clair (1949), avec M. Simon, G. Philipe, N. Besnard, S. Valère, R. Cordy, C. Ninchi, P. Stoppa. (N. Rediffusion.)
En 1830, dans une principauté italienne, un envoyé de Lucifer cherche à s'emparer de l'âme d'un vieux savant.
Laborieuses variations sur le thème de Faust. Réflexions pesantes sur l'avenir de la science et de l'humanité. La mise en scène manque de fantaisie et Gérard Philipe ne fait pas le poids à côté de Michel Simon.
19 h 25 Les animaux du monde.
Konrad Lorenz, un été des oies cendrées.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Un homme et une femme.
Film français de C. Lelouch (1966), avec A. Aimée, J.-L. Trintignant, P. Barouh. (Rediffusion.)
Un coureur automobile veuf, une scripte de cinéma veuve se rencontrent à Deauville, où leurs jeunes enfants respectifs sont en pension.
Une écriture cinématographique dite « moderne » assez tapageuse pour un mélodrame sentimental qui connut un énorme succès. Il est vrai que l'histoire est émouvante et que les interprètes sont convaincants.
22 h 15 Les grands mystères de la musique.
Arthur Honegger.
Emission de B. Gavoty.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
« Symphonie n° 97 » de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe passe.
16 h 40 Série : la Corde au cou.
17 h 45 Rencontres internationales du cirque.
18 h 40 Top club.
19 h 45 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint (le héros).
21 h 30 Littérature et politique : Drieu La Rochelle.
22 h Magazine : Voir.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Table ronde : l'émigration espagnole en France ; Musique : Ana Belene, le groupe Alameda, les ballets de Galicie « Rey de Viana ».
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
« Les Quatre Saisons », de Vivaldi, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger, sol. I. Stern.
17 h 30 Robert Dalban dit Blaise Cendrars.
18 h 30 L'invité de FR 3.
Les mystères du ciel : les OVNI.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz.
Count Basie.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Série : La mémoire du peuple noir.
N° 1. — L'aventure américaine. De Claude Fléouter.
Premier épisode d'une série qui tente de retracer quelques-uns des chemins de la musique noire dans le monde à travers l'histoire des hommes qui la font, l'Aventure américaine *parle du blues.*
21 h 20 Journal.

21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : La nouvelle vague.
22 h Ciné-regards.
Hommage à Gérard Philipe.
22 h 30 Cinéma de minuit : « Wait till the Sun shines, Nellie ».
Film américain de H. King (1952), avec D. Wayne, J. Peters, H. Marlowe, A. Dekker, T. Morton, H. Stanley (v.o. sous-titrée).
De 1895 à 1945, dans une bourgade de l'Illinois, la vie, traversée de drames familiaux, d'un barbier resté attaché à des valeurs traditionnelles.
Curieux film tenant à la fois du mélodrame et de l'étude de mœurs, où se trouve exalté l'esprit conservateur de la province américaine, tous les malheurs venant de Chicago.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h., Messe à Brunoy, dans l'Essonne.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares : Jean Sibelius.
14 h., La Comédie-Française présente : « Magie rouge », de M. de Ghelderode.
16 h., Le lyriscope : à propos de l'opéra de Chostakovitch, « le Nez ».
17 h. 30, Rencontre avec...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h.10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : « Variation en ut mineur » (Pierné), par D. Wurzner-August, piano ; « Quatuor op. 45 en mi bémol majeur » (Lalo), par le Quatuor Parrenin.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique - Chantilly :
8 h., Cantate pour le vingt-quatrième dimanche après la Trinité.
9 h. 2, Sélection concert.
9 h. 7, Charles Tournemire (échanges internationaux) : « L'orgue mystique », avec Georges Delvallée à l'orgue de l'Eglise Sainte-Clotilde.
9 h. 30, Vocalises : Actualité lyrique dans le monde.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Quatuor en si bémol majeur opus 168 » (Schubert) ; « Quatuor opus 7 n° 1 » (Bartok), avec le Vermeer Quartet des Etats-Unis.
12 h., Equivalences (interprètes et/ou compositeurs aveugles) : Œuvres de Landini, A. de Cabezon, J. Richafort, C. Paumann et anonymes.
12 h. 35, Opéra-Bouffon : « Les Deux Veuves » (fin), de Smetana, avec M. Machoktova, N. Sormova, J. Zahradnicek, J. Horacek, Z. Zvehla, D. Sounova, le Chœur et l'Orchestre du Théâtre national de Prague, dir. Franticek Jilek.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Sonate pour deux pianos en ré majeur K. 448 », de Mozart.
17 h., Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : Œuvres de Takemitsu, Saint-Saëns et Chostakovitch, avec l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. H. Iwaki, soliste, Silvia Markovici, violon.
19 h., Musiques chorales : Ensemble polyphonique de Paris, dir. Ch. Ravier (« Chansons à quatre », d'O. di Lasso).
19 h. 35, Jazz vivant : Les grands orchestres de Woody Hermann et de Clark Terry.
20 h. 30, Concert de musiques traditionnelles : Turquie - Concert-rencontre musique soufi.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons : Y. Le Gaillard, clavecin (Couperin, Bach) ; 23 h., Portrait par petites touches : « Concerto pour deux pianos », de Stravinski ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : Frédéric Chopin, par Michel del Castillo.

La télévision de la R.F.A. à Beaubourg

(Suite de la première page.)

Quant à l'autre, soucieux d'éviter précisément la mainmise du gouvernement sur cet instrument privilégié, il laisse les deux principaux partis se le disputer, au risque — c'est le cas en ce moment en Basse-Saxe, au Schleswig-Holstein et à Hambourg — de le casser. Deux de ces Länder, les principaux (ils comptent 80 % des téléspectateurs), sont maintenant acquis à la C.D.U. Du coup, ils accusent la N.D.R., l'une des neuf stations régionales qui composent la première chaîne, de manquer d'objectivité et de faire preuve de parti pris, le parti de M. Sschmidt. Et ils exigent de la couper en deux parts inégales, de prendre la plus grande sous leur coupe et de laisser la plus petite à la S.P.D., toujours bien placée à Hambourg.

On a pu apprécier, à Beaubourg, au fil de nombreux extraits de *magazines et de journaux*, la différence de contenu et de style entre nos informations quotidiennes ou hebdomadaires et celles des Allemands de l'Ouest. Nous vous en avons souvent parlé ici. Rappelons simplement que les actualités présentées à des heures différentes sur les deux chaînes sont très largement tournées vers les affaires étrangères. Beaucoup de films, assez longs, souvent remarquables, Et, sage précaution, le résumé en un mot, inscrit au tableau noir de l'écran, du sujet traité. De récentes enquêtes ont fait apparaître, en effet, que la compréhension est meilleure quand l'écriture vient étayer l'illustration et le commentaire. Dans les magazines, les politiciens les plus connus, je pense au secrétaire général de la C.S.U., Herr Streuber, sont présentés comme s'ils arrivaient de Patagonie, comme si les Allemands ne savaient rien de leur carrière et de leur vie. On reprend tout de zéro, on explique, on rappelle inlassablement et on a mille fois raison.

Un ton d'égal à égal

Autre signe distinctif : le ton qu'emploient les journalistes avec les grands de ce monde, fussent-ils allemands ! Un ton d'égal à égal, volontiers incisif et parfaitement décontracté. Chez nous, c'est impensable. Les parlementaires, les grands de l'audio-visuel, les observateurs des deux pays, réunis l'autre soir sous la houlette de M. Alfred Grosser pour évoquer les rapports de la politique et de la télé ici et là, l'ont tous souligné. En le déplorant. Sauf M. Bortoli d'Antenne 2 ! Il prétendait lui que les Français sont comme ça par définition et pour l'éternité : ils exigent le respect.

Le fait de donner du « Monsieur le président » au détour de chaque phrase (et même, cher Bortoli, du « Votre majesté impériale », au temps glorieux de M. Bokassa Ier) témoigne d'un certain empressement certes. Cependant, un reportage un rien agressif sur le sujet de l'entretien peut rétablir à ses yeux l'équilibre. Sourires dans la salle.

Quelqu'un a demandé au correspondant à Paris de la deuxième chaîne allemande si la Z.D.F. aurait traité ou plutôt non traité l'affaire des diamants de la même façon. Sûrement pas ! Le chancelier Schmidt n'est pas assis sur un trône, entouré d'un cordon de velours. On lui parle et on le critique librement.

Quant au temps d'antenne réservé à tous les partis et syndicats de différentes obédiences, il est calculé chronomètre en main avec un soin maniaque, tant en France qu'en Allemagne, où le « Proporz », la stricte représentation de la majorité et de l'opposition au sein des conseils d'administration et de gestion et dans les différents départements des sociétés de télévision, est évalué au plus juste. Du haut en bas de l'échelle, chacun doit être en mesure de présenter avec sa carte d'identité sa carte d'adhérent à l'un des partis qui se partagent jalousement le gâteau. Cela vaut mieux, disait l'un des participants, que de voir le gouvernement se l'approprier tout entier. Vrai. Mais, enfin, on ne peut nier que les pesanteurs des appareils politiques et administratifs entravent de plus en plus le génie créateur et, oui, combatif de la télévision allemande.

Enfin, la tentation de céder une partie du monopole à des entreprises privées pousse vite à l'ombre grandissante des satellites qui balayeront bientôt nos deux pays. A Bonn, elle semble n'avoir d'autre rempart que les sociaux-démocrates. Du côté des Länder gagnés à l'opposition on paraît très désireux de sauter le pas, sans même attendre l'inévitable et redoutable invasion des ondes par le Luxembourg.

A Paris, c'est autre chose. Le pouvoir aime trop s'étaler à l'écran pour abandonner l'une de ses chaînes à qui ne se sentira aucunement obligé d'installer à tout bout de champ ses caméras sous les lambris ou sur le perron de l'Elysée. A quelque chose malheur est bon.

CLAUDE SARRAUTE.

● *Les prix du film scientifique de télévision.* — En même temps que les quatrièmes Rencontres internationales de l'audio-visuel scientifique (*le Monde* daté 18-19 novembre) a eu lieu à Paris, du 16 au 22 novembre, le quatrième Festival international de l'émission scientifique de télévision qui a permis de voir trente émissions réalisées dans dix-huit pays. Le grand prix a été décerné à *la Vie dans les arbres* de David Attenborough et John Sparks (B.B.C.) ; le second prix a récompensé *les Privations sensorielles* de Françoise Wolff, Paul Damblon et Jacques Laurent (Radio-Télévision belge d'expression française) ; le troisième prix à *Point 2000 : les graphes* de France Renucci et Yves Kovacs (Antenne 2, France) ; le prix spécial du jury à *Relativité* de Judith Kopper et Janos Rozsa (télévision hongroise).

● *Les deux tiers des parlementaires néerlandais* ont demandé à leur gouvernement de ne pas autoriser la transmission des programmes de la télévision commerciale luxembourgeoise R.T.L. sur le réseau par câble des télécommunications néerlandaises.

Les représentants des partis chrétien-démocrate et socialiste ont attiré l'attention du gouvernement néerlandais sur les plaintes contre R.T.L. déposées à la Cour européenne à Luxembourg par l'Association belge des consommateurs. — *(A.F.P.)*

SPORTS

Jeux olympiques

TAIWAN PORTE PLAINTE CONTRE LE C.I.O.

Taipeh. — Taiwan a déposé une plainte contre le Comité international olympique (C.I.O.) qu'il accuse de limiter ses droits aux Jeux olympiques, a annoncé, le 23 novembre, à Taipeh, M. Li Yen, secrétaire général du Comité olympique de son pays, de retour d'un voyage en Suisse.

Reçue par un tribunal civil de Lausanne, siège du Comité international olympique, cette plainte est le dernier recours formosan avant l'annonce, lundi 26 novembre, des résultats du vote des quatre-vingt-neuf membres du C.I.O. qui doit décider du retour de la République populaire de Chine au sein du mouvement olympique. Les Formosans ne se font aucune illusion sur l'issue de ce vote, qui bannira l'usage de leur hymne et de leur drapeau aux Jeux olympiques.

Cette décision prise par la commission exécutive du C.I.O., à Nagoya (*le Monde* du 27 octobre), est, selon M. Li, contraire à la charte olympique. — *(A.F.P.)*

● *L'Union syndicale des journalistes sportifs de France* a adressé au Comité international olympique une lettre de protestation contre l'insuffisance du contingent d'accréditations alloué à la France pour la « couverture » des Jeux olympiques de Moscou.

Le président de l'U.S.J.S.F., M. Maurice Vidal, a attiré l'attention de M. Juan Antonio Samaranch (Espagne), président de la commission de presse du C.I.O., sur les chiffres de quatre-vingt-treize journalistes et douze photographes nationaux accrédités qui *« désavantagent la France par rapport à des pays comme l'Italie ou l'Allemagne de l'Ouest »*.

AUTOMOBILISME

Prost chez les grands

Alain Prost est champion d'Europe de formule 3. On dit qu'il est aussi le plus doué de la « jeune » génération et qu'il pourrait faire un « malheur » en formule 1, à condition de trouver le bon constructeur, c'est-à-dire la bonne voiture. Or les bonnes voitures ne sont pas nombreuses et les constructeurs ont plutôt tendance à les confier aux pilotes confirmés. Rien de plus normal.

En quelques semaines, Alain Prost a frappé à beaucoup de portes. On l'a vu, en fin d'année, sur les circuits européens et nord-américains, où se sont disputés les grands prix du championnat du monde. Ce sont les tribulations habituelles des jeunes qui cherchent un volant. Il a été question qu'il obtienne d'abord une Ligier, puis une Brabbham, enfin une Mac Laren. Aujourd'hui, tout porte à croire, à propos de Mac Laren, que les trois parties sont tombées d'accord. En formule 1, les trois parties sont le constructeur, le pilote et le commanditaire du constructeur.

Alain Prost a produit la plus forte impression sur l'équipe Mac Laren, qui n'est pas la première venue et en a vu d'autres, notamment avec ses deux champions du monde, Emerson Fittipaldi et James Hunt. Prost a pourtant réussi à les étonner. Discrètement. En quelques tours de roues seulement. Arrivé au circuit du Castellet, il a sagement attendu que la permission lui soit donnée de se glisser dans le cockpit. Juste avant, John Watson, le premier pilote de l'écurie, avait montré ce qu'il savait faire.

Le tour de Prost venu, tout a été promptement réglé : la voiture, les temps réalisés, l'opinion de l'état-major de Mac Laren. Sans avoir l'air d'y toucher, Prost a simplement demandé que l'on modifie ceci et cela. Peu de choses en vérité. Et il a tourné plus vite que Watson, sans même disposer des bons pneus.

Pour Teddy Mayer, le patron de l'écurie Mac Laren, l'affaire était entendue. C'était Prost qu'il voulait. Il ne reste plus qu'une signature à apposer au bas d'un contrat. Et à faire en sorte que les nouvelles Mac Laren soient compétitives en 1980, contrairement à ce qu'elles ont été cette année. Si tel est le cas, Prost en étonnera d'autres que Teddy Mayer. Et très vite.

FRANÇOIS JANIN.





INFORMATIONS «SERVICES»

VIVRE A PARIS

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 464-52-53 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 18 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04) ou S.O.S.-Médecins (707-77-77).

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS : 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-34) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions : Air France (320-12-55 ou 320-13-55); U.T.A. (775-75-75); Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61); U.T.A. (776-41-52); Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F. — Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière. Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 52-22-01 ; Lyon (78) 54-33-33; Marseille (91) 78-78-78; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert de 0 heure à 24 heures ;

— Paris 08, annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 11 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Paris 07, Invalides (3, rue de Constantine), ouvert de 7 heures à 21 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouverts de 8 h. 30 à 18 h. 30.

La Recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

LOISIRS

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98.

S.O.S. - AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur 24 à l'écoute au 825-70-50.

S.O.S. - 3e AGE

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2549

HORIZONTALEMENT

I. Appelées dès qu'il y a quelque chose à éplucher. — II. Ne fait pas un grand bien ; Sortes de puits ; Place de grèves. — III. Savent tirer parti des mauvaises affaires ; N'est pas difficile à franchir. — IV. Opération postale ; Deuxième d'une série ; Plus facile à extraire quand on a une table devant soi. — V. Domine l'Indre ; Un baron ne lui fait pas peur ; Qualifie un combat qui se déroule sur une nappe. — VI. Remontent après la sortie ; Oblige à mettre quelque chose de côté. — VII. Une bonne couche ; Qu'on ne laisse donc pas vieillir ; Sorte d'épreuve. — VIII. Pas acquises ; Avoir une intuition. — IX. Avant l'heure ; Mot qui peut faire venir le berger ; Meurtries comme des duchesses. — X. On y fabrique de la soie ; Pas acquitté ; Fit une conduite. — XI. Obliger à rendre les couverts ; Double, pour un plat. — XII. Peuvent donner une indication sur notre âge ; On peut dire bis quand il est soutenu. — XIII. Peut être bleue dans le noir ; Pas fin ; Personnage biblique. — XIV. Peuvent faire fuir des cousins ; Ile. — XV. Qui ne supporterait pas d'être négligée ; On y trouve des anémones.

VERTICALEMENT

1. Qualité qui permet d'enlever le morceau ; Qui peut donc facilement cuire. — 2. Endroit où l'on peut saigner ; Qui peut faire penser à l'argent. — 3. Susceptible de nous transporter ; Pas annoncées. — 4. N'aura pas besoin de retouches ; Dieu ; Un tissu précieux. — 5. Utilisés pour un croisement ; A sa place parmi les grands canards ; Un vague sujet. — 6. Ne peut pas contenir une somme importante ; S'en va parfois de la poitrine. — 7. Fières chandelles ; Quand ils sont cassés, on peut avoir droit à une réduction ; On en a plein les mains ; Adverbe. — 8. Qui ne se laissent donc plus toucher ; Vieux (épelé) ; Pour faire l'appel. — 9. Qui n'ont donc pas circulé ; Nom de maison ; Pronom ; A sa clé. — 10. Crier comme un pauvre hère ; Se livrer à une opération qui exige bon pied et bon œil ; Sorte d'argile. — 11. Comme un lion sortant du champ ; Pour faire la peau ; On en fait des robes. — 12. Est moins faible que la chair. — 13. Peut servir à corriger ; Compagnons de jeux. — 14. Endroit où l'on se fait vraiment suer ; Sorte de rayon. — 15. Méprisées par ceux qui n'aiment pas le gratin ; Faire la planche, par exemple.

Solution du problème n° 2548

Horizontalement

I. Services. — II. Epaulettes. — III. Rivé ; Lear. — IV. Edesse ; Ro. — V. Né ; Irais. — VI. Ample ; Us. — VII. Direct ; Et. — VIII. Equilibre. — IX. Un ; Ere. — X. Réel ; Eson. — XI. Sereine.

Verticalement

1. Sérénade ; Ru. — 2. Epidémique. — 3. Rave ; Prunes. — 4. Vues ; Lei ; Lé. — 5. Il ; Siècle. — 6. Céler ; Tirée. — 7. Eté ; Au ; Bési. — 8. Stariser ; On. — 9. Eros ; Terne.

GUY BROUTY.

La grille spéciale des mots croisés de Guy Brouty sera, désormais, publiée dans notre numéro du samedi (daté dimanche-lundi) et non plus du vendredi. Ce jour-là, nos lecteurs continueront à trouver dans le supplément « loisirs-tourisme » une page entière de jeux, y compris la grille de François Dorlet.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24-11-79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 25-XI-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 24 novembre à 0 heure et le dimanche 25 à 24 heures :

La perturbation étroite, qui avait atteint samedi au début de la matinée les régions s'étendant de l'embouchure de la Loire aux Ardennes, continuera à se déplacer vers le sud-est, mais elle perdra peu à peu de son activité et prendra essentiellement un caractère brumeux. Ce caractère brumeux sera également entretenu sur une grande partie du pays avec le développement vers la France des hautes pressions du proche-Atlantique.

Dimanche matin, la perturbation précitée laissera encore des nuages abondants du Massif Central aux Alpes, où quelques faibles précipitations éparses tomberont encore (neige à basse altitude et quelques formations verglaçantes). Dans la journée, les précipitations cesseront et quelques éclaircies locales pourront se développer.

Sur les régions méditerranéennes, on notera des éclaircies avec quelques nuages passagers, mais les vents de nord à nord-est deviendront modérés et irréguliers. Sur ces régions, les températures varieront peu.

Sur le reste de la France, le temps sera le plus souvent très brumeux ou très nuageux le matin. Les brouillards pourront être encore givrants par endroits dans l'intérieur. Dans la journée, des éclaircies se développeront, mais les formations brumeuses risquent d'être plus persistantes dans certaines vallées. En soirée, quelques bruines sont à prévoir sur les côtes de Bretagne et de la Manche occidentale. Les gelées seront moins fortes le matin que les jours précédents et moins généralisées dans l'intérieur. Les températures maximales varieront peu.

Samedi 24 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 021,4 millibars, soit 766,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 novembre; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 15 et 4 degrés ; Biarritz, 10 et 2 ; Bordeaux, 5 et —3 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, 9 et 6 ; Cherbourg, 10 et 6 ; Clermont-Ferrand, 6 et —6 ; Dijon, 4 et —2 ; Grenoble, 9 et —3 ; Lille, 6 et 3 ; Lyon, 7 et —4 ; Marseille, 11 et —1 ; Nancy, 1 et —2 ; Nantes, 6 et 0 ; Nice, 14 et 5 ; Paris-Le Bourget, 5 et 2 ; Pau, 10 et —2 ; Perpignan, 11 et —1 ; Rennes, 7 et 2 ; Strasbourg, 4 et 0 ; Tours, 6 et —1; Toulouse, 6 et —4 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 8 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 18 et 11 ; Berlin, 5 et 0 ; Bonn, 4 et —3 ; Bruxelles, 6 et 3 ; Le Caire, 26 et 15 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 6 et 5 ; Genève, 5 et —3 ; Lisbonne, 14 et 5 ; Londres, 11 et 1 ; Madrid, 9 et —4 ; Moscou, 0 et 0 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 15 et 10 ; Palma-de-Majorque, 15 et 2 ; Rome, 16 et 5 ; Stockholm, 10 et 5 ; Téhéran, 19 et 9.

PARIS EN VISITES

LUNDI 26 NOVEMBRE

« La Salpêtrière », 15 h., 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le quartier Maubert », 15 h., 24, rue de Poissy, Mme Legregeois.

« La Bourse de Paris », 15 h., métro Bourse, Mme Oswald.

« Avant Viollet-le-Duc », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec.

« Collection du musée Picasso », 15 h., Grand Palais (Approche de l'Art).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h., 15, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Figures de croisés », 15 h., musée des Monuments français (Histoire et archéologie).

« L'art européen à la Cour d'Espagne au XVIIIe siècle », 15 h. 30, Grand Palais (Tourisme culturel).

« Les plus beaux hôtels du Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

15 h., 107, rue de Rivoli, Mme Françoise Autrand : « Le bon temps du roi Saint-Louis ».

20 h. 45, Centre Varenne, 18, rue de Varenne : « Siddha Yoga : la quête de la perfection » (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 novembre 1979 :

DES ARRÊTÉS

● Fixant la valeur de reprise des obligations 4,5 % à capital garanti ;

● Relatif aux subventions du fonds forestier national allouées pour travaux nécessaires à l'établissement de plans simples de gestion ;

● Modifiant ou abrogeant certains articles du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
135 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
260 F	480 F	700 F	920 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	465 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

AIDE SOCIALE

UN CENTRE D'ANIMATION AUX HALLES. — Le Centre d'animation sociale et culturelle Espace 4, aménagé dans le forum des Halles à Paris, vient d'être officiellement inauguré. Cet emplacement doit notamment faciliter les rencontres dans le quartier et devenir un service d'accueil et d'information pour les éducateurs, les parents, les personnes handicapées, les immigrés...

Le financement en a été assuré partiellement grâce à une subvention du ministère de la santé. Six association et « Que choisir ? » ont été à l'origine de cette initiative.

EXPOSITIONS

FOIRE AUX LIVRES A COURBEVOIE. — La Maison des jeunes et de la culture de Courbevoie organise une foire aux livres et aux disques samedi 1er décembre, de 14 heures à 19 heures, et dimanche 2 décembre, de 10 heures à 19 heures.

★ 184, boulevard Saint-Denis, 92400 Courbevoie, tél. : 333-58-24.

LIBRAIRIE

L'INITIATION A LA FORÊT. — Apprendre à connaître la forêt pour mieux la protéger : tel est l'objectif que s'est fixé Hachette en publiant une « Initiation à la forêt ». Ce guide pratique de 127 pages abondamment illustré de croquis en noir répond en termes très clairs aux questions élémentaires que se pose le citadin : Qu'est-ce qu'un arbre ? Comment vit-il ?

★ « Initiation à la forêt » par Louis-Paul Delplanque et Michèle Roux-Saget. Collection « Pratiques », Hachette.

P.T.T.

PLUS DE P.C.V. POUR L'ALLEMAGNE. — A partir du 1er janvier 1980, les P.T.T. de la République fédérale d'Allemagne n'accepteront plus les communications téléphoniques demandées à l'étranger et payables par un abonné allemand. L'administration française des télécommunications ne sera donc plus en mesure, à cette date, d'enregistrer les communications « en P.C.V. » à destination de la R.F.A.

CARNET

Mariages

— Richard EMICA, fils de Mme Janine Pialoux, avocat à la cour d'appel de Paris, et de M. François Emica, journaliste, fait part de son mariage avec

Annabel ROSIER,

qui a été célébré le 3 novembre 1979 à Helston.

3, rue Bréa, Paris (6e).
Boswarden Manaccan par Helston, Cornouailles (Angleterre).

Décès

FRANCINE LEFEBVRE

Les amis et camarades socialistes de la Fédération du Rhône ont la tristesse de faire part du décès de

Francine LEFEBVRE,
ancien député de Paris
et premier adjoint
de Saint-Etienne-la-Varenne.

Les funérailles de Francine Lefebvre ont eu lieu le vendredi 23 novembre, à 14 h. 30, à Saint-Etienne-la-Varenne.

[Née le 15 mars 1908 à Saint-Etienne-des-Oullières (Rhône), ancienne ouvrière en chocolaterie-confiserie, Mme Francine Lefebre avait été membre des diverses assemblées constituantes (1945-1946), puis député de la Seine jusqu'en 1956. Vice-présidente du groupe M.R.P. elle avait siégé au comité directeur de ce mouvement démocrate-chrétien. Mme Lefebvre présidait l'Union contre le trafic des êtres humains.]

— Nous apprenons le décès de notre confrère

Georges DUFLOT,
de l'Agence France-Presse,

décédé le 20 novembre, à l'âge de cinquante-huit ans.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi 23 novembre, à Cachan (Val-de-Marne).

[Né le 13 juin 1921 à Paris, Georges Duflot est engagé à l'A.F.P. en décembre 1946. Après une longue collaboration au service des informations étrangères, il entre en 1962 au service économique, où il travaillait encore au moment de sa mort.]

— Henri Gosselin,
Jean-Paul et Marie-Françoise Gosselin,
Jean-Marie et Marie-Dominique Schmit,
ses enfants,
Marc, Antoinette, Odile, Pierre, Marie-Anne Gosselin,
Bénédicte, Anne-Laure, François-Xavier, Damien, Christophe Schmit,
ses petits-enfants,
Mme Raymond Cailloux, sa sœur,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu, le 22 novembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de

Mme Lucien GOSSELIN,
née Madeleine Fromentin,
pharmacienne.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 26 novembre 1979, à 9 heures, en l'église de Saint-Cyr-l'Ecole, sa paroisse, suivie de l'inhumation à Vaux-Champagne (Ardennes).

— M. et Mme André Chastel,
M. et Mme Louis Chastel et leur fille Charlotte,
M. Laurent Chastel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Léonard GRAND,
née Yvonne Pelou,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 19 novembre, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 20 novembre, en l'église Saint-Etienne de la Cité à Périgueux, sa paroisse.

11, rue de la Cité, 24000 Périgueux.

— La comtesse de Kersaint, née Magdeleine de la Bédoyère, son épouse,
Le comte et la comtesse Charles de Kersaint et leurs enfants,
Le vicomte et la vicomtesse Hervé du Pontavice de Heussey et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Armand de Kersaint et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Henry de Kersaint et leurs enfants,
Le baron et la baronne Armand de Coulange et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès du

comte de KERSAINT,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien déporté,
médaille de la Résistance,
ancien maire de Versigny,
ancien conseiller général de l'Oise,
ancien député suppléant de l'Oise,

survenu à Versigny, le 22 novembre 1979, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le samedi 24 novembre, à 15 heures, en l'église de Versigny (Oise).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

60440 Versigny.
Nanteuil-le-Haudouin.

— M. et Mme Monneret ont la douleur de faire part du décès de leur chère enfant

Ava MONNERET.

Les Groseilles, Saint-Eusèbe, 71210 Montchanin.

— Mlle Janette Perret,
M. et Mme Robert Aladenyse,
Mme Marthe Amourier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

**commissaire général
de division aérienne (C.R.)
Joseph PERRET,**
commandeur
de la Légion d'honneur,
ancien directeur général
et président d'honneur de l'ANCA,

leur père, frère et parent, survenu à Paris, le 21 novembre 1979.

Les obsèques ont eu lieu à Viens (84500).

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue de Belleville, 75019 Paris.
37, route d'Agde, 31000 Toulouse.

— Sœur Marie-Anne et Dominique Darbois font part du décès de leur mère

Mme STERN,
dite Madeleine Sabine,
née *Meyer*,

survenu le 23 novembre 1979, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy le lundi 26 novembre 1979, à 15 h. 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

32, rue des Volontaires, 75015 Paris.

— M. Jean-Michel Taillefer,
M. et Mme Olivier Delourme,
Mme Anne-Marie Taillefer,
et leurs enfants,
Les familles Taillefer, Pages, Renault, Leghet, Girod, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, grand-père, oncle et cousin,

M. Georges TAILLEFER,
proviseur honoraire
du lycée Masséna à Nice,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Ouissam Alaouite,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur
des Palmes académiques,

décédé le 22 novembre 1979, à Nice.

Les obsèques auront lieu mardi 27 novembre à Fabrezan (Aude).

12, avenue Général-Estienne,
06 Nice.

Remerciements

— Mme Jean Bessou,
M. et Mme Serge Lalle et leurs enfants,
remercient les personnes qui se sont associées à leur deuil.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès de

Gérard FAURE,

son épouse demande une affectueuse pensée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, et qui sont restés fidèles à son souvenir.

Bienfaisance

— Les souvenirs philatéliques de l'émission des timbres de Noël de la Croix-Rouge française à Rouen seront vendus, comme tous les ans, en exclusivité, à la mairie annexe du neuvième arrondissement de Paris, place Armand-Carrel, entrée rue Antoine-Dubois, métro Laumière, par la Croix-Rouge française du neuvième arrondissement au profit de son œuvre de parrainage des personnes âgées, les samedi 1er décembre, de 17 à 19 heures, et le dimanche 2 décembre, de 10 à 19 heures.

Communications diverses

— Conférence de M. J.-T. Decaris sur le thème : « Le yoga, le zen, la méditation transcendantale. Philosophies et mystiques occultes destructives », le dimanche 25 novembre, à 16 heures, salle de conférences, 20, passage du Mont-Cenis, à 40 mètres du métro Porte-de-Clignancourt (sortie rue Championnet). Entrée gratuite.

RELIGION

LE PÈRE ARRUPE DEMANDE AUX JÉSUITES DE PROCÉDER SANS TARDER A LEUR AUTOCRITIQUE

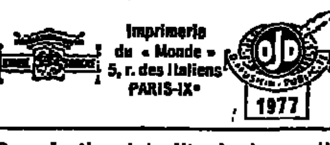
Le Père Pedro Arrupe, général de la Compagnie de Jésus, a invité les trente mille jésuites dispersés à travers le monde à faire leur autocritique.

Dans une lettre adressée le 19 novembre dernier aux supérieurs provinciaux de la Compagnie, le Père Arrupe leur demande de convoquer des réunions extraordinaires à tous les niveaux, pour répondre aux préoccupations du pape sur des questions telles que *« les tendances à la sécularisation de l'ordre, la discipline de la vie religieuse et communautaire, la fidélité au magistère en matière doctrinale et le caractère sacerdotal du travail apostolique »*.

Le Père Arrupe souligne que le *« renouvellement profond »* souhaité depuis plusieurs années se fait à un rythme *« trop lent »* et demande que soient examinées avec attention *« les situations personnelles ou collectives pouvant apparaître ambiguës »*.

DÉFENSE

● RECTIFICATIF. — Une erreur typographique nous a fait écrire dans nos premières éditions du 24 novembre, en page 26, que le taux moyen de délinquance de la légion étrangère était de 0,8 %. Il s'agissait de 0,08 %, au lieu de 0,61 % dans l'armée de terre.



Le Monde

économie

SOCIAL

LA REPRISE DU TRAVAIL LUNDI CHEZ ALSTHOM-BELFORT

« Plus rien ne sera comme avant »

De notre envoyé spécial

Belfort. — « Plus rien ne sera comme avant à l'usine Alsthom. » Tel était le sentiment général, samedi 24 novembre à Belfort, quarante-huit heures avant la reprise du travail, décidée, vendredi, par 75 % des votants (1). Le plus dur conflit qu'ait connu depuis plus de vingt ans l'établissement belfortain laissera des traces durables non seulement dans l'entreprise, mais aussi dans la société franc-comtoise, car toute une région et, *a fortiori*, tout un département ont été affectés par ces huit semaines de grève : avec ses quelque sept mille trois cents salariés, Alsthom est le premier employeur du territoire et le deuxième de Franche-Comté, derrière Peugeot. Sans même parler des retombées psychologiques, ce sont près de 6 milliards de centimes (montant des salaires non versés) qui n'ont pas été injectés dans l'économie régionale.

Lundi 26 novembre, à 8 heures, le *Lion de Belfort* de Bartholdi, pourtant taillé dans le roc, versera une larme : l'émotion sera grande, en effet, lorsque les travailleurs, solennellement précédés des membres de l'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. se présenteront devant l'entrée principale de l'usine, après soixante jours d'« *absence* ». « *Nous rentrerons tous ensemble, la tête haute et unis* », déclarait au micro, vendredi, un syndicaliste après le vote.

Certes les revendications matérielles ont été au cœur des préoccupations des grévistes. Quand on a le sentiment de travailler pour une riche multinationale (la puissante Compagnie générale d'électricité est le principal actionnaire du groupe Alsthom-Atlantique) et que l'on a, en 1979, un salaire de base mensuel brut de 2 251 francs, on a le droit d'être regardant sur le prix du pain. Et ce n'est sûrement pas par pure charité que le ministre du travail et de la participation a fixé, de manière autoritaire, avec l'accord de l'hôtel Matignon, la rémunération minimale à 2 650 francs.

Mais une autre dimension a donné une valeur d'exemplarité à ce conflit : le souci des travailleurs d'être « *écoutés et respectés* ». On a en mémoire ce qui a déclenché les hostilités : les fêtes du centenaire de l'usine belfortaine, qui devaient être célébrées le 27 septembre. Des invités du monde entier, M. Poniatowski, ambassadeur itinérant, faisant office de cornac. Pour le personnel, un stylo en guise de remerciement et de cadeau. Deux mois après, on en parle encore à Belfort.

ont appris à se connaître « du manœuvre à l'ingénieur ». Des rapports « *forts et loyaux* », si l'on en croit la C.G.T., se sont instaurés.

Mais le soleil n'a pas toujours brillé dans le ciel syndical, et l'unité, tant vantée et somme toute réalisée jusqu'au bout, a failli être rompue à plusieurs reprises. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont répercuté au plan local leurs dissensions nationales, et cette sourde lutte a été encore aggravée, non seulement par la proximité du scrutin prud'homal, mais encore par les élections professionnelles qui devaient avoir lieu en novembre et qui ont été reportées en raison de la grève. La C.G.T. (58 %) est majoritaire dans l'entreprise franc-comtoise, mais la C.F.D.T. (30 %) entend bien progresser, et la plupart de ses opérations « coup de poing », programmées au cours de ce conflit, ont été aussi organisées dans ce but.

Les cégétistes n'ont pas formellement *accusé leurs camarades de* la C.F.D.T., lors des exactions commises dans l'entreprise, préférant reconnaître la main des milices patronales dans l'acte de sabotage perpétré contre la motrice du train à grande vitesse (les dégâts se sont finalement révélés peu importants) et dans le saccage des bureaux de méthode et d'ordonnancement. Mais la suspicion a régné, notamment au moment de la découverte du stock d'explosifs et de cocktails Molotov dans le hall 2000. Les piquets de grève, où s'étaient infiltrés, au fil des jours, des « éléments incontrôlés », et pour tout dire des militants d'extrême gauche, ont été sérieusement épurés.

Il faudra du temps, moins pour permettre l'entreprise belfortaine en état de fonctionner normalement — une quinzaine de jours — que pour laisser se décanter les états d'âme de chacun. Après avoir opposé une *défense à la Denfert-Rochereau*, non sans succès, personne, ici, n'a parlé de victoire. Les grévistes reprennent lundi le travail, mais avec un sentiment d'insatisfaction. On ne reprend pas impunément le même harnais après deux mois d'arrêt...

MICHEL CASTAING.

« Le caporalisme n'a plus droit de cité »

Un mur d'incompréhension, plus épais que les défenses dressées ici par Vauban, existait avant cette affaire, entre les directions locale et générale d'Alsthom-Atlantique et le personnel franc-comtois, cadres compris. Question de structures peut-être, question d'hommes sûrement. MM. Schulz et Dufour, respectivement P.-D.G. d'Alsthom-Atlantique et directeur de l'établissement belfortain, portent une responsabilité *certaine dans ce processus de dégradation des relations sociales.* Ils ont commis, l'un et l'autre, de graves erreurs psychologiques.

D'abord M. Dufour, lorsque, quittant la SNIAS à Toulouse il y a deux ans, il a parachuté ses propres collaborateurs d'alors à la tête d'Alsthom-Belfort. C'était se créer des ennemis parmi les ingénieurs de renommée internationale qui s'estimaient dignes des postes de commandement. Dès lors, les cadres locaux — ils sont un demi millier — étaient tenus à l'écart des grandes décisions et c'est ce qui explique la combatitivité de la C.G.C. dans cette grève. Son responsable, M. Bey, qui a été la « *révélation syndicale* » de ce conflit, a été très sévère, jeudi, en parlant de la direction : « *Le caporalisme dans les détails, accompagné du flou dans l'essentiel, n'a plus droit de cité en 1980.* »

M. Schulz ensuite, en raison surtout de son attitude intransigeante tout au long de cette grève. Le patronat de l'U.I.M.M. (Union des industries métallurgiques et minières) est connu pour sa rigidité, et critiqué au sein même du C.N.P.F. Le refus hautain de négocier n'est plus de mise dans une France où les dirigeants politiques vantent à longueur d'ondes les mérites de la concertation.

M. Schulz avait été chapitré au début du conflit par Robert Boulin. Il a dû s'incliner devant M. Matteoli. Le nouveau ministre du travail et de la participation marque incontestablement, dès son entrée en fonctions, un point important aux yeux de l'opinion. Mais il faut savoir que le poids de Matignon — qui avait été mesuré à Robert Boulin — a entraîné la reddition de M. Schulz. Le communiqué rageur publié mercredi par la direction générale d'Alsthom-Atlantique contient à cet égard une menace à l'adresse du gouvernement : « *Les mesures recommandées ainsi que les conséquences qui en résulteront vont au-delà de ce qu'elle* (la direction) *estimait possible d'accepter pour préserver l'équilibre d'exploitation de la société et l'emploi futur.* » Autrement dit, si Alsthom-Atlantique licencie dans les mois à venir, ce sera la faute des pouvoirs publics. De bonne source, on sait que M. Matteoli n'a *pas du tout apprécié cet* « avertissement ».

Contrainte par le gouvernement, critiquée en privé dans cette affaire par le monde bancaire, la direction générale d'Alsthom-Atlantique n'a pas été plus soutenue par la justice. Le tribunal de Belfort lui a répondu par une fin de non-recevoir, en se déclarant incompétent, et la cour d'appel de Besançon a prescrit la conciliation avant l'évacuation des locaux.

Réagissant en sous-main et de façon épidermique en exerçant notamment de vives pressions sur la presse locale, MM. Schulz et Dufour, peu familiarisés avec l'alchimie des rapports sociaux (on ignore quelle est l'influence dans ce conflit de M. Ambroise Roux, P.-D.G. de la C.G.E.), ont multiplié les erreurs de jugement. Un simple exemple parmi d'autres : persuadés, lors de la consultation du personnel qui était *organisée le 8 novembre dernier*, qu'une majorité se dégagerait en faveur de la reprise du travail, les négociations avaient remis en circulation pour la première fois depuis le déclenchement des hostilités les cars de ramassage. Effectivement, plus de cinq mille travailleurs sont venus voter. Et près de 62 % d'entre eux se sont prononcés pour la continuation de la grève. Ce verdict a pesé très lourd dans la balance : il aurait même déterminé la *position gouvernementale, eu égard* au rapport de forces : on n'envoie pas les gendarmes mobiles contre trois mille travailleurs décidés.

« *Plus rien ne sera comme avant* » : en deux mois de grève mieux qu'en dix ans de travail, les « alsthomiens »

(1) Par 3 503 voix contre 1 121, soit exactement 75,75 % des 4 624 suffrages exprimés. Il y a eu 4 858 votants sur 7 393 inscrits.

La C.G.T. dénonce les projets « iniques » du gouvernement en matière de protection sociale

Au cours d'une conférence de presse tenue le 22 novembre, la C.G.T. a dénoncé plusieurs projets de loi du gouvernement qui viseraient à réduire la protection sociale existante :

● Ce premier projet prévoit d'instituer une cotisation-maladie (1 %) prélevée sur les retraites du régime général et sur la préretraite. Cette cotisation, qui toucherait les retraités, et aussi les retraites complémentaires (2 %), constituerait une ponction sur le pouvoir d'achat, déjà très insuffisant, des retraités. « *En même temps, le gouvernement prévoit que les médecins conseils seront recrutés selon des modalités fixées par décret, c'est-à-dire qu'on peut craindre une mainmise du pouvoir sur ces médecins* », estime la C.G.T.

● Le second projet adopté à la protection sociale des chômeurs : inclus dans le projet de réforme de l'ANPE. La C.G.T. l'Assemblée nationale porte sur dénonce le fait que seront désormais exclus de la protection sociale (sécurité sociale) tous les demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas d'une indemnisation de chômage, après un délai d'un an. Ces dispositions léseraient une population déjà très touchée, puisqu'elle devrait alors recourir à une assurance volontaire très coûteuse.

● Le troisième projet prévoit l'institution d'un ticket modérateur d'ordre public pour tous les frais de santé, ce qui signifie que les salariés, même mutualistes, ne pourront plus bénéficier d'un remboursement intégral de ces frais. Cela constituerait une « *atteinte intolérable* » aux libertés mutualistes, alors que les mutualistes en France ne coûtent pas plus cher en dépenses de maladie que les autres assurés. De plus, une disposition de la loi de finances vise à imposer la taxe professionnelle aux œuvres sanitaires, médicales et sociales de la mutualité, ce qui risque de les asphyxier.

ÉNERGIE

Pour les fêtes de fin d'année

LES ÉCLAIRAGES PUBLICS SERONT MOINS ABONDANTS

Une réglementation plus sévère de l'utilisation de l'électricité pour l'éclairage des annonces publicitaires et des décorations lumineuses sur la voie publique a été décidée pour l'ensemble de la France par un arrêté du ministre de l'industrie publié le 23 novembre au « Journal officiel ».

Du 20 décembre au 2 janvier, les éclairages spéciaux des magasins et des rues sont interdits de 1 heure à 7 heures du matin. Jusqu'à présent, la réglementation en vigueur depuis décembre 1974 permettait ces éclairages pendant cette période

Les illuminations sont possibles toutefois pour les nuits de Noël et Nouvel An, prévoit l'arrêté ministériel. Les préfets peuvent également accorder des dérogations temporaires, notamment à l'occasion de manifestations artistiques, culturelles ou commerciales.

Pour le reste de l'année, la réglementation mise en vigueur en 1974, au lendemain de la première crise du pétrole, continue à s'appliquer : pas d'éclairage des vitrines et des panneaux publicitaires de 22 heures à 7 heures du matin sauf pour les locaux professionnels en activité (cafés, restaurants, boîtes de nuit, etc.). L'agence pour les économies d'énergie déclare n'avoir relevé que de 2 % à 3 % de contrevenants à ces dispositions.

A Paris, la mairie a décidé de ne pas installer cette année de guirlandes lumineuses sur la tour Eiffel pour les fêtes de fin d'année. La tour restera donc seulement éclairée par les projecteurs habituels, équipés depuis quelque temps d'ampoules quatre fois plus « économes ».

Cette année encore, précise-t-on à la mairie, les Champs-Elysées ne feront pas l'objet d'illuminations particulières, les commerçants n'ayant pas voulu apporter la contribution financière nécessaire. Le régime d'illumination des fontaines et monuments publics de Paris ne change pas : l'éclairage est autorisé jusqu'à minuit (1 heure du matin les samedis et veilles de fêtes).

ENVIRONNEMENT

● *Manifestation écologique franco-allemande.* — Une manifestation franco-allemande de protestation contre la pollution chimique de deux petites rivières alimentant le bassin minier de Merlebach, en Moselle, et les localités frontalières sarroises en Allemagne fédérale a été organisée le 23 novembre à la Petite-Rosselle en Moselle.

Les compagnies aériennes à l'heure des économies

L'Association du transport aérien international (IATA), qui rassemble cent six compagnies mondiales, vient de publier le rapport de son directeur général, M. Knut Hammarskjöld, sur la situation de l'industrie du transport aérien.

Le diagnostic général est connu : 1978 a été une bonne année ; les compagnies ont réalisé un bénéfice d'exploitation équivalant à 6,7 % de leurs recettes. 1979 se présente sous des aspects plus sombres. Les compagnies « *seront lourdement frappées par les hausses effrayantes des prix du carburant et par la spirale inflationniste qui ne manquera pas de suivre* ».

Un long chapitre est consacré à cette question essentielle du carburant, de plus en plus rare, de plus en plus cher.

On note des insuffisances d'approvisionnement sur presque tous les grands aéroports, où les compagnies aériennes peuvent toutefois acquérir du carburant à un prix supérieur à la normale. Les compagnies pétrolières qui ont des contrats avec les compagnies aériennes ont mis au point un « système d'attribution » en vertu duquel chaque transporteur se voit garanti d'avance un certain volume de carburant, mais ces attributions ne tiennent aucun compte des fluctuations de la demande de transport.

Les prix du kérosène ont évidemment beaucoup augmenté (45 cents le gallon fin 1978, 87 cents fin 1979) et augmenteront ; ce qui a conduit et conduira les compagnies à rechercher toutes les mesures permettant d'économiser le carburant.

Certaines de ces mesures ont pu être adoptées par décision purement interne des compagnies, d'autres exigent la coopération des services gouvernementaux, notamment du contrôle de la circulation aérienne. Elles comprennent principalement : la réduction des vitesses de croisière, l'augmentation de la capacité en passagers, l'adoption de procédures de descente permettant une utilisation efficace du carburant ou de procédures d'approche à faible puissance, l'élimination quasi totale de l'entraînement en vol par l'emploi de simulateurs, la mise en route retardée des moteurs lorsqu'il y a des files d'attente au décollage, la circulation au sol avec un ou plusieurs moteurs coupés, l'emploi d'ordinateurs de gestion des vols, l'adoption de routes aériennes plus directes et la suppression des « crochets » sur les routes existantes, etc.

Nouvelles routes

« *La plupart de ces mesures ont déjà été exploitées à fond,* déclare M. Hammarskjöld, *et l'on ne saurait attendre de nouveaux gains grâce à elles, mais il reste cependant de vastes possibilités d'amélioration en ce qui concerne l'efficacité d'utilisation du carburant dans deux domaines au moins : l'amélioration de la structure des routes aériennes et l'efficacité du contrôle de la circulation aérienne.* »

L'année dernière, un gain spectaculaire a été réalisé dans le Sud-Est asiatique grâce à la réouverture de trois routes aériennes entre Bangkok et Hong-*kong et entre Bangkok et Manille*. Plus récemment, la République populaire de Chine a ouvert une nouvelle route aérienne survolant le sud de la Chine pour relier plus ou moins directement Hongkong à partir d'un point situé sur la frontière sino-birmane.

On s'efforce maintenant d'obtenir d'importantes améliorations de la structure des routes dans trois régions où cela semble possible : la mer Egée, la mer Noire et la frontière indo-pakistanaise. En outre, les experts tentent de « redresser » plus d'une centaine de routes aériennes, dont aucune, prise individuellement, ne permettra de réaliser des gains spectaculaires, mais qui, prises collectivement, peuvent revêtir une grande importance.

Bien entendu, la mise en service progressive des avions à réaction gros porteurs, dont la consommation est très inférieure à celle des appareils précédents, a aussi permis d'améliorer grandement le rendement des compagnies, note le directeur général de l'IATA, qui annonce et souhaite que cette amélioration continue dans les prochaines années.

● *Un nouveau président pour El Al.* — Le conseil d'administration de la compagnie aérienne israélienne vient d'approuver la nomination d'un nouveau président M. Avraham B. Shavit. M. Mordehai Ben-Ari, l'ancien président, avait offert sa démission.

[Né en 1927, M. Shavit est actuellement président de l'Association des industriels, président du bureau de coordination des institutions économiques, membre du conseil d'administration de l'université technique de Haifa et des Amis de l'Institut Weizmann.]

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Trop de lacunes dans le plan du Grand Sud-Ouest constatent les trois présidents des conseils régionaux

De notre correspondant régional

Toulouse. — Une semaine après le « discours-programme » du président de la République à Mazamet, les trois présidents des conseils régionaux concernés par le plan décennal de développement du Grand Sud-Ouest se sont réunis à Toulouse pour confronter leurs réflexions. Assistaient aussi à cette réunion plusieurs présidents des conseils généraux.

Pour M. Alain Savary, député P.S. de la Haute-Garonne et président du conseil régional de Midi-Pyrénées, les propositions de M. Giscard d'Estaing sont « *temporairement positives car le chef de l'Etat a retenu la nécessité du rattrapage* ». « *Mais*, a-t-il ajouté, *il ne s'agit pas là d'un véritable plan car il y a trop de lacunes* ». M. Edgar Tailhades, sénateur P.S. du Gard, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, a constaté que « *le président de la République avait totalement négligé de rechercher les causes de la détresse qui règne dans les pays du Sud-Ouest, de l'Atlantique à la Méditerranée* ».

Pour M. André Labarrère, enfin, député P.S. des Pyrénées-Atlantiques, président de la région Aquitaine, « *le discours de Mazamet a été un morceau de bravoure électoraliste qui n'a défini aucune priorité et a négligé le rôle de l'industrie régionale* ». Le maire de Pau craint aussi qu'« *à travers le plan du Grand-Sud-Ouest on cherche tout simplement à enterrer l'institution régionale* ».

Les trois présidents ont calculé que les crédits nouveaux imputables au Plan ne sont ni de 30 ni de 15 milliards de francs, mais, au maximum, de 5 milliards pour les cinq premières années. Dans le même temps, les présidents ont rappelé que le nombre de chômeurs est de 75 000 en Aquitaine et de 60 000 pour Midi-Pyrénées, comme pour le Languedoc-Roussillon. Aussi MM. Savary, Tailhades et Labarrère se déclarent-ils particulièrement choqués du discours sur la « nouvelle croissance », alors que, en fait de croissance, disent-ils, les régions n'ont enregistré, ces dernières années, que celles du chômage, des licenciements collectifs et des faillites d'entreprises. En évitant d'analyser avec sérieux les causes réelles du sous-développement économique du Sud-Ouest, ajoutent les présidents socialistes, le président de la République n'a donc pu proposer de solutions adaptées.

Ces causes, les responsables des assemblées régionales les expliquent ainsi : tendance constante des entreprises à concentrer leurs activités dans les grands centres développés ; accentuation de cette tendance par la centralisation institutionnelle, administrative et donc économique de la France, où les régions sont placées en état de dépendance ; accompagnement de cette concentration par l'Etat, qui consacre l'essentiel *de ses crédits à équiper les zones* développées au détriment des régions périphériques et rurales.

« Une répartition plus juste des richesses naturelles »

Après s'être étonnés que l'on présente le discours de Mazamet comme un plan, alors que l'on enterre la planification nationale et que l'on qualifie ce plan de régional alors que l'on refuse la régionalisation, les trois présidents socialistes jugent indispensable de réaffirmer que le développement suppose « *une répartition plus juste des richesses naturelles par l'Etat qui permette le rattrapage et le rééquilibrage du Sud-Ouest avec la France développée ; la décentralisation vers les régions et les collectivités locales de pouvoir économique, actuellement confisqué par l'Etat ; une répartition volontaire des activités sur l'ensemble de l'espace national pour permettre à chacun de vivre, de travailler, de décider au pays.* »

Après avoir rappelé que, par rapport aux propositions des régions, de trop nombreuses lacunes subsistent, que, dans le plan, trop de dossiers-clés concernant les trois régions n'ont pas été abordés, les présidents des conseils régionaux ont déclaré qu'ils attendaient de véritables innovations, comme la création d'instituts régionaux de développement, « *car*, *disent-ils, la plus grande maîtrise de l'épargne régionale au profit des entreprises et des créations d'emplois dans nos régions est la condition indispensable au décollage économique du Grand Sud-Ouest* ».

LÉO PALACIO.

CIRCULATION

LA COUR DES COMPTES VA EXAMINER LA GESTION DU PONT DE SAINT-NAZAIRE

La commission de la production et des échanges à l'Assemblée nationale vient de demander que la Cour des comptes enquête sur la gestion de la société d'économie mixte du Pont de Saint-*Nazaire-Saint-Brévin*.

Cette décision a été prise, le jeudi 22 novembre, au cours d'une réunion consacrée à la discussion de la proposition de loi présentée par le groupe socialiste et tendant à la nationalisation du pont de Saint-Nazaire.

M. Alain Chénard, député (P.S.) de Loire-Atlantique et maire de Nantes, rapporteur de la proposition, a fait valoir que ce pont était le seul ouvrage de cette nature géré par une société d'économie mixte. Il a souligné certaines anomalies dans les conditions de l'utilisation et d'exploitation du pont : la construction aurait été confiée, sans appel à la concurrence, à des entreprises actionnaires de la société exploitante de l'ouvrage. D'autre part, celle-ci percevrait une subvention destinée, semble-t-il, à assurer une rentabilité minimum du capital investi contraire à la règle d'exploitation « aux risques et périls du concessionnaire ».

« *Le système ainsi mis en place aboutit à la socialisation des risques, à la privatisation des bénéfices et à la négation même de la notion de service public* », a déclaré M. Chénard, qui, préalablement à la nationalisation que son groupe propose, a suggéré l'ouverture d'une enquête par la Cour des comptes.

La commission de la production et des échanges a donc transmis sa demande à la commission des finances de l'Assemblée nationale, seule habilitée pour saisir la Cour des comptes.

● *Les morts sur la route.* — Mille cent vingt-neuf personnes ont été tuées sur les routes au cours du mois d'octobre, soit 2,5 % de moins qu'en octobre 1978, « *le mois d'octobre 1979 ayant été le moins meurtrier depuis 1964* », annonce le ministère de l'intérieur. D'autre part, il y a eu, du 1er janvier au 31 octobre, 208 809 accidents de la circulation qui ont fait 10 253 tués et 288 308 blessés, soit par rapport à la même période de 1978 une augmentation de 2 % du nombre des accidents, de 2,7 % du nombre des tués et de 2,9 % du nombre des blessés.

LA CONSTRUCTION DE RÉACTEURS DE 1 300 MW A CATTENOM IRRITE LES PAYS VOISINS

La construction de la centrale nucléaire de Cattenom, près de Thionville (Moselle), a fait l'objet le 23 novembre d'un entretien à Luxembourg entre les ministres luxembourgeois des affaires étrangères et de l'économie, M. Thorn, et le vice-président du gouvernement de la Sarre, M. Klump.

L'augmentation de la puissance des deux premiers réacteurs du site — de 900 à 1 300 MW, — décidée récemment par le gouvernement français, a « *surpris* » *les autorités luxembourgeoises* et sarroises, alors que la centrale qui sera la plus importante d'Europe (5 200 MW) sera située à quelques kilomètres des frontières respectives de ces deux territoires.

M. Klump, qui a déclaré n'être pas un opposant au nucléaire, estime qu'il ne peut s'agir d'une affaire purement interne à la France. « *Dans le cas précis de Cattenom,* a-t-il dit, *il aurait fallu que Paris consulte les pays voisins concernés.* »

● *Deux pétroliers pour B.P.* — La British Petroleum annonce qu'elle va passer sa première commande de pétroliers depuis le début de la récession maritime en 1973. Il s'agit de deux navires du moyen tonnage (109 000 tonnes) dont la construction a été confiée aux chantiers nationalisés britanniques pour livraison fin 1981. La valeur de la commande dépasse 40 millions de livres (360 millions de francs).

PECHE

● *Une licence pour l'Espagne.* — Les bateaux de pêche étrangers devront être munis d'une licence pour exploiter la zone économique espagnole comprise entre les 12 et 200 milles, a indiqué le 23 novembre à Madrid une ordonnance signée par le ministre des transports et communications. Les licences seront délivrées par le sous-secrétariat à la pêche et à la marine marchande aux bâtiments des seuls pays qui, précise l'ordonnance, « *auront obtenu, par négociation avec le gouvernement espagnol, l'assignation d'un quota de capture dans la zone économique* » — (A.F.P.)

BUDGET

AU SÉNAT

Les propositions d'économies du R.P.R. sont repoussées

Par 147 voix contre 104, les sénateurs ont adopté, samedi 24 novembre à 5 heures, la première partie de la loi de finances pour 1980, qui avait été sensiblement modifiée au cours de la discussion commencée jeudi (« le Monde » du 24 novembre). Ils avaient auparavant repoussé, par 234 voix contre 35, l'amendement présenté par M. Jacquet, président du groupe R.P.R., et demandant, comme à l'Assemblée nationale, une déduction de 2 milliards pour économie forfaitaire sur le budget général.

En repoussant massivement cet amendement et en adoptant ensuite à une nette majorité l'article 25 qui avait été si controversé à l'Assemblée (cet article, dit d'équilibre, regroupe l'ensemble des dispositions de la première partie et prévoit pour 1980 un déficit de 31 milliards), le Sénat a marqué sa volonté de concertation et de cohérence, son souci, aussi, comme l'a dit M. CHAUVIN, président de l'intergroupe U.D.F., « de ne pas précipiter le pays dans une grave crise politique. » Soutenant son amendement qui reprend les termes de celui déposé à l'Assemblée, M. JACQUET a critiqué la procédure d'élaboration du budget.

M. POUILLE (R.I., Meurthe-et-Moselle) souligne l'incohérence de la demande R.P.R. : « Deux milliards d'économies (...). Mais rien que cette nuit nous avons voté près d'un milliard de dépenses nouvelles ! »

Avant les deux scrutins (sur l'amendement R.P.R. et sur l'article 25), les sénateurs avaient voté les principales modifications suivantes :

● *Article 5*, visant à assujettir à l'impôt sur les sociétés dans les conditions du droit commun la caisse centrale et les caisses départementales de Crédit mutuel. Par 152 voix contre 107, le Sénat a repoussé cet article au terme d'une longue discussion. Défendant cet article, notamment contre M. PONCELET (R.P.R.), M. MONORY, ministre de l'économie, avait déclaré : « *Si l'on compare la période du 1er janvier au 30 septembre 1979 à la période correspondante de 1978 dans les caisses d'épargne, les retraits l'ont emporté de 6,26 % sur les dépôts ; dans le Crédit mutuel, les dépôts l'ont emporté de 61,22 %. Pourquoi ? Parce que les avantages ne sont pas les mêmes. Or 50 % des fonds des caisses d'épargne vont à la Caisse des dépôts, qui rend d'immenses services à l'économie : financement des investissements locaux, soutien de la Sécurité sociale entre autres. Alors, vous ne pourez pas laisser se développer des avantages exorbitants du droit commun au profit de certains organismes collecteurs.* »

M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine) avait apporté son soutien, avec quelques réserves toutefois), à son successeur rue de Rivoli.

M. GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne) a défendu l'amendement de M. Poncelet.

En définitive, cet article, dont la suppression était également demandée par les socialistes et les communistes, est repoussé après une tentative d'amendement due à l'initiative de M. SCHIELE (Un. centr., Haut-Rhin). M. MONORY s'était pourtant engagé à relever le plafond du livret du Crédit mutuel au-delà de 41 000 F s'il apparaissait que la collecte de cet organisme tombait en dessous de la moyenne nationale.

● *Majoration des droits indirects sur les alcools :*

Le Sénat adopte un amendement de M. EBERHARD et des membres du groupe communiste, limitant cette majoration et rétablissant la franchise des dix litres. Cet amendement dispose que, « *en dehors de l'allocation, en franchise, de 10 litres d'alcool pur accordé aux bouilleurs de cru, les alcools supportent un droit de consommation dont le tarif par hectolitre d'alcool pur est fixé à :*

— 1 900 F pour les eaux-de-vie bénéficiant d'un label de qualité, dont la teneur alcoométrique atteint 40 degrés minimum à la mise à la consommation et qui ont été distillées à 75 degrés maximum sans coupage avec de l'alcool d'autres origines. Les produits composés, élaborés exclusivement avec de telles eaux-de-vie, liqueurs, fruits, sucres, pommes et les rhums, crème de cassis, alcool utilisé pour la fabrication de vins de liqueur ;

— 4 500 F pour les autres produits ;

— 6 500 F pour les alcools distillés hors du territoire national. »

Exonération des droits de mutations

● *Plafonnement des exonérations de droits de mutation à titre gratuit :* les sénateurs repoussent un amendement de M. LE PORS qui reprenait la disposition initiale proposée par le gouvernement mais remettait en cause les engagements du ministre devant l'Assemblée nationale. Ils ont adopté un amendement de M. DE MONTALEMBERT (R.P.R., Seine-Maritime), à propos duquel le ministre fait la déclaration suivante : « Je propose un plafond d'exonération de 500 000 F quel que soit le degré de parenté des héritiers, plafond auquel s'ajouteraient 500 000 F pour le conjoint et pour chacun des enfants. Ainsi, pour un conjoint survivant avec trois enfants, le plafond d'exonération serait de 2 millions et demi ; soit 1 million de plus qu'avec le système actuel. »

Un amendement de M. SERAMY (Un. centr., Seine-et-Marne) concernant les donations-partages et étendant l'application des dispositions votées précédemment, est aussi voté, contre l'avis du ministre (qui estime que cet amendement favorisera l'évasion fiscale) et contre l'avis de M. BLIN, rapporteur général.

Par 125 voix contre 61, un second amendement de M. DE MONTALEMBERT est adopté, tendant à favoriser les groupements fonciers agricoles en cas de donation-partage.

Un amendement, présenté par le rapporteur général, et dû à l'initiative de M. FOURCADE en commission des finances, fixe que la réduction de 25 % prévue par le code des impôts pour les donations-partages est ramenée de 25 % à 20 %. D'autre part, la référence à l'âge est supprimée. L'avantage fiscal résultant de la donation-partage est donc maintenu quel que soit l'âge du donateur.

Parmi les autres modifications adoptées : En faveur des chauffeurs de taxis et des voyageurs de commerce, les Sénateurs ont voté deux amendements stipulant, d'une part, que les taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis sont réduits de 100 % dans la limite de 5 000 litres par an et par véhicule ; d'autre part, que sera institué un contingent maximum annuel de carburant détaxé pour tout emploi de voyageur de commerce.

Ce contingent attribué ne pourra dépasser 4 000 litres pour une année civile.

Il est créé une taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France.

En ce qui concerne la taxe différentielle sur les véhicules à moteur — (deux roues) — vignette, — les sénateurs ont modifié la disposition votée par les députés en ramenant de cinq à deux ans l'âge des motocyclettes bénéficiant des 50 % de la taxe.

En faveur du sport, un amendement de M. FRANCOU (Un. Cent., Bouches-du-Rhône), appuyé par tous les groupes, a été adopté par 148 voix contre 127. Il précise que le gouvernement est autorisé à affecter à ce fonds national pour le développement du sport un prélèvement au taux maximum de 0,5 % sur les mises des enjeux des paris mutuels.

La somme correspondante sera prélevée sur la part réservée aux parieurs gagnants.

En revanche, un amendement proposé par M. ROLAND RUET (R.I., Ain) tendant à prélever un pourcentage sur le Loto pour le développement du sport a été repoussé à main levée.

AGRICULTURE

L'activité du Fonds des industries du bois

14 projets retenus en 1979 et 30 autres à examiner pour 1980

Quarante-huit heures après la présentation du projet de loi concernant la gestion de la forêt (*le Monde* du 22 novembre), MM. Giraud et Méhaignerie, ministres de l'industrie et de l'agriculture ont présenté les résultats des travaux du comité de gestion du Fonds de développement des industries du bois. Ce fonds, mis en place le 30 août, regroupant les divers moyens financiers existants (*Fonds forestier national*, crédits d'investissements de l'O.N.F., prêts du F.D.E.S., du FIAT, du Crédit agricole, crédits des E.P.R., crédits à l'innovation, taxes parafiscales sur l'ameublement et le papier, etc.) sera doté en outre, en 1980, de ressources propres de 25 millions de francs. Le comité de gestion a retenu quatorze projets industriels qui devraient dans leur majorité être mis en œuvre d'ici à la fin de l'année.

Ils concernent notamment des entreprises de lamellé-collé, de sciage de petits bois, de mobilier massif, de construction d'éléments préfabriqués pour maisons de carbonisation dans le Massif Central. L'ensemble de ces investissements s'élève à 100 millions, l'aide de l'Etat oscillant, selon les projets, entre 20 et 35 %. Le comité de gestion a également à examiner pour 1980 une liste de trente autres projets industriels, correspondant à un investissement de 250 millions de francs.

Interrogé sur le montant des crédits disponibles pour la filière bois pour 1979 et 1980, M. Giraud a indiqué que cette estimation ne serait disponible que d'ici trois à quatre mois. M. Méhaignerie pense que les crédits disponibles seront dans l'ordre de grandeur des chiffres proposés par le rapport de MM. Méo et Betolaud (*le Monde* du 20 novembre), soit 300 à 400 millions de francs.

M. Méhaignerie a encore déclaré que les commissions de la *ressource que président les délégués de massif* (trois sont nommés, M. Dumas pour le Sud-Est, M. Leroy pour le Nord-Est et M. Prévôt pour le SudOuest) avaient pour objet de mettre face à face les industriels qui se plaignent de ne pas avoir de bois disponible et les forestiers de ne pas avoir d'industrie. A ce titre, un débat est engagé sur un éventuel raccourcissement des rotations de l'exploitation des pins dans le Sud-Ouest, un autre sur l'insuffisante mobilisation des ressources forestières dans le Nord et le Nord-Est qui bloque le projet de l'usine papetière de Strasbourg.

Interrogé enfin sur le rachat de Lafarge-Emballage, M. Giraud a déclaré que la décision n'était pas encore prise « *mais*, a-t-il ajouté, *je souhaite que cette affaire reste française, le rachat par une entreprise française garantissant un meilleur développement pour l'ensemble de la branche industrielle* ». Ainsi, la Cellulose du Pin, filiale du groupe Saint-Gobain, semble-t-elle devoir l'emporter.

Un plan quinquennal pour produire davantage de viande de bœuf

(Suite de la première page.)

« *Personne ne connaissant de quoi l'aveni rsera fait*, a déclaré M. Barre, *il est nécessaire que l'Europe conserve la sécurité de son approvisionnement alimentaire.* »

Après les affirmations, les faits : le plan de développement de l'élevage qui sera mis en œuvre dès le 30 avril ne prévoit pas de crédits supplémentaires ; on cherchera simplement à redéployer les crédits existants. On croit savoir — mais M. Barre ne l'a pas dit — que la France utilisera pour ces actions les crédits du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) destinés initialement à subventionner la consommation de beurre. C'est grâce au déblocage d'un crédit de 20 millions de francs du FEOGA que les primes d'abattage des animaux brucelliques en attente seront payées avant le 15 décembre. A l'avenir, le délai de paiement ne devra pas excéder deux mois, mais la prime elle-même ne sera pas revalorisée comme le demandaient les organisations professionnelles.

15 millions de TEP dans dix ans

Des faits encore concernant les autres volets de l'ordre du jour de la conférence annuelle :

● Avant le 30 avril, une directive du ministère de l'agriculture fixera les actions à mettre en œuvre pour les cinq ans à venir en matière de formation, de recherche appliquée, d'expérimentation, ainsi que de diffusion des techniques des méthodes de gestion. Cette directive sera fondée sur trois orientations : mise en place d'un système d'éducation permanente, création d'un réseau national d'expérimentation et de démonstration par secteur de production qui regroupera les initiatives publiques et professionnelles dont la coordination est actuellement insuffisante.

● Seront également créées des conférences départementales de l'agriculture et du développement, qui auront pour tâche de faire le lien entre les actions sectorielles (par type de production) et les actions d'assistance technique aux exploitants agricoles.

● Enfin, un « programme vert » faisant partie d'un programme « biomasse » en voie de préparation devrait permettre à l'agriculture de fournir, soit en économisant l'énergie, soit par production d'énergie, 6 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP) d'ici à cinq ans et 15 millions de TEP d'ici à dix ans, « *ce qui représentera alors le quart de l'énergie nucléaire disponible en France* », a précisé M. Giraud, le ministre de l'industrie, qui participait à cette conférence annuelle.

A l'issue de cette négociation, qui, selon M. Guillaume, a été la plus difficile qu'il ait connue depuis la création en 1971 de la conférence annuelle, le président de la F.N.S.E.A. a indiqué qu'il maintenait la revendication d'une session spéciale du Parlement pour l'examen du projet de loi d'orientation, de l'augmentation de la prime d'abattage des animaux brucelliques, du paiement d'une prime pour le troupeau allaitant. En d'autres termes, gouvernement et organisations professionnelles, au soir de la conférence annuelle, étaient satisfaits d'être parvenus à un accord, mais les négociations continuent.

JACQUES GRALL.

● *Après la guerre du mouton, celle du lait.* — La Cour européenne de justice statuera sur le blocage des importations de lait par la Grande-Bretagne d'ici quelques semaines. Le Royaume-Uni justifie ce blocage par deux arguments : les emballages des produits laitiers en provenance du continent ne seront légaux qu'après le 1er janvier, car le pays n'a pas achevé sa conversion au système métrique. D'autre part, les normes d'hygiène continentales seraient inférieures aux normes britanniques. En fait, la question d'hygiène sert surtout de prétexte pour freiner les importations de lait meilleur marché que celui produit localement.

ÉTRANGER

La conférence des Nations unies sur le commerce international

Les sociétés multinationales dominent les échanges mondiaux

De notre correspondante

Genève. — *Dès la séance d'ouverture de la conférence des Nations unies sur les pratiques commerciales restrictives* (« le Monde » du 21 novembre), *qui réunit depuis le 19 novembre les délégués de soixante-treize pays. M. Corea, secrétaire général de la CNUCED, a déclaré que 80 % du chemin avaient déjà été parcourus. Il n'a pas manqué de voir là un signe encourageant pour l'issue de négociations qui devraient aboutir à l'adoption d'un ensemble de règles équitables relatives à un contrôle des pratiques commerciales restrictives. La conférence n'a plus à démontrer combien de telles pratiques sont préjudiciables aux échanges internationaux et, plus précisément, au développement des pays pauvres.*

Les représentants de la Communauté européenne ont, pour leur part, insisté sur l'importance de la promotion d'une coopération dans ce domaine, afin que le commerce puisse se développer dans des conditions de concurrence loyale. Il paraît clair pour la C.E.E. que le code devrait contenir des dispositions — non contraignantes — anti-cartels, adressées aux gouvernements et aux sociétés commerciales, et un appel à la coopération internationale sous forme notamment de consultations entre Etats et d'assistance technique aux pays en voie de développement.

Il n'en reste pas moins que des difficultés subsistent pour parvenir à un accord sur certains points importants, principalement sur ceux qui ont trait aux relations dans les sociétés multinationales entre les maisons mères et leurs filiales. Ces sociétés assurent, comme l'a fait remarquer M. Bahadian (Brésil), porte-parole du groupe des « 77 », la moitié du commerce international.

Selon les experts de la CNUCED, ce commerce a en effet tendance à se concentrer en un nombre relativement restreint d'entreprises, le marché étant ainsi dominé par des oligopoles, voire des monopoles. Sauf pour certains produits agricoles ou minéraux, commercialisés directement par des firmes publiques, les échanges mondiaux se font essentiellement par le truchement des grandes sociétés privées, avec parfois une participation de l'État. Ainsi d'après le secrétariat de la CNUCED, près de la moitié des importations des Etats-Unis étaient, en 1977, effectuées par des acheteurs liés aux vendeurs par une participation d'au moins 5 %.

Inégalités

Cependant les conflits de compétence, qui ne manqueront pas de surgir entre les diverses législations nationales en vigueur et les codes de conduite internationaux à élaborer, sont évidents. Les conceptions relatives aux traitements préférentiels en faveur des pays les plus durement touchés du tiers-monde divergent également.

L'inégalité des potentialités commerciales, qui ne fait qu'augmenter entre les divers pays du groupe des « 77 », n'est pas faite pour faciliter les travaux. On ne saurait oublier que des pays producteurs de pétrole sont richissimes, alors que des peuples d'autres nations du tiers-monde survivent à peine.

Le problème se pose, à un moindre degré, pour le groupe B composé, en principe, des pays industrialisés, mais qui comporte, néanmoins, des Etats dont l'activité sur le marché mondial n'est pas précisément florissante. Pour ne citer qu'un exemple, la Turquie n'a pas caché ses velléités de se détacher du groupe B pour rejoindre les « 77 ».

ISABELLE VICHNIAC.

Selon l'ONU

LA DETTE EXTÉRIEURE DE L'EUROPE DE L'EST EST DE L'ORDRE DE 50 MILLIARDS DE DOLLARS

Genève *(A.F.P.)*. — La dette totale de l'Europe de l'Est à l'égard des pays occidentaux atteignait, à la fin 1978, environ 47 milliards de dollars contre 40 milliards à la fin 1977, en augmentation de 17,5 %, indique un rapport de la commission économique pour l'Europe des Nations unies (C.E.E. - ONU). Selon d'autres estimations, cette dette s'élevait à quelque 55 milliards de dollars à la fin de 1978.

Comparée au produit national brut, la dette reste « *relativement faible* », environ 4 %, relève la C.E.E. - ONU, qui prend en considération le montant de 47 milliards. Quant au service de la dette, il est « *élevé* », mais demeure « *dans des limites acceptables* ».

Les perspectives du commerce est-ouest pour 1979 « *restent incertaines* » indique la commission,

La hausse des prix des combustibles et de l'or « *sera peut-être un adjuvant à la balance globale de l'Europe orientale, en particulier de l'Union soviétique* », mais « *le déficit lui-même sera un frein important à la croissance des importations de la région pendant les prochains mois* », relève le rapport. Ce déficit à l'égard de l'Occident a atteint globalement environ 8 milliards de dollars en 1978 contre 6 milliards en 1977 et près de 10 milliards en 1975. Pour 1979, la commission estime qu'il devrait s'élever à 9 milliards.

● RECTIFICATIF. — Dans notre information publiée dans *le Monde* du 24 novembre sous le titre « Un héros onéreux », deux dates ne sont pas correctes. Physicien allemand, Otto Hahn est né à Francfort en *1879*, et non en 1870. Il a reçu le prix Nobel de chimie en *1945*, et non en 1944.

Aux États-Unis

LES AVOIRS OFFICIELS ÉTRANGERS ONT AUGMENTÉ DE 5 MILLIARDS DE DOLLARS PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE

Washington (A.F.P.). — Les avoirs officiels étrangers déposés aux Etats-Unis ont augmenté de 5,3 milliards de dollars pendant le troisième trimestre, indiquent les statistiques sur les transactions internationales publiées le 21 novembre par le département américain du commerce. Cette augmentation, qui contraste avec la diminution enregistrée au cours des deux précédents trimestres, a été due aux interventions des pays occidentaux pour freiner la baisse du dollar et à l'augmentation des revenus des pays de l'OPEP, à la suite de la hausse des prix du pétrole décidée en juillet. Les avoirs américains à l'étranger ont, dans la même période, diminué de 2,8 milliards de dollars, après avoir été pratiquement stables au cours du trimestre précédent.

De juillet à septembre, les dettes des banques américaines à l'égard de l'étranger se sont accrues de 14,2 milliards de dollars (après une augmentation de 11,1 milliards le trimestre précédent). Cette évolution reflète des emprunts importants des succursales étrangères de ces banques à la suite de la forte hausse des taux d'intérêt et de la demande importante de liquidités notées aux Etats-Unis. De leur côté, les dettes de l'étranger à l'égard des banques américaines ont augmenté de 11,9 milliards de dollars (la progression avait été de 7,1 milliards le trimestre précédent). Cette augmentation a été due au maintien d'une forte demande étrangère de dollars pour financer les transactions internationales, en particulier les achats de pétrole.

R. F. A.

● *Le produit national brut ouest-allemand* a enregistré, au cours du troisième trimestre, une hausse de 0,5 % par rapport au trimestre précédent, et de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 1978. Selon l'Institut économique de Berlin, cette amélioration est liée essentiellement à une augmentation de la production industrielle et à la poursuite de l'essor dans la construction. Au cours du quatrième trimestre 1979, le produit national brut devrait à nouveau augmenter de 4 % par rapport à l'an dernier. — *(A.F.P.)*



AFFAIRES

Les réactions après les élections aux chambres de commerce et d'industrie

L'analyse des résultats des élections pour le renouvellement des chambres de commerce et d'industrie a suscité une réaction du Syndicat national de la petite et moyenne industrie (S.N.P.M.I.), qui *« avait choisi de ne présenter aux élections consulaires que quelques listes spécifiques, chaque fois qu'il y avait risque de sclérose ou de monopole des listes traditionnelles ».* Le S.N.P.M.I. estime que *« c'est le pourcentage de voix réalisé qui est important et qui témoigne de l'audience d'un mouvement »* et affirme qu'il a recueilli, chaque fois qu'une liste était présentée par lui, entre 30 et 40 % des suffrages.

« De tels résultats attestent à l'évidence le malaise profond ressenti par les chefs d'entreprise qui ne trouvent plus, dans les structures traditionnelles, une capacité de réaction à la mesure des problèmes rencontrés », conclut le S.N.P.M.I.

De son côté, le CID-UNATI rappelle qu'il avait lancé un mot d'ordre de non-participation à ces élections et qu'on ne peut donc *« porter aucun jugement sur les résultats, attendu que le bureau national n'avait donné son aval qu'à seize listes, ceci pour tester ponctuellement les réactions de l'électorat ».*

En revanche, au comité préparatoire, qui regroupe à Paris quatre cent trente-six organisations patronales affiliées au C.N.P.F., on explique le succès général des listes interprofessionnelles par *« un retour des électeurs vers leurs syndicats professionnels qu'ils jugent finalement mieux outillés, pour les défendre, que d'autres organisations, préférées précédemment pour des motifs de circonstance ».*

● *Taxe professionnelle. — « Il y a des distorsions parfois très importantes en matière de taxe professionnelle, ce dont le gouvernement est très préoccupé »,* déclare M. Monory, en réponse à une question de M. Delprat (député non-inscrit de l'Yonne). Le ministre du budget a donné à ses services des instructions pour que, *« si l'on constatait d'une année sur l'autre des augmentations excessives, les entreprises frappées bénéficient de dégrèvements gracieux ou de délais supplémentaires ».* M. Monory a également précisé que, lors de l'examen en seconde lecture du projet relatif à la fiscalité locale, M. Papon apporterait *« des apaisements supplémentaires »* aux députés.

L'INFORMATION SUR LE PRIX DES LIVRES

L'administration est prête à accepter l'établissement d'une « grille de référence »

L'un des principaux enseignements du rodage du nouveau régime des prix d'un livre (qui interdit la publication du prix conseillé) est que cette notion de prix fait partie de la « fiche d'identité » d'un ouvrage. Dans le cadre de la réglementation en cours, qui interdit explicitement toute reconstitution du « prix conseillé » par quelque moyen que ce soit, chacun s'efforce néanmoins de diffuser une information minimum.

Les services de la concurrence et des prix, quai Branly, sont prêts à accepter l'établissement d'une « grille de référence » par un système d'étoiles ou de lettres (par exemple, une étoile : livre à moins de 10 francs, deux étoiles : moins de 20 francs, etc.). etc.).

Devant les plaintes des lecteurs, plusieurs journaux, dont *le Monde*, donnent déjà une approximation de prix observés en librairie à la suite des références de titres, d'auteurs, et d'éditeurs.

Les bibliothécaires, pour établir leurs budgets, ont obtenu des autorités l'autorisation de recevoir les publications professionnelles et les catalogues avec la mention du prix de cession de base de l'éditeur.

Enfin, pour l'exportation, des libraires étrangers, au cours d'un récent séminaire à Paris, ont clairement fait comprendre que, sans la mention d'un prix export, ils seraient amenés à fermer purement et simplement leurs rayons de livres français.

CORRESPONDANCE

LE SAUVETAGE DE L'ENTREPRISE DES HANDICAPÉS PILOTE S.A.

A la suite de la publication de l'article de Jean Benoît sur l'expérience de la société Pilote S.A. de Berck-sur-Mer (le Monde *du 12 octobre), M. Georges Hage, député (P.C.) du Nord, président de la commission des affaires sociales du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, nous écrit notamment :*

Une issue aurait encore été possible il y a un an, il y a six mois, en juin dernier même, si l'on n'avait pas traîné en longueur et cherché à imposer des solutions contre le désir des handicapés, prenant ainsi des risques graves : aujourd'hui, le bilan est déposé.

Pendant trop longtemps, certains *élus n'ont pas saisi* que Pilote était avant tout une entreprise de handicapés et non une « quelconque » P.M.I. en faillite comme beaucoup d'autres. Que des solutions spécifiques étaient à trouver en dehors des réponses technocratiques classiques.

Et aujourd'hui, alors qu'enfin tout le monde s'accorde en France à reconnaître que Pilote porte bien son nom, certains responsables se montrent encore favorables à la solution gouvernementale de l'atelier protégé, rejetée par tous...

Ces diverses tergiversations, pas toujours innocentes, entraînant retards et confusion, risquent bien d'avoir un effet fatal sur le devenir de Pilote, devenu un enjeu.

Afin de briser le cercle, j'ai décidé, en tant que président de la commission des affaires sociales, de proposer que la région participe au financement du redémarrage de l'entreprise à hauteur de 1 ou 1,5 million de francs. Cette aide, possible dès demain (ma commission dispose d'un reliquat de 3 millions de francs à son budget 1979 pour les handicapés) aurait un effet d'entraînement immédiat. La CIRCO s'est en effet engagée à apporter 500 000 francs de subvention en complément de la nôtre, le CODEFI apporterait également 500 000 francs, les travailleurs sont prêts à réinvestir pour la deuxième fois dans une future coopérative ouvrière leurs 700 000 francs d'indemnités de licenciement ; enfin, la ville de Berck serait disposée à prêter, sous certaines conditions (désignation d'un nouveau directeur), 1,5 à 1,8 million de francs, garantis par la région. Ce montage cohérent représente les 5 millions de francs dont M. Benoît parle dans son article.

Il n'y a pas aujourd'hui d'autre solution financière pour repartir sur des bases saines.

Un appel du député-maire de Berck

De son côté, M. C. Wilquin, conseiller régional, député (P.S.) du Pas-de-Calais, maire de Berck-sur-Mer, lance un appel de fonds en faveur du comité de défense de Pilote (compte bancaire Crédit Mutuel-Berck) :

Qu'une entreprise fonctionne normalement avec un personnel composé pour les deux tiers par des handicapés, n'est pas courant. Que ceux-ci refusent de devenir des assistés dans un atelier protégé, cela mérite le respect ! Qu'aujourd'hui ils se battent pour reconstituer leur entreprise sous une forme nouvelle, voilà qui force l'admiration ! Mais encore faut-il les encourager et surtout leur donner les moyens d'aboutir dans leur démarche. Une fois encore, bien que soutenus par la collectivité locale et la collectivité régionale, ils ne pourront compter sur les pouvoirs publics qui, s'ils tiennent de beaux discours sur la réinsertion des handicapés, ne souhaitent pas intervenir pour maintenir l'existence de l'usine Pilote.

Un plan de relance est en cours d'élaboration, avec la participation de l'Institut préparatoire aux affaires de Lille, et le redémarrage de la société prévu pour novembre-décembre afin d'assurer la campagne de fête des mères 1980. Mais pour que tous ces efforts ne soient pas ruinés, il faudrait que d'ici là, le financement soit constitué et qu'en particulier le comité de soutien ait reçu suffisamment de fonds pour assurer sa quote-part. Il ne me semble pas inutile de rappeler que certains donateurs (voire coopérateurs) peuvent bénéficier des dispositions de la loi Monory. Permettre à soixante-dix handicapés de vivre et de travailler normalement, cela est possible. Ils ne demandent pas la charité mais simplement le droit de vivre dignement comme tout un chacun.

PUK CRÉE UNE SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE

Pechiney-Ugine-Kuhlmann vient de créer une société de service (TECNOVA) pour la promotion de la technologie française à l'étranger. L'annonce en a été faite à Lyon, à l'occasion de la présentation du salon TERTIA qui se tiendra du 5 au 8 décembre.

PUK, qui a dans son groupe une centaine de P.M.I. (petites et moyennes industries), a constaté que l'évolution de la demande de développement industriel devrait de plus en plus s'appuyer sur le savoir-faire des entreprises moyennes. Il a créé une direction de la promotion technologique qui rassemble des moyens d'assistance, dont TECNOVA pour la partie commerciale.

Ces moyens, PUK propose aux P.M.I. françaises non membres du groupe qui seraient intéressées de les utiliser.

« Elles bénéficieront, dit M. Jacques Morin, président de la nouvelle société, des facilités de contacts dont le groupe dispose, grâce à sa vocation internationale, sur les marchés mondiaux de la technologie ».



ÉLECTIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES ARTISANS

Quelque 900 000 artisans français — 582 000 cotisants et 439 000 retraités — sont appelés à élire par correspondance le 26 novembre leurs 721 représentants aux conseils d'administration de leur caisse de retraite, la Caisse nationale de compensation des artisans (CANCAVA). Le résultat de ces élections ne sera pas connu avant le 1er décembre.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Baisse du dollar - Le franc en tête du S.M.E.

Encore une semaine agitée où le DOLLAR a baissé à nouveau, les attaques des premiers jours faisant place à une circonspection *plutôt inquiète, dans l'attente* des développements de la crise irano-américaine, à laquelle se sont ajoutés les graves incidents de La Mecque. En Europe, le FRANC FRANÇAIS fait preuve de fermeté, s'établissant pour la deuxième semaine consécutive en tête des monnaies du système monétaire européen.

Le conflit entre les Etats-Unis et l'Iran a donc pesé de tout son poids *tous ces jours-ci. Lundi,* le dollar était assez vivement attaqué en raison de l'attitude des responsables de Téhéran, apparemment décidés à ne plus accepter le DOLLAR comme monnaie de règlement du pétrole. Parallèlement, la LIVRE STERLING montait très vivement, les détenteurs de dollars étant attirés par les taux d'intérêt élevés offerts par la City.

Mardi, le DOLLAR se raffermissait quelque peu, un porte-parole de l'OPEP déclarant que cet organisme n'avait « pas de plan pour abandonner le DOLLAR comme unité de compte ou comme monnaie de paiement ». Mais, le lendemain, l'attaque de la mosquée de La Mecque et la mise à sac de l'ambassade des Etats-Unis à Islamabad exerçaient un effet déprimant sur la monnaie américaine, qui tombait à près de 1,75 DM à Francfort et au-dessous de 4,12 F à Paris. Mardi et vendredi, le calme revenait sur les marchés des changes, les observateurs adoptant une attitude de prudente circonspection. De deux choses l'une : ou une solution est trouvée pour sortir de la crise, et le DOLLAR se rétablira un peu au-dessus des niveaux actuels, sans pouvoir échapper à un effritement inévitable, ou bien c'est la crise aiguë, une avalanche d'ordres de vente de dollars : mais, dans cette éventualité, que feront la Banque centrale d'abord, et le président Carter, ensuite ? Il pourrait prendre de nouvelles mesures, assez draconiennes, pour freiner *la chute du DOLLAR.* Donc, dans les deux cas, prudence.

Relevons, tout de même, que l'Iran aurait demandé à la Compagnie française des pétroles et aux sociétés japonaises de payer leur pétrole en DM, ce qui n'a été ni confirmé, ni infirmé.

La LIVRE STERLING, après sa poussée de hausse, s'est repliée en raison de la recrudescence des conflits sociaux.

En revanche, le FRANC FRANÇAIS fait preuve d'une grande fermeté, prenant la tête du système. Le FRANC FRANÇAIS, bien que très ferme, a légèrement reculé par rapport au deutschemark. Les milieux financiers internationaux ont été favorablement *impressionnés* par le maintien de M. Raymond Barre à son poste. Par ailleurs, M. Monory, ministre de l'économie, a réaffirmé devant la presse qu'en 1980 une « priorité absolue » serait donnée à la défense du FRANC, la nette amélioration de la balance des paiements constituant un puissant adjuvant dans ce combat.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a fait, au milieu de la semaine, un bond de 9 dollars à près de 397 dollars pour fléchir par la suite et revenir aux alentours de 392 dollars. — F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres...	—	2,1600	8,9316	3,5694	3,8026	61,6680	4,2476	1777,14
	—	2,1675	9,0168	3,5635	3,8462	62,2072	4,2808	1794,69
New-York.	2,1600	—	24,1837	60,5143	56,8020	3,5026	50,8517	0,1215
	2,1675	—	24,0384	60,7902	56,3539	3,4843	50,6329	0,1207
Paris.....	8,9316	4,1350	—	250,22	234,87	14,4833	210,27	5,0258
	9,0168	4,1600	—	252,88	234,43	14,4947	210,63	5,0241
Zurich....	3,5694	165,25	39,9637	—	93,8653	5,7880	84,0325	2,0085
	3,5655	164,50	39,5432	—	92,7021	5,7317	83,2911	1,9867
Francfort..	3,8026	176,05	42,5755	106,5355	—	6,1663	89,5245	2,1397
	3,8462	177,45	42,6562	107,8723	—	6,1829	89,8481	2,1431
Bruxelles.	61,6680	28,5500	6,9044	17,2768	16,2169	—	14,5181	3,4700
	62,2072	28,7800	6,8990	17,4468	16,1735	—	14,5316	3,4661
Amsterdam	4,2476	196,65	47,5574	119,0015	111,7012	6,8879	—	2,3901
	4,2808	197,50	47,4759	120,0607	111,2989	6,8815	—	2,3852
Milan.....	1777,14	8,2275	198,9721	497,8819	467,3388	28,8178	418,38	—
	1794,69	8,2800	199,0384	503,3434	466,6103	28,8501	419,24	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

LÉGÈRE DÉTENTE

Les taux d'intérêt mondiaux plafonneraient-ils, ou la légère détente enregistrée ces jours-ci ne serait-elle qu'une accalmie provisoire ?

Certains banquiers, tels M. Caplain, président de la Compagnie financière de Suez, penchent pour le plafonnement, tout en ajoutant que la véritable détente n'est pas pour demain, tant s'en faut. En tout cas, depuis une quinzaine de jours, les taux pratiqués sur le marché de l'eurodollar ont fléchi d'un peu plus de 1 %. A Paris, si le loyer de l'argent au jour, revenu à 11 3/4 % la semaine dernière, a atteint 12 1/4 % pour la fin de la période de constitution des réserves bancaires, et s'établir à 12 % à la veille du week-end, une légère détente est observée sur le marché à terme : les taux qui y sont pratiqués accusent une baisse de 1/8 % environ soit 12 3/8 % à un mois, et 12 11/16 %-12 13/16 % à trois mois, six mois et douze mois.

Quant à la Banque de France, elle a adjugé 5 milliards de francs en début de semaine à 12 %, la majoration de 1/4 % pratiquée à cette occasion ayant été moins importante que prévu.

Sur le marché des obligations, en revanche, la hausse continue, les rendements bruts s'élevant de 11,75 % à 11,90 % pour le secteur public et de 12,25 % à près de 11,45 % pour le secteur privé.

Sur le *front* de l'épargne, M. Monory, ministre de l'économie, a laissé entendre que le plafond des dépôts dans les caisses d'épargne serait relevé prochainement. Il est de 41 000 F depuis le 1er septembre 1978, et devrait être porté à 45 000 F pour tenir compte de l'inflation. Ledit plafond avait été relevé de 32 500 F à 38 000 F en novembre 1977.

Quant au livret bleu du Crédit mutuel, M. Monory a déclaré le 17 novembre, dans sa déclaration au Parlement sur le budget, que son plafond *« sera maintenu à son cours actuel »,* ce qui conduit à créer un écart entre ce livret et celui des caisses d'épargne. Le Crédit mutuel proteste vivement, mais M. Monory est décidé à tenir bon et à résister à la pression des parlementaires de toute tendance.

Autres protestations, celles des banques, qui voient dans l'élévation de 40 % à 45 % du prélèvement libératoire sur les intérêts *de l'épargne à court et moyen* terme une nouvelle discrimination aux dépens de leurs comptes sur livrets et au profit des caisses d'épargne.

A l'étranger, la Riksbank, la banque centrale de Suède, a porté son taux d'escompte de 8 % à 9 %, ce relèvement étant le troisième depuis le début de l'année. Cette mesure a été provoquée par la forte majoration des taux d'escompte en Grande-Bretagne, pays avec lequel la Suède entretient des relations commerciales étroites. — F. R.

MATIÈRES PREMIÈRES

HAUSSE DU CUIVRE ET DE L'ÉTAIN

MÉTAUX. — *Nouvelle progression des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. L'aggravation de la tension politique en Afrique australe est à l'origine de ce regain de fermeté du marché. La Zambie figure parmi les principaux producteurs mondiaux de métal rouge et les deux tiers de ses expéditions transitent par la Rhodésie. Autres éléments favorables : nouvelle diminution des stocks britanniques de métal, qui reviennent à 141 850 tonnes (— 3 075 tonnes), et prévision d'un déficit mondial de production de métal raffiné en 1979 de 380 000 tonnes. En revanche, la situation statistique se renversera, estiment les spécialistes d'une société américaine. Il faut, en effet, s'attendre à un surplus mondial de 350 000 tonnes. D'ailleurs, un mouvement de reconstitution des stocks va s'amorcer dès le commencement de l'année prochaine.*

Vive avance des cours de l'étain tant à Londres qu'à Penang. Les disponibilités se raréfient. Les exportations boliviennes de métal sont très inférieures à leur niveau normal à la suite des remous provoqués par le récent coup d'Etat.

Nouvelle détente des cours de l'argent à Londres.

Fléchissement de 8 % des cours du plomb à Londres. Les achats passés pour le compte de pays de l'Est européen se raréfient. Une amélioration de la position statistique de ce métal est attendue dans le courant de l'année prochaine.

TEXTILES. — *Les cours de la laine font preuve de dispositions soutenues sur les marchés à terme. Aux ventes aux enchères, en Australie, les prix pratiqués poursuivent leur lente ascension. La quasi-totalité de l'offre est dispersée. Quant aux achats de soutien effectués par la commission australienne, ils restent toujours très faibles.*

DENRÉES. — *Reprise des cours du cacao sur les places commerciales dans l'attente des résultats de la conférence de Genève relative à la conclusion d'un nouvel accord international. Sur les fourchettes de prix, l'opposition est grande entre producteurs et consommateurs.*

Le sucre a consolidé avec facilité sa sensible hausse récente. Les Etats-Unis semblent prêts à ratifier l'accord international.

CÉRÉALES. — *Variations peu importantes des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago, en dépit de nouveaux achats passés pour compte soviétique. Les emblavures de blé d'hiver augmenteront de 10 % aux Etats-Unis.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 23 novembre 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 1 095,50 (985) ; à trois mois 1 005,50 (995) ; étain, comptant, 7 750 (7 470) ; à trois mois, 7 400 (7 295) ; plomb, 556 (597) ; zinc, 328 (321,50) ; argent (en pence par once troy) : 749 (757).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 101 (97,90) ; aluminium (lingots), inch. (53) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (92,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 330-335 (320-330).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc., 68,98 (68,76) ; mars, 70,50 (70,40).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), déc., inch. (238) ; jute (en livre par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (226).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 24,70 (25,30).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant, 64,40-64,50 (63,80-64,50).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 283-293,50 (289,50-290).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao, déc., 126,50 (123,75) ; mars, 133,40 (129,40) ; sucre, janv., 15,80 (15) ; mars, 15,88 (15,54) ; café, déc., 217,75 (212,90) ; mars, 200,45 (197,75).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, déc. 174,50 (176) ; mars, 183,20 (178,70) ; café, janv., 1 861 (1 857) ; mars, inch. (1 742) ; cacao, déc., 1 470 (1 400) ; mars, 1 457 (1 409).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 328 (1 340) ; mars, 1 295 (1 245) ; café, janv., 1 605 (1 615) ; mars, 1 542 (1 530) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 660 (1 644) ; mai, 1 685 (1 660).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 440 (434 1/2) ; mars, 461 (456) ; maïs, déc., 276 3/4 (261 3/4) ; mars, 294 1/2 (278).

Indices : Moody's, 1 168,10 (1 150,40) Reuter, 1 693,50 (1 706).

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 16/11	COURS 23/11
Or fin (kilo en barre).	54300 ..	54550 ..
— (kilo en lingot)	54880 ..	54995 ..
Pièce française (20 fr.).	449 50	459 90
Pièce française (10 fr.).	329	321
Pièce suisse (20 fr.) ..	402 60	418 50
Union latine (20 fr.) ..	378 70	381 ..
● Pièce tunis. (20 fr.) .	349	349 ..
Souverain	462 80	461
● Souverain Elizabeth II	490 .	499 50
● Demi-souverain	580 ..	510 ..
Pièce de 20 dollars ..	2125 ..	2198 ..
— 10 dollars ..	1088 ..	1090 ..
— 5 dollars ..	785 50	727 50
— 50 pesos ...	2172 .	2180 ..
● — 20 marks ..	434 ..	465 ..
— 10 florins ..	387	392 ..
● — 5 roubles .	258 ..	277 ..

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

D'après nos calculs, le nouveau prix de reprise de l'emprunt *4 1/2 % 1973*, applicable dès le 1er décembre prochain pour le règlement des droits de mutation, s'établit à 1 144,96 francs (contre 762,19 francs au 1er juin dernier). Ce prix de reprise, valable jusqu'au 31 mai 1980, est, rappelons-le, calculé sur le cours moyen du napoléon (412,18 francs, en l'occurrence) déterminé durant cent séances de Bourse dont la dernière a eu lieu le 14 novembre dernier.

	23 nov.	Diff.
4 1/2 1973	4 370	+ 28
7 % 1973	5 520	+ 180
10,30 % 1975	93,10	— 0,45
10 % 1976	95,60	— 0,65
P.M.E. 10,6 % 1976	94,05	— 0,25
P.M.E. 11 % 1977	95,97	— 0,23
8,80 % 1977	106,80	— 1,70
10 % 1978	94,62	— 0,18
9,80 % 1978	93,65	inchangé
9,45 % 1978	91,70	— 0,04
8,80 % 1978	89,55	+ 0,50
9 % 1979	88,55	+ 0,05
10 % 1979	93,75	— 0,45
10,80 % 1979	99	+ 0,50
C.N.E. 3 %	4 520	— 110

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Selon le président du *Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine*, les résultats bruts de l'établissement, au 30 septembre, marquent une progression de 10,9 % environ à 117,2 millions de francs. Dans ces conditions, le dividende global pour 1979 (13,80 F pour 1978) pourrait être accru afin « de maintenir sa valeur en francs constants ».

Au vu du bénéfice courant dégagé fin juillet par la *Compagnie financière de Suez* (176,8 millions de francs contre 169,4 millions de francs), le président de l'établissement table sur un résultat légèrement majoré pour l'exercice entier devant permettre, sans problème, le maintien du dividende global à 27 F.

	23 nov.	Diff.
Bail Equipement	229	+ 4
Banq Rothschild	154,50	+ 9,50
B.C.T.	144	— 1
Cetelem	173	— 1,80
Cie Bancaire	362	+ 2
C.C.F.	160	— 0,80
C.F.F.	468	— 7,80
C.F.I.	179,10	— 0,90
Crédit du Nord	59,20	+ 0,70
Financ. Paris	225,50	+ 0,50
Locafrance	201	+ 2
Locindus	411	inchangé
Prétabail	485	+ 11
U.C.B.	132	+ 3
Eurafrance	325,10	— 4,40
Cie du Midi	780	+ 4
Pricel	234	— 9
Schneider	159	+ 1,10
Suez	269	— 1

Les actionnaires de la « Compagnie La Hénin » encaisseront, pour 1979, un dividende global de 27 F majoré de 12,5 %. Ils recevront, en outre, une action gratuite pour dix.

Majoration aussi du dividende de la *Financière Drouot*, qui, pour l'exercice clos le 30 septembre, toucheront un revenu global de 17,25 F contre 15 F.

Alimentation

Pour le premier semestre, *Primistères* a obtenu un bénéfice net de 2,98 millions de francs marquant une progression de 38 %, par rapport à la période correspondante de 1978, pour un chiffre d'affaires accru de 14,79 %. Ce résultat comprend 834 973 F de plus-values contre 604 457 F.

	23 nov.	Diff.
Beghin-Say	136	— 0,80
B.S.N.-G.-Danone	870	+ 10
Carrefour	1 549	inchangé
Casino	1 280	— 10
Gén. Occidentale	282	+ 7
Guyenne et Gasc.	302	inchangé
Moët-Hennessy	519	+ 4
Mumm	449,30	— 9,20
Olida-Caby	170	— 2,50
Pernod-Ricard	254	— 0,80
Radar	521	— 24
Raff. St-Louis	135	+ 2
Saupiquet	240	+ 4
Veuve Clicquot	738	+ 18
Viniprix	435	+ 15
Nestlé	8 350	— 190

Les dirigeants du groupe suisse Nestlé tablent, pour l'exercice 1979 en entier sur un bénéfice net de 800 millions de F.S., en progression de 8,25 % sur celui dégagé l'an passé, pour un chiffre d'affaires de 21 à 22 milliards de F.S. (+ 7,7 % à + 12,8 %). Cette amélioration des résultats de Nestlé apparaît d'autant meilleure que 95 % des ventes du groupe sont faites à l'étranger en devises faibles le plus souvent.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en capit. (F)
ELF-Aquitaine	62 275	78 281 925
4 1/2 % 1973	39 500	53 971 300
Norsk Hydro	67 575	44 786 550
Paris-France	105 125*	31 944 500
C.F.P.	119 975	30 880 552
Rhône-Poulenc	212 800	29 186 280
Esso	101 000	28 866 620

* Séance du vendredi exclue.

Bâtiment et travaux publics

Tablant sur de bons résultats pour 1979, le conseil de *Sainrapt et Brice* distribuera une action gratuite pour cinq anciennes créées jouissance du 1er janvier 1979. Le dividende global sera au moins maintenu à 15 F. L'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions de francs au maximum convertible en actions est d'autre part envisagée.

	23 nov.	Diff.
Auxil. d'Entreprise	440	+ 4
Bouygues	576	+ 21
Chim. et Routière	141,50	+ 1
Ciments Français	141,50	+ 1,50
Dumez	775	— 7
Ent. J. Lefebvre	385	— 3
Gén. d'Entrep.	199	— 2
Gds Trvx Marseille	440	+ 10
Lafarge	256	— 2
Maisons Phénix	536	— 7
Poliet et Chausson	202	+ 8,20

Les *Etablissements G. Leroy* restent déficitaires pour le premier semestre, beaucoup moins cependant qu'en 1978 à pareille époque, avec une perte de 4,88 millions de francs au lieu de 21,29 millions de francs. En revanche, la marge brute est redevenue positive (3,98 millions de francs) alors qu'elle avait été négative (12,96 millions de francs) au 30 juin 1978.

Filatures, textiles, magasins

La *Société centrale d'études Marcel Dassault*, holding du groupe *Dassault*, précise dans un communiqué que les titres *Paris-France* acquis par ses soins depuis le 13 novembre à la Bourse de Paris représentent 10 % du capital de cette société. Cette opération entre dans le cadre de la diversification du groupe *Marcel Dassault* commencée avec une prise de participation de 10 % également dans le capital de l'*Institut Mérieux* contrôlé à 51 % par *Rhône-Poulenc*.

	23 nov.	Diff.
Dollfus-Mieg	69	— 1
Sommer-Allibert	330	+ 8
Agache-Willot	475	— 1
Lainière Roubaix	49	inchangé
Roudière	309	— 1
Saint Frères	73	— 2,50
S.C.O.A.	40,80	— 2,40
C.F.A.O.	337	+ 28
B.H.V.	97	— 2,90
Darty	451	— 5
Galeries Lafayette	151	— 3
Prénatal	36,80	— 0,60
Printemps	105,10	— 0,90
La Redoute	430	— 3

Matériel électrique, services publics

M. Jean Riboud, président de Schlumberger, a annoncé, dans une lettre aux actionnaires que le chiffre d'affaires du secteur « prospection du pétrole » est en augmentation de 23 %, et que l'activité du groupe est satisfaisante dans les autres secteurs.

	23 nov.	Diff.
Alsthom-Atlant.	71,50	+ 3,70
C.E.M.	54	— 2
C.I.T.-Alcatel	1 138	+ 8
C.G.E.	332,50	— 5,50
C.S.F.	440	+ 8,50
Legrand	1 373	+ 48
Leroy-Somer	653	+ 9
Machines Bull	61,50	— 0,30
Matra	7 400	— 20
Moulinex	80,80	— 0,70
P.M. Labinal	220,50	— 4,50
Radiotechnique	387	— 2
S.E.B.	242	+ 1
Signaux	539	+ 12
Thomson-Brandt	202,40	— 3,60
I.B.M.	260	— 0,50
I.T.T.	109	+ 3,50
Schlumberger	391	+ 4,50
Siemens	588	+ 2
Gén. des Eaux	436	— 6
Lyonn. des Eaux	413	— 2

Pétroles

Une vive animation a régné à nouveau dans le compartiment des pétroles avec l'annonce, par « ELF - Aquitaine » et « Esso », d'une « *découverte significative* à l'échelle de la France », à 15 kilomètres au nord de Pau, où d'« importants indices d'huile » avaient été décelés en juin dernier, près de Burosse. Un second forage a permis de confirmer ces espérances, un troisième forage pouvant accroître les dimensions de cette découverte, la plus importante depuis celle de Parentis, en 1954. Environ 8 à 10 millions de tonnes d'huile assez lourde seraient récupérables, avec une production annuelle de 600 000 à 1 million de tonnes, et une économie de devises de 100 millions de dollars par an. Chez ELF - Aquitaine, on n'exclut pas, également, la découverte d'un « petit Lacq », c'est-à-dire la moitié ou le tiers du gisement actuel, dont le rendement va décliner à partir de 1982. Une production de 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole pourrait être ainsi maintenue dans les années qui viennent. Ces nouvelles ont provoqué une hausse sensible des titres « ELF - Aquitaine » et « Esso ». D'autre part, la « Française des pétroles » a annoncé que deux tests, effectués en mer du Nord, dans la zone Alwin, où une découverte avait été effectuée en 1975, ont permis d'obtenir des débits intéressants, un autre test devant confirmer les premiers. La « Française des pétroles » détient un tiers de ce gisement et « ELF - Aquitaine » deux tiers.

	23 nov.	Diff.
Elf-Aquitaine	1 320	+ 140
Esso	300	+ 38
Franç. des Pétroles	260	— 3
Pétroles BP	93,50	+ 2,60
Primagaz	273	+ 19,50
Raffinage	194	+ 0,50
Sogerap	192,50	+ 0,40
Exxon	243	— 5
Petrofina	760	+ 7
Royal Dutch	326,70	+ 6,80

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 19 AU 23 NOVEMBRE 1979

UNE HAUSSE BIEN PRUDENTE

POUR la deuxième semaine consécutive, les valeurs françaises ont monté à la Bourse de Paris, ajoutant 1,7 % aux 2 % gagnés précédemment. Cette performance, car c'en est une, a été accomplie en dépit d'un environnement extérieur passablement mauvais, l'horizon semblant toutefois se dégager un peu sur le front intérieur où les « lumières l'emportent sur les ombres » ont déclaré MM. Barre et Monory.

Lundi, le marché fléchissait légèrement, et reperdait environ le quart des gains acquis à la veille du week-end précédent, sur l'annonce du maintien de M. Raymond Barre à son poste. Le repli partiel était bien naturel après le bond de 2,2 % effectué le vendredi précédent et compte tenu du contexte international. Le lendemain, l'annonce d'une importante découverte d'huile dans le Sud-Ouest par Elf-Aquitaine et Esso, mettait en ébullition le compartiment du pétrole, les autres secteurs, toutefois, se cantonnant dans l'expectative. Mercredi, l'aggravation très nette de la situation au Moyen-Orient, avec la prise d'otages à La Mecque, provoquait un net repli des cours. Jeudi, jour de liquidation mensuelle, le marché se montrait irrégulier : les pétroles nationaux se réveillaient à l'annonce de tests de production assez satisfaisants, sur une découverte effectuée en 1975 en mer du Nord par Elf-Aquitaine et la Française des pétroles. Ailleurs, on enregistrait quelques dégagements d'opérateurs prudents, mais, également, une certaine propension à reprendre timidement les achats. « S'il n'y avait pas eu l'affaire d'Orient, on monterait un peu » entendait-on autour de la corbeille. Ce sentiment diffus se concrétisa dès le lendemain, vendredi, début du nouveau terme boursier. Les gérants de SICAV-Monory, qui ont des liquidités à employer, se manifestèrent à nouveau, ainsi que les opérateurs à court terme, qui disposent d'un mois pour ajuster leurs engagements. Ajoutons-le bien vite, un certain nombre de boursiers tablaient, à tort ou à raison, sur une solution « honorable » du conflit irano-américain.

Tous ces éléments réunis firent que les valeurs françaises progressèrent de 1,8 %, cette semaine, comme la précédente, s'achevant sur une hausse notable.

Certains verront, dans cet optimisme impénitent, un défi à la crise qui nous menace et une danse sur le volcan. D'autres estimeront que le pire n'est pas toujours certain, que la crise internationale peut être évitée, et que l'horizon économique français est moins sombre qu'il n'y paraît. Une chose est certaine : c'est l'environnement extérieur qui pèse du poids le plus lourd sur la corbeille. Si cet environnement s'améliorait tant soit peu, un raffermissement général des valeurs françaises se produirait vraisemblablement.

FRANÇOIS RENARD.

Métallurgie, constructions mécaniques

S.E.V. annonce, pour le premier semestre, un bénéfice net de 10,5 millions de francs. En raison des modifications de structures, ce résultat n'est pas comparable à celui dégagé le 30 juin 1978.

	23 nov.	Diff.
Chiers-Châtillon	16,50	— 0,50
Creusot-Loire	64,80	+ 0,80
Marine-Wendel	39,30	— 0,70
Métal.-Normandie	46,20	+ 0,30
Nord-Est	35	inchangé
Pompey	87,90	+ 0,90
Sacilor	23,90	— 1,60
Saulnes	48,70	+ 0,50
Usinor	13,50	inchangé
Vallourec	110,50	+ 0,60
Alspi	91,10	— 1,20
Babcock-Fives	125,50	— 1,40
Gén. de Fonderie	226	— 4
Poclain	235	— 0,50
Sagem	740	+ 15
Saunier-Duval	157	— 3
Penhoët	277	+ 17
Peugeot-Citroën	259,50	— 4,50
Ferodo	319	+ 1

Déjà détentrice de 21,3 % du capital de la *Société industrielle des coussinets*, le groupe britannique a porté sa participation à 92,3 % par rachat à *P.U.K.* de ses intérêts dans cette société. Ce rachat a été réalisé en Bourse, au prix unitaire de 178 F. Les cours seront maintenus à ce niveau jusqu'au 28 décembre. cembre.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Alcoa fonde tous ses espoirs sur les produits de haute technologie, c'est-à-dire ceux principalement destinés à l'industrie automobile et à l'aéronautique. Pour 1978, le directeur financier se refuse à tout pronostic, se bornant à affirmer que la situation financière du groupe est bonne et le restera un certain temps.

	23 nov.	Diff.
Imetal	64,40	+ 0,40
Penarroya	50,40	+ 0,40
Charter	15,15	+ 1,75
Inco	77,40	+ 1,80
R.T.Z.	27,40	+ 2,50
Union Minière	98	— 2
Z.C.I.	1,20	— 0,18
Kléber	73,20	+ 1,50
Michelin	855	+ 5

Produits chimiques

Les unes après les autres, les grandes firmes européennes annoncent, pour les neuf premiers mois, des résultats en très forte augmentation. Pour « I.C.I. », le géant britannique, l'accroissement du bénéfice net (331 millions de livres) atteint 27,8 %, pour un chiffre d'affaires accru de 16,5 %, et ce malgré une baisse des ventes (— 3,6 %) et des profits (— 4,3 %) au cours du troisième trimestre. Hausse encore plus forte pour le groupe allemand « Hoechst », numéro 1 mondial de la chimie, avec un bénéfice avant impôt de 1,2 milliard de D.M. (+ 44,6 %) et un chiffre d'affaires de 19,8 milliards de D.M. (+ 9,7 %).

Malgré d'excellentes prévisions pour l'exercice entier, les dirigeants de la firme de Francfort se refusent cependant à dire, sans doute par prudence, si le dividende (6 D.M. pour 1978) sera ou non majoré.

	23 nov.	Diff.
C.M.-Industries	302	— 1
Institut Mérieux	938	— 37
Laboratoire Bellon	266	— 21
Nobel-Bozel	46	— 1,80
Pierrefitte-Auby	104,60	— 1,40
Rhône-Poulenc	136,20	— 2,20
Roussel-Uclaf	233	— 7
B.A.S.F.	321,50	+ 1,50
Bayer	287,80	— 3,20
Hoechst	286	inchangé
Norsk Hydro	721	+ 103

Grand malade de la chimie européenne, le groupe néerlandais « AKZO », lui-même, a réalisé une excellente performance, dégageant au 30 septembre un bénéfice net de 166,4 millions de florins (contre 3,8 millions de florins en 1978 à pareille époque). L'amélioration a été particulièrement sensible pour le troisième trimestre, avec un résultat net de 64,8 millions de florins, au lieu d'une perte de 12 millions de florins l'an passé. Pour l'exercice entier, ses dirigeants tablent sur un bénéfice net d'au moins 200 millions de florins contre 24 millions de florins.

« Norsk Hydro » a été très vivement recherché à nouveau, avec un volume de transactions important, ses intérêts pétroliers se trouvant valorisés par la hausse du brut. Le cours du titre, qui avait dépassé 600 F la semaine dernière, a passé la barre des 700 F à la veille du week-end. Il s'établissait à 152 F au début de l'année.

Mines d'or, diamants

Malgré la hausse de l'or, la production sud-africaine de métal précieux stagne. En octobre, elle a atteint 1,9 million d'onces, portant le total des dix premiers mois à 18,93 millions d'onces (588,7 tonnes) contre 18,98 millions d'onces (590,3 tonnes) en 1978, à pareille époque.

	23 nov.	Diff.
Amgold	241	+ 5,50
Anglo-Americain	37	+ 1,20
Buffelsfontein	98,50	+ 5,40
Free State	155	+ 7,50
Goldfields	31,50	+ 1
Harmony	43	+ 1,20
President Brand	111	+ 6
Randfontein	199	+ 13,90
Saint-Helena	96,20	+ 1,20
Union Corporation	42	+ 3
West Driefontein	241	+ 11
Western Deep	100	+ 5,80
Western Holding	180	+ 6,10
De Beers	30,70	— 0,40

Les estimations de production pour l'année entière portent, selon le président de la chambre des mines sud-africaines, sur un chiffre proche de 700 tonnes (contre 704,5 tonnes en 1978), au lieu des 715 tonnes prévues initialement.

Valeurs diverses

Le chiffre d'affaires de *Saint-Gobain*, pour les neuf premiers mois, a progressé de 9,4 %, à structures comparables, pour atteindre 25,6 milliards de francs. Après élimination des différences de changes l'augmentation est de 12,6 %.

Les actionnaires de la *Compagnie de navigation mixte* recevront une action gratuite pour cinq actions anciennes créée jouissance du 1er janvier 1979. Cette distribution a été décidée en fonction des bons résultats escomptés pour l'exercice en cours.

	23 nov.	Diff.
A.D.G.	184,90	— 2,60
L'Air Liquide	456	— 34
Bic	597	+ 29
Europe 1	888	— 44
Gle Ind. Part.	137	+ 6
L'Oréal	651	— 12
J. Borel	118	— 2
Club Méditerranée	375,10	+ 5,10
Arjomari	171,80	— 3,20
Hachette	192	+ 11,50
Presses de la Cité	275,50	+ 3,50
P.U.K.	95,40	— 1,70
St-Gob.-Pt-à-M.	131,40	— 0,90
Skis Rossignol	1 100	— 100
Chargeurs Réunis	208,50	— 0,60
U.T.A.	150	+ 1,50

Le « Crédit agricole » vient de prendre une participation de 10 % dans le capital de la « Cellulose du Pin », filiale de « Saint-Gobain », afin de lui donner les moyens financiers nécessaires au rachat de « Lafarge-Emballages » (« le Monde » du 13 novembre), que le groupe suédois « Billerud-Uddeholm » s'est d'autre part proposé à reprendre. La partie ne semble pas jouée, cependant, les discussions se poursuivent entre les intéressés et les pouvoirs publics.

Boussac - Saint-Frères annonce pour l'exercice clos le 30 juin dernier, d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois, un bénéfice net comptable de 11,28 millions de francs. Un dividende global de 4,50 F sera distribué.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	19 nov.	20 nov.	21 nov.	22 nov.	23 nov.
Terme	97 093 883	139 791 347	161 884 975	150 877 271	149 185 413
Compt.					
R. et obl.	136 284 423	147 088 082	131 641 702	154 417 494	186 596 712
Actions	74 404 676	61 068 615	57 924 681	63 531 002	80 791 697
Total	307 782 982	347 948 044	351 451 358	368 825 767	416 573 822

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 29 décembre 1978)

	19 nov.	20 nov.	21 nov.	22 nov.	23 nov.
Franç.	116,6	117,4	115,3	116,4	118,5
Etrang.	128,4	129	128,4	130,2	131,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1978)

	19 nov.	20 nov.	21 nov.	22 nov.	23 nov.
Tendance	108,5	108,7	107,1	107,9	109,8

(base 100, 29 décembre 1961)

	19 nov.	20 nov.	21 nov.	22 nov.	23 nov.
Ind. gén.	101,9	102,6	101,5	101,9	103,1

Bourses étrangères

NEW-YORK
Légère reprise en fin de semaine

Une légère reprise survenue à la veille du week-end après le chômage observé le 22 novembre à l'occasion du Thanksgiving Day, a permis au marché d'effacer une petite partie des pertes accumulées durant les trois premières séances. Cette reprise, toutefois n'a pas, au demeurant, revêtu une très grande signification, se produisant traditionnellement au lendemain de ce jour de fête.

De fait, les développements de l'affaire iranienne, avec ses rebondissements et ses prolongements en Arabie Saoudite et au Pakistan, ont été suivis à Wall Street avec une très vive attention mêlée de crainte devant la montée de la violence.

Cependant, les investisseurs ont, dans l'ensemble, conservé leur sang-froid, si ce n'est mercredi, où une très vive émotion, suscitée par la menace d'une intervention armée brandie par le président Carter, a régné deux bonnes heures durant et déclenché des ventes abondantes. Mais les opérateurs se sont vite ressaisis, et le marché devait se redresser durant la seconde partie de cette séance.

Finalement, les tentatives de médiation dans la recherche d'un compromis devant permettre à Washington, comme à Téhéran, de ne pas perdre la face ont, semble-t-il, un peu rassuré Wall Street, dont les nerfs, depuis plus de deux semaines, sont mis à rude épreuve.

L'activité hebdomadaire a porté sur 125,47 millions d'action contre 149,38 millions.

Indices Dow Jones du 23 novembre : industrielles, 811,77 (contre 815,69) ; transports, 243,66 (contre 241,33) ; services publics, 104,93 (contre 103,33).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Alcoa	50 1/2	50
A.T.T.	53 3/8	53 5/8
Boeing	41 3/4	44 3/4
Chase Man. Bank	36 1/8	35 3/8
Du P de Nemours	40 5/8	40 1/8
Eastman Kodak	49 5/8	48 5/8
Exxon	58 1/4	56 3/4
Ford	34 5/8	30 3/4
General Electric	46 1/4	47
General Foods	32 1/8	32 1/2
General Motors	53 5/8	51 1/4
Goodyear	12 3/4	12 1/4
I.B.M.	61 7/8	62
I.T T.	25 1/4	25 1/4
Kennecott	21 1/2	25
Mobil Oil	50 1/2	52 1/4
Pfizer	38 1/4	40
Schlumberger	92 3/4	96 5/8
Texaco	29 7/8	30
U.A.L. Inc.	21	20 3/8
Union Carbide	39 5/8	38 7/8
U.S. Steel	18 1/2	18 1/2
Westinghouse	17 3/4	17 5/8
Xerox Corp	59 1/4	58 7/8

LONDRES
Irrégulier

Le Stock Exchange londonien a donné cette semaine encore des signes d'une très grande faiblesse. Mais il n'a pas trop mal résisté quand même, parvenant même à maintenir et à renforcer parfois les positions acquises précédemment.

Ce qui constitue en soi une sorte de prouesse avec l'avalanche des mauvaises nouvelles. Outre l'affaire iranienne, la menace d'une grève totale chez British Leyland, le conflit salarial aux charbonnages et les prévisions économiques très pessimistes publiées par le Trésor ont conjugué leurs effets pour déprimer le marché.

Un motif de satisfaction tout de même : les bons résultats trimestriels annoncés par I.C.I., n° 1 de l'industrie britannique, et par Courtaulds.

Une grande animation a repris dans le secteur pétrolier favorisé par les perspectives de développement des gisements de mer du Nord face à la menace d'un rationnement des approvisionnements du Moyen-Orient.

Indices « F.T. » du 23 novembre : industrielles, 408,6 (contre 407) ; mines d'or, 216,1 (contre 203,9) ; fonds d'Etat, 64,48 (contre 64,49).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Bowater	142	142
Brit. Petroleum	360	366
Charter	153	171
Courtaulds	75	80
De Beers *	7,38	7,44
Free State Geduld*	33 3/4	35 1/8
Gt Univ. Stores	336	336
Imp. Chemical	329	350
Shell	328	346
Vickers	109	103
War Loan	27 3/4	28

* En dollars.

FRANCFORT
Morosité

Une grande morosité a régné cette semaine sur le marché de Francfort, alimentée à la fois par la crise iranienne et l'annonce par la Bundesbank de sa décision de poursuivre sa politique restrictive en matière de crédit. Les prévisions économiques des cinq « sages » ont, toutefois, mis un peu de baume sur le cœur des investisseurs en fin de semaine, et les cours se sont timidement redressés vendredi.

Indice de la Commerzbank du 23 novembre : 716,5 (contre 712,8).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
A.E.G.	38,40	37,10
B.A.S.F.	137,50	137,10
Bayer	125,70	123,80
Commerzbank	186	187
Hoechst	123,30	121,90
Mannesman	135	133,90
Siemens	251,80	252,50
Volkswagen	179	180

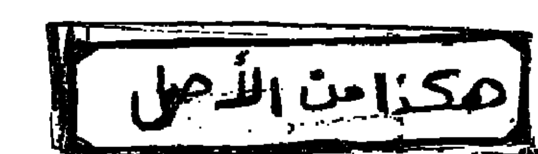
TOKYO
Reprise en fin de semaine

Quatre séances seulement cette semaine, le Kabuto-Cho ayant chômé vendredi pour la fête du travail. Quatre séances donc, durant lesquelles le marché a fluctué au gré des nouvelles parvenues du Moyen-Orient, et plutôt dans le sens de la baisse avec l'aggravation de la situation dans cette partie du monde. Une reprise, toutefois, s'est produite jeudi, qui n'a pas permis aux valeurs nippones d'effacer complètement leurs pertes.

L'activité hebdomadaire s'est encore ralentie, et 820 millions de titres ont changé de mains contre 1 633 millions la semaine précédente (cinq séances).

Indices du 23 novembre : Nikkei Dow Jones, 6 328,56 (contre 6 387,11) ; indice général, 442,10 (contre 444,50).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Canon	615	635
Fuji Bank	359	361
Honda Motors	680	675
Matsushita Electric	701	705
Mitsubishi Heavy	163	161
Sony Corp	1 700	1 680
Toyota Motors	833	825



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2-3. L'EFFERVESCENCE DU MONDE ISLAMIQUE
— IRAN : une nouvelle mise en garde de M. Carter.
— « L'immunité des diplomates en Islam et l'exemple du Prophète », par Maxime Rodinson.
— ARABIE SAOUDITE : un dernier groupe de « renégats » résisterait encore aux forces de l'ordre dans la grande mosquée de La Mecque.

3. ASIE
— CAMBODGE : le C.I.C.R. et l'UNICEF ne disposent pas des fonds promis pour l'« opération survie du peuple khmer ».

4. AFRIQUE

4. DIPLOMATIE
— La visite de M. Gromyko à Bonn.

5. EUROPE
— UNION SOVIÉTIQUE : l'absence prolongée de M. Kossyguine alimente les rumeurs avant la session du comité central et celle du Soviet suprême.

POLITIQUE

6. A L'ASSEMBLÉE NATIONALE : la distinction entre l'inscription à l'A.N.P.E. et le maintien des droits aux prestations sociales.
6. Devant l'Association du corps préfectoral : « Le libre épanouissement des collectivités locales ne doit pas conduire à remettre en cause l'unité nationale », déclare M. Valéry Giscard d'Estaing.

SOCIÉTÉ

7. L'avortement dans le monde (II).
7. L'interview du président de la République à *la Croix*.
8. JUSTICE
8. ÉDUCATION
8. MÉDECINE.
17. PRESSE
18. SPORTS

CULTURE

15. MUSIQUE : création du *Nez* de Chostakovitch à Tourcoing.
— ROCK : Rockpile et les Modettes.
— THÉATRE : *la Mouette* au Conservatoire.

INFORMATIONS « SERVICES »

19. VIVRE A PARIS : les urgences du dimanche.

ÉCONOMIE

20. SOCIAL : la fin du conflit chez Alsthom.
21. BUDGET : la discussion au Sénat.
21. ÉTRANGER : la conférence des Nations unies sur le commerce international.
22. AFFAIRES

LIRE EGALEMENT
RADIO-TELEVISION (18)
Carnet (19) ; *Journal officiel* (19) ; Météorologie (19) ; Mots croisés (19) ; Programme spectacles (16-17) ; La semaine financière (22) ; La revue des valeurs (23).

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1979 a été tiré à 631 939 exemplaires.

LA QUERELLE DU BUDGET EUROPÉEN

Les Neuf ont rejeté avec ménagement les amendements de l'Assemblée de Strasbourg

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le conseil des ministres des Neuf, réuni vendredi 23 novembre, a adopté le projet de budget de la C.E.E. pour 1980. Il a rejeté les principaux amendements approuvés le 7 décembre par l'Assemblée européenne au cours de sa première lecture du budget, mais a néanmoins manifesté le souci de ménager celui-ci.

L'Assemblée se saisira du 10 au 13 décembre du projet que lui transmet maintenant le conseil. C'est à ce moment que l'on saura si elle s'est décidée à déclencher un conflit ouvert avec les gouvernements membres pour les obliger à tenir plus attentivement compte du « message » qu'elle leur a adressé par le biais budgétaire ou si, au contraire, elle préfère la conciliation. Les débats ne manqueront pas d'être influencés par les résultats du conseil de Dublin.

Le conseil des ministres avait deux tâches principales à accomplir : se prononcer sur les trois « *amendements Dankert* » (1) (M. Dankert est le rapporteur socialiste néerlandais de la commission du budget de l'Assemblée) qui concernent les modifications à apporter à la politique agricole commune ; majorer, s'il y a lieu, le « *taux maximum* » d'augmentation des « *dépenses non obligatoires* » (ce sont des dépenses structurelles et d'investissements) comme le suggérait l'Assemblée.

Les trois « *amendements Dankert* » avaient comme principal objectif la réduction des dépenses de soutien des marchés agricoles et, en contrepartie, l'augmentation des crédits affectés à la modernisation de l'équipement rural et des exploitations. Pour y parvenir, un des trois amendements proposait l'augmentation de la taxe de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait, mais précisait que les petits exploitants devaient en être dispensés. Les parlementaires français avaient tous voté contre ces amendements.

Les Neuf ont rejeté les trois amendements, mais avec beaucoup d'égards. Les Etats membres (sauf l'Italie et les Pays-Bas qui ont voté pour les amendements) ont assorti ce rejet d'une déclaration. Celle-ci indique qu'ils partagent les préoccupations de l'Assemblée et croient comme elle qu'il faut réfléchir sur la manière de réduire les excédents laitiers et les dépenses conséquentes, mais qu'ils ne pensent pas toutefois que la réforme de la politique agricole commune *doive être accomplie* au détour d'une procédure budgétaire. Bref, le conseil explique qu'il a de la sympathie pour le programme de réforme sous-entendu par les amendements Dankert, mais que, sur le plan institutionnel, il convient de respecter les règles du traité et de laisser les ministres de l'agriculture décider.

Une « marge de manœuvre » réduite

L'Assemblée avait proposé une augmentation des dépenses non obligatoires (fonds régional, fonds social, énergie, aide aux pays en voie de développement, politique industrielle) de l'ordre de 900 millions d'unités de compte (5,2 milliards de francs), soit beaucoup plus que la « marge de manœuvre » que lui reconnaît la procédure budgétaire. Cette marge de manœuvre n'est que de 250 millions d'unités de compte (1 450 millions de francs).

Le conseil a « coupé » dans les augmentations de crédits demandées par l'Assemblée de telle façon que la progression des « dépenses » reste à l'intérieur de la marge de manœuvre de 250 millions d'unités de compte. Théoriquement, l'Assemblée, lors de la deuxième lecture du budget, en décembre, ne peut plus augmenter les dépenses non obligatoires, sauf si elle parvient à un arrangement avec le conseil pour accroître la marge de manœuvre. Telle est l'interprétation que donne le conseil des règles budgétaires communautaires, mais elle est contestée par l'Assemblée. Celle-ci peut soit rechercher un *arrangement* avec le conseil pour accroître les dépenses non obligatoires, soit choisir l'épreuve de force, c'est-à-dire refuser de voter le budget.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) A vrai dire, il s'agit dans la terminologie budgétaire non pas d'« *amendements* », mais de « *modifications* ».

Le quarantième congrès de la C.F.T.C. à Strasbourg

M. Bornard se prononce à nouveau pour un « cartel de syndicats libres »

M. Jean Bornard, secrétaire général de la C.F.T.C., a répondu, samedi matin, aux interventions des orateurs sur le rapport d'activité qu'il avait présenté, vendredi 23 novembre, à l'ouverture du quarantième congrès national de la C.F.T.C. à Strasbourg.

Quelque mille quatre cents délégués participent à ces premières assises tenues en province, dans une des régions où la centrale chrétienne est la mieux implantée. Voici quinze ans, l'Alsace fut l'une des premières régions à exprimer la volonté de rester fidèle aux références chrétiennes. La C.F.T.C. entend célébrer avec éclat, à Strasbourg, le soixantième anniversaire du mouvement dont elle se déclare héritière, comme l'a fait de son côté la C.F.D.T.

De notre envoyée spéciale

Strasbourg. — Le rapport d'activité du *secrétaire général* devait être adopté massivement samedi en fin de matinée. Dans sa réponse aux intervenants, M. Bornard a rappelé que l'idée d'un cartel des syndicats libres figurait au programme de la C.F.T.C., mais que les rencontres qui ont eu lieu jusqu'à présent avec F.O. et la C.G.C. « *ne constituent pas un cartel, mais des contacts qui, dans le désordre — le bazar — de la situation actuelle, tendent à une meilleure concertation* » sur un certain nombre d'actions revendicatives.

La veille, dans son rapport, M. Bornard s'était interrogé sur l'évolution des économies occidentales après « trente années d'expansion » : « *On peut se poser la question de savoir si un tel rythme de développement est possible à long terme et s'il n'est pas légitime que d'autres parties du monde connaissent à leur tour leur décollage économique et leur tour de développement* ».

Il appartient au syndicalisme de relever une série de défis que pose cette évolution, déclare M. Bornard. « *Ces défis sont nombreux : il y a d'abord celui du chômage car le ralentissement de l'expansion économique a provoqué brutalement et dans tout le pays une chute de l'emploi. Il y a aussi celui de la politique contractuelle car les négociations ont tendance à devenir de plus en plus difficiles dans la mesure où il y a moins de substances à répartir. En conséquence de tout cela et alors que depuis des années nous avions réussi à bâtir des systèmes généraux de protection collective remarquables, qu'il s'agisse de la sécurité sociale, de l'indemnisation du chômage, des régimes de retraites complémentaires, c'est tout l'équilibre de ces régimes qui est menacé à cause d'un décalage croissant entre le nombre des bénéficiaires et le nombre des cotisants.* »

La C.F.T.C., *organisation réformiste*, estime qu'il faut résoudre ces problèmes avec esprit de responsabilité. Elle condamne les comportements syndicaux de ces dernières années qui, dit-elle, ont trop souvent été faussés par une politisation outrancière, « *en substituant l'invective à l'analyse* ». Il ne suffit pas de nier la crise, il faut plutôt « *chercher les vrais remèdes aux vrais problèmes* ». De tels comportements risquent de faire perdre au mouvement syndical une part de son crédit, et la centrale chrétienne, pour sa part, entend y faire face avec réalisme.

JOANINE ROY.

La grève des contrôleurs

LE TRAFIC AÉRIEN SERA PERTURBÉ PENDANT LE WEEK-END

Le trafic aérien sera très gravement perturbé par la grève des contrôleurs aériens durant tout le week-end et, sans doute, lundi prochain.

Voici les heures durant lesquelles les décollages seront refusés par les contrôleurs. — *Roissy-Charles-de-Gaulle* : samedi de 14 heures à 17 h. 30 et de 18 heures à 21 heures, dimanche de 11 heures à 17 h 30, lundi de 7 h. 30 à 19 heures. *Orly* : samedi et dimanche de 14 heures à 17 h. 30, lundi de 8 heures à 19 heures. *Lyon* : de 8 heures à 20 heures durant le week-end. *Aix-en-Provence* : de 9 heures à 12 h. 30 et de 15 heures à 18 heures. *Bordeaux* : de 8 h. 30 à 11 heures et de 16 h. 30 à 18 heures.

RENSEIGNEMENTS

★ Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine). Pour Paris : 535-61-61.

★ U.T.A. : 775-75-75.

★ Air Inter : 687-12-12.

★ Compagnies étrangères : Aéroport de Paris (Orly : 687-12-24 ; Roissy : 862-22-80).

★ Compagnies régionales : 266-57-40 (Air Alpes, Air Alsace, Air Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 26-85-85 (Touraine Air Transport).

BATAILLE JURIDIQUE AUTOUR DES BIENS EN FRANCE DE L'ANCIEN EMPEREUR BOKASSA

Une bataille juridique est engagée autour des biens de l'ex-empereur Bokassa en France. Le souverain déchu a adressé, il y a quelques jours, une assignation aux parties intéressées dénonçant des actes notariés en date du 22 octobre, passés chez un notaire d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) (*le Monde* du 1er novembre). Un homme d'affaires parisien, M. Bernard Tapié, avait acquis, pour douze millions de francs, des châteaux, villas et terrains de Bokassa dans le Cher, le Loir-et-Cher et les Yvelines. M. Tapié avait annoncé son intention de revendre, par adjudication, ces biens et de verser le bénéfice de la transaction au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

Il semble que Bokassa se soit ravisé puisqu'il a décidé de faire annuler les actes en question. Cette dimanche n'est-elle pas trop tardive ? M. Tapie, que nous avons joint ce samedi matin 24 novembre ne le croit pas. Il indique que deux sortes d'actes ont été passés entre Bokassa et lui. Les premiers concernent une délégation de pouvoir donnée à l'homme d'affaires parisien pour négocier les meubles de l'ex-empereur.

Pour cet acte une dénonciation suffit et M. Tapie reconnaît qu'il ne peut que s'incliner. En revanche, s'agissant des actes de vente des biens immobiliers M. Tapie considère que l'assignation n'est pas valable. La dénonciation d'un acte de vente, explique-t-il, ne peut être obtenue que dans deux cas : 1) Si le prix d'achat est inférieur aux sept-douzièmes de la valeur réelle des biens ; 2) Si l'acte a été signé sous la contrainte. Aucune de ces deux conditions, affirme l'intéressé, n'est réunie.

En attendant, et pour prendre de vitesse le « vendeur » tenté de se raviser M. Tapie avait, de lui-même, demandé la désignation d'un administrateur judiciaire des biens qu'il estime avoir acquis.

ATTENTAT AU DOMICILE D'UN AVOCAT PARISIEN

Une explosion de faible intensité ayant provoqué des dégâts matériels légers s'est produite vendredi 23 novembre, vers 22 h. 30, au premier étage d'un immeuble du 19, quai Bourbon, à Paris (4e), devant la porte de l'appartement de Me Joé Nordmann. Me Nordmann est le défenseur de M. Paul Cacheux, qui, le premier, avait révélé que l'ancien colonel SS Joachim Peiper habitait Traves, près de Vesoul (Haute-Saône).

Les tracts laissés sur les lieux de l'attentat au domicile de Me Nordmann portaient la mention : « *Cacheux, Nordmann, c'est vous qui avez fait massacrer Peiper. L'heure de la vengeance approche* » et étaient signés « *organisation autonome des néo-nazis d'action* ».

Sur le même document figurait, à côté d'une croix gammée cerclée et inscrite dans un carré, à la manière des insignes S.S., la mention : « *vengeance Peiper* ».

En Colombie

NOMBREUSES VICTIMES APRÈS UN TREMBLEMENT DE TERRE

Un tremblement de terre a fait, dans la soirée du vendredi 23 novembre, de nombreuses victimes en Colombie. La secousse avait une intensité de 6,4 sur l'échelle de Richter, ce qui n'est pas énorme. Mais elle a été longue (40 à 90 secondes, selon les sources) et elle a touché la presque totalité du pays, faisant des dégâts dans plusieurs villes importantes. Elle s'est produite à 18 h. 45 locale (samedi 0 h. 45 à Paris). L'épicentre du séisme était dans une zone montagneuse, à 240 kilomètres au sud-ouest de la capitale Bogota.

A Bogota même (5 millions d'habitants), le séisme a causé une forte panique, aggravée par une panne d'électricité. Il ne semble pas y avoir de victimes. Mais dans les villes de Pereira, Cali, Sevilla, Manizalès, des immeubles se sont effondrés, tuant plusieurs personnes. Samedi 24 novembre, vers 6 heures du matin (heure française), un premier bilan faisait état de soixante morts et d'au moins cinq cents blessés. Il y aurait aussi plusieurs milliers de sans-abri, et des victimes sont probablement enfouies sous les décombres de leur domicile. Plusieurs routes sont coupées par des crevasses, de nombreuses lignes électriques et téléphoniques sont hors service. La nuit et les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région touchée rendent encore plus difficiles l'organisation des secours et le décompte des victimes.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.*, a évoqué le vendredi 23 novembre à Montluçon (Allier) les problèmes du SMIC, du chômage et des retraits : « *La C.F.D.T.*, a-t-il dit, *attend du gouvernement le rattrapage du retard pris par le SMIC depuis trois ans par rapport à la loi, mais aussi une négociation pour le faire augmenter plus vite que les salaires et le porter à 2 700 francs par mois.* » A propos du chômage, M. Maire a dénoncé la réforme gouvernementale « *visant à enlever le bénéfice des droits sociaux aux chômeurs non indemnisés* », qui devront avoir recours, en cas de maladie, « *soit à l'assurance sociale individuelle, très coûteuse, soit à des aides d'assistance* ».

● *Manifestation des moniteurs d'auto-écoles.* — Quelque sept cents moniteurs d'auto-écoles ont, le 23 novembre dans l'après-midi, manifesté dans le centre de Paris à bord de leurs véhicules. Ils ont provoqué d'importants embouteillages. Cette manifestation était organisée par l'Association de défense de l'enseignement de la conduite automobile, qui groupe essentiellement des artisans de l'enseignement de la conduite. Ces derniers accusent l'administration de vouloir faire disparaître la majorité des petites auto-écoles.

● *La diffusion du film « le Pull-Over rouge »* a été interdite, mardi 20 novembre, par un arrêté municipal du maire de Pertuis (Vaucluse). M. Guiguès, qui est membre du parti socialiste, a pris cette décision en accord avec ses quatre adjoints, trois socialistes et un modéré. « *Nous agissons en tant que pères de famille et non en tant qu'hommes politiques* », a expliqué M. Guiguès, qui assure avoir le soutien de la population.